

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
BUDGET ET DES FINANCES



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

BUDGET VERT **EXERCICE 2025**



24 MINISTÈRES ET INSTITUTIONS



PRIMATURE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROTECTION CÔTIÈRE

COUR DES COMPTES

SANTÉ

COMMERCE

DÉVELOPPEMENT À LA BASE

ACCÈS UNIVERSEL

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

ARMÉES

ACTION SOCIALE

TRAVAUX PUBLICS

ADMIN. TERRITORIALE

SPORT

DÉSENCLAVEMENT

SÉCURITÉ

URBANISME

TRANSPORTS

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

AGRICULTURE

ÉNERGIE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

EAU

ENVIRONNEMENT



EXTRAIT DE L'INTERVENTION DU CHEF DE L'ETAT AU SOMMET DES LEADERS MONDIAUX SUR L'ACTION CLIMATIQUE A BAKOU LE 12 NOVEMBRE 2024

Les promesses climatiques non tenues ne suffisent plus.

Chaque année, l'urgence s'accroît.

Chaque année, l'inaction s'approche d'un point de non-retour.

L'Afrique paie le plus fort de la crise climatique. Nous contribuons peu aux émissions globales. Nous en subissons néanmoins les impacts les plus sévères.

Urgences climatiques :

Il est temps que nos actions reflètent l'ampleur de l'urgence pour nous amener dans cette direction.

Nous avons fait de la durabilité, le pilier de notre développement, avec des programmes de reforestation, de protection côtière contre l'érosion et une transition énergétique basée sur les énergies renouvelables.

Il faut une véritable justice climatique qui traduit la responsabilité partagée mais différenciée entre les pays.

Il faut financer la régénération écologique de nos littoraux et développer des infrastructures rurales résilientes qui implique aussi des modes de financement flexibles et accessibles dédiés aux pays vulnérables.

Il faut veiller à ce que ces investissements se fassent de manière cohérente avec nos autres besoins et engagements.

AVANT PROPOS

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement constituent des fléaux planétaires qui entravent le développement économique et exacerbent la capacité déjà limitée des pays africains. Conscient de cette situation, le gouvernement togolais, sous l'impulsion et le leadership de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, a intégré les thématiques climat et environnement dans les politiques publiques et les stratégies de développement.

A cet égard, des réformes ambitieuses ont été entreprises pour adapter la législation environnementale de notre pays aux exigences nationales et internationales. De même, des programmes de réponses aux risques climatiques majeurs ainsi que des initiatives de promotion de la mobilité verte sont initiés. Par ailleurs, le Togo a revu à la hausse ses ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre en actualisant ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en 2021.

Dans l'optique de renforcer la cohérence entre les politiques de développement et leurs impacts sur le climat et l'environnement, le Togo a innové en matière de gestion budgétaire avec l'initiation de la budgétisation verte en 2024. Cette initiative est la première du genre dans la sous-région.

Le budget vert, également appelé "budget sensible au climat et à l'environnement", constitue désormais une annexe à la loi de finances. Il présente les recettes et dépenses budgétaires selon leur impact sur les changements climatiques et l'environnement. Cette approche novatrice garantit que chaque décision budgétaire contribue à l'atténuation des effets des changements climatiques tout en assurant un développement inclusif et durable.

Après une phase pilote réussie impliquant neuf (09) ministères en 2024, l'année 2025 marque un tournant décisif avec l'extension de la budgétisation verte à vingt-deux (22) ministères et deux (02) institutions et un renforcement de la méthodologie. Ces différentes réformes témoignent de l'engagement du Togo à faire de la durabilité environnementale un impératif dans la gestion des finances publiques.

Au nom du gouvernement, j'exprime ma gratitude au Fonds monétaire international (FMI) et à l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour leur soutien constant à la concrétisation de cette vision. Ensemble, nous posons les bases d'une gouvernance budgétaire exemplaire, en phase avec les objectifs mondiaux de lutte contre les changements climatiques et de développement durable.

Le Ministre de l'économie et des finances



Essowe Georges BARCOLA

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	10
LISTE DES ENCADRES	14
LISTE DES GRAPHIQUES	14
<i>SIGLES ET ACRONYMES</i>	15
<i>RESUME EXECUTIF</i>	18
<i>INTRODUCTION</i>	19
SECTION I : NOTIONS ESSENTIELLES DE LA BUDGETISATION VERTE ET LES CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL (CDN).....	21
1.1. QUELQUES CONCEPTS USUELS DU BUDGET VERT	22
1.2. TENDANCES DES EMISSIONS DE GES DE 1995 A 2018.....	24
1.3. CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL (CDN)	26
1.3.1. Gouvernance des CDN	26
1.3.2. Révision des CDN du Togo	27
1.3.3. Volet atténuation des CDN	27
1.3.4. Volet adaptation des CDN	28
1.3.5. Financement des CDN	29
SECTION II : CADRE JURIDIQUE.....	30
2.1. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET REGIONAUX RATIFIES ET SIGNES PAR LE TOGO	31
2.2. CADRE JURIDIQUE NATIONAL	33
SECTION III- SYNTHESE DU BUDGET VERT, EXERCICE 2025	36
3.1. BUDGETISATION VERTE AU TOGO.....	37
3.1.1. Planification et programmation des dépenses sensibles au climat et à l'environnement	37
3.1.2. Etat d'avancement de la budgétisation des dépenses sensibles au climat et à l'environnement	41
3.1.3. Approche méthodologique de la budgétisation verte	41
3.1.4. Les apports de l'édition 2025 du budget vert.....	45
3.1.5. Règles méthodologiques de marquage des activités et projets du budget vert 2025	47
3.1.6. Marquage des lignes dans le système du budget vert, exercice 2025	49
3.1.7. Portée de la Budgétisation verte	52
3.2. EXECUTION DE LA LFI 2024 ET SYNTHESE DES RESULTATS DU BUDGET VERT 2024	53
3.3. SYNTHESE DES RESULTATS CLES DU BUDGET VERT, EXERCICE 2025	54
SECTION IV- BUDGET VERT DES MINISTERES ET INSTITUTIONS RETENUS, EXERCICE 2025	61

4.1. BUDGETS VERTS DES MINISTÈRES ET INSTITUTIONS RETENUS	62
4.1.01. Section 130 : Premier ministre (PM).....	63
4.1.01.1. Analyse diagnostique.....	63
4.1.01.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	64
4.1.01.3. Approches de solutions et perspectives.....	65
4.1.02. Section 170 : Cour des Comptes (CdC)	67
4.1.02.1. Analyse diagnostique.....	67
4.1.02.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	68
4.1.02.3. Approches de solutions et perspectives.....	69
4.1.03. Section 240 : Ministère du développement à la base, de l'inclusion financière, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.....	71
4.1.03.1. Analyse diagnostique.....	71
4.1.03.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	73
4.1.03.3. Approches de solutions et perspectives.....	76
4.1.04. Section 310 : Ministère des armées (MINARM)	78
4.1.04.1. Analyse diagnostique.....	78
4.1.04.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	80
4.1.04.3. Approches de solutions et perspectives.....	84
4.1.05. Section 410 : Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière (MATDCC)	86
4.1.05.1. Analyse diagnostique.....	86
4.1.05.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	87
4.1.05.3. Approches de solutions et perspectives.....	90
4.1.06. Section 430 : Ministère de la sécurité et de la protection civile (MSPC)	92
4.1.06.1. Analyse diagnostique.....	92
4.1.06.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	94
4.1.06.3. Approches de solutions et perspectives.....	97
4.1.07. Section 510 : Ministère des enseignements primaires et secondaires (MEPS)	100
4.1.07.1. Analyse diagnostique.....	100
4.1.07.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	101
4.1.07.3. Approches de solutions et perspectives.....	104
4.1.08. Section 520 : Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage (METFPA).....	106

4.1.08.1. Analyse diagnostique	106
4.1.08.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	107
4.1.08.3. Approches de solutions et perspectives.....	110
4.1.09. Section 530 : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)	112
4.1.09.1. Analyse diagnostique	112
4.1.09.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	113
4.1.09.3. Approches de solutions et perspectives.....	116
4.1.10. Section 610 : Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP)	118
4.1.10.1. Analyse diagnostique	119
4.1.10.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	120
4.1.10.3. Approches de solutions et perspectives.....	123
4.1.11. Section 611 : Ministère de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire (MASCS)	125
4.1.11.1. Analyse diagnostique	125
4.1.11.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	126
4.1.11.3. Approches de solutions et perspectives.....	128
4.1.12. Section 740 : Ministère de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme	130
4.1.12.1. Analyse diagnostique	130
4.1.12.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	132
4.1.12.3. Approches de solutions et perspectives.....	135
4.1.13. Section 750 : Ministère du sport et loisir (MSL)	137
4.1.13.1. Analyse diagnostique	137
4.1.13.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	138
4.1.13.3. Approches de solutions et perspectives.....	140
4.1.14. Section 760 : Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière (MUHRF)	142
4.1.14.1. Analyse diagnostique	143
4.1.14.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	144
4.1.14.3. Approches de solutions et perspectives.....	147
4.1.15. Section 810 : Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural (MAHVDR)	149
4.1.15.1. Analyse diagnostique	149
4.1.15.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	151

4.1.15.3. Approches de solutions et perspectives.....	155
4.1.16. Section 811 : Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA)	157
4.1.16.1. Analyse diagnostique.....	158
4.1.16.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	159
4.1.16.3. Approches de solutions et perspectives.....	162
4.1.17. Section 813 : Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière (MEMPC).....	164
4.1.17.1. Analyse diagnostique.....	164
4.1.17.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	165
4.1.17.3. Approches de solutions et perspectives.....	168
4.1.18. Section 820 : Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale	170
4.1.18.1. Analyse diagnostique.....	170
4.1.18.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	171
4.1.18.3. Approches de solutions et perspectives.....	174
4.1.19. Section 821 : Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements (MIPI)	176
4.1.19.1. Analyse diagnostique.....	176
4.1.19.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	177
4.1.19.3. Approches de solutions et perspectives.....	180
4.1.20. Section 830 : Ministère des travaux publics et des infrastructures (MTPI)	182
4.1.20.1. Analyse diagnostique.....	182
4.1.20.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	184
4.1.20.3. Approches de solutions et perspectives.....	187
4.1.21. Section 831 : Ministère du désenclavement et des pistes rurales (MDPR).....	189
4.1.21.1. Analyse diagnostique.....	190
4.1.21.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	191
4.1.21.3. Approches de solutions et perspectives.....	193
4.1.22. Section 832 : Ministère des transports terrestres, aériens et ferroviaires (MTTAF)	195
4.1.22.1. Analyse diagnostique.....	196
4.1.22.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	197
4.1.22.3. Approches de solutions et perspectives.....	200
4.1.23. Section 840 : Ministère des mines et ressources énergétiques (MMRE)	202

4.1.23.1. Analyse diagnostique	202
4.1.23.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	204
4.1.23.3. Approches de solutions et perspectives.....	207
4.1.24. Section 860 : Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF)	210
4.1.24.1. Analyse diagnostique.....	211
4.1.24.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes	212
4.1.24.3. Approches de solutions et perspectives.....	215
4.2. SUIVI DU PROCESSUS DE LA BUDGETISATION ET D'EXECUTION DU BUDGET VERT	216
4.2.1. Suivi de la budgétisation verte	216
4.2.2. SUIVI DE L'EXECUTION DU BUDGET VERT	216
CONCLUSION.....	217
ANNEXES 1 : REPARTITION DES PROJETS / REFORMES ET AMBITIONS PAR AXE DE LA FDR.....	219
ANNEXES 2 : DEPENSES PAR AXE, SEGMENT, COTATION ET PAR NATURE ECONOMIQUE DU BUDGET VERT 2025	221
ANNEXES 3 : EQUIPE DE REDACTION DU BUDGET VERT 2025	233
ANNEXES 4 : GLOSSAIRE.....	238

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Nomenclature du budget vert de l'exercice 2025	51
Tableau 2: Etat d'exécution du budget vert à fin juin 2024 des ministères pilotes et par axe	53
Tableau 3 : Champ de couverture du budget vert 2025	54
Tableau 4: Synthèse des résultats du marquage/cotation du budget de l'Etat 2025 sous l'angle climat et environnement	55
Tableau 5: SYNTHESE DES COTATIONS DU BUDGET VERT, EXERCICE 2025	56
Tableau 6: Cotation favorable du budget vert des ministères et institutions retenus par segment	58
Tableau 7: Prévision Dépenses de Protection de l'environnement de l'Etat par nature économique	60
Tableau 8: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	63
Tableau 9: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	64
Tableau 10: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	64
Tableau 11: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	65
Tableau 12: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	67
Tableau 13: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	68
Tableau 14: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	68
Tableau 15: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	69
Tableau 16: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	71
Tableau 17: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	73
Tableau 18: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	74
Tableau 19: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	75
Tableau 20: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	79
Tableau 21: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	80
Tableau 22: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	82
Tableau 23: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	83
Tableau 24: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	86
Tableau 25: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	87
Tableau 26: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	88
Tableau 27: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	89
Tableau 28: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	92

Tableau 29: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	94
Tableau 30: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	95
Tableau 31: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	96
Tableau 32: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	100
Tableau 33: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	101
Tableau 34: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	102
Tableau 35: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	103
Tableau 36: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	106
Tableau 37: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	107
Tableau 38: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	108
Tableau 39: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	109
Tableau 40: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	112
Tableau 41: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	113
Tableau 42: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	114
Tableau 43: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	115
Tableau 44: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	119
Tableau 45: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	120
Tableau 46: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	121
Tableau 47: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	122
Tableau 48: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	125
Tableau 49: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	126
Tableau 50: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	127
Tableau 51: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	128
Tableau 52: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	131
Tableau 53: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	132
Tableau 54: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	133
Tableau 55: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	134
Tableau 56: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	137
Tableau 57: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	138

Tableau 58: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	139
Tableau 59: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	140
Tableau 60: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	143
Tableau 61: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	144
Tableau 62: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	145
Tableau 63: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	146
Tableau 64: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	150
Tableau 65: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	151
Tableau 66: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	152
Tableau 67: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	154
Tableau 68: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	158
Tableau 69: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	159
Tableau 70: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	160
Tableau 71: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	161
Tableau 72: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	164
Tableau 73: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	165
Tableau 74: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	166
Tableau 75: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	167
Tableau 76: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	170
Tableau 77: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	171
Tableau 78: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	172
Tableau 79: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	173
Tableau 80: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	176
Tableau 81: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	177
Tableau 82: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	178
Tableau 83: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	179
Tableau 84: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	183
Tableau 85: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	184
Tableau 86: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	185

Tableau 87: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	186
Tableau 88: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	190
Tableau 89: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	191
Tableau 90: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total.....	192
Tableau 91: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	193
Tableau 92: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	196
Tableau 93: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	197
Tableau 94: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total.....	198
Tableau 95: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	199
Tableau 96: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	203
Tableau 97: Dépenses du budget vert par rapport au budget total	204
Tableau 98: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total.....	205
Tableau 99: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total.....	206
Tableau 100: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces	211
Tableau 101: Dépenses du budget vert par rapport au budget total.....	212
Tableau 102: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total	213
Tableau 103: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total	214

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Les segments de marquage du Budget vert 2025 du Togo	44
Encadré 2 : Renforcement de la gestion des déchets ménagers à Lomé.....	90
Encadré 3: De la gestion des catastrophes	98
Encadré 4 : Cuisson Propre « une transition écologique au Togo »	116
Encadré 5: Le Togo face à l'épineux combat de l'érosion côtière.....	168
Encadré 6: La promotion des énergies renouvelables : Un pas de plus vers l'accès universel à l'énergie verte au Togo.	208

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Tendances des émissions nettes de CO2 de 1995 à 2018	24
Graphique 2: Scenarios d'atténuation prévue et d'atténuation réelle en 2020 par rapport à la référence	26
Graphique 3: <i>Tendances des émissions de GES selon le scénario de référence et de la CDN révisées</i>	27
Graphique 4: <i>Tendances des émissions de GES selon le scénario des CDN révisées</i>	28
Graphique 5 : Périmètre institutionnel du BV 2025.....	54
Graphique 6: Part favorable par axe dans le budget des ministères pilotes.....	56
Graphique 7: Dépenses vertes par segment.....	59

SIGLES ET ACRONYMES

ACI	: Airports council international
AIGE	: Aéroport international Gnassingbé Eyadéma
AINTG	: Aéroport international de Niamtougou
ANAC	: Agence nationale de l'aviation civile
ANAMET	: Agence nationale de la météorologie
ANASAP	: Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique
ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
API-ZF	: Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche
ASN	: Agence de Solidarité Nationale
BV	: Budgétisation verte/ Budget vert
CC	: Changements climatiques
CCL	: Centre de construction et de logement
CDN	: Contributions Déterminées au niveau National
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CNSC	: Cadre National pour les Services Climatologiques
CPRP	Cadre politique de réinstallation de population
CPSL	: Centre Permanent des Sinistrés de Logopé
DGBF	: Direction générale du budget et des finances
DGC	: Direction de la Gestion des catastrophes
DGIGC	: Direction générale de l'information géographique et de la cartographie
DGUH	: Direction générale de l'urbanisme et de l'habitat
DTRF	: Direction des transports routiers et ferroviaires
EAMAU	: Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme
EIES	: Etudes d'impact environnementales et sociales
ENS	: Ecole normale supérieure d'Atakpamé
ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FdR	: Feuille de route
FEWS	: Flood early warning system

FFOM	: Forces, faiblesses, opportunités et menaces
FSDH	: Fonds spécial pour le développement de l'habitat
FUNES	: Functional estimation
GES	: Gaz à effet de serre
GIEC	: Groupe international des experts pour le changement climatique
LFI	: Loi de finance initiale
LOLF	: Loi organique relative aux lois des finances
MAHVDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Villageoise et du développement rural
MASSPF	: Ministère de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme
MATDCC	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière
MCACL	: Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale
MDPR	: Ministère du désenclavement et des pistes rurales
MDPR	: Ministère du désenclavement et des pistes rurales
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MESR	: Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
METFPA	: Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
MINARM	: Ministère des armées
MIPI	: Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements
MMRE	Ministère des mines et des ressources énergétiques
MRV	: Measuring reporting and verification
MSHP	: Ministère de la santé et de l'hygiène publique
MSPC	: Ministère de la sécurité et de la protection civile
MTRAF	: Ministère des transports routiers, aériens et ferroviaires
MUHRF	: Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière
ODD	: Objectifs de développement durable
ONAT	: Ordre national des architectes du Togo
ONG	: Organisation non gouvernementale
PAL	: Port autonome de Lomé
PANEE	: Plan d'action national des efficacités énergétiques
PANER	: Plan d'action national des énergies renouvelables

PCE-LON	: Projet de corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey
PGES	: Plan de gestion environnemental et social
PGPP	: Plan de gestion des pestes et pesticides
PIA	: Plateforme industrielle d'Adétikopé
PIB	: Produit intérieur Brut
PIP	: Programme d'investissement public
PLU	: Plan local d'urbanisme
PNACC	: Plan national d'adaptation sur le changement climatique
PNAS	: Plan national d'adaptation du secteur de la santé
PNIASAN	: Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNS	: Plan national stratégique
PPBESE	: Planification, programmation, budgétisation, exécution et suivi évaluation
PRC	: Plans Régionaux de contingences
PTF	: Partenaires techniques et financiers
PTF	: Partenaires techniques et financiers
R&D	: Recherche et développement
REDD+	: Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RRC	: Réduction des risques de catastrophes
SALT	: Société aéroportuaire de Lomé Tokoin
SAZOF	: Société d'administration des zones franches
SDAU	: Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SIE	: Système d'information énergétique
SOTRAL	: Société de transports de Lomé
TVA	: Taxe sur valeur ajoutée

Tous les montants contenus dans le document sont exprimés en FCFA et ceux dans les tableaux sont en milliers de francs CFA sauf indication contraire

RESUME EXECUTIF

Les changements climatiques constituent un des défis majeurs pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté au Togo. Ils pèsent sur les finances publiques en raison des besoins d'investissement importants qui en découlent. Le coût des mesures identifiées dans la CDN est estimé à plus de 5,5 milliards USD pour la période 2020-2030. Un soutien extérieur, en l'occurrence des partenaires au développement et du secteur privé est essentiel, en complément d'une mobilisation de revenus budgétaires. Conscient de ces défis, le Togo, a engagé depuis plusieurs années d'importantes réformes visant à prendre en compte les enjeux des changements climatiques et de protection de l'environnement dans les politiques nationales, sectorielles et locales de développement.

En matière de gestion des finances publiques, l'une des réformes majeures engagées est la budgétisation verte qui vise à prendre en compte les questions climatiques et environnementales dans tout le processus budgétaire. Cette réforme budgétaire verte est en cohérence avec la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, notamment les projets prioritaires « P35 : Réponse aux risques climatiques majeurs », « P36 : Programme de mobilité verte » et la « R6 : Réforme de la législation environnementale ».

Entamée en 2024 dans une approche progressive avec neuf (9) ministères pilotes identifiés sur la base de leurs vulnérabilités aux changements climatiques et leur potentiel d'atténuation, la réforme de la budgétisation verte est élargie à treize (13) autres ministères et deux (2) institutions de la République, au titre de l'exercice 2025, faisant un total de vingt-quatre (24) ministères et institutions.

Les dépenses vertes couvertes par les crédits budgétaires de l'Etat sont classées en deux axes que sont l'axe « climat » déclinés en deux (2) segments « adaptation » et « atténuation » et l'axe « environnement », déclinés en quatre (4) segments : « biodiversité », « eau », « pollution » et « déchets ».

Le marquage des dépenses assurée au niveau des activités des actions et projets des ministères et institutions est effectué selon leur caractère « favorable », « défavorable », « neutre », « mixte » ou « non côté » de chaque segment et calée sur la nomenclature budgétaire existante. Une dépense est considérée verte lorsqu'elle contribue favorablement à la lutte contre les changements climatiques et/ou à la protection de l'environnement.

Au titre de la loi de finances initiale 2025, le crédit total alloué aux vingt-quatre (24) ministères et institutions s'élève à 979.551.881.000 francs CFA et représente 58,4% du budget de l'Etat.

La part consacrée à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement représente 16,0% du budget total des ministères et institutions concernés. Cette part représente 9,3% du budget de l'Etat.

Les proportions par axe se présentent comme suit : 11,6% favorable à l'axe climat et 4,4% favorable à l'axe environnement.

INTRODUCTION

Dans un contexte mondial marqué par l'ampleur des défis liés aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, le Togo a choisi de placer le développement durable au cœur de ses priorités. Conscient de l'importance cruciale de l'environnement pour le développement économique et social, le gouvernement togolais poursuit la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans les politiques publiques et budgétaires.

Signataire de plusieurs accords internationaux sur l'environnement, en l'occurrence l'Accord de Paris, le Togo s'est engagé à respecter ses contributions déterminées au niveau national (CDN) et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre tout en renforçant sa résilience aux catastrophes naturelles. Ces engagements se traduisent désormais par des actions concrètes dans la gestion des finances publiques à travers la budgétisation verte.

La budgétisation verte, initiée en 2024, incarne cette démarche. Cela intervient après la réalisation de l'évaluation du « PEFA climat » en 2022 (une première dans la sous-région ouest africaine), d'une mission diagnostic d'appui à la budgétisation sensible au climat, et à l'évaluation des investissements publics intégrant les changements climatiques et utilisant la méthodologie d'évaluation dite C-PIMA (climate public investment management assessment).

Elle traduit la volonté du Togo de coupler le développement économique à la résilience climatique et à la protection de l'environnement. Il s'agit d'une approche innovante visant à aligner les allocations budgétaires sur les priorités nationales et internationales en matière de lutte contre les changements climatiques. Grâce à ce cadre, les dépenses publiques sont évaluées selon leurs impacts sur le climat et l'environnement, facilitant ainsi des décisions budgétaires plus éclairées et cohérentes.

En plus de répondre aux défis climatiques, cette approche renforce les efforts du Togo pour la transparence budgétaire. En effet, elle s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et celle portant code de transparence dans la gestion des finances publiques. L'élaboration du document du budget vert traduit la mise en œuvre des directives du gouvernement notamment la circulaire n°014/MEF/SG/DGBF du 20 mars 2024 relative au calendrier budgétaire opérationnel 2024 intégrant une étape consacrée à l'étiquetage des dépenses, la lettre de cadrage n°076/2024/PM/CAB du 15 Octobre 2024 du Chef du gouvernement, Madame le Premier Ministre Victoire Sidémého TOMEKAH-DOGBE.

Pionnier dans la sous-région ouest africaine à s'engager dans la budgétisation verte, le Togo est à sa deuxième édition de BV. La première édition a concerné neuf (9) ministères pilotes. En plus des neuf (09) ministères pilotes, le Budget vert, exercice 2025 intègre treize (13) autres ministères et deux (02) institutions, soit au total 24 ministères et institutions. Cette expansion du budget vert à de nouvelles entités publiques et l'amélioration de la méthodologie de cotation témoignent de l'engagement du gouvernement à devenir un leader régional en matière de budgétisation verte.

La première édition du budget vert a permis d'analyser, sous les angles climat et environnement, les dépenses de neuf (09) ministères pilotes représentant 26,8% du budget de l'Etat 2024. Les dépenses de la 2e édition, représentant 58,4% du budget de l'Etat 2025. Cette présente édition reflète l'ambition du Togo d'accélérer l'intégration des priorités climatiques et environnementales dans la gestion des finances publiques.

Le budget vert 2025 introduit des innovations dont notamment, l'actualisation des règles de marquage des dépenses, le marquage des activités des projets et l'adoption d'une cotation mixte permettant une évaluation plus fine de l'impact des dépenses sur l'environnement et le climat. Les segments analysés incluent l'adaptation, l'atténuation, la biodiversité, l'eau, la pollution et les déchets ; ce qui permet de couvrir un large éventail de problématiques environnementales.

La mise en œuvre du budget vert 2025 vise à poursuivre l'analyse des dépenses budgétaires de l'Etat en augmentant le nombre d'institutions impliquées, tout en assurant une cohérence accrue entre les priorités de développement et les allocations budgétaires. Le budget vert 2025, intègre treize (13) ministères¹ et deux (02) institutions² en plus des neuf (09) ministères pilotes³. Il reflète l'ambition du Togo d'accélérer l'intégration des priorités climatiques et environnementales dans la gestion des finances publiques. Pour l'exercice 2025, 58,4% du budget de l'Etat sont soumis à cette analyse.

Le budget vert marque ainsi une nouvelle étape pour le Togo dans sa transition vers une gestion budgétaire plus durable et résiliente.

Le présent document aborde i) les notions essentielles de la budgétisation verte et les CDN, ii) les cadres juridique, institutionnel et organisationnel, iii) la synthèse du budget vert exercice 2025 et iv) le budget vert par ministère.

¹ Ministères chargés de : développement à la base, armées, administration territoriale, sécurité, enseignements primaire et secondaire, enseignement technique, enseignement supérieur, action sociale, accès universel aux soins, sports et loisirs, économie maritime, commerce, industrie.

² Primature et Cour des Comptes

³ Il s'agit des ministères chargés de : santé, eau, agriculture, urbanisme, transports, énergie, travaux publics, pistes rurales et environnement.



SECTION **1**

**NOTIONS ESSENTIELLES DE
LA BUDGETISATION VERTE
ET LES CONTRIBUTIONS
DETERMINEES AU NIVEAU
NATIONAL (CDN)**

1.1. QUELQUES CONCEPTS USUELS DU BUDGET VERT

Pour une même compréhension du présent document, les concepts usuels suivants sont définis comme suit :

L'atténuation : est l'ensemble de stratégies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (y compris le CO₂ des combustibles fossiles) afin de limiter l'augmentation des températures. Au-delà des efforts d'atténuation, des efforts d'adaptation devront être entrepris pour minimiser les pertes et les dommages causés par le changement climatique.

L'adaptation implique une combinaison d'actions publiques et privées visant à minimiser les dommages causés par le changement climatique.

Le « climat » correspond à une synthèse des temps qu'il fait dans un lieu sur une longue période (combinaison d'éléments atmosphériques à un moment donné et en un lieu donné). Il peut être défini comme étant les conditions moyennes qu'il fait dans un endroit donné (température, précipitations, ...) calculées d'après les observations d'au moins 30 ans pour les pluies et 15 ans pour les températures (selon l'OMM).

Les "changements climatiques" sont des changements de ces variables qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

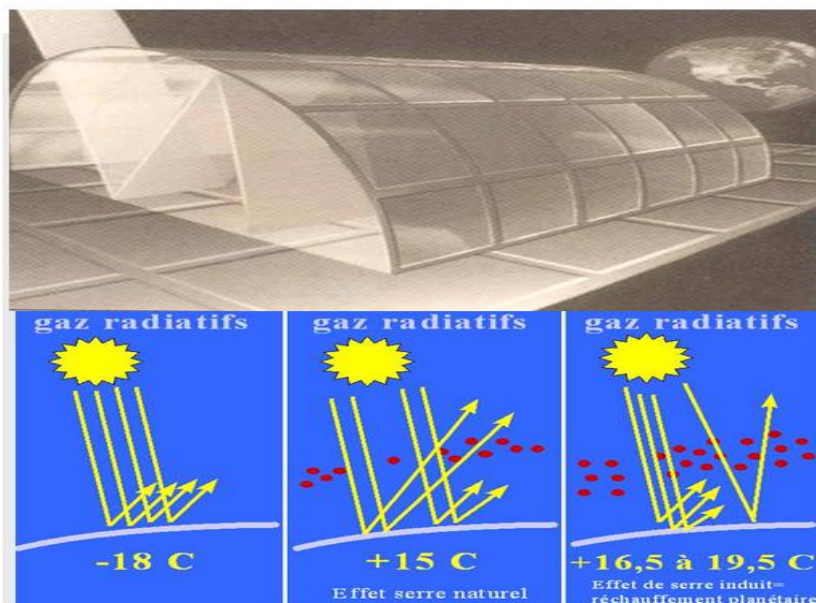
Les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis environnementaux auxquels l'humanité fait face aujourd'hui.

Il est mondialement reconnu et accepté sur le plan scientifique et humain que les changements climatiques sont un phénomène réel aux impacts négatifs récurrents et sources de perturbations économiques et écologiques, dégradant les conditions de vie des populations. Ils affectent différemment les hommes et les femmes mais aussi les différentes régions et pays du monde.

Les changements climatiques amplifient les conflits, compromettent la sécurité et la paix mais également déstabilisent les budgets des Etats.

Il existe deux causes essentielles des changements climatiques :

- ▶ **les causes naturelles et les causes liées à l'activité humaine.** Les variations de l'activité solaire :
 - ✓ Les deux tiers de l'énergie en provenance du soleil sont absorbés par l'atmosphère, les sols et l'océan.
 - ✓ Le tiers restant est directement réfléchi vers l'espace par les nuages, les aérosols, l'atmosphère et la surface terrestre.
 - ✓ L'atmosphère et la surface terrestre émettent en retour un rayonnement infrarouge que les nuages et les gaz à effet de serre (vapeur d'eau, dioxyde de carbone, ozone et méthane pour les plus importants) absorbent et réémettent en grande partie vers le sol.



« L'**effet de serre** » est un phénomène naturel de piégeage par l'atmosphère du rayonnement solaire réfléchi par la terre vers l'atmosphère. Il est amplifié par les rejets excessifs de gaz majeurs, lesquels gaz à effet de serre, accroissent la température en surface ou à faible altitude.

Les gaz à effet de serre ont en effet la particularité d'être pratiquement transparents aux rayonnements solaires et opaques au rayonnement infrarouge réfléchi par la terre. L'énergie est piégée. Ce phénomène a été baptisé « effet de serre » par analogie avec la serre du jardinier. On estime que sans cet effet de serre de l'atmosphère, la température moyenne à la surface de la terre serait au plus de - 19°C au lieu des 15°C que nous connaissons.

Quant à l'impact, des changements climatiques sur la vie économique et sociale, il peut se résumer à trois (3) niveaux principalement comme l'indique le schéma sur les impacts possibles des CC.

Biodiversité : elle désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu que dans les années 1980.

Déchets : Est un résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Eaux : C'est l'ensemble des ressources hydrauliques destinées à divers usages socio-économiques. On distingue : les **eaux de surface** (ensemble des eaux douces, saumâtres et marines se trouvant à la surface du sol. Il s'agit des cours d'eau, canaux, lacs, lagunes, étangs, mares, marais, zones humides, mangroves ainsi que la zone de mer ou océan s'étendant des côtes jusqu'à une ligne considérée comme frontière maritime) et les **eaux souterraines** (toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol et pouvant émerger ou non à la surface sous forme de sources).

Pollution : Toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par un acte susceptible : i) d'influer négativement sur le milieu de vie de l'homme et des autres espèces vivantes ; ii) de provoquer une situation préjudiciable à la santé, la sécurité, le bien-être de l'homme, de la flore et de la faune ou les biens collectifs et individuels.

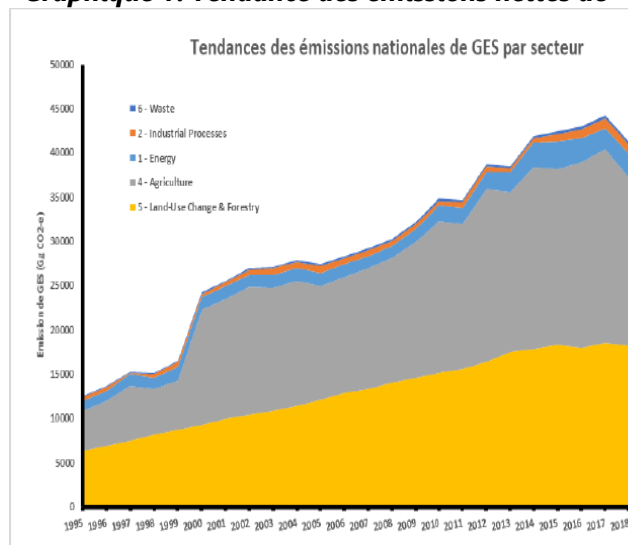
1.2. TENDANCES DES EMISSIONS DE GES DE 1995 A 2018

L'analyse des tendances des émissions agrégées de GES directs donne les résultats suivants (cf schémas graphique ci-après).

Les émissions et absorptions nationales de GES de la quatrième communication nationale (4CN) par secteur sont exprimées en Gg équivalent de CO₂ (CO₂-e) pour les gaz directs (CO₂, CH₄, N₂O) et les substituts fluorés (HFC) de substance appauvrissant la couche d'ozone (SAO). Les émissions totales des GES de 1995 (12314,09 Gg CO₂-e) à 2018 (40990,59 Gg CO₂-e) montrent une croissance continue sur la série temporelle soit 3,32 fois supérieures pour l'ensemble des secteurs.

Les émissions totales des GES directs du sous-secteur Foresterie et autres affectations des terres (FAT) évoluent dans le même sens de 6345,26 Gg CO₂-e (1995) à 18138,80 Gg CO₂-e (2018). Ces émissions ont connu une croissance continue sur la période allant de 1995 à 2018, soit une multiplication de 2,85 fois. Le sous-secteur FAT est le principal contributeur des émissions totales sur cette série temporelle. L'augmentation substantielle des émissions observées au niveau du sous-secteur FAT est directement imputable aux pratiques de gestions des terres forestières. Dans la plupart des cas, les terres forestières contribuent en majorité aux fortes émissions de CO₂ dues principalement à la conversion des terres forestières en terres cultivées. De plus le prélèvement important de bois ronds et autres perturbations dans les terres sont à mettre à l'actif de cette hausse.

Graphique 1: Tendance des émissions nettes de



CO₂ de 1995 à 2018

Source : Quatrième communication sur les changements climatiques du Togo.

Le secteur de l'Energie est le deuxième contributeur avec des émissions estimées à 2626,78 Gg CO₂-e en 2018 soit 4,22 fois plus élevées que celles de 1995 (1140,76 Gg CO₂-e). L'augmentation du parc automobile et le développement du réseau de voiries urbaines ont pour conséquence l'augmentation substantielle des émissions observées au niveau du secteur de l'Energie. Cette augmentation est imputable au fort accroissement des consommations de combustibles fossiles en l'occurrence l'essence et du gasoil de la catégorie du transport

dont les quantités ont connu une forte croissance entre 1995 et 2018 avec une augmentation du parc automobile et du développement du réseau routier.

Le sous-secteur de l'Agriculture dont les émissions estimées à 4503,98 Gg CO₂-e en 1995 passent à 19035,13 Gg CO₂-e soit une multiplication de 2,39 fois. La hausse de ces émissions est la conséquence directe de la promotion du secteur agricole, maillon essentiel de développement économique du Togo. De plus, l'augmentation du cheptel sur la période 1995 à 2018 a contribué à l'accroissement des émissions des catégories de la fermentation entérique et de la gestion du fumier.

Enfin, pour la même période, les émissions émanant des secteurs PIUP et Déchets ont été multipliées par les facteurs 2,75 et 4,5 respectivement. L'accroissement noté au niveau des émissions issues du secteur PIUP s'explique par l'augmentation de la production du clinker pour la production du ciment et surtout par la prise en compte des émissions des gaz fluorés résultant de la sous-catégorie de l'utilisation des substituts fluorés de substances appauvrissant la couche d'ozone à partir de 2013. Dans le secteur Déchets, l'augmentation des émissions provient des catégories de l'élimination des déchets, l'incinération et le brûlage des déchets à l'air libre, le traitement et le rejet des eaux usées domestiques et industrielles.

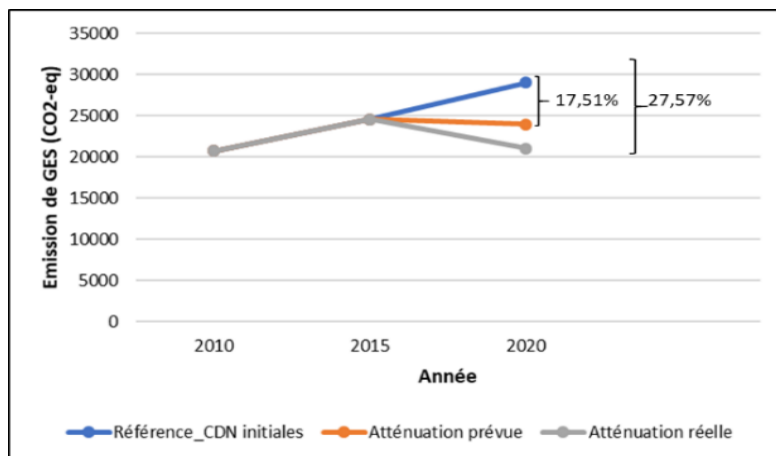
Le sous-secteur de l'Agriculture et le secteur de l'Energie contribuent de façon significative aux émissions annuelles sans le sous-secteur FAT avec une prédominance du sous-secteur de l'Agriculture sur la série temporelle 1995-2018. Les contributions aux émissions annuelles des deux sources réunies sont de 94,58%, ceci devrait être considéré en termes d'amélioration, dans le système national d'inventaire du Togo.

En prenant en compte le sous-secteur FAT, le bilan des émissions et absorptions totales des GES montrent que le Togo est une source nette de GES (émissions supérieures aux absorptions). Les pratiques de gestion des terres forestières couplées aux pratiques perverses de la déforestation (surtout conversion des forêts en terres cultivées), de la dégradation des forêts et autres affectations des terres (due à la collecte de bois rond commercial et de bois énergie), l'utilisation de véhicules usagés et la dégradation des routes dans le secteur de l'Energie ; les feux de végétation incontrôlés, la culture itinérante sur brûlis, l'usage abusif des intrants agricoles sont à mettre à l'actif de ce bilan.

1.3. CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL (CDN)

1.3.1. Gouvernance des CDN

Graphique 2: Scenarios d'atténuation prévue et d'atténuation réelle en 2020 par rapport à la référence



Source : CDN, 2021

Après la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 08 mars 1995, le Togo a, entre autres :

- ✓ préparé et soumis sa communication nationale initiale en 2001, sa deuxième communication en 2011, sa troisième communication en 2015 et sa quatrième communication en 2022 ;
- ✓ soumis son premier rapport biennal actualisé en 2017 et le deuxième en 2021 ;
- ✓ préparé et adopté en 2008, un plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques;
- ✓ élaboré et adopté en mars 2021, la stratégie nationale de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et au stock de carbone dans le sol (REDD+).

Suite à l'adoption de l'Accord de Paris lors de la 21ème session de la Conférence des Parties (COP 21), le Togo a soumis ses Contributions déterminées au niveau national (CDN) initiales avec deux niveaux de réduction : une réduction inconditionnelle de 11,14% et une réduction conditionnelle de 20% pour un besoin en financement total estimé à 3,54 Milliards \$US (adaptation = 1,54 milliards \$US; atténuation = 1,10 milliards \$US; transfert de technologies=0,5 milliards \$US; Renforcement de capacités = 0,4 milliards \$US).

L'ensemble des projets mis en œuvre entre 2015 et 2020 en matière d'atténuation et d'adaptation a permis au pays de réaliser 7 990 Gg CO2-eq. de réduction de ses émissions en 2020 au lieu de 5 075 Gg CO2-eq. de réduction initialement prévue, soit une réduction de 27,57% à l'horizon 2020 au lieu de 17,51% par rapport à la référence comme le montre le graphique 2. La réduction supplémentaire est donc de 10,06%.

1.3.2. Révision des CDN du Togo

Le Togo vise, par la révision de ses CDN, à se conformer aux engagements pris vis-à-vis de l'Accord de Paris et d'assurer leur alignement à ses priorités de développement (FdR) et aux Objectifs de développement durables (ODD).

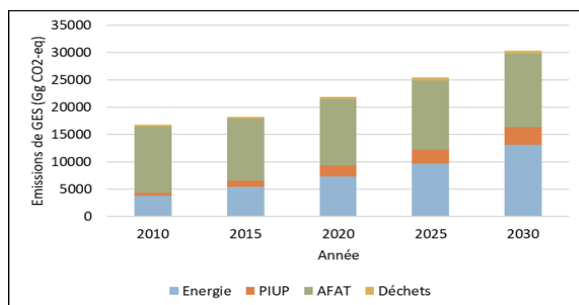
La révision des CDN du Togo a couvert entre autres, l'actualisation des données et des informations au regard des nouveaux développements programmatiques et politiques, la prise en compte du secteur des infrastructures, une meilleure intégration du secteur des ressources en eau et l'intégration des hydrofluorocarbures (HFC) et les polluants atmosphériques et climatiques de courte durée de vie dans les gaz dont les émissions sont à réduire.

Une large concertation des différentes parties prenantes, l'actualisation des informations en tenant compte des nouveaux développements programmatiques, la considération de nouveaux secteurs et de nouveaux gaz ont permis d'élaborer de nouveaux engagements chiffrés plus ambitieux.

1.3.3. Volet atténuation des CDN

Les CDN actualisées prévoient une réduction globale des émissions de GES à l'horizon 2030 de 50,57% par rapport à un scénario tendanciel issu des études réalisées dans le cadre de la QCNCC et du deuxième RBA.

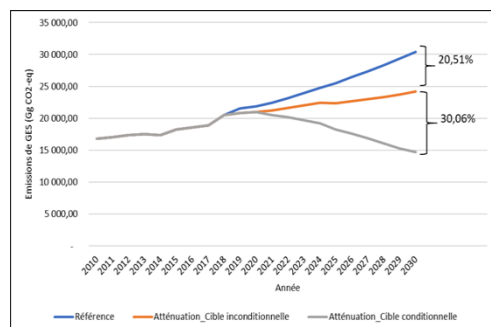
Graphique 3 : Tendances des émissions de GES selon le scénario de référence et de la CDN révisées



Quatre secteurs prioritaires sont pris en compte, comme l'indique le graphique. Il s'agit de :

- l'énergie (résidentiel, transport, production de charbon de bois, production d'électricité) ;
- les Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP) ;
- AFAT (Agriculture, foresterie et autres affectations de terres) ;
- les déchets (déchets solides et eaux usées).

L'objectif des CDN révisées est d'atteindre une valeur d'émissions de 24,2 MT CO₂-eq. en 2030 ; ce qui correspond à une réduction inconditionnelle de 20,51% par rapport au scénario tendanciel de référence. À cet objectif inconditionnel s'ajoute une cible de 30,06% de réductions additionnelles des émissions de GES, conditionnée à l'obtention des soutiens nécessaires (financements internationaux en particulier).

Graphique 4: Tendances des émissions de GES selon le scénario des CDN révisées

La mise en œuvre complète des CDN révisées devrait permettre en 2030 de réduire également les polluants climatiques et atmosphériques de courte durée de vie :

- 80% pour le carbone noir (suie) ;
- 32% pour le méthane (CH₄) ;
- 58% pour les particules (PM 2.5 et PM 10) ;
- 51% pour l'oxyde d'azote (NO_x).

Les émissions des hydrofluorocarbures (HFC) seraient également réduites de 9% en 2030 avec une forte réduction à partir de 2029 conformément au calendrier d'élimination progressive des HFC prévu par l'amendement de Kigali. Ces objectifs sont plus ambitieux au regard des CDN initiales et surtout des circonstances nationales.

1.3.4. Volet adaptation des CDN

Le cadre stratégique de l'adaptation aux changements climatiques tel que décrit dans les CDN révisées se décompose en cinq (5) axes sectoriels : (i) énergie, (ii) AFAT, (iii) ressources en eau, (iv) établissements humains et (v) zone côtière. Cinq (5) valeurs transversales sont également mises en avant : équité, genre, coopération, recherche et transparence.

Ces axes sont tirés des priorités identifiées pour l'adaptation dans les CDN initiales de 2015 et du Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC) de 2017 en considérant les initiatives de la Feuille de route gouvernementale, Togo 2020-2025 et des politiques et plan sectoriels et les ODD.

Par exemple, les mesures proposées pour le secteur de l'agriculture contribueront, par ailleurs, au Projet 12 de la FdR 2020-2025, ainsi qu'à la cible 1 de l'ODD 13 et aux cibles 3, 4 et 5 de l'ODD 2. De même, en ce qui concerne le secteur de la Foresterie, les mesures d'adaptation devraient contribuer au Projet 6 de la FdR 2020-2025. Elles contribuent également aux cibles 4 et 5 de l'ODD1, aux cibles 1, 2 et 14b de l'ODD 14 et à la cible 1 de l'ODD 13.

1.3.5. Financement des CDN

Le coût global attendu de l'atténuation à horizon 2030 est estimé à environ 2,758 milliards USD, soit 1 654,8 milliards de FCFA et à 2,779 milliards USD, soit 1 667,4 milliards de francs CFA, pour les objectifs d'adaptation, reflétant un besoin total de financement d'environ 5,537 milliards USD pour l'atteinte de l'objectif global de 50,57%.

<i>Vision : À l'horizon 2030, le développement socioéconomique du Togo est durablement assuré et la résilience des populations vulnérables renforcée, grâce à la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques</i>	
Axes/Secteurs	Objectifs stratégiques/priorités
Axe 1 : Renforcement de la résilience dans le secteur de l'énergie	- Renforcer des actions en faveur de l'efficacité énergétique et des technologies sobres en carbone - Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables
Axe 2 : Renforcement de la résilience dans le secteur de l'agriculture, Foresterie et autres affectation des terres	- Renforcer la résilience des systèmes et moyens de production du secteur de l'agriculture - Mener des actions en faveur de la gestion durable des écosystèmes forestiers et la restauration des services écosystémiques
Axe 3 : Promotion d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau	- Appuyer le captage des ressources en eau par les retenues d'eau collinaires à buts multiples - Disposer de données fiables sur les ressources en eau au Togo
Axe 4 : renforcement des capacités d'adaptation des établissements humains	- Mettre en place un système d'alerte précoce pour informer à temps réel contre les inondations - Accompagner la prévention et la lutte contre les maladies vectorielles - Renforcer la protection sociale et la construction des infrastructures socioéconomiques climato résilientes
Axe 5 : Protection de la zone côtière	- Initier des AGR pour les communautés de maraîchers et de pêcheurs de la zone du littoral - Renforcer le dispositif de protection du littoral contre l'érosion côtière

Cette estimation ne couvre pas les aspects liés au renforcement de capacités et de transfert de technologies. Ces derniers sont évalués respectivement à 66,4838 millions USD et à 236,325 millions USD durant la période 2020-2030 et sont finançables au titre du conditionnel.

La mise en œuvre de la stratégie de communication inclusive élaborée sur la période 2022-2026 coûterait environ 1 517 834 dollars USD.

Il est primordial que les mécanismes de marché de façon à favoriser la coopération entre les Parties, tel qu'il est prévu à l'article 6 de l'accord de Paris soient mis en place.

Cela nécessite une stratégie de mobilisation des fonds, laquelle passe par un renforcement des capacités de ces acteurs et un partenariat solide entre le secteur public et privé. La FdR 2020-2025 constitue un bon moteur pour la mise en œuvre et l'atteinte des ambitions des CDN révisées. L'appui extérieur (bilatéral et multilatéral) dans la mise en œuvre des CDN est crucial, tant en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologies que de financement de projets d'investissements sensibles au climat.



SECTION 2

CADRE JURIDIQUE

2.1. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET REGIONAUX RATIFIES ET SIGNES PAR LE TOGO

Dans le cadre de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, le Togo a signé et ratifié différentes conventions internationales. On peut retenir essentiellement les conventions suivantes.

2.1.1 En matière de protection de l'environnement

Au titre des instruments juridiques en matière environnementale, on peut citer entre autres :

- **la Convention sur la diversité biologique de 1992 et ses Protocoles de Cartagena de 2000 et de Nagoya-Kuala de 2010** : cette convention, ratifiée le 4 octobre 1995, et ses protocoles visent essentiellement la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ;
- **la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification du 17 juin 1994, ratifiée le 4 octobre 1995** : elle vise à lutter contre la désertification et à contribuer à l'atténuation des effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées ;
- **la Convention de Bonn du 23 juin 1979 sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ratifiée le 9 novembre 1995** : elle a pour objectif d'assurer la protection et la conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aviaires et de leurs habitats à l'échelle mondiale. La conservation des espèces migratrices nécessite en particulier une coopération internationale pour assurer la protection de l'ensemble de leur aire de répartition ;
- **la Convention sur les zones humides (Ramsar) de 1971, ratifiée en 1995** : elle vise à assurer la promotion, la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. A ce titre, les Etats parties sont tenus, notamment d'inclure les considérations de conservation des zones humides dans leur planification nationale, de désigner des zones humides d'importance internationale, de les inscrire sur la liste de Ramsar et d'assurer par conséquent leur conservation durable ; et de contribuer à la coopération internationale en faveur de la gestion et de la protection des zones humides ;
- **la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger) du 15 Septembre 1968, ratifiée en 1980** : elle a pour objectif d'assurer la conservation, l'utilisation et le développement des ressources naturelles dans leur ensemble et celles de la faune en particulier, pour le bien-être présent et futur de l'humanité, du point de vue économique et social. Elle engage les Etats parties à adopter les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation et le développement des ressources naturelles, conformément aux principes scientifiques et en tenant dûment compte des meilleurs intérêts des populations.

2.1.2. En matière de lutte contre les changements climatiques

S'agissant des changements climatiques les instruments juridiques sont essentiellement :

- **la Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992, ratifiée le 08 mars 1995** : elle vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en vue de la stabilisation de leurs concentrations à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.
- Son protocole additionnel de Kyoto de 1997 auquel le Togo a adhéré en juillet 2004, prévoit des engagements différenciés selon les pays, sur la base du principe d'une responsabilité distincte entre pays industrialisés et pays en développement. Il prévoit la possibilité de dégager des Unités de réduction des émissions cessibles de GES par le biais d'investissements dans des projets d'atténuation des changements climatiques ;
- **l'Accord de Paris sur le climat, adopté à la conférence des parties (COP) 21 à Paris en 2015, ratifié le 30 mai 2017** : il a pour objectif de contribuer à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C d'ici 2100 et de poursuivre les efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C. Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'accord enjoint les Etats parties à poursuivre la réduction leurs émissions des GES, à travers leurs plans d'action climatique, appelés contributions nationales déterminées (CDN) ;
- **la Convention de Rotterdam** sur le commerce international des produits chimiques et pesticides dangereux **du 9 septembre 1999, ratifiée le 23 juin 2004** : elle a pour but d'organiser le commerce international de certains produits chimiques dangereux, afin de protéger la santé humaine et l'environnement. A ce titre, elle établit la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable au commerce international de ces produits et encourage le partage des responsabilités et la coopération entre Parties ;
- **la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) du 23 mai 2001**, cette convention, ratifiée par le Togo le 22 juillet 2004, vise, conformément au principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, à protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants caractérisés par leur persistance, bioaccumulation, toxicité et mobilité.

2.2. CADRE JURIDIQUE NATIONAL

Le cadre juridique national relatif à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques est constitué essentiellement de :

- **la Constitution du 6 mai 2024** : l'article 17 de l'annexe relative à la déclaration solennelle des droits et devoirs fondamentaux des personnes et des citoyens, dispose que « *L'Etat reconnaît à chacun le droit à la protection de la santé et le droit de jouir d'un environnement sain. Il œuvre à le promouvoir.* »
 - *Les pouvoirs publics veillent à l'utilisation rationnelle de toutes les ressources naturelles afin de protéger et d'améliorer la qualité de vie et de défendre l'environnement* ».
- **la loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement** : elle fixe le cadre légal général de protection et de gestion de l'environnement, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Constitution du 6 mai 2024 et à celles de l'article 17 de son annexe relative à la déclaration solennelle des droits et devoirs fondamentaux des personnes et des citoyens.
 De façon générale, elle vise à préserver et gérer durablement l'environnement ; garantir, à tous les citoyens, un cadre de vie écologiquement sain et équilibré ; créer les conditions d'une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ; établir les principes fondamentaux destinés à gérer, à préserver l'environnement contre toutes les formes de dégradation afin de valoriser les ressources naturelles, de lutter contre toutes sortes de pollutions et nuisances ; à améliorer durablement les conditions de vie des populations dans le respect de l'équilibre avec le milieu ambiant ; et à encadrer les activités susceptibles de dégrader l'environnement et d'entraîner des atteintes à la santé des personnes ;
- **la loi n° 2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier** : elle fixe le régime de protection et de gestion durable des ressources forestières aux fins d'un équilibre des écosystèmes et de la pérennité du patrimoine forestier (art. 3). Elle consacre une gestion participative et inclusive des ressources forestières, en créant une commission nationale et des commissions consultatives locales chargées d'aider à la prise de décision en matière de gestion des ressources forestières (article 138) ;
- **la loi n° 2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande** : elle fixe les règlements les activités qui se déroulent dans les eaux maritimes, les lagunes, fleuves et plans d'eau dans les ports et s'applique, notamment à tous les navires immatriculés sous pavillon togolais et les navires étrangers se trouvant dans les eaux sous juridiction togolaise en application des conventions internationales en vigueur (article 1^{er}).

- Elle prend en compte la protection de l'environnement marin à travers son livre VI qui consacre des dispositions relatives à la prévention des différentes formes de pollution par les navires et autres engins en mer en vue de préserver l'écosystème marin, notamment la prévention de la pollution par les hydrocarbures ; par les substances nocives transportées par mer en colis, conteneurs, citernes mobiles, camions ou wagons-citernes ; par les eaux usées des navires ; par les substances liquides nocives transportées en vrac ; par les ordures des navires ; par les immersions de déchets à partir de navires et de l'air par les navires ;
- **la loi n° 2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau** : elle fixe le cadre juridique général et les principes de base applicables à la répartition, à l'utilisation et à la gestion intégrée des ressources en eau (art. 1^{er}). Elle définit également les règles de protection, de la lutte contre la pollution des eaux et de la protection des aménagements et ouvrages hydrauliques (titre III relatif au régime de protection des eux, des aménagements et des ouvrages hydrauliques) ;
- **la loi n° 96-004 du 26 février 1996 portant code minier, modifiée et complétée par la loi n° 2003-012 du 14 octobre 2003** : cette loi régit la prospection, la recherche, l'exploitation, la détention, le traitement, le transport, la transformation et le commerce des substances minérales sur le territoire de la République togolaise. Elle consacre la protection de l'environnement en son article 35 qui dispose : *« Tout détenteur d'un titre minier évitera au maximum tout impact préjudiciable à l'environnement, notamment la pollution de la terre, de l'atmosphère et des eaux et le dommage ou la destruction de la flore ou de la faune, conformément aux dispositions de la présente loi, du code de l'environnement et de leurs textes d'application »* ;
- **la loi n° 99-003 du 12 février 1999 portant code des hydrocarbures** : elle régleme toutes les opérations pétrolières, à savoir la recherche, la prospection, l'exploration, le stockage, le raffinage, le transport et la commercialisation des hydrocarbures. Elle met à la charge des titulaires de titres pétroliers, selon son article 39, l'obligation de protection et de sauvegarde de l'environnement, conformément aux prescriptions et dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de l'environnement ;
- **la loi n° 2018-010 du 08 août 2018 portant promotion et production d'électricité de source renouvelables au Togo** : cette loi fixe le cadre juridique général de réalisation des projets de production d'électricité à base des sources d'énergies renouvelables (art. 1^{er}). Elle définit les règles régissant les installations, les équipements et les matériels nécessaires pour la production, le stockage, le transport, la distribution, la commercialisation et la consommation d'électricité à base des sources d'énergies renouvelables. Elle permet la prise en compte des mesures d'atténuation par le Togo ;
- **la loi n° 2016-002 du 4 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire au Togo** : elle fixe le cadre juridique de toutes les interventions de l'Etat et des autres acteurs concernés par la structuration, l'occupation, l'utilisation du territoire national et de ses ressources (article 1^{er}). Elle tient compte de la gestion des ressources foncières et de la protection de l'environnement, en mettant à la charge

de l'Etat l'obligation de veiller au respect de la législation nationale et des conventions internationales en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques dans la mise en œuvre de la politique de l'aménagement du territoire (article 23) ;

- **la loi n° 2007- 011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, ensemble les textes qui l'ont modifiée** : cette loi confère d'importantes compétences en matière d'assainissement, de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement aux communes et régions.
 - Les communes disposent des compétences propres en matière, notamment de création, gestion, protection des forêts et zones protégées d'intérêt communal, lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances diverses, la création, la réhabilitation et la gestion des parcs communaux (art. 82).
 - Les régions assurent la coordination des actions de développement des communes relevant de leur ressort territorial, en matière de protection de l'environnement, du climat et de la qualité de l'air (art. 233-1). Elles assurent également le traitement des déchets, la protection de la faune et de la flore, l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux de la protection de l'environnement (art. 234) ;
- **la loi n° 2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial** : cette loi fixe les règles et les principes fondamentaux applicables en matière foncière et domaniale et régit l'organisation et le fonctionnement du régime foncier et domanial. Le titre VII est consacré à la gestion des ressources naturelles notamment le régime général de la gestion des ressources naturelles (le sol, le sous-sol et les richesses et les forêts de manière rationnelle) ; la gestion de la faune sauvage ; la gestion des substances de carrière et de mine. Les articles 405 et 649 traitent également de la préservation de l'environnement. Les autorités compétentes et toute personne mandatée par elles disposent du droit d'accès à tous les sites et bâtiments, de même que les installations qui s'y trouvent, sans toutefois perturber le bon fonctionnement des activités du titulaire.



SECTION

3

**SYNTHESE DU BUDGET
VERT, EXERCICE 2025**

3.1. BUDGETISATION VERTE AU TOGO

La présentation de la budgétisation verte au Togo est structurée en six (6) points, à savoir : (i) planification et programmation des dépenses sensibles au climat et à l'environnement, (ii) situation de la budgétisation des dépenses sensibles au climat et à l'environnement, (iii) approche méthodologique de la budgétisation verte, (iv) règles de gestion pour le marquage des activités et projets du budget vert, exercice 2025, (v) marquage des lignes dans le système du budget vert, exercice 2025, et (vi) portée de la budgétisation verte.

3.1.1. Planification et programmation des dépenses sensibles au climat et à l'environnement

La présente partie porte sur l'état des lieux des politiques et stratégies ainsi que la programmation des projets et programmes de développement sous l'angle vert.

3.1.1.1. Etat des lieux des politiques et stratégies environnementales au Togo

Le Togo a entrepris des réformes dans les secteurs socioéconomiques de développement pour assurer une transition vers une économie verte en vue de garantir la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. Cette volonté du gouvernement s'est manifestée à travers d'une part, l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs documents de référence en matière de développement, notamment le Plan national de développement (PND 2018-2022) et de la Feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025 et d'autre part, la contribution à la mise en œuvre des engagements communautaire, régional et international.

a) Plan national de développement (PND)

Sur la période 2018-2022, le PND a été la clé de voûte du développement au Togo. Il a pour objectif global de « transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social ». Spécifiquement, il vise, en son Axe stratégique 3 et son effet attendu 12 « la gestion durable des ressources naturelles et la résilience aux effets des changements climatiques sont assurés », à atteindre les résultats suivants :

- la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes sont assurées ;
- la dégradation du milieu naturel est réduite et la protection des espèces menacées est renforcée ;
- les émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité des personnes et des biens aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes sont réduites ;
- les pratiques nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature sont adoptées ;

- la gestion rationnelle des déchets et des produits chimiques et la prévention des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) sont renforcées.

b) Feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025

Depuis 2020, le gouvernement a réajusté le Plan national de développement (PND) en adoptant et en mettant en œuvre la Feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025. Cette FdR marque une nouvelle ère de planification caractérisée par la recherche des solutions urgentes et idoines contre les effets socio-économiques liés aux pandémies et aux menaces sécuritaires à travers l'identification d'actions performantes de relance de l'économie togolaise. La FdR a pour vision de faire du Togo, un pays en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. Elle met la priorité sur la durabilité, l'inclusivité socio-économique et les opportunités offertes par le numérique. Ainsi, elle est structurée en trois axes stratégiques : (i) axe1 : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; (ii) axe 2 : dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) axe 3 : moderniser le pays et renforcer ses structures.

La FdR est constituée d'un portefeuille de trente-six (36) projets et de six (06) réformes prioritaires qui découlent de dix (10) ambitions pour accompagner la nouvelle vision et les trois (03) axes stratégiques de développement du pays (Annexe 1).

La FdR prend en compte les changements climatiques dans son axe 3 notamment l'ambition 10 « mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays ». Cette ambition se concrétise à travers deux projets et une réforme prioritaire dont le ministère chargé de l'environnement est lead. Il s'agit de : (i) P35 : réponse aux risques climatiques majeurs qui ambitionne de définir et mettre en œuvre des réponses aux principaux risques climatiques à travers des aménagements ciblés et a pour objectifs de protéger 90% des côtes contre l'érosion et de porter à 25% le taux de couverture forestière ; (ii) P36 : Programme de mobilité verte qui ambitionne de définir et de mettre en œuvre un plan de mobilité verte principalement centré sur le transport électrique avec un objectif de 3% de véhicules électriques dans les ventes annuelles de véhicules neufs et (iii) R6 : Réforme de la législation environnementale qui vise à renforcer le cadre juridique nécessaire à une protection renforcée de l'environnement.

Le PND et la FdR tirent leurs fondements de l'Agenda 2030 de développement durable, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui prennent en compte également le climat et l'environnement et de la Vision 2050 de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le PND et la FdR tirent leurs fondements de l'Agenda 2030 de développement durable, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui prennent en compte également le climat et l'environnement et de la Vision 2050 de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

c) Agenda 2030 intégrant les Objectifs de développement durable (ODD)

Les dix-sept (17) ODD couvrent l'ensemble des enjeux de développement qui sont liés au climat, à la biodiversité, à l'énergie, à l'eau, à la pauvreté, etc. Le Togo a également intégré lesdits objectifs dans ses contributions déterminées au niveau national et enregistre des avancées dans leur mise en œuvre. Par ailleurs, il est essentiel de réagir aux changements climatiques de manière à favoriser le développement durable à long terme pour réussir la transition vers un développement sobre en carbone et résilient au climat et une plus grande économie, comme l'exige l'Accord de Paris.

d) Agenda 2063 de l'Union Africaine

La prise en compte du climat et de l'environnement s'est concrétisée dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine, « l'Afrique que nous voulons », à travers : l'objectif 7 : des économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique et le domaine « biodiversité, conservation et gestion durable des ressources naturelles » avec cibles « au moins 30% des terres agricoles font l'objet d'une gestion durable » et « au moins 17% des zones terrestres et des eaux intérieures et 10% des zones côtières et marines sont préservées ».

e) Vision 2050 de la CEDEAO

La Vision 2050 de la CEDEAO est stipulée : « Une Communauté de peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuses des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement inclusif et durable ».

Cette vision prend en compte le climat et l'environnement en son pilier 4 : « transformation et développement inclusif et durable » qui vise entre autres à promouvoir la gestion efficace des ressources naturelles et à renforcer la résilience de la région face aux changements climatiques et aux chocs exogènes à travers l'Orientation stratégique 3 : renforcer la durabilité environnementale et la lutte contre les changements climatiques. Cette orientation stratégique a pour priorités : (i) améliorer la gestion des ressources naturelles ; (ii) lutter contre les changements climatiques ; (iii) améliorer la gestion des risques et des catastrophes naturelles ; (iv) énergies renouvelables ; (v) sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (vi) agriculture durable ; (vii) améliorer la gouvernance des océans et (viii) l'économie bleue.

3.1.1.2. Etat des lieux de la programmation des projets et programmes de développement au Togo sous l'angle vert

La prise en compte des préoccupations climatiques et environnementales dans la planification stratégique et opérationnelle permet de renforcer la résilience aux changements climatiques des biens et des personnes et garantir la durabilité environnementale dans la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets de développement.

A cet effet, le Togo s'est doté des instruments et outils devant lui permettre de poser les bases de son développement durable. Il s'agit entre autres du guide d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (GIACC) élaboré depuis 2016 et du guide d'intégration de l'économie bleue (GIEB) dans les documents de politiques, stratégies, programmes et projets de développement, élaboré depuis 2020 ; des évaluations environnementales et sociales stratégiques (EESS) et des études d'impacts environnemental et social (EIES) des programmes et projets. En lien avec le budget vert, le GIACC et le GIEB permettent de prendre en compte spécifiquement les segments adaptation, atténuation et eau dans les politiques, stratégies, programmes et projets. Les EESS et EIES, en plus desdits segments, prennent en compte les segments biodiversité, pollution et déchet.

Sur le plan stratégique, l'approche opérationnelle pour l'intégration des changements climatiques et de l'économie bleue dans les documents de planification du développement (politiques, stratégies, plans) tient compte du statut de ces documents. On distingue alors deux statuts à savoir : le nouveau document de planification à élaborer et le document de planification en cours de mise en œuvre. Le processus d'intégration des changements climatiques et de l'économie bleue dans les documents de planification à élaborer se fait durant les six (06) phases de l'élaboration d'une politique, stratégie ou d'un plan de développement à savoir : (i) travaux préparatoires ; (ii) analyse diagnostique ; (iii) définition du cadre stratégique ; (iv) formulation du plan d'actions ; (v) proposition du cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation et (vi) validation de la politique, stratégie ou plan de développement. Pour les documents de planification en cours de mise en œuvre, la prise en compte consiste à réajuster la politique, stratégie ou le plan de développement conformément aux résultats de l'évaluation de la prise en compte desdites thématiques. Cette étape consiste en la bonification de la politique, stratégie ou du plan de développement au regard des changements climatiques et de l'économie bleue en considérant le diagnostic, le cadrage stratégique, le plan d'actions et le cadre de mise en œuvre et du suivi-évaluation.

Les évaluations environnementales et sociales stratégiques permettent la prise en compte entre autres des segments (biodiversité, pollution et déchets) dans les politiques, stratégies ou plans de développement.

Au niveau opérationnel, la démarche préconisée pour l'intégration des changements climatiques, de l'économie bleue, de la biodiversité, de la pollution et des déchets dans les programmes ou projets de développement est basée principalement sur le cycle de gestion des projets d'investissement contenu dans le manuel de procédure pour la sélection, la hiérarchisation et la programmation des projets d'investissements publics

au Togo et la grille de sélection des projets, son outil opérationnel. Cette grille permet de s'assurer de la prise en compte des changements climatiques et de l'environnement dans les projets à travers l'analyse stratégique (critère : respect environnemental et changement climatique) et l'analyse des risques (risques sur l'environnement). Le processus d'intégration des changements climatiques et de l'environnement se fait durant les principales phases, notamment : l'identification, la formulation, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet. Aussi, les études d'impacts environnemental et social réalisées sur les projets avant leur inscription dans le programme d'investissement public (PIP) permettent-elles de s'assurer du respect des aspects environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre des projets au Togo.

3.1.2. Etat d'avancement de la budgétisation des dépenses sensibles au climat et à l'environnement

La budgétisation verte entreprise par le Togo a permis d'avoir des résultats encourageants. Ainsi, l'exécution de la phase pilote a enregistré des progrès qu'il convient de rappeler et qui ont contribué au renforcement de l'analyse budgétaire verte et à la conception de la deuxième édition du document du budget vert. Le e de couverture du budget vert qui s'est limité à 9 ministères s'élargit davantage pour se fixer à 24 ministères et institutions de la République. Ce rythme progressiste prudent confirme l'ambition de l'Etat à couvrir l'ensemble de l'administration centrale budgétaire et les autres organismes publics.

Les différentes revues qualités et missions effectuées sur le DBV, exercice 2024, ont permis de stabiliser les règles méthodologiques de marquage et ont révélé la nécessité d'étendre la cotation à tous les segments si nécessaire et de retenir un segment dominant pour la dépense. Outre l'amélioration de la méthodologie, le caractère de la cotation de la dépense a évolué en considérant des dépenses mixtes, pour celles qui sont à la fois favorables et défavorables sur au moins un segment.

La phase expérimentale du budget vert renchérit le suivi de l'exécution des dépenses budgétaires à travers les rapports d'exécution trimestriel et annuel du budget de l'Etat qui fournit des informations sur le niveau d'engagement et d'ordonnancement de dépenses budgétaires vertes, suivant les axes et segments du budget vert. Ces informations publiées renforcent davantage la transparence budgétaire en matière de la budgétisation verte.

3.1.3. Approche méthodologique de la budgétisation verte

L'élaboration du budget vert, qui est à sa deuxième édition, s'inscrit dans une approche graduelle et pragmatique. Les résultats satisfaisants de la phase pilote qui a concerné neuf (09) ministères, ont encouragé le gouvernement à élargir le champ de la budgétisation verte à vingt-quatre (24) ministères et institutions.

Le budget vert, faut-il le rappeler, est une nouvelle approche de présentation des recettes et dépenses de l'Etat et de ses démembrements sous l'angle de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de l'environnement. Pour cette édition, tout comme la première, seules les dépenses font l'objet de cotation.

L'approche méthodologique retenue consiste à analyser toutes les natures de dépenses budgétaires, suivant la nomenclature du Budget-programme de l'Etat, à l'aune de leurs objectifs et/ou incidences sur le climat et l'environnement. L'analyse est faite en affectant une cotation suivant deux (02) axes : **Changements climatiques** et **Protection de l'environnement**. Chaque axe est subdivisé en segments, suivant les objectifs climatiques ou environnementaux.

Pour l'axe Changements climatiques, deux (02) segments sont distingués, à savoir :

- **Adaptation climat**, pour l'objectif d'adaptation aux changements climatiques et de prévention des risques naturels ; et
- **Atténuation climat**, pour capter les dépenses visant la lutte contre les changements climatiques.

L'axe Protection de l'environnement est constitué de quatre (04) segments qui sont :

- **Biodiversité**, préservation de la biodiversité, protection des écosystèmes ;
- **Eau**, gestion des ressources en eau ;
- **Pollution** lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols ; et
- **Déchets**, transition vers l'économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Adaptation

Adaptation aux changements climatiques et à la prévention des risques naturels



Atténuation

Lutte contre les changements climatiques



Biodiversité

Préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Eau

Gestion des ressources en eau



Pollution

Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols



Déchets

Transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques

Encadré 1 : Les segments de marquage du Budget vert 2025 du Togo

La méthodologie d'évaluation de l'impact environnemental et du cc du budget de l'Etat repose sur une grille de codes six (6) segments articulés autour de deux (2) axes : deux (2) segments pour l'axe changement climatique et quatre (4) segments pour l'axe environnement.

Deux (2) segments de l'axe « Changement climatique (CC) ». « **Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels** » a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, et donc pour réduire la vulnérabilité de la nature et de l'homme face aux effets du réchauffement climatique. « **Lutte contre le changement climatique** » ou Atténuation : correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes. Elle comprend toutes les actions visant à réduire les émissions de GES ou séquestrer le carbone qui sont à l'origine du réchauffement climatique.

Quatre (4) segments de l'axe « Environnement » :

« **Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques** » caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).

« **Préservation de la biodiversité, protection des écosystèmes** » fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. La biodiversité correspond à la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celles des écosystèmes.

« **Gestion des ressources en eau** » : fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes. C'est l'ensemble des ressources en eau destinées à divers usages socio-économiques. On distingue : les **eaux de surface** (ensemble des eaux douces, saumâtres et marines se trouvant à la surface du sol. Il s'agit des cours d'eau, canaux, lacs, lagunes, étangs, mares, marais, zones humides, mangroves ainsi que la zone de mer ou océan s'étendant des côtes jusqu'à une ligne considérée comme frontière maritime) et les **eaux souterraines** (toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol et pouvant émerger ou non à la surface sous forme de sources).

« **Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols** » : a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement. Pollution : toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par un acte susceptible : (i) d'influer négativement sur le milieu de vie de l'homme et des autres espèces vivantes et (ii) de provoquer une situation préjudiciable pour la santé, la sécurité, le bien-être de l'homme, de la flore, de la faune ou les biens collectifs et individuels.

3.1.4. Les apports de l'édition 2025 du budget vert

L'approche méthodologique adoptée depuis 2024 a consisté encore à analyser toutes les natures de dépenses budgétaires en fonction de leurs objectifs et/ou impacts sur le climat et l'environnement.

Le marquage des dépenses s'est réalisé en 2025 par l'analyse sur l'intégralité des six segments des deux axes climat et environnement du BV, sans la règle d'exclusivité de 2024. Toutes les dépenses budgétaires sont analysées individuellement sur chaque segment des deux axes environnementaux. L'axe climat avec les deux segments « adaptation », « atténuation », et l'axe environnement avec quatre segments « biodiversité », « eau », « pollution », « déchet ». Cette innovation fait intervenir la cotation du segment dominant auquel le coût de l'activité est affecté.

Les règles de gestion du BV 2025 viennent renforcer, préciser et détailler celles de 2024. Elles tiennent compte de la règle de l'homogénéité de l'activité. Elles sont formalisées pour la première fois dans un document unique et sont aussi intégrées au document budget vert 2025. Il s'agit, principalement des dépenses relatives aux : (i) activités d'études, de suivis et de contrôle, (ii) activités liées au genre, (iii) activités de l'action « appui à la budgétisation verte », (iv) achat des lubrifiants, (v) dépenses liées aux biopesticides, (vi) achat de carburant.

Ces règles de gestions mises à jour ont été suffisamment bien détaillées dans une circulaire du MEF aux administrations publiques.

Des modifications de fond sont apportées à l'arbre de décision de la 1ère édition du BV. A la différence de celui de 2024, l'arbre de décision du BV 2025 examine à la fois les deux axes et leurs segments de cotation et non exclusivement un seul axe (climat ou environnement). Ainsi, lorsque la dépense est suffisamment documentée, il s'agit de rechercher comment elle vise explicitement un objectif climat (au niveau de tous les 2 segments) et/ou un objectif environnemental (au niveau des 4 segments). Aussi, cet arbre donne plus de finesse dans l'analyse de l'impact climatique et environnementale de la dépense publique.

Deux niveaux de marquage sont considérés dans le BV 2025 grâce à l'utilisation d'un outil Excell de marquage conçu à cet effet. Il s'agit du marquage des activités des programmes/actions/projets et du marquage des lignes de dépenses. Cette deuxième édition a connu, en plus d'un outil Excel,

l'usage d'un canevas de marquage des activités des projets, conçu à cet effet et lequel intègre le canevas de marquage du BV et le PTBA des projets du PIP.

L'activité demeure la maille la plus fine de cotation. Le marquage de toutes les natures de dépenses (fonctionnement et investissement) a été donc assuré au même niveau de l'activité. Les activités des projets sont celles définies dans les plans de travail et de budget annuel (PTBA) des projets ministériels. Ces activités du PTBA, pour la première fois, sont saisis dans le système d'information, le SIGFiP.

La cotation globale du BV 2024 prenant quatre caractères de marquages « favorable », « défavorable », « neutre », et « non cotée » a été complétée par une 5e forme de marquage en 2025 « mixte ». En effet une innovation majeure au niveau de la cotation globale a été introduite dans l'édition du BV 2025, avec la cotation mixte qui a été largement intégrée et appliquée.

Cette typologie de cotation (mixte) intervient lorsque, pour une activité donnée, le marquage indique « favorable » sur un ou plusieurs segments et « défavorable sur un ou plusieurs autres segments c'est-à-dire « au moins une fois favorable sur un segment et au moins une fois défavorable sur un autre segment ».

En résumé, la cotation globale du BV 2025 peut prendre cinq formes « favorable », « défavorable », « neutre », « mixte » et « non cotée » et le BV est analysé uniquement à partir des pastilles de couleur qui désignent la nature de la dépense : favorable (couleur verte), défavorable (couleur brune), neutre (grise), mixte (couleur marron), non cotées (couleur rose).

La cotation est retracée dans le système d'information à travers une nomenclature à deux chiffres.

Le premier chiffre ou digit ou caractère numérique renvoie au segment approprié (soit six possibilités auxquelles s'ajoutent le marquage « non coté ») et le second représente l'impact climatique et environnemental de la dépense de l'État sur le segment (soit trois possibilités pour chaque segment : « favorable », « défavorable » ou « neutre »).

Une dépense est considérée comme :

- globalement favorable : si tous les segments sont cotés favorablement, ou favorablement et neutres ;
- globalement défavorable : si tous les segments sont cotés défavorablement, ou défavorablement et neutres ;
- globalement mixte : si elle comprend des segments cotés à la fois favorablement et défavorablement, et le cas échéant, neutres ;
- globalement neutre : si tous les segments sont cotés neutres. Ces dépenses ne sont cependant pas retracées à l'action/Projet/Activité dans le présent rapport.

L'intégration du climat et de l'environnement dans le cycle budgétaire a été renforcé au niveau du suivi de l'exécution et le reporting budgétaire et comptable.

Le BV 2025 comporte une partie relative au suivi de l'exécution et le reporting budgétaire et comptable. Il a été enrichi avec la situation de l'exécution du budget à fin septembre 2024. Cette phase budgétaire a démarré dans le processus budgétaire avec l'élaboration des rapports infra-annuels d'exécution du Budget 2024 : le rapport d'exécution du budget (RTEB) du 1er, du 2e et du 3e trimestre BV 2024 intègrent les CC et l'environnement ont été élaborés.

Le niveau de contrôle de la qualité des marquages et des cotations des dépenses a été renforcé avec un niveau supplémentaire celui réalisé au sein de l'équipe des informaticiens et des spécialistes de la NBE.

Ce contrôle supplémentaire s'est opéré au sein de l'équipe des informaticiens et des spécialistes de la NBE : Ce contrôle qualité est additionnel aux trois (3) niveaux de contrôle exercés en 2024. Il vise à s'assurer de la bonne cotation réalisée par les acteurs ministériels (ex : contrôle de la cotation des lignes « carburant » conformément à la règle de gestion sur les lignes de carburant, contrôle du choix du segment dominant et de la cotation globale en tenant compte des marquages des six segments). C'est le contrôle qualité de troisième niveau.

3.1.5. Règles méthodologiques de marquage des activités et projets du budget vert 2025

Les règles méthodologiques de marquage sont indispensables, en raison de :

- la complexité du sujet (définir clairement et précisément le raisonnement à suivre pour coter l'impact environnemental des dépenses) ;
- l'objectif de cohérence des cotations les unes par rapport aux autres (le même type d'impact environnemental doit être apprécié de la même manière, quel que soit le secteur concerné) ;
- l'objectif d'homogénéité des cotations selon les ministères (la même dépense doit être appréciée de la même manière partout et par tous).

Dans le cadre de la deuxième édition du document de Budget vert, voici quelques unes des règles méthodologiques :

❖ Dépenses d'acquisition de véhicules

Trois cas de figures ont été mis en relief :

- Véhicules individuels thermiques (essence ou diesel)

La cotation est neutre sur tous les segments avec comme segment dominant **atténuation neutre** ;

- Véhicules individuels électriques ou autres sources durables

La cotation est favorable à l'atténuation et à la pollution, neutre sur les autres segments, avec comme segment dominant **atténuation favorable**.

- Véhicules de transport commun

Quel que soit leur type de motorisation, la cotation est favorable à l'atténuation et à la pollution, car les transports en commun, émettent moins de GES et de polluants atmosphériques par passager transporté ; ce qui est donc favorable en termes d'atténuation du changement climatique et de réduction de la pollution atmosphérique. Le segment dominant est **atténuation favorable**

❖ Dépenses d'achat de carburants

La consommation des carburants a des incidences sur le climat et l'environnement. A cet effet, il est important de ressortir, au cas échéant, une ligne cumulant les dépenses y relatives au niveau de chaque action. La cotation sera défavorable à l'atténuation et à la pollution et neutre sur les autres segments. Le segment dominant est **atténuation défavorable**.

Pour les projets, la ligne carburant est prise en compte au niveau de la coordination (Composante gestion du projet) et non au niveau des activités. La cotation sera défavorable à l'atténuation et à la pollution, neutre sur les autres segments. Le segment dominant est **atténuation défavorable**.

❖ Dépense d'achat des lubrifiants

La dépense d'achat des lubrifiants est marquée neutre à tous les segments car il s'agit d'un achat et cela répond à la règle sur les achats. Le segment dominant serait Déchet neutre.

❖ Dépenses relatives aux activités de constructions

- Constructions de petite envergure, la cotation est neutre sur tous les segments.
- Constructions de grande envergure et sur site non artificialisé (milieux semi-urbain ou rural), la cotation est **défavorable à la biodiversité** et neutre sur les autres segments.
- Constructions de grande envergure et sur site artificialisé (milieu urbain), la cotation est neutre sur les segments.

❖ Dépense liée au genre

La dépense est cotée neutre sur tous les segments si la dépense n'est liée à aucun aléa climatique ou ne vise aucune mesure de protection de l'environnement. La cotation du segment dominant est neutre à l'adaptation étant donné que la prise en compte du genre dans l'exécution de toute activité est une mesure de renforcement de la résilience des personnes vulnérables.

Toutefois, elle peut être cotée favorable ou défavorable à l'un ou à plusieurs segments des axes « climat » et « environnement » si l'analyse de la dépense fait ressortir clairement son impact sur ces segments ou en lien avec les aspects genre dans les CDN.

❖ **Dépenses de personnel**

La masse salariale des actions (activités) est cotée neutre de façon générale. Exceptionnellement, les dépenses du personnel des administrations ou structures qui ont explicitement un objectif environnemental sont cotées favorables sur le segment concerné.

❖ **Cotation des lignes de dépenses des missions régaliennes**

Les dépenses d'investissement comme celles des armées et des forces de sécurité sont considérées comme neutres car les technologies actuelles favorables à l'environnement donnent un niveau de satisfaction moins appréciable que celui des technologies défavorables à l'objectif vert auxquelles elles font recours.

3.1.6. Marquage des lignes dans le système du budget vert, exercice 2025

Le marquage des dépenses des ministères et institutions s'effectue au niveau des activités telles que déclinées dans les projets annuels de performance (PAP) des programmes et dans les plans de travail et budget annuel (PTBA) des projets des ministères et institutions retenus. L'activité demeure ainsi la maille la plus fine de marquage. L'analyse se fait suivant un arbre de décisions et obéit à des règles méthodologiques de marquage. Le marquage des lignes de dépenses se fait sur tous les segments selon le caractère « favorable », « défavorable », « neutre » ou « non coté » de leur incidence sur l'environnement et le climat.

Ainsi, relativement à un segment, une dépense est dite :

- Favorable, lorsqu'elle vise l'atteinte de l'objectif, ou participe directement à la production d'un bien ou service en lien avec l'objectif, ou qui sans aucun lien avec l'objectif a un impact indirect avéré ;
- Défavorable, quand elle constitue une atteinte directe au climat ou à l'environnement ou incite à des comportements défavorables à celui-ci ;
- Neutre, lorsqu'elle est sans effet significatif sur l'objectif ;
- Non cotée, quand elle n'est pas suffisamment documentée ou l'Etat actuel des connaissances scientifiques ne permet pas d'évaluer de manière consensuelle son impact sur l'objectif.
- Mixte, lorsque l'activité est marquée « favorable » sur un ou plusieurs segments et « défavorable » sur un ou plusieurs autres segments.

Le marquage des activités se fait à deux niveaux : l'outil Excel conçu à cet effet et le Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP), adapté pour intégrer les thématiques émergentes. En effet, pour les besoins de marquage, un outil Excel prenant en compte les données de l'outil

de DPPD a été conçu avec des liens préétablis permettant de générer les tableaux de sortie et l'ensemble des informations utiles pour l'élaboration du document budget vert. La codification se fait sur deux (02) caractères dans l'outil de marquage et dans le système d'information. Le premier caractère représente le segment, à savoir : Adaptation (1), Atténuation (2), Biodiversité (3), Eau (4), Pollution (5) et Déchets (6). Le deuxième caractère représente la cotation : Favorable (1), Défavorable (2) et Neutre (3). Le Non coté est représenté par le caractère 90.

Le marquage se fait d'abord manuellement par chaque ministère et institution conformément aux cotations des six (6) segments, du segment dominant et de la cotation globale dans l'outil Excel. Des travaux techniques permettent ensuite de prendre en compte les résultats du marquage des lignes par les ministères/institutions, conformément aux fichiers reçus, dans le système d'informations.

Chaque activité est ainsi cotée au regard de son impact sur les six segments. Pour déterminer la cotation globale de l'activité ou de la dépense, un segment dominant est ensuite ressorti au regard du caractère prédominant de son impact ou de l'objectif climatique ou environnemental poursuivi par la structure qui la porte. Un code couleur est attribué à la cotation du segment dominant, notamment : verte (favorable), orange (défavorable), grise (neutre), et rose (non coté). La cotation globale fait ressortir un cinquième caractère : le « mixte ». Cette cotation intervient lorsque, pour une activité, le marquage indique « favorable » sur un ou plusieurs segments et « défavorable » sur un ou plusieurs autres segments. La pastille de couleur pour le mixte est le marron et son code numérique, sur un caractère, est le 4.

- Extraction des lignes budgétaires existantes et marquage de ces lignes par chaque ministère et institution conformément aux cotations des six (6) segments, du Segment dominant et de la cotation globale ;
- Travaux techniques : prise en compte des résultats du marquage des lignes par les ministères/institutions conformément aux fichiers reçus ;
- Mise à jour des cotations pour l'exercice 2025 après l'ouverture du budget 2025.

Travaux techniques sur le circuit des imputations (lignes budgétaires) avec prise en compte des six (6) segments et de la cotation globale (nouvelles informations à prendre en compte dans le système à partir de l'exercice 2025). Pour les nouvelles lignes de dépenses budgétaires, à créer lors d'un nouvel exercice, le marquage se fera au cours de la création de ladite ligne dans le système conformément aux six (6) segments, au segment dominant et à la cotation globale.

Tableau 1: Nomenclature du budget vert de l'exercice 2025

AXE	SEGMENTS		COTATION DU SEGMENT		COULEURS
CLIMAT	1	Adaptation	11	Adaptation favorable	
			12	Adaptation défavorable	
			13	Adaptation neutre	
	2	Atténuation	21	Atténuation favorable	
			22	Atténuation défavorable	
			23	Atténuation neutre	
ENVIRONNEMENT	3	Biodiversité	31	Biodiversité favorable	
			32	Biodiversité défavorable	
			33	Biodiversité neutre	
	4	Eau	41	Eau favorable	
			42	Eau défavorable	
			43	Eau neutre	
	5	Pollution	51	Pollution favorable	
			52	Pollution défavorable	
			53	Pollution neutre	
	6	Déchet	61	Déchet favorable	
			62	Déchet défavorable	
			63	Déchet neutre	
Non cotée	9	Non cotée	90	Non cotée	
COTATION GLOBALE OU COTATION DE SYNTHESE			01	FAVORABLE	
			02	DEFAVORABLE	
			03	NEUTRE	
			04	MIXTE	
			90	NON CÔTE	

3.1.7. Portée de la Budgétisation verte

Dégager la portée de la budgétisation verte nécessite de déterminer son périmètre d'intervention.

a) Périmètre retenu

L'élaboration du DBV s'inscrit dans une approche graduelle dont l'objectif ultime est la couverture intégrale de l'administration publique. La conception de ce document, à l'instar du premier, est le fruit des efforts conjugués des acteurs budgétaires nationaux. Il découle de la mise en œuvre de la feuille de route du budget sensible au climat et à l'environnement dont le pays s'est doté.

b) Portée

La portée de la budgétisation verte se mesure à l'aune des enjeux socioéconomiques auxquels la plupart des Etats sont confrontés. Etant l'un des pionniers de l'Afrique subsaharienne à se doter d'un DBV, le Togo intègre le cercle restreint des Etats qui inscrivent la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement dans la priorité, de gestion des finances publiques. Cet engagement politique en faveur du climat et de l'environnement renforce la crédibilité du pays et améliore son image sur l'échiquier mondial ; ce qui conforte sa place dans le concert des nations. Cette initiative témoigne surtout de la détermination des autorités togolaises à traduire, dans les faits, les ambitions exprimées dans la politique nationale de développement en anticipant sur les situations désagréables et déplorables dues aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement.

De même, une telle initiative promeut la transparence en assurant la traçabilité des financements des partenaires en développement et favorise, sans doute, l'accès du pays aux différents guichets qui intègrent ces thématiques dans leurs politiques de financement des projets et programmes. Ce DBV qui est un élément essentiel du pilotage macroéconomique et budgétaire à moyen et long terme de la stratégie nationale bas-carbone, chiffre l'empreinte carbone du Togo, en mesurant les émissions de gaz à effet de serre, directes ou induites, associées à chaque projet/ action/ activité à travers les lignes budgétaires. Le budget vert est aussi un bon moyen d'identifier les secteurs ou actions moins écologiques afin de mitiger leurs impacts sur les changements climatiques et la protection de l'environnement. Enfin, l'élaboration du DBV permet au Togo de faire figure de bon élève en matière du respect des Accords multilatéraux de l'environnement (AME) auxquels il fait partie.

3.2. EXECUTION DE LA LFI 2024 ET SYNTHESE DES RESULTATS DU BUDGET VERT 2024

Le budget 2025 est le premier qui introduit le suivi de l'exécution et le reporting budgétaire et comptable intégrant le climat et l'environnement. La production des rapports infra-annuels d'exécution du Budget 2024 a ainsi démarré. Le rapport trimestriel d'exécution du budget (RTEB) élaboré du 1er et 2e trimestres 2024 ont largement intégrés les changements climatiques et la protection de l'environnement.

A fin juin 2024, le taux de réalisation des ressources du budget général est de 51,49%, soit un montant de 1 119,91 milliards pour une prévision annuelle de 2 174,93 milliards. Cette réalisation est en hausse de 29,53% par rapport à 2023.

Pour l'exercice 2024, les crédits du budget général affectés aux 9 ministères pilotes est d'un montant global de 431,60 milliards, soit 26,38% des dépenses budgétaires total de l'Etat. Au titre du premier semestre, le budget vert a été exécuté à hauteur de 13,33% pour l'axe climat et de 16,60% pour l'axe environnement.

Tableau 2: Etat d'exécution du budget vert à fin juin 2024 des ministères pilotes et par axe

SECTION	MINISTERES PILOTES	LFI/LFR	EXECUTION	TAUX D'EXECUTION CLIMAT	LFI/LFR	EXECUTION	TAUX D'EXECUTION ENVIRONNEMENT
610	Ministère de la santé et de l'hygiène publique	107,08	21,69	20,26%	1,58	0,12	7,57%
760	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	11,95	2,94	24,62%	0,74	0,37	50,46%
810	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	48,52	10,87	22,41%	3,56	1,24	34,83%
811	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise	1,3	0,12	9,43%	19,78	2,7	13,66%
830	Ministère des travaux publics	85,77	9,6	11,19%	0	0	-
831	Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales	53,69	5,16	9,61%	0	0	-
832	Ministère des Transports Routiers, Ferroviaire et Aérien	17,95	1,39	7,72%	0	0	-
840	Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Energie et des Mines	58,42	0,49	0,84%	1,55	0,12	7,60%
860	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	17,22	1,31	7,61%	2,51	0,38	15,22%
Total général	401,89	53,57	13,33%	29,71	4,93	16,60%	

3.3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS CLÉS DU BUDGET VERT, EXERCICE 2025

La mise en œuvre de la réforme budgétaire verte amorcée par le Togo depuis l'exercice 2024, traduit les efforts financiers de l'Etat en faveur de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement. L'exercice budgétaire 2025 qui marque un tournant décisif vers la couverture intégrale du champ de l'administration centrale, intègre au processus plus de ministères et institutions. Ainsi, le budget vert 2025 fournit des informations sur les prévisions de 24 ministères et institutions, suivant les axes relatifs aux questions de CC et à la protection de l'environnement.

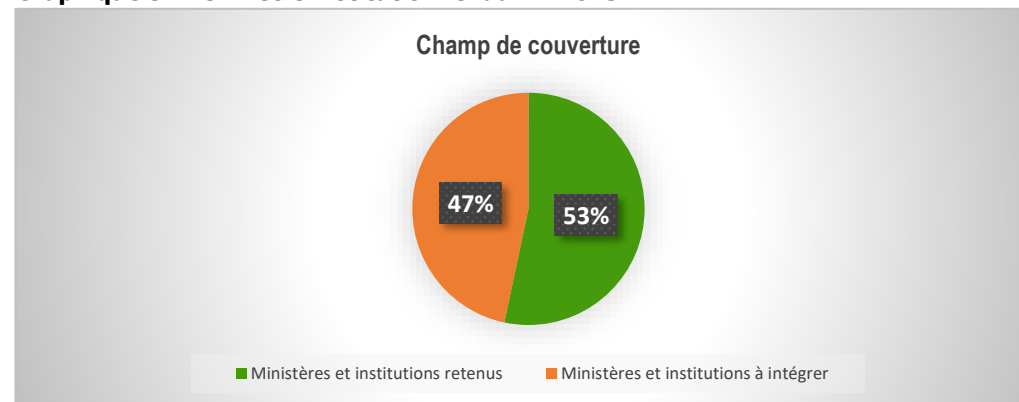
Afin de répondre aux objectifs et atteindre les résultats en lien avec les changements climatiques et la protection de l'environnement relevés dans la FdR, des programmes et actions budgétaires ont été formulés dans chacun des ministères retenus pour le budget vert, dans la lettre n°076/2024/PM/CAB portant cadrage budgétaire du projet de loi de finances, exercice 2025. La mise en place des crédits budgétaires qui se répartissent dans les programmes et dotations traduit les efforts consentis pour la réalisation des actions et activités permettant d'atteindre les objectifs et résultats verts définis dans le cadre de performance des ministères retenus. Ceux-ci représentent environ 26,5% des 15 141 lignes budgétaires retracées dans la NBE de 2023 et 58,3% des enjeux financiers par rapport au total de la dotation finale du budget 2025.

Tableau 3 : Champ de couverture du budget vert 2025

DESIGNATION	NOMBRE	MONTANT
Nombre des ministères et institutions retenus	24	979 551 881
Nombre des ministères et institutions non retenus	21	698 228 509
Total ministères et institutions	45	1 677 780 390
Taux de couverture des ministères et institutions retenus	53,3%	58,4%

Source : Budget de l'Etat, exercice 2025

Graphique 5 : Périmètre institutionnel du BV 2025



La part du budget accordée aux ministères et institutions retenus en 2025 s'élève à 979.551.881.000, soit 58,4% du budget de l'Etat⁴. Cette part relativement importante s'explique par l'importance accordée par les autorités à ces ministères et institutions et l'intégration d'une bonne partie des ministères et institutions de l'Etat, dans le budget vert.

⁴ Hors charges de trésorerie

Tableau 4: Synthèse des résultats du marquage/cotation du budget de l'Etat 2025 sous l'angle climat et environnement

Sect°	Ministères et Institutions	LFI 2025	CLIMAT			ENVIRONNEMENT			MIXTE	NON COTE	TOTAL	Part BV/ LFI (%)		
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre				Favorable	Défavorable	Neutre
130	Premier Ministère	1 427 479	5 000	80 000	1 342 479	0	0	0	0	0	1 427 479	0,4%	5,6%	94,0%
170	Cour des comptes	2 559 243	5 000	90 084	1 954 485	0	0	509 674	0	0	2 559 243	0,2%	3,5%	96,3%
240	Ministère du développement a la base, de l'inclusion financière, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	20 873 854	7 906 843	59 392	12 858 944	48 675	0	0	0	0	20 873 854	38,1%	0,3%	61,6%
310	Ministère des armées	119 176 808	5 000	5 395 276	16 784 900	0	0	49 845 225	0	47 146 407	119 176 808	0,0%	4,5%	55,9%
410	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière	35 150 101	5 000	299 350	30 404 122	4 441 629	0	0	0	0	35 150 101	12,7%	0,9%	86,5%
430	Ministère de la sécurité et de la protection civile	30 100 082	1 681 470	274 908	27 006 697	0	0	0	0	1 137 007	30 100 082	5,6%	0,9%	89,7%
510	Ministère des enseignements primaires et secondaires	183 209 015	109 854	203 550	281 685	337 400	0	182 216 526	0	60 000	183 209 015	0,2%	0,1%	99,6%
520	Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage	19 138 524	0	119 117	0	1 389 300	0	17 630 107	0	0	19 138 524	7,3%	0,6%	92,1%
530	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	45 578 352	5 000	49 483	45 323 869	0	0	0	0	200 000	45 578 352	0,0%	0,1%	99,4%
610	Ministère de la santé et de l'hygiène publique	114 413 266	66 000	0	114 106 223	241 042	0	0	0	0	114 413 266	0,3%	0,0%	99,7%
611	Ministère e de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire	15 679 326	1 743 947	168 000	13 767 379	0	0	0	0	0	15 679 326	11,1%	1,1%	87,8%
740	Ministère de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme	3 886 660	379 181	87 461	3 420 018	0	0	0	0	0	3 886 660	9,8%	2,3%	88,0%
750	Ministère des sports et des loisirs	5 459 308	5 000	65 868	5 229 981	0	158 459	0	0	0	5 459 308	0,1%	4,1%	95,8%
760	Ministère e de l'urbanisme, de l'habitat et de la reforme foncière	20 437 119	8 256 000	63 600	10 573 067	741 657	652 795	150 000	0	0	20 437 119	44,0%	3,5%	52,5%
810	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural	56 524 066	23 496 985	357 181	21 778 199	4 543 342	150 000	35 000	6 163 359	0	56 524 066	49,6%	0,9%	38,6%
811	Ministère de l'eau et de l'assainissement	22 403 133	1 023 476	260 203	1 229 380	16 229 195	0	3 660 879	0	0	22 403 132	77,0%	1,2%	21,8%
813	Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière	1 495 052	506 207	18 007	0	5 000	0	965 838	0	0	1 495 052	34,2%	1,2%	64,6%
820	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale	37 169 739	5 000	25 072 193	2 478 915	9 600 000	0	0	0	13 631	37 169 739	25,8%	67,5%	6,7%
821	Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements	3 023 279	102 218	35 000	5 000	5 000	0	2 855 196	0	20 865	3 023 279	3,5%	1,2%	94,6%
830	Ministère des travaux publics et des infrastructures	92 573 561	22 919 884	70 162	68 541 854	150 000	589 892	0	0	301 769	92 573 561	24,9%	0,7%	74,0%
831	Ministère du désenclavement et des pistes rurales	32 244 377	18 089 358	10 850	3 656 623	0	0	0	10 487 546	0	32 244 377	56,1%	0,0%	11,3%
832	Ministère des transports terrestres, aériens et ferroviaires	27 898 573	930 355	56 400	16 041 403	177 546	68 000	79 289	0	10 545 580	27 898 573	4,0%	0,4%	57,8%
840	Ministère des mines et des ressources énergétiques	62 511 340	13 370 359	3 541 075	42 054 759	4 000	0	1 374 362	316 985	1 849 800	62 511 340	21,4%	5,7%	69,5%
860	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	26 619 626	13 363 913	131 938	3 789 588	4 831 069	137 608	4 245 510	120 000	0	26 619 625	68,4%	1,0%	30,2%
TOTAL		979 551 881	113 981 050	36 509 097	442 629 570	42 744 855	1 756 753	263 567 604	17 087 890	61 275 059	979 551 879	16,0%	3,9%	72,1%

Source : Outil consolidé Budget vert, exercice 2025, DGBF

Le budget des ministères retenus dans la mise en œuvre de la budgétisation verte, **favorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement s'élève à 156.725.905.000, soit 9,3% du budget de l'Etat. Toujours en proportion du budget de l'Etat, la lutte contre les changements climatiques représente 6,8% et la protection de l'environnement 2,5%.** La part consacrée à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement représente 16,0% du budget total des ministères et institutions retenus contre 26,8% en 2024 et au nombre de vingt-quatre (24) contre neuf (9) dans la précédente loi de finances initiale.

Les dépenses du budget favorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement sont fortement portées par les secteurs de l'eau, de l'environnement, du désenclavement et des pistes rurales, de l'agriculture, de l'urbanisme, du développement à la base et du commerce qui consacrent respectivement 77,0% ; 68,4% ; 56,1% ; 49,6%, 44,0%, 38,1% et 25,8% de leurs budgets à l'atteinte des objectifs verts. Par contre, les dépenses défavorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement sont portées par les ministères en charge du commerce, pour un montant de 25.072.193.000 (67,5%) ; des mines pour un montant de 13.374.359.000 (5,7%). En dehors des 24 ministères et institutions retenus, les 21 autres ministères restants et les 10 institutions dont le budget s'élève à 698.228.509.000, soit un taux de 40,6% du budget de l'Etat, seront progressivement intégrés au processus jusqu'à la couverture intégrale du champ de l'administration centrale.

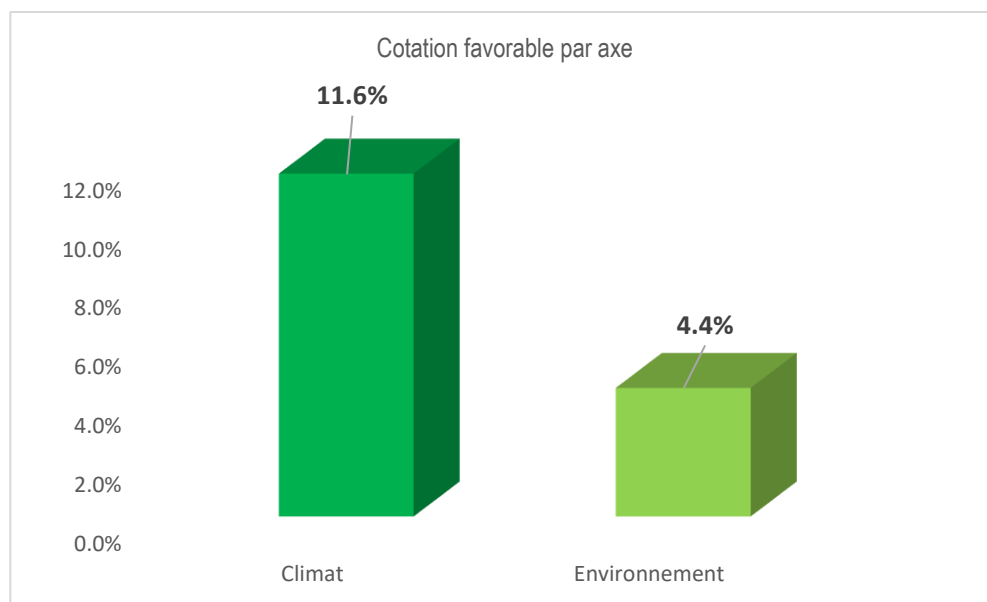
Tableau 5 : SYNTHESE DES COTATIONS DU BUDGET VERT, EXERCICE 2025

DIFFERENTE COTATION	FAVORABLE	DEFAVORABLE	NEUTRE	MIXTE	NON COTE	TOTAL
ADAPTATION	95 703 853	0	378 668 952			474 372 806
ATTENUATION	18 277 196	36 509 097	63 960 618			118 746 912
CHANGEMENT CLIMATIQUE	113 981 050	36 509 097	442 629 570	0	0	593 119 718
BIODIVERSITÉ	13 296 858	1 756 753	56 440 557			71 494 169
POLLUTION	19 206 031	0	3 179 015			22 385 046
POLLUTION	3 647 245	0	4 101 400			7 748 645
DÉCHET	6 594 721	0	199 846 632			206 441 353
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	42 744 855	1 756 753	263 567 604	0	0	308 069 213
MIXTE				17 087 890		17 087 890
NON COTE					61 275 059	61 275 059
TOTAL	156 725 905	38 265 851	706 197 175	17 087 890	61 275 059	979 551 879
Taux de couverture du budget de l'Etat	9,3%	2,3%	42,1%	1,0%	3,7%	58,4%
Taux de couverture du budget des ministères et institutions retenus	16,0%	3,9%	72,1%	1,7%	6,3%	100,0%

Source : Outil consolidé Budget vert, exercice 2025, DGBF

A côté de ces dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement, il s'avère que **9,3% et 2,3% du budget de l'Etat constituent respectivement, des dépenses à impact favorable et défavorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement. 42,1% des dépenses budgétaires sont neutres** (et concernent uniquement les dépenses qui n'ont pas d'effet significatif sur l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux).

Graphique 6: Part favorable par axe dans le budget des ministères pilotes



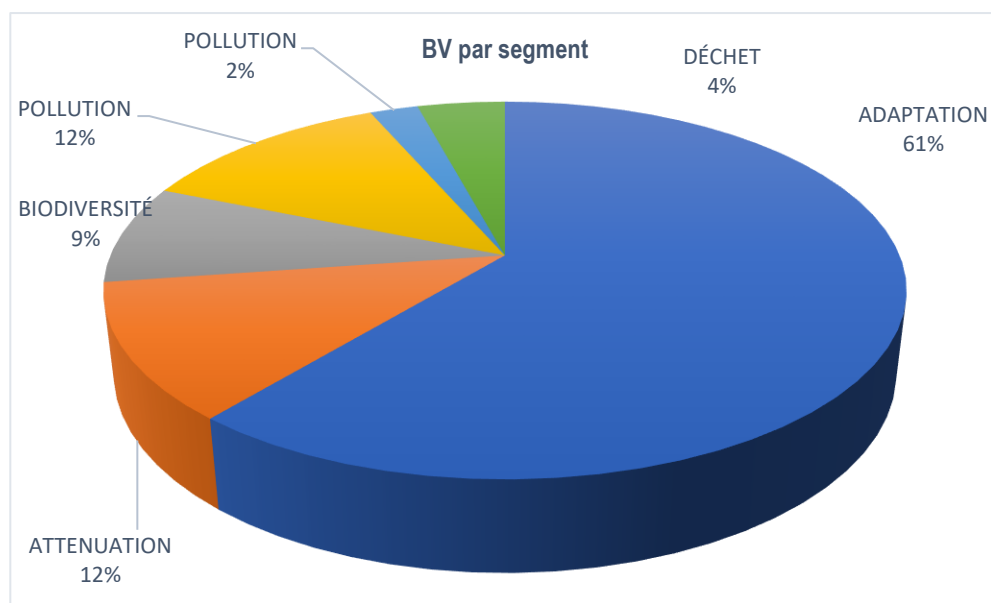
L'analyse des dépenses par axe montre que l'axe climat représente 11,6% du budget des ministères et institutions retenus tandis que l'axe environnement représente 4,4%. Cette situation montre que le budget des ministères et institutions prend plus en compte le changement climatique.

Tableau 6: Cotation favorable du budget vert des ministères et institutions retenus par segment

Sect°	Ministères et Institutions	LFI 2025	Favorable	Part Favorable/ LFI (%)	Défavorable	Part Défavorable/ LFI (%)	Neutre	Part Neutre/ LFI (%)	Mixte	Part Mixte/ LFI (%)
130	Premier Ministère	1 427 479	5 000	0,4%	80 000	5,6%	1 342 479	94,0%	0	0,0%
170	Cour des comptes	2 559 243	5 000	0,2%	90 084	3,5%	2 464 159	96,3%	0	0,0%
240	Ministère du développement a la base, de l'inclusion financière, de la jeunesse et de l'em	20 873 854	7 955 518	38,1%	59 392	0,3%	12 858 944	61,6%	0	0,0%
310	Ministère des armées	119 176 808	5 000	0,0%	5 395 276	4,5%	66 630 125	55,9%	0	0,0%
410	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière	35 150 101	4 446 629	12,7%	299 350	0,9%	30 404 122	86,5%	0	0,0%
430	Ministère de la sécurité et de la protection civile	30 100 082	1 681 470	5,6%	274 908	0,9%	27 006 697	89,7%	0	0,0%
510	Ministère des enseignements primaires et secondaires	183 209 015	447 254	0,2%	203 550	0,1%	182 498 211	99,6%	0	0,0%
520	Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage	19 138 524	1 389 300	7,3%	119 117	0,6%	17 630 107	92,1%	0	0,0%
530	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	45 578 352	5 000	0,0%	49 483	0,1%	45 323 869	99,4%	0	0,0%
610	Ministère de la santé et de l'hygiène publique	114 413 266	307 042	0,3%	0	0,0%	114 106 223	99,7%	0	0,0%
611	Ministère de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire	15 679 326	1 743 947	11,1%	168 000	1,1%	13 767 379	87,8%	0	0,0%
740	Ministère de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme	3 886 660	379 181	9,8%	87 461	2,3%	3 420 018	88,0%	0	0,0%
750	Ministère des sports et des loisirs	5 459 308	5 000	0,1%	224 327	4,1%	5 229 981	95,8%	0	0,0%
760	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière	20 437 119	8 997 657	44,0%	716 395	3,5%	10 723 067	52,5%	0	0,0%
810	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural	56 524 066	28 040 327	49,6%	507 181	0,9%	21 813 199	38,6%	6 163 359	10,9%
811	Ministère de l'eau et de l'assainissement	22 403 133	17 252 671	77,0%	260 203	1,2%	4 890 259	21,8%	0	0,0%
813	Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière	1 495 052	511 207	34,2%	18 007	1,2%	965 838	64,6%	0	0,0%
820	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale	37 169 739	9 605 000	25,8%	25 072 193	67,5%	2 478 915	6,7%	0	0,0%
821	Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements	3 023 279	107 218	3,5%	35 000	1,2%	2 860 196	94,6%	0	0,0%
830	Ministère des travaux publics et des infrastructures	92 573 561	23 069 884	24,9%	660 054	0,7%	68 541 854	74,0%	0	0,0%
831	Ministère du désenclavement et des pistes rurales	32 244 377	18 089 358	56,1%	10 850	0,0%	3 656 623	11,3%	10 487 546	32,5%
832	Ministère des transports terrestres, aériens et ferroviaires	27 898 573	1 107 901	4,0%	124 400	0,4%	16 120 692	57,8%	0	0,0%
840	Ministère des mines et des ressources énergétiques	62 511 340	13 374 359	21,4%	3 541 075	5,7%	43 429 121	69,5%	316 985	0,5%
860	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	26 619 626	18 194 982	68,4%	269 546	1,0%	8 035 097	30,2%	120 000	0,5%
TOTAL		979 551 881	156 725 905	16,0%	38 265 851	16,0%	706 197 175	72,1%	17 087 890	1,7%

Source : Outil consolidé Budget vert, exercice 2025, DGBF

Les six (6) segments retenus par la budgétisation verte se répartissent au sein des axes climat et environnement. Le marquage des dépenses faites par segment permet de voir que les 24 ministères et institutions disposent des lignes de dépenses favorables à la lutte contre le changement climatique. L'analyse « segmentale » révèle par ailleurs que les autres composantes sont spécifiques aux ministères dont les activités ont un lien étroit avec le segment en question. Pour le ministère de l'eau par exemple, les dépenses marquées favorables se retrouvent ainsi dans le segment « eau ». De même, s'agissant du segment de la préservation de la biodiversité, la protection des espaces naturelles, agricoles et sylvicoles, les dépenses marquées relèvent des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement.

Graphique 7: Dépenses vertes par segment

Ce graphique montre que le segment adaptation représente 61% de cotation favorable au budget vert, exercice 2025

Tableau 7: Prévission Dépenses de Protection de l'environnement de l'Etat par nature économique

Sect°	Ministères et Institutions	LFI 2025	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
			Favorable	Défavorable	Neutre	Mixte	Favorable	Défavorable	Neutre	Mixte
130	Premier Ministère	1 427 479	5 000	80 000	1 186 389	0	0	0	156 090	0
170	Cour des comptes	2 559 243	5 000	90 084	1 123 020	0	0	0	1 341 139	0
240	Ministère du développement a la base, de l'inclusion financière, de la jeune	20 873 854	1 830 000	59 392	6 221 555	0	6 125 518	0	6 637 389	0
310	Ministère des armées	119 176 808	5 000	5 395 276	58 947 355	0	0	0	7 682 770	0
410	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cheffe	35 150 101	2 005 000	299 350	14 579 586	0	2 441 629	0	15 824 536	0
430	Ministère de la sécurité et de la protection civile	30 100 082	1 681 470	274 908	25 776 810	0	0	0	1 229 887	0
510	Ministère des enseignements primaires et secondaires	183 209 015	5 000	192 750	169 935 918	0	442 254	10 800	12 562 293	0
520	Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de	19 138 524	1 389 300	119 117	14 695 628	0	0	0	2 934 479	0
530	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	45 578 352	5 000	49 483	41 860 984	0	0	0	3 462 885	0
610	Ministère de la santé et de l'hygiène publique	114 413 266	66 000	0	51 383 413	0	241 042	0	62 722 810	0
611	Ministère e de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire	15 679 326	8 000	168 000	2 953 895	0	1 735 947	0	10 813 484	0
740	Ministère de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme	3 886 660	259 181	84 760	2 999 733	0	120 000	2 701	420 285	0
750	Ministère des sports et des loisirs	5 459 308	5 000	65 868	3 936 991	0	0	158 459	1 292 990	0
760	Ministère e de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière	20 437 119	846 657	63 600	929 626	0	8 151 000	652 795	9 793 441	0
810	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement r	56 524 066	6 530 787	390 862	5 389 787	5 570 286	21 509 540	116 319	16 423 412	593 073
811	Ministère de l'eau et de l'assainissement	22 403 133	327 215	136 955	561 189	0	16 925 456	123 248	4 329 070	0
813	Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière	1 495 052	9 228	18 007	304 185	0	501 979	0	661 653	0
820	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale	37 169 739	9 605 000	25 072 193	2 435 655	0	0	0	43 260	0
821	Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements	3 023 279	5 000	35 000	742 078	0	102 218	0	2 118 118	0
830	Ministère des travaux publics et des infrastructures	92 573 561	5 262	48 537	1 059 297	0	23 064 622	611 517	67 482 558	0
831	Ministère du désenclavement et des pistes rurales	32 244 377	5 000	10 850	171 477	0	18 084 358	0	3 485 146	10 487 546
832	Ministère des transports terrestres, aériens et ferroviaires	27 898 573	5 000	47 300	2 068 515	0	1 102 901	77 100	14 052 177	0
840	Ministère des mines et des ressources énergétiques	62 511 340	9 200	61 075	1 590 472	0	13 365 159	3 480 000	41 838 649	316 985
860	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	26 619 626	2 010 962	68 796	866 815	0	16 184 020	200 750	7 168 282	120 000
TOTAL		979 551 881	26 628 263	32 832 163	411 720 372	5 570 286	130 097 642	5 433 688	294 476 803	11 517 604

Source : Outil consolidé Budget vert, exercice 2025, DGBF

La part des investissements des ministères et institutions retenus par rapport à leur budget est favorables aux changements climatiques et à la protection de l'environnement de 13,3% tandis que les dépenses de fonctionnement représentent 2,7%. La part défavorable du fonctionnement est de 3,3% contre celle des investissements qui est de 0,6%.



AKLOA - BADOU

SECTION 4

**BUDGET VERT DES
MINISTERES ET
INSTITUTIONS, EXERCICE
2025**

130



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

PRIMATURE

BUDGET VERT TOGO

2025

4.1.01. Section 130 : Premier ministre (PM)

La Primature a pour mission d'assurer la coordination de l'action gouvernementale. A ce titre, elle est chargée de veiller à la mise en œuvre efficace des activités issues de la déclinaison des projets et programmes de développement du pays dont la feuille de route gouvernementale 2025 qui ambitionne, entre autres missions, de « mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays ». Le développement durable a pour soubassement la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement. Pour réussir ce nouveau modèle de développement pour le Togo, la Primature, conformément à ses missions, devrait veiller à la mise en place d'un cadre harmonisé de synergie d'actions pour le succès de cette ambition.

Globalement, la Primature a su mener efficacement les activités de coordination sans difficultés particulières. Toutefois, l'analyse diagnostique de l'institution fait ressortir quelques points d'attention en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces, répertoriés dans le tableau suivant.

4.1.01.1. Analyse diagnostique

Tableau 8: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES
➤ création des comités opérationnels d'exécution et de suivi des projets structurants de développement durable du Togo intégrant les dimensions de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement ➤ nomination d'un point focal climat ➤ élaboration du document de budgétisation verte ➤ faible taux d'émission de gaz à effet de serre du pays ➤ renforcement de la politique de reboisement	➤ la non formalisation de la cellule focale du budget vert ➤ l'inexistence d'activités de renforcement des capacités du personnel en budgétisation verte ➤ absence de ligne budgétaire dédiée à la coordination des activités vertes au niveau sectoriel et national
OPPORTUNITES	MENACES
➤ ratification des textes internationaux de lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement ➤ l'éligibilité du pays aux projets sous régionaux de lutte contre les changements climatiques ➤ participation à la synergie sous régionale et mondiale de lutte contre les changements climatiques	➤ effets de contagion des conséquences des changements climatiques ➤ complexité des procédures de mobilisation de fonds verts auprès des partenaires ➤ faible capacité des acteurs nationaux sur les techniques de plaidoyer et de mobilisation des fonds auprès des bailleurs

4.1.01.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 9: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
PRIMATURE												
P1	Dotations de la primature : (pilotage et soutien)	1 427 479	5 000	0,4%	80 000	5,6%	1 342 479	94,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Cordination de l'action gouvernementale	1 417 479	0	0,0%	80 000	5,6%	1 337 479	94,4%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Equité et genre	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	TOTAL	1 427 479	5 000	0,4%	80 000	5,6%	1 342 479	94,0%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget du Premier ministère 2025

Ce tableau renseigne sur la part de la dotation de la primature affectée aux différentes cotations (favorables, défavorables, neutres, mixtes et non coté). En effet, sur un budget total de 1.427.479.000 alloué à la primature, 0,4% soit un montant de 5.000.000 représente les dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement ; 80 000 000 FCFA, soit 5,6% du budget y sont défavorables et 94,0% des dépenses sont cotées neutre. Aucune dépense n'est cotée ni mixte ni non cotée.

Tableau 10: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
		en milliers de FCFA	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	en milliers de FCFA	en % du LFI
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA		
PRIMATURE										
P1	Dotations de la primature : (pilotage et soutien)	1 427 479	5 000	0	1 342 479	0	80 000	0	5 000	0,4%
A1.1	Cordination de l'action gouvernementale	1 417 479	0	0	1 337 479	0	80 000	0	0	0,0%
A1.2	Equité et genre	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
	TOTAL	1 427 479	5 000	0	1 342 479	0	80 000	0	5 000	0,4%

Source : Outil de marquage du budget du Premier ministère 2025

Ce tableau ressort la part du budget de la primature affectée à l'axe « climat ». Ce pourcentage est de 0,4%, soit 5.000.000 et concerne le seul segment adaptation.

Tableau 11: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	
	PRIMATURE														
P1	Dotations de la primature : (pilotage et soutien)	1 427 479	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A1.1	Cordination de l'action gouvenernementale	1 417 479	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A1.2	Equité et genre	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A1.3	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	1 427 479	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Outil de marquage du budget du Premier ministre 2025

Ce tableau présente la part du budget de la Primature en lien avec l'axe « environnement ». Il en ressort qu'aucune activité de la dotation de l'institution n'est en lien avec l'axe « environnement ».

4.1.01.3. Approches de solutions et perspectives

Les solutions et perspectives nécessaires aux problèmes diagnostiqués pour une bonne budgétisation verte sont les suivantes :

- formaliser la cellule focale du budget vert de la primature ;
- renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs en budgétisation verte
- veiller au renforcement de capacités des acteurs publics sur les techniques de plaidoyer et de mobilisation des ressources
- mettre en place un comité intersectoriel de suivi des activités vertes sur le plan national.

170



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

COUR DES COMPTES

BUDGET VERT TOGO

2025

4.1.02. Section 170 : Cour des Comptes (CdC)

La Cour des comptes (CdC) est l'institution supérieure de contrôle garante de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation afin de contribuer à assainir la gestion des deniers publics. Elle a pour mission essentielle de s'assurer du bon emploi de l'argent public d'en informer les citoyens.

La Cour des comptes entend contribuer à l'élaboration de la 2ème édition du budget vert en procédant au marquage vert des lignes budgétaires de sa dotation. La plupart de ces lignes sont cotées « adaptation neutre ». Le segment dominant est donc « adaptation neutre ». Ce marquage a été fait à l'issue d'un diagnostic qui a révélé les forces et faiblesses d'une part, les opportunités et menaces d'autre part, de la CdC en matière de budgétisation verte.

4.1.02.1. Analyse diagnostique

Tableau 12: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- la Cour des comptes est une institution constitutionnelle ; - Existence d'un plan stratégique 2021-2025 qui aborde les thématiques émergentes telles que l'environnement, le genre ; - Existence de deux nouvelles lois organiques qui prévoient l'extension des attributions de la CdC et des CRC ; - la maîtrise des réformes des finances publiques et du budget programme par les acteurs de la cellule budget programme de la Cour ; - existence, au sein de la CdC, d'acteurs désignés et reconnus comme personnes ressources du BP et experts en budgétisation verte.	- des magistrats en fin de mandat ; - insuffisance de formation des magistrats en matière de budgétisation verte ; - un nombre insuffisant de magistrats ; - Inexistence d'un lien direct entre la mission de la Cour et les axes « climat » et « environnement » ; - non-réalisation d'audit utilisant le climat/environnement comme critère et composante de vérification ; - Utilisation limitée de nouvelles technologies par la CdC.
Opportunités	Menaces
- Existence d'une volonté politique d'intégrer « climat/environnement » au budget de l'Etat ; - existence d'une équipe d'experts en budgétisation verte; - appui des PTF à l'élaboration du BV ;	- Nomination des magistrats en nombre insuffisant ; - insécurité sous-régionale ; - risque sanitaire ; - moyens financiers insuffisants ; - Promesses d'appuis financiers non-tenues de la part des PTF.

4.1.02.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 13: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
Cour des comptes												
P1	DOTATION STRATEGIQUE DE LA COUR DES COMPTES	2 559 243	5 000	0,2%	90 084	3,5%	2 464 159	96,3%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Attributions non juridictionnelles	1 289 649	5 000	0,4%	44 584	3,5%	355 098	27,5%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Attributions d'ordre juridictionnel	1 269 594	0	0,0%	45 500	3,6%	2 109 061	166,1%	0	0,0%	0	0,0%
	TOTAL	2 559 243	5 000	0,2%	90 084	3,5%	2 464 159	96,3%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert de CdC, 2025

Ce tableau indique la part de la dotation de la Cour consacrée aux différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée). Ainsi, il faut remarquer que 3,5% soit 90.084.000 de la dotation de la Cour soit 2.559.243.000 sont défavorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement. Les dépenses marquées neutres représentent un taux de 96,3% soit 2.464.159.000. Il est à noter qu'à l'issue du marquage de la dotation de la Cour des comptes, il n'y a pas eu de marquages mixte et non cotée.

Tableau 14: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	Cour des comptes									
P1	DOTATION STRATEGIQUE DE LA COUR DES COMPTES	2 559 243	5 000	0	1 691 169	0	90 084	263 316	5 000	0,2%
A1.1	Attributions non juridictionnelles	1 289 649	5 000	0	77 249	0	44 584	187 141	5 000	0,4%
A1.2	Attributions d'ordre juridictionnel	1 269 594	0	0	1 613 920	0	45 500	76 175	0	0,0%
	TOTAL	2 559 243	5 000	0	1 691 169	0	90 084	263 316	5 000	0,2%

Source : Outil de marquage du budget vert de CdC, 2025

Dans le tableau ci-dessus, est consignée la part de la dotation affectée à l'axe climat notamment aux segments « adaptation » et « atténuation ». Les dépenses relatives au segment « adaptation » et cotées neutres, représentent un montant de 1.691.169.000, soit un taux de 66,1%. Le segment atténuation a été coté défavorable et neutre. Le montant des dépenses défavorables est de 90.064.000, soit un taux de 3,5% tandis que celui des dépenses neutres est 263.316.000, ce qui représente un taux de 10,3%.

Tableau 15: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorabl	Neutre	Favorable	Défavorabl	Neutre	Favorable	Défavorabl	Neutre	Favorable	Défavorabl	Neutre	ENVIRONNEMENT	
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	Cour des comptes															
P1	DOTATION STRATEGIQUE DE LA COUR DES COMPTES	2 559 243	0	0	0	0	0	0	0	0	509 674	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Attributions non juridictionnelles	1 289 649	0	0	0	0	0	0	0	0	90 708	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Attributions d'ordre juridictionnel	1 269 594	0	0	0	0	0	0	0	0	418 966	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	2 559 243	0	0	0	0	0	0	0	0	509 674	0	0	0	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert de CdC, 2025

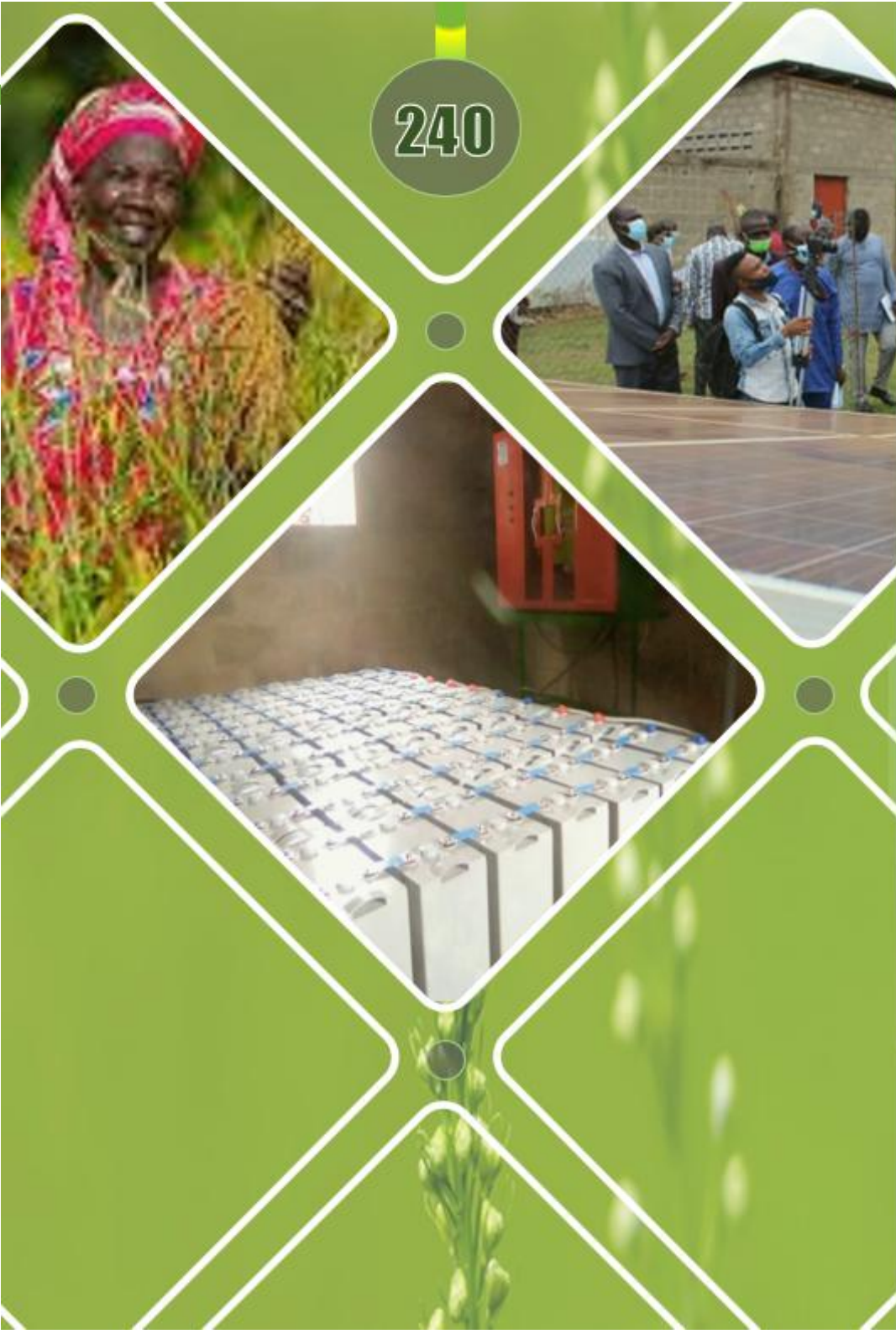
Le tableau sus collé affiche la part de la dotation consacrée aux segments biodiversité, eau, pollution et déchets qui sont les composantes de l'axe « environnement ». Les dépenses de la cour n'ont aucun lien avec les segments « biodiversité », « eau » et « déchets ». L'impact qu'a les dépenses de la cour au segment « pollution » est neutre. La part de la dotation affectée à l'impact neutre de ce segment est de 509.674.000, soit 19,9% de la dotation totale qui est de 2.559.243.000.

4.1.02.3. Approches de solutions et perspectives

En réponse aux difficultés et aux ambitions affichées par les autorités du pays, l'élaboration du présent budget vert permettra à la Cour des comptes de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement grâce aux activités en perspective telles que :

- nommer, en nombre suffisant, de nouveaux magistrats comprenant des hommes et des femmes aux compétences avérées en matière de contrôle de la gestion des finances publiques ;
- renforcer substantiellement les capacités des magistrats sur les thématiques émergentes comme le climat l'environnement, le genre, les ODD ;
- le plaidoyer à l'endroit des partenaires au développement pour accompagner la Cour dans la réalisation d'audits intégrant la thématique climat-environnement ;
- élaborer un guide de procédure en matière d'audit climat-environnement ;
- former les magistrats et assistants de vérification à l'utilisation de ce guide de procédure ;
- l'utilisation des axes climat et environnement comme critères de vérification pour la réalisation des audits.

240



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT À LA BASE, DE
L'INCLUSION FINANCIÈRE, DE LA JEUNESSE ET DE
L'EMPLOI DES JEUNES**

BUDGET VERT TOGO **2025**

4.1.03. Section 240 : Ministère du développement à la base, de l'inclusion financière, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes

Le Ministère du Développement à la Base, de l'Inclusion Financière, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBIFJEJ) constitue un acteur clé de la politique togolaise en matière de développement des communautés, d'inclusion financière des populations vulnérables, ainsi que de soutien au secteur informel et à la jeunesse. À travers ses services variés, il déploie des initiatives visant à combattre la pauvreté tout en s'attaquant aux impacts croissants des changements climatiques, en particulier dans les zones sensibles aux risques de Fragilité, Conflit et Violence (FCV).

En ce sens, le projet de Cohésion Sociale des régions nord du Golfe de Guinée (COSO) contribue à renforcer la résilience socio-économique et climatique des communautés des régions des Savanes, de la Kara et Centrale. Parallèlement, le Projet d'hybridation des moteurs diesel des plateformes multifonctionnelles avec système solaire (PHMD-PTFM) encourage le recours aux énergies renouvelables afin d'améliorer l'efficacité énergétique, dans une perspective durable et innovante.

Ces initiatives s'intègrent parfaitement dans la nouvelle vision nationale 2025 : « un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable », à laquelle la Stratégie nationale d'inclusion financière et les mécanismes de digitalisation des services mis en place par le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) participent, démontrant ainsi une approche globale et cohérente du gouvernement en faveur des communautés locales. Le budget vert 2025 du ministère s'articule donc autour de trois piliers essentiels : (i) une analyse diagnostique du secteur, (ii) les résultats du marquage des dépenses vertes, et (iii) des solutions concrètes ainsi que des perspectives.

4.1.03.1. Analyse diagnostique

Tableau 16: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Existence de la politique nationale de développement à la base, actualisée avec la prise en compte de la décentralisation, le genre, la protection de l'environnement. - Existence de la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) (adoptée en 2021) - Digitalisation des services financiers du FNFI et formations en matière d'éducation financière et d'opérations bancaires à l'endroit des bénéficiaires (les jeunes et les femmes, et en matière de finance rurale et de gouvernance au profit des SFD partenaires) - Existence de structures rattachées, ANADEB, FAIEJ, ANVT, FNFI, intégrant la prise en compte des thématiques transversales (genre, environnement et climat) dans les projets de développement - Implémentation de plans d'action de sauvegardes environnementales dans la mise en œuvre des projets - Organisation des revues périodiques d'évaluation et de planifications	- Rareté des opportunités de financement à même de soutenir les initiatives environnementales - Budget insuffisant pour répondre à la volonté de l'Etat de faire plus d'impacts en matière d'inclusion sociale et d'adaptation aux aléas environnementaux - Insuffisance des ressources limitant les actions à mener notamment le nombre de PTFM à source d'énergie solaire à installer par an

Opportunités	Menaces
• Mobilisation des ressources financières auprès des PTFs avec l'appui du ministère en charge des finances et celui de la planification • Partenariats stratégiques : Le ministère peut développer des partenariats avec des ONG et des institutions pour maximiser l'impact de ses actions environnementales et climatiques • L'avènement de la décentralisation permettant de prendre en compte des spécificités territoriales dans la gestion des communes • Innovation et financement : La promotion de solutions de financement innovantes pour les jeunes entrepreneurs peut attirer des investissements dans des projets verts. • Développement durable : L'intégration de la budgétisation sensible à l'environnement (Budget Vert) peut renforcer la durabilité des actions du ministère. • Technologie et numérisation : L'utilisation de technologies modernes peut améliorer l'efficacité des services et des programmes environnementaux.	• Instabilité économique : Les fluctuations économiques peuvent affecter les ressources financières nécessaires pour les initiatives environnementales • Défis sociaux : Les problèmes sociaux tels que le chômage des jeunes peuvent compliquer la mise en œuvre des programmes environnementaux • Sécurité : La crise sécuritaire et la menace terroriste peut constituer un obstacle à l'implémentation des actions de résilience en faveur des communautés • Risques climatiques

4.1.03.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 17: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT A LA BASE DE L'INCLUSION FINANCIERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES													
P1	Pilotage et soutien aux services du MDBIFJEJ	380 958	5 000	1,3%	48 392	12,7%	327 566	86,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MDBIFJEJ	299 810	0	0,0%	34 924	11,6%	264 886	88,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	57 721	0	0,0%	11 338	19,6%	46 383	80,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Gestion du système d'information	4 000	0	0,0%	0	0,0%	4 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	9 427	0	0,0%	2 130	22,6%	7 297	77,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	Développement à la base	11 809 721	7 950 518	67,3%	4 000	0,0%	3 855 203	32,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.1	Renforcement des capacités institutionnelle et organisationnelle à la base	31 393	0	0,0%	4 000	12,7%	27 393	87,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.2	Valorisation des potentialités productives locales	825 000	825 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.3	Amélioration des infrastructures de base	7 393 328	6 125 518	82,9%	0	0,0%	1 267 810	17,1%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.4	Promotion des filets sociaux	3 560 000	1 000 000	28,1%	0	0,0%	2 560 000	71,9%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	Inclusion financière	339 000	0	0,0%	2 000	0,6%	337 000	99,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.1	Renforcement de l'inclusion financière	339 000	0	0,0%	2 000	0,6%	337 000	99,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.2	Création d'une Banque digitale pour tous	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P4	Jeunesse	4 819 175	0	0,0%	5 000	0,1%	4 814 175	99,9%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.1	Renforcement de l'encadrement socio-éducatif de la jeunesse	265 816	0	0,0%	3 000	1,1%	262 816	98,9%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.2	Coordination des actions de l'emploi des jeunes	353 360	0	0,0%	2 000	0,6%	351 360	99,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.3	Renforcement de l'employabilité des jeunes	3 300 000	0	0,0%	0	0,0%	3 300 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.4	Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes	900 000	0	0,0%	0	0,0%	900 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P5	Secteur informel	3 525 000	0	0,0%	0	0,0%	3 525 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A5.1	Organisation du secteur informel	250 000	0	0,0%	0	0,0%	250 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A5.2	Renforcement des mécanismes d'appui aux TPME	3 275 000	0	0,0%	0	0,0%	3 275 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	TOTAL	20 873 854	7 955 518	38,1%	59 392	0,3%	12 858 944	61,6%	0	0,0%	0	0,0%	

Source : outil marquage du budget vert du MDBIFJEJ, 2025

Ce tableau détaille la répartition du budget par programme en fonction des différentes cotations (favorables, défavorables, neutres et non cotées). En effet, sur un budget total de 20.873.854.000 alloués au ministère, 38,1% sont favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement, ce qui représente 7.955.518.000. En revanche, 0,3% est défavorable, soit 59.392.000. Il est à noter que les activités des programmes cotées neutres représentent 61,6% du budget total du ministère soit 12.858.944.000. Les parts des cotations favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement se concentrent principalement au niveau du programme P2.

Tableau 18: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DU DEVELOPEMENT A LA BASE DE L'INCLUSION FINANCIERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES									
P1	Pilotage et soutien aux services du MDBIFJEJ	380 958	5 000	0	327 566	0	48 392	0	5 000	1,3%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MDBIFJEJ	299 810	0	0	264 886	0	34 924	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	57 721	0	0	46 383	0	11 338	0	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information	4 000	0	0	4 000	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	9 427	0	0	7 297	0	2 130	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	Développement à la base	11 809 721	6 651 843	0	3 855 203	1 250 000	4 000	0	7 901 843	66,9%
A2.1	Renforcement des capacités institutionnelle et organisationnelle à la base	31 393	0	0	27 393	0	4 000	0	0	0,0%
A2.2	Valorisation des potentialités productives locales	825 000	825 000	0	0	0	0	0	825 000	100,0%
A2.3	Amélioration des infrastructures de base	7 393 328	5 826 843	0	1 267 810	250 000	0	0	6 076 843	82,2%
A2.4	Promotion des filets sociaux	3 560 000	0	0	2 560 000	1 000 000	0	0	1 000 000	28,1%
P3	Inclusion financière	339 000	0	0	337 000	0	2 000	0	0	0,0%
A3.1	Renforcement de l'inclusion financière	339 000	0	0	337 000	0	2 000	0	0	0,0%
A3.2	Création d'une Banque digitale pour tous	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Jeunesse	4 819 175	0	0	4 814 175	0	5 000	0	0	0,0%
A4.1	Renforcement de l'encadrement socio-éducatif de la jeunesse	265 816	0	0	262 816	0	3 000	0	0	0,0%
A4.2	Coordination des actions de l'emploi des jeunes	353 360	0	0	351 360	0	2 000	0	0	0,0%
A4.3	Renforcement de l'employabilité des jeunes	3 300 000	0	0	3 300 000	0	0	0	0	0,0%
A4.4	Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes	900 000	0	0	900 000	0	0	0	0	0,0%
P5	Secteur informel	3 525 000	0	0	3 525 000	0	0	0	0	0,0%
A5.1	Organisation du secteur informel	250 000	0	0	250 000	0	0	0	0	0,0%
A5.2	Renforcement des mécanismes d'appui aux TPME	3 275 000	0	0	3 275 000	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	20 873 854	6 656 843	0	12 858 944	1 250 000	59 392	0	7 906 843	37,9%

Source : outil marquage du budget vert du MDBIFJEJ, 2025

La part de l'axe climat représente 37,9% (7.906.843.000) et est majoritairement consacré au segment adaptation. L'adaptation favorable représente 31,9% (6.656.843.000). Concernant les dépenses en lien avec le segment atténuation, elle est favorable à 5,9% (1.250.000) et défavorables à 0,3% (59.392.000). Le budget favorable au climat se concentre essentiellement au programme 2.

Tableau 19: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT	
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA
	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT A LA BASE DE L'INCLUSION FINANCIERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES															
P1	Pilotage et soutien aux services du MDBIFJEJ	380 958	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MDBIFJEJ	299 810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	57 721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	9 427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Développement à la base	11 809 721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 675	0	0	48 675	0,4%
A2.1	Renforcement des capacités institutionnelle et organisationnelle à la base	31 393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Valorisation des potentialités productives locales	825 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Amélioration des infrastructures de base	7 393 328	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 675	0	0	48 675	0,7%
A2.4	Promotion des filets sociaux	3 560 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Inclusion financière	339 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Renforcement de l'inclusion financière	339 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Création d'une Banque digitale pour tous	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Jeunesse	4 819 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Renforcement de l'encadrement socio-éducatif de la jeunesse	265 816	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Coordination des actions de l'emploi des jeunes	353 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.3	Renforcement de l'employabilité des jeunes	3 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.4	Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes	900 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P5	Secteur informel	3 525 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.1	Organisation du secteur informel	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.2	Renforcement des mécanismes d'appui aux TPME	3 275 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	20 873 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 675	0	0	48 675	0,2%

Source : outil marquage du budget vert du MDBIFJEJ, 2025

Sur le budget total de 20.873.854.000 alloués au ministère, la part du montant pour la protection de l'environnement représente 48.675.000 (0,2%) et se concentrent sur le segment déchet et au programme 2 « développement à la base » du MDBIFJEJ

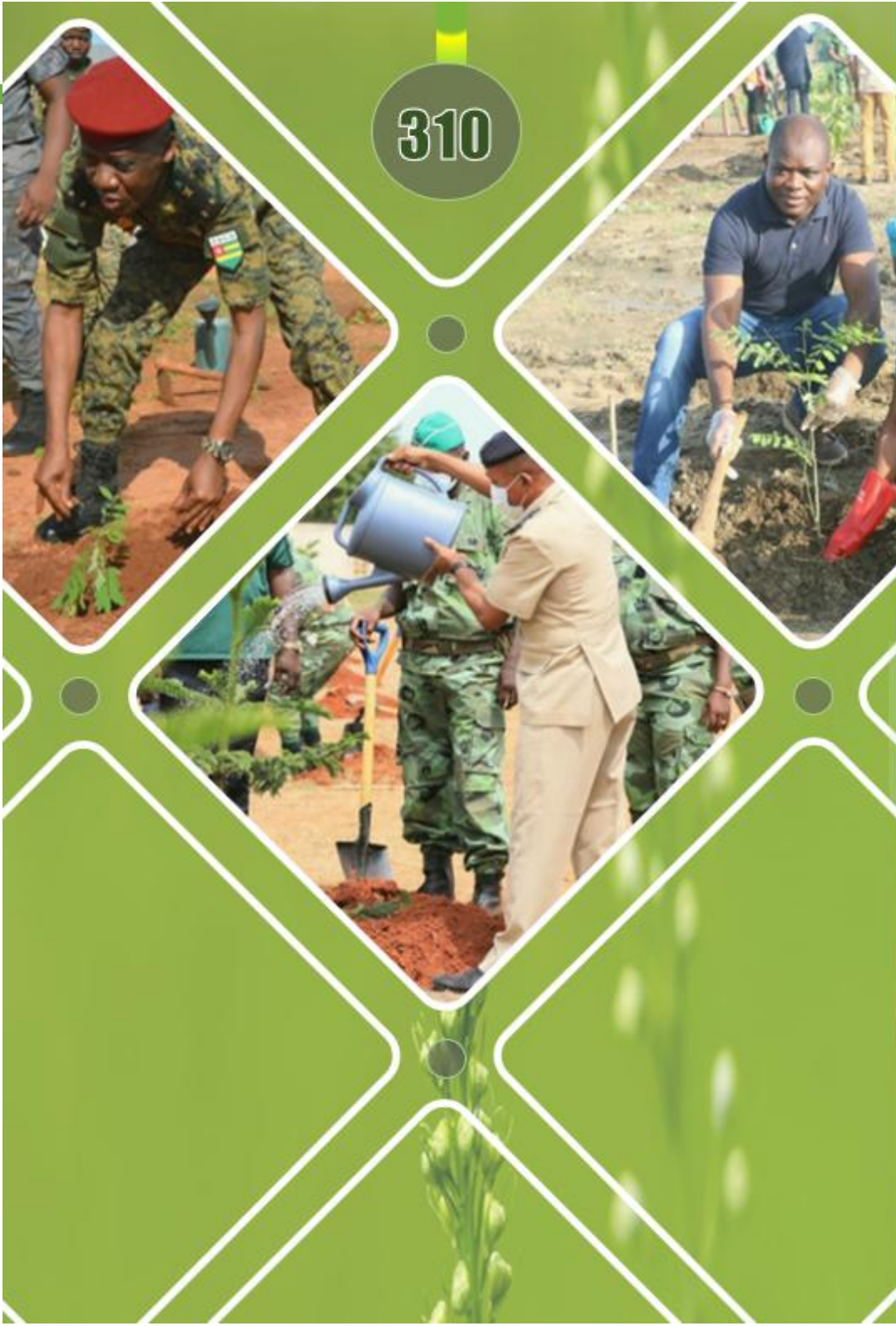
4.1.03.3. Approches de solutions et perspectives

Au regard du diagnostic effectué et face aux ambitions du Togo à lutter contre les changements climatiques et à assurer la protection de l'environnement, des actions vigoureuses sont entreprises, toujours dans la progressivité. C'est le cas de la marche décisive vers l'énergie verte.

Pour remédier aux faiblesses identifiées, le ministère entend :

- Consacrer une part de l'enveloppe budgétaire aux activités vertes ;
- Mettre en place une cellule climat ;
- Prendre en compte les thématiques environnementales et climatiques dans le processus budgétaire et les politiques, programmes et projets du ministère ;
- Poursuivre l'hybridation des plateformes multifonctionnelles à moteur diesel avec des systèmes d'énergie solaire ;
- Systématiser la cuisson au gaz dans les cantines scolaires ;
- Renforcer les stratégies de mobilisation des ressources en faveur des communautés pour leur résilience face aux aléas climatiques.

310



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

BUDGET VERT TOGO

2025

4.1.04. Section 310 : Ministère des armées (MINARM)

Le rôle traditionnel de l'armée est de défendre l'intégrité du territoire national face aux agressions extérieures et d'assurer la paix à l'intérieur des frontières. A l'issue de la seconde guerre mondiale, deux nouvelles dimensions se sont ajoutées : le maintien de la paix au niveau international et les secours en cas de catastrophe. Cependant, de nos jours, la plus grande menace pour notre planète bleue est la dégradation galopante de l'environnement due, entre autres facteurs, à l'effet de serre, à la destruction de la couche d'ozone, au déboisement, à la pollution des eaux et des ressources terrestres, aux pluies acides et à la course à la consommation. En effet, bien des conflits résultent des conditions dans lesquelles les populations les plus démunies sont condamnées à vivre.

Le budget vert constitue donc une étape importante dans l'amélioration de la lisibilité de l'information environnementale et notamment de la transparence de l'information budgétaire, domaine dans lequel le ministère des armées se distingue très favorablement depuis l'entrée en vigueur de la Loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relatives aux lois de finances.

4.1.04.1. Analyse diagnostique

La question des changements climatiques interpelle plusieurs secteurs d'activités dont celui de la défense et de la sécurité. Pour y faire face, le ministère des armées se conforme à la politique climatique du gouvernement en participant aux activités organisées pour faire face à la variabilité et au changement climatique. Le tableau ci-après illustre les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) du ministère dans le cadre de l'élaboration du budget vert.

Les forces identifiées, telles que la mise en place du marquage climat du budget vert et la gestion intégrée des catastrophes, témoignent d'un engagement fort pour intégrer les enjeux environnementaux dans les stratégies de défense. Cependant, certaines faiblesses, comme l'insuffisance de renforcement de capacités et le manque de directives adaptées, limitent l'efficacité de ces initiatives.

Tableau 20: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES
- mise en place de marquage climat du budget vert pour compter de 2024, favorisant une gestion financière durable - Mise en œuvre du projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres, renforçant la résilience face aux aléas - Désignation d'un point focal budgétisation verte ; centralisant les efforts et les ressources - Prise en compte des thématiques environnements et changements climatiques dans les politiques sectorielles ; intégrant durablement ces enjeux dans les stratégies - Participation des forces armées à la gestion des catastrophes naturelles, ajoutant une capacité de d'intervention rapide	- Insuffisance de renforcement de capacité des membres de la cellule du changement climatique - Insuffisance de dispositions procédurales (outils, directives et méthodologies) adaptées au contexte spécifique des secteurs ; - Faible maîtrise du marquage climat par les agents du ministère.
OPPORTUNITES	MENACES
- Mise en place du budget vert ; - Existence des mécanismes internationaux de financement climatique et de protection de l'environnement (Fonds vert pour le climat, Fonds d'adaptation, fonds spécial pour les changements climatiques, Alliance mondiale de lutte contre les changements climatiques, Fonds pour l'environnement mondial, Fonds pour les pays les moins avancés, Programme des nations unies pour l'environnement, etc.) - Existence de sources de financement : les ONG, le secteur privé, les collectivités locales, les institutions financières sous régionales pour le développement.	- Risques de catastrophes naturelles ; - Non-respect des engagements d'appui financier des grands pays pollueurs ; - Risques sécuritaires

Le Togo subit au rythme des changements climatiques, des contextes sociopolitiques et du développement économique, un ensemble de risques majeurs d'origine naturelle et anthropique. Ces risques sont liés aux inondations, à la sécheresse, à l'érosion côtière, etc. Si ces risques ont des origines différentes, leur dénominateur commun est le basculement des ménages dans la pauvreté et la déstructuration du cadre macro-économique national.

Ces risques augmentent les tentations/les velléités/la propension aux troubles sociaux car ce chavirement entraînerait des déplacés dont la gestion par le ministère des armées nécessite beaucoup de moyens tant matériels, humains que financiers.

4.1.04.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 21: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DES ARMEES												
P1	Pilotage et soutien des services du Ministère des Armées	8 567 880	5 000	0,1%	4 837 218	56,5%	3 725 662	43,5%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MINARM	262 265	0	0,0%	0	0,0%	262 265	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	541 820	0	0,0%	0	0,0%	541 820	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	7 672 679	0	0,0%	4 832 682	63,0%	2 839 997	37,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information	14 250	0	0,0%	0	0,0%	14 250	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	20 580	0	0,0%	0	0,0%	20 580	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.6	Formation initiale des agents	23 750	0	0,0%	0	0,0%	23 750	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.7	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	27 536	0	0,0%	4 536	16,5%	23 000	83,5%	0	0,0%	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P2	Préparation et emploi des forces	27 867 625	0	0,0%	558 058	2,0%	1 491 354	5,4%	0	0,0%	25 818 213	92,6%
A2.1	Planification et conduites des opérations	1 489 279	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1 489 279	100,0%
A2.2	Préparation des forces terrestres	647 455	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	647 455	100,0%
A2.3	Préparation des forces aériennes	1 598 518	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1 598 518	100,0%
A2.4	Préparation des forces navales	713 405	0	0,0%	0	0,0%	287 311	40,3%	0	0,0%	426 094	59,7%
A2.5	Préparation des Unités de la gendarmerie	21 027 274	0	0,0%	558 058	2,7%	0	0,0%	0	0,0%	20 469 216	97,3%
A2.6	Formation commune aux armées et services sur le territoire national	1 001 425	0	0,0%	0	0,0%	555 149	55,4%	0	0,0%	446 276	44,6%
A2.7	Participation à la protection civile	977 461	0	0,0%	0	0,0%	642 606	65,7%	0	0,0%	334 855	34,3%
A2.8	Organisation de la réserve opérationnelle	19 870	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	19 870	100,0%
A2.9	Emploi des forces Terre Air Mer Gendarmerie Reserve Opérationnelle	392 938	0	0,0%	0	0,0%	6 288	1,6%	0	0,0%	386 650	98,4%
P3	Soutien des forces	61 264 444	0	0,0%	0	0,0%	61 264 444	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.1	Soutien commissariat	55 241 099	0	0,0%	0	0,0%	55 241 099	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.2	Gestion du matériel du commissariat	24 316	0	0,0%	0	0,0%	24 316	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.3	Soutien matériel	318 548	0	0,0%	0	0,0%	318 548	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.4	Soutien santé	5 606 481	0	0,0%	0	0,0%	5 606 481	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.5	Soutien génie	74 000	0	0,0%	0	0,0%	74 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
P4	Anciens combattants, mémoires lien armée-nation	148 665	0	0,0%	0	0,0%	148 665	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A4.1	Anciens combattants	76 749	0	0,0%	0	0,0%	76 749	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A4.2	Aide à la reconversion	24 416	0	0,0%	0	0,0%	24 416	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A4.3	Mémoire des armées	23 750	0	0,0%	0	0,0%	23 750	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A4.4	Lien Armée Nation	23 750	0	0,0%	0	0,0%	23 750	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
P5	Dotations	21 328 194	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	21 328 194	100,0%
A5.1	Dépenses communes ordinaires	6 733 767	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6 733 767	100,0%
A5.2	Dépenses communes en capital: Dépenses communes d'investissement	2 094 248	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2 094 248	100,0%
A5.3	Dépenses communes en capital: Projets d'investissement commun	12 500 179	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	12 500 179	100,0%
	TOTAL	119 176 808	5 000	0,0%	5 395 276	4,5%	66 630 125	55,9%	0	0,0%	47 146 407	39,6%

Source : outil de marquage du budget vert du MINARM, 2025

Ce tableau renseigne sur la part du budget par programme par rapport aux différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée). En effet, sur un budget total de 119.176.808.000 alloués au ministère, 0,003% est favorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 5.000.000 tandis que 4,5% sont défavorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 5.395.276.000. On note que les activités cotées « neutre » sont de 55,9% et celles « non cotées » représentent 39,6% du budget total du ministère.

Tableau 22: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
		MINISTERE DES ARMEES								
P1	Pilotage et soutien des services du Ministère des Armées	8 567 880	5 000	0	885 665	0	4 837 218	0	5 000	0,1%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MINARM	262 265	0	0	262 265	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	541 820	0	0	541 820	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	7 672 679	0	0	0	0	4 832 682	0	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information	14 250	0	0	14 250	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	20 580	0	0	20 580	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Formation initiale des agents	23 750	0	0	23 750	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	27 536	0	0	23 000	0	4 536	0	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	Préparation et emploi des forces	27 867 625	0	0	1 491 354	0	558 058	0	0	0,0%
A2.1	Planification et conduites des opérations	1 489 279	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Préparation des forces terrestres	647 455	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Préparation des forces aériennes	1 598 518	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.4	Préparation des forces navales	713 405	0	0	287 311	0	0	0	0	0,0%
A2.5	Préparation des Unités de la gendarmerie	21 027 274	0	0	0	0	558 058	0	0	0,0%
A2.6	Formation commune aux armées et services sur le territoire national	1 001 425	0	0	555 149	0	0	0	0	0,0%
A2.7	Participation à la protection civile	977 461	0	0	642 606	0	0	0	0	0,0%
A2.8	Organisation de la réserve opérationnelle	19 870	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.9	Emploi des forces Terre Air Mer Gendarmerie Reserve Opérationnelle	392 938	0	0	6 288	0	0	0	0	0,0%
P3	Soutien des forces	61 264 444	0	0	14 259 216	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Soutien commissariat	55 241 099	0	0	8 292 871	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Gestion du matériel du commissariat	24 316	0	0	24 316	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Soutien matériel	318 548	0	0	318 548	0	0	0	0	0,0%
A3.4	Soutien santé	5 606 481	0	0	5 606 481	0	0	0	0	0,0%
A3.5	Soutien génie	74 000	0	0	17 000	0	0	0	0	0,0%
P4	Anciens combattants, mémoires lien armée-nation	148 665	0	0	148 665	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Anciens combattants	76 749	0	0	76 749	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Aide à la reconversion	24 416	0	0	24 416	0	0	0	0	0,0%
A4.3	Mémoire des armées	23 750	0	0	23 750	0	0	0	0	0,0%
A4.4	Lien Armée Nation	23 750	0	0	23 750	0	0	0	0	0,0%
P5	Dotations	21 328 194	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.1	Dépenses communes ordinaires	6 733 767	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.2	Dépenses communes en capital: Dépenses communes d'investissement	2 094 248	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.3	Dépenses communes en capital: Projets d'investissement commun	12 500 179	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	119 176 808	5 000	0	16 784 900	0	5 395 276	0	5 000	0,0%

Source : outil de marquage du budget vert du MINARM, 2025

Ce tableau met l'accent sur la part du budget favorable à l'axe « climat ». On note, une part totale de 14,1% neutre au segment adaptation, soit 16.784.900.000. Concernant les dépenses en lien avec le segment atténuation, elles sont défavorables pour un montant de 5.395.276.000, soit 4,5%.

Tableau 23: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE				EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DES ARMEES																
P1	Pilotage et soutien des services du Ministère des Armées	8 567 880	0	0	2 839 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MINARM	262 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	541 820	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	7 672 679	0	0	2 839 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information	14 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	20 580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Formation initiale des agents	23 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	27 536	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Préparation et emploi des forces	27 867 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Planification et conduites des opérations	1 489 279	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Préparation des forces terrestres	647 455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Préparation des forces aériennes	1 598 518	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.4	Préparation des forces navales	713 405	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.5	Préparation des Unités de la gendarmerie	21 027 274	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.6	Formation commune aux armées et services sur le territoire national	1 001 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.7	Participation à la protection civile	977 461	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.8	Organisation de la réserve opérationnelle	19 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.9	Emploi des forces Terre Air Mer Gendarmerie Reserve Opérationnelle	392 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Soutien des forces	61 264 444	0	0	47 005 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Soutien commissariat	55 241 099	0	0	46 948 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Gestion du matériel du commissariat	24 316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Soutien matériel	318 548	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.4	Soutien santé	5 606 481	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.5	Soutien génie	74 000	0	0	57 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Anciens combattants, mémoires lien armée-nation	148 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Anciens combattants	76 749	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Aide à la reconversion	24 416	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.3	Mémoire des armées	23 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.4	Lien Armée Nation	23 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P5	Dotations	21 328 194	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.1	Dépenses communes ordinaires	6 733 767	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.2	Dépenses communes en capital: Dépenses communes d'investissement	2 094 248	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.3	Dépenses communes en capital: Projets d'investissement commun	12 500 179	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	119 176 808	0	0	49 845 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%

Source : outil de marquage du budget vert du MINARM, 2025

Ce tableau décrit la part du budget en lien avec l'axe « environnement ». Il n'y a pas de dépenses en lien avec les segments eau, pollution et déchet. Concernant la répartition du budget en fonction des différents programmes, seuls les programmes P1 « Pilotage et soutien » et P3 « soutien des forces » sont neutre sur la biodiversité pour un montant de 49.845.225.000, soit 41,8%.

4.1.04.3. Approches de solutions et perspectives

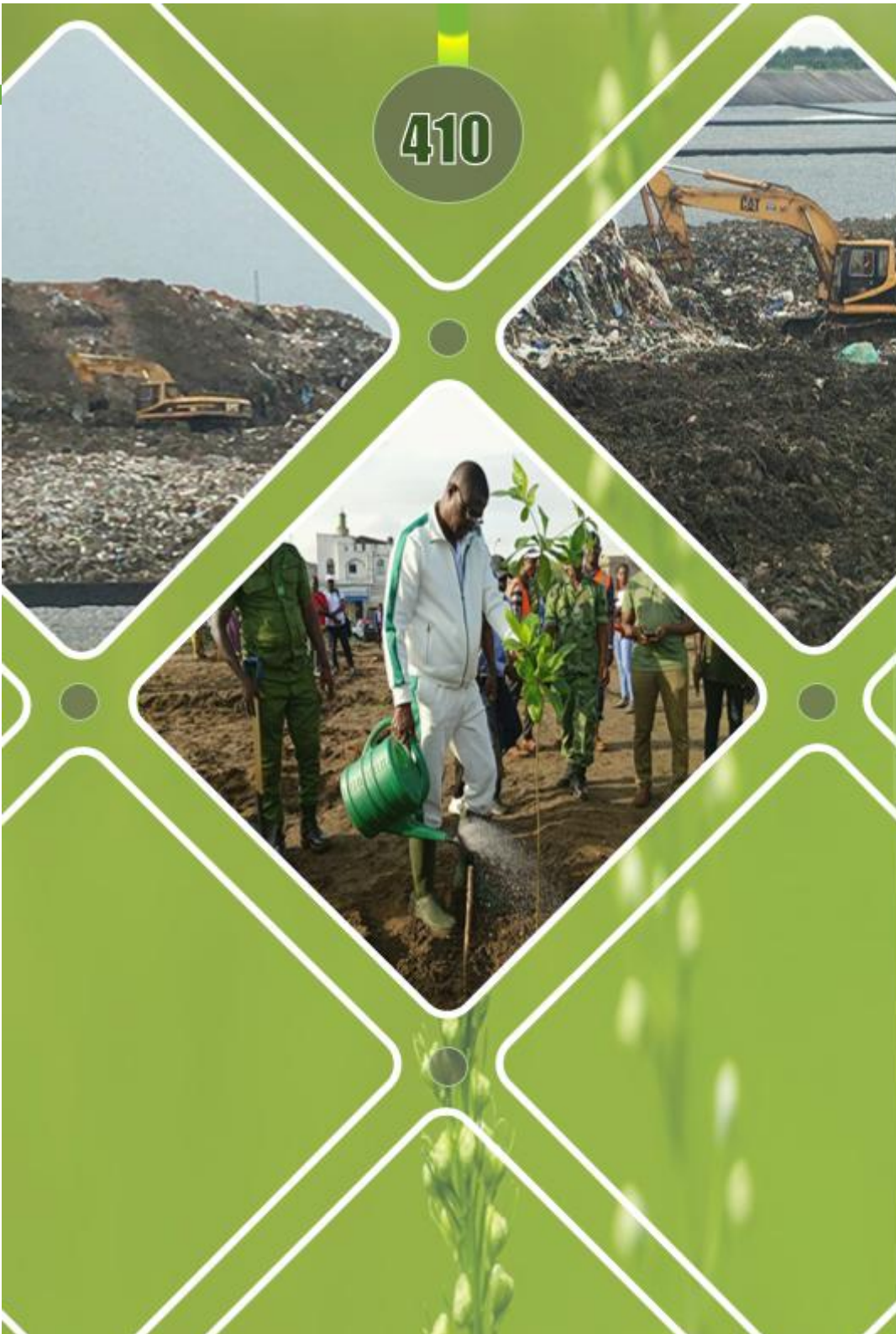
Comme perspectives, le ministère s'engage à :

- renforcer les capacités des acteurs en charge de la mobilisation de financement lié au climat et à l'environnement
- faire le plaidoyer pour le renforcement du cadre de concertation entre les sectoriels ;
- renforcer le dispositif sécuritaire et humanitaire dans la gestion des inondations ;
- renforcer les capacités des membres de la cellule climat par des formations et des ressources adéquates
- développer des dispositions procédurales adaptées (outils, directives, méthodologies) pour chaque secteur spécifique.
- renforcer les capacités sécuritaires des forces de défense ;
- poursuivre la mise en œuvre du projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres.

Le financement des aspects liés aux changements climatiques va faire référence aux flux financiers destinés à des activités d'atténuation et d'adaptation aux impacts du climat.

Pour ce faire, un exercice de marquage des dépenses des programmes, projets et actions inscrits dans le budget 2025 du ministère est nécessaire. C'est dans cette dynamique que les efforts de marquage commencés en 2023 doivent se poursuivre et être renforcés dans le cadre du processus d'élaboration du budget 2025 afin de promouvoir le "budget vert" au sein du ministère des armées.

410



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA CHEFFERIE
COUTUMIÈRE**

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.05. Section 410 : Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière (MATDCC)

Le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière (MATDCC) assure la mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'administration générale du territoire, de décentralisation et de la chefferie coutumière, veille au respect de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales et œuvre à la sauvegarde de l'intérêt général et de la légalité. Il assure le suivi de l'application de la loi relative à la décentralisation et appuie les collectivités dans leur mission de formation, de consolidation et de promotion de la citoyenneté.

Les problèmes environnementaux et climatiques auxquels le ministère est confronté dans sa mission, sont relatifs à la salubrité urbaine et la gestion des déchets. A cet effet, il procède à la répartition des compétences avec les collectivités locales pour leur prise en charge efficace. Ainsi, le district autonome du grand Lomé exécute des projets centrés sur la filière des déchets en milieu urbain, à travers le programme 024 « déconcentration et décentralisation » et coordonne les activités en renforçant la durabilité du service de gestion des déchets solides.

4.1.05.1. Analyse diagnostique

Au titre du MATDCC, l'analyse diagnostique est faite à travers l'outil FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) ci-dessous.

Tableau 24: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Existence de la politique de la décentralisation ; - Existence des collectivités territoriales ; - Existence du fonds d'appui aux collectivités territoriales ; - Prise en compte des matières environnementales dans les compétences des collectivités territoriales ; - Existence des projets dédiés à la protection de l'environnement (PEUL) - Prise en compte des projets environnementaux dans les plans de développement communal	- Absence de la cellule budget vert ; - Faiblesse des capacités des ressources humaines en matière de budgétisation verte - Insuffisance des ressources humaines et financières des collectivités territoriales - Faible couverture de la filière de gestion des déchets urbains dans les projets du ministère
Opportunités	Menaces
Engagement de l'ANASAP aux côtés des collectivités territoriales	Risques sécuritaires

4.1.05.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 25: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES												
P1	Pilotage et soutien aux services du MATDCC	1 252 435	5 000	0,4%	47 500	3,8%	1 199 935	95,8%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination	1 036 999	0	0,0%	17 200	1,7%	1 019 799	98,3%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources matérielles et financières	135 908	0	0,0%	22 000	16,2%	113 908	83,8%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	42 687	0	0,0%	4 500	10,5%	38 187	89,5%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information et archives	23 340	0	0,0%	3 800	16,3%	19 540	83,7%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	8 500	0	0,0%	0	0,0%	8 500	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P2	Décentralisation et déconcentration	32 661 715	4 441 629	13,6%	223 089	0,7%	27 996 997	85,7%	0	0,0%	0	0,0%
A2.1	Renforcement de la déconcentration	2 964 870	0	0,0%	217 089	7,3%	2 747 782	92,7%	0	0,0%	0	0,0%
A2.2	Consolidation de la décentralisation	29 696 844	4 441 629	15,0%	6 000	0,0%	25 249 215	85,0%	0	0,0%	0	0,0%
P3	Gestion des affaires politiques, des associations civiles et des processus électoraux	370 396	0	0,0%	8 407	2,3%	361 989	97,7%	0	0,0%	0	0,0%
A3.1	Gestions des libertés publiques et politiques	210 459	0	0,0%	4 907	2,3%	205 553	97,7%	0	0,0%	0	0,0%
A3.2	Suivi et accompagnement des processus électoraux	159 936	0	0,0%	3 500	2,2%	156 436	97,8%	0	0,0%	0	0,0%
P4	Culte et chefferie traditionnelle	865 556	0	0,0%	20 354	2,4%	845 202	97,6%	0	0,0%	0	0,0%
A4.1	Gestion des cultes	53 644	0	0,0%	14 250	26,6%	39 394	73,4%	0	0,0%	0	0,0%
A4.2	Gestion de la chefferie coutumière	811 911	0	0,0%	6 104	0,8%	805 807	99,2%	0	0,0%	0	0,0%
	TOTAL	35 150 101	4 446 629	12,7%	299 350	0,9%	30 404 122	86,5%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MATDCC, 2025

Ce tableau présente les activités du ministère en lien avec le climat et l'environnement pour l'année 2025. Ces activités sont prises en compte dans deux (2) programmes sur les quatre (4) que compte le ministère. Il s'agit du programme 1 « pilotage et soutien aux services du ministère » et du programme 2 « décentralisation et déconcentration ». Sur 35. 150.101.000 alloués au MATDCC pour 2025, 4.446.629.000 soit 12,7% qui représentent les activités cotées favorables à l'environnement et au climat. Les activités qui ont un impact neutre sur les segments du budget vert couvrent un coût total de 30.404.122.000 soit 86,5% du budget total du MATDCC.

Par ailleurs, le MATDCC n'enregistre pas d'activités non cotée, mais identifie quelques activités dont le coût s'élève à 299.350.000 soit 0,9% du budget comme défavorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement.

Tableau 26: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES									
P1	Pilotage et soutien aux services du MATDCC	1 252 435	5 000	0	1 199 935	0	47 500	0	5 000	0,4%
A1.1	Pilotage et coordination	1 036 999	0	0	1 019 799	0	17 200	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources matérielles et financières	135 908	0	0	113 908	0	22 000	0	0	0,0%
A1.3	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	42 687	0	0	38 187	0	4 500	0	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information et archives	23 340	0	0	19 540	0	3 800	0	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	8 500	0	0	8 500	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	Décentralisation et déconcentration	32 661 715	0	0	27 996 997	0	223 089	0	0	0,0%
A2.1	Renforcement de la déconcentration	2 964 870	0	0	2 747 782	0	217 089	0	0	0,0%
A2.2	Consolidation de la décentralisation	29 696 844	0	0	25 249 215	0	6 000	0	0	0,0%
P3	Gestion des affaires politiques, des associations civiles et des processus électoraux	370 396	0	0	361 989	0	8 407	0	0	0,0%
A3.1	Gestions des libertés publiques et politiques	210 459	0	0	205 553	0	4 907	0	0	0,0%
A3.2	Suivi et accompagnement des processus électoraux	159 936	0	0	156 436	0	3 500	0	0	0,0%
P4	Culte et chefferie traditionnelle	865 556	0	0	845 202	0	20 354	0	0	0,0%
A4.1	Gestion des cultes	53 644	0	0	39 394	0	14 250	0	0	0,0%
A4.2	Gestion de la chefferie coutumière	811 911	0	0	805 807	0	6 104	0	0	0,0%
	TOTAL	35 150 101	5 000	0	30 404 122	0	299 350	0	5 000	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MATDCC, 2025

S'agissant des activités ciblant l'axe climat, il faut préciser qu'elles sont fondamentalement liées à l'appui à la budgétisation verte du ministère pour un montant de 5.000.000. Pour le reste des activités des programmes, les dépenses sont neutres à l'adaptation aux changements climatiques pour un montant de 30.404.122.000 soit un taux de 86,5% et défavorables à l'atténuation aux effets des changements climatiques à hauteur de 299.350.000 soit un taux de 0,9%.

Tableau 27: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT	
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA
	MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES															
P1	Pilotage et soutien aux services du MATDCC	1 252 435	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination	1 036 999	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources matérielles et financières	135 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	42 687	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information et archives	23 340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	8 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Décentralisation et déconcentration	32 661 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 441 629	0	0	4 441 629	13,6%
A2.1	Renforcement de la déconcentration	2 964 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Consolidation de la décentralisation	29 696 844	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 441 629	0	0	4 441 629	15,0%
P3	Gestion des affaires politiques, des associations civiles et des processus électoraux	370 396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Gestions des libertés publiques et politiques	210 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Suivi et accompagnement des processus électoraux	159 936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Culte et chefferie traditionnelle	865 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Gestion des cultes	53 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Gestion de la chefferie coutumière	811 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	35 150 101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 441 629	0	0	4 441 629	12,6%

Source : Outil de marquage du budget vert du MATDCC, 2025

Concernant l'axe environnement, les activités qui ont un impact sur l'environnement sont relevées dans le programme 2 « décentralisation et déconcentration » pour un montant de 4.441.629.000, soit 12,6% du budget du ministère. Ces dépenses sont essentiellement favorables au segment déchet.

4.1.05.3. Approches de solutions et perspectives

Dans le cadre de la budgétisation verte, plusieurs défis restent à relever par le ministère. Il s'agit notamment de :

- Mettre en place la cellule du budget vert ;
- Former les cadres sur la budgétisation verte ;
- Actualiser la politique de décentralisation ;
- Poursuivre le transfert de compétences aux collectivités territoriales en matière environnementale ;
- Renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de budgétisation verte.
- Intégrer les mesures des CDN spécifiques au champ d'actions du ministère dans la planification des actions,
- Prendre un décret relatif au partage de compétences entre l'Etat et les communes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement ;
- Accentuer la recherche de financement en faveur du développement et du financement du secteur des déchets pour le développement de la filière de la valorisation.

Encadré 2 : Renforcement de la gestion des déchets ménagers à Lomé.

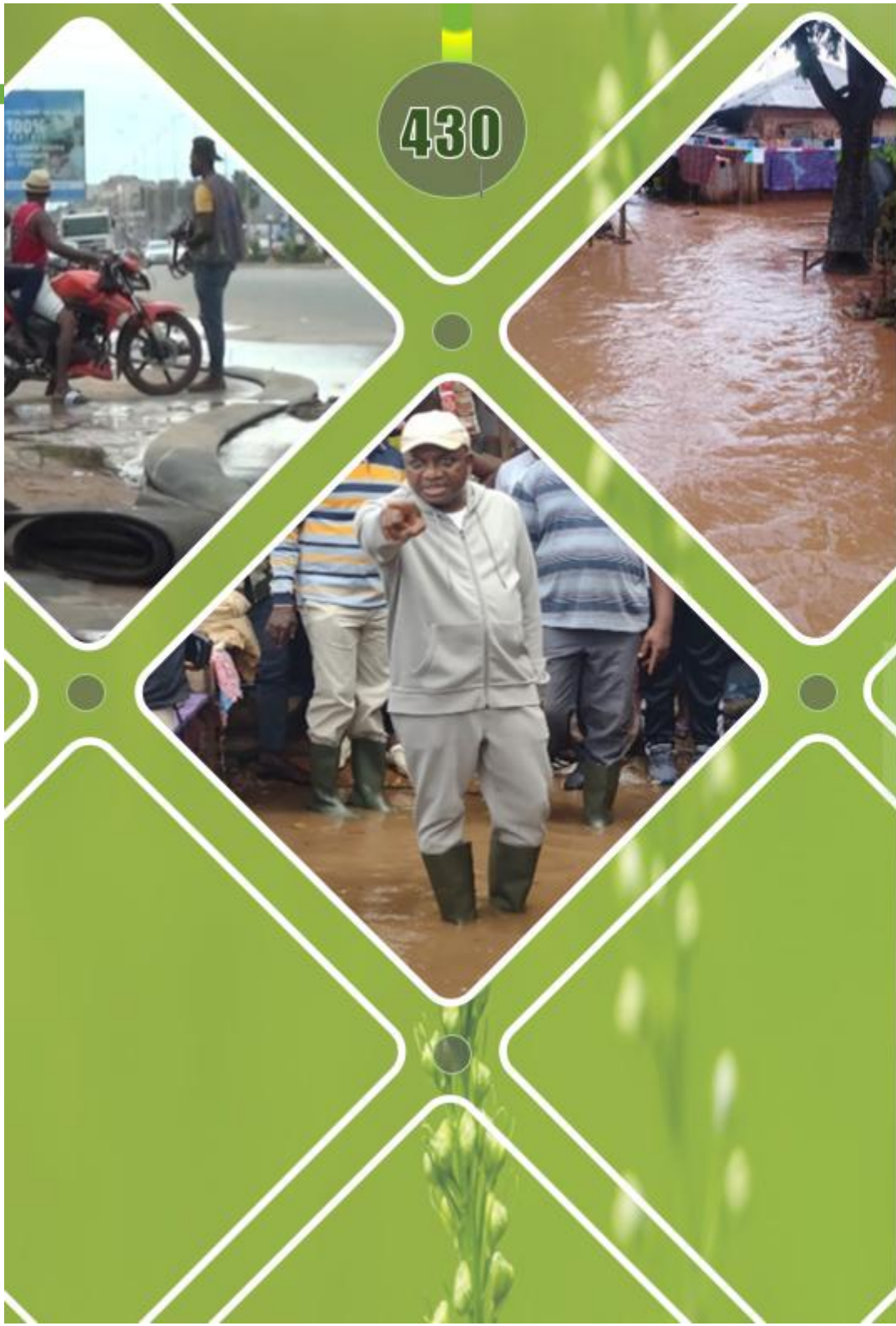
Dans ses missions d'administration territoriale, le ministère s'appuie sur les subdivisions administratives (5 régions et 39 préfectures), les unités administratives (394 cantons), ainsi que les structures décentralisées que sont les 117 communes et le District autonome du Grand Lomé (DAGL).

L'opérationnalisation des collectivités territoriales conformément à la loi relative à la décentralisation, concoure avec l'Etat à la mise en œuvre des programmes et projets de développement sur la base des compétences qui leur sont dévolues. Au titre des compétences ayant fait l'objet de partage entre l'Etat et les communes, les décrets dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'hygiène publique, de l'eau et de l'assainissement ont été pris. Le processus est en cours pour le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, notamment en matière de gestion des ressources forestières et halieutiques.

Spécifiquement aux aspects liés au climat et à l'environnement, les interventions peuvent s'analyser dans le cadre du projet environnement urbain de Lomé (PEUL) exécuté par le district autonome du Grand Lomé (DAGL) et qui vise comme objectif général l'amélioration du cadre de vie des populations.

En termes d'objectifs spécifiques il s'agit d'améliorer d'une part la salubrité urbaine grâce à la sécurisation environnementale et sociale de l'ancienne décharge d'Agoè-Nyivé et la mise en œuvre de mesures d'amélioration de la performance de la filière déchets, et d'autre part la durabilité du service de gestion des déchets solides en renforçant les capacités du DAGL. Le projet est initié pour répondre au constat de la défaillance des services publics dans les domaines de l'assainissement pluvial (inondations annuelles de la partie basse de la ville) et de la collecte des ordures ménagères.

430



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION
CIVILE

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.06. Section 430 : Ministère de la sécurité et de la protection civile (MSPC)

Le ministère de la sécurité et de la protection civile assure la sécurité intérieure de l'Etat. A ce titre, il est chargé, entre autres missions, de veiller à la protection permanente des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, à la sûreté des institutions de l'Etat, à l'observance des lois, au maintien et au rétablissement de l'ordre public. Il exerce l'ensemble de ses attributions à travers ses services centraux, rattachés et organismes extérieurs.

Depuis des décennies, le Togo est confronté à la survenance de catastrophes dues aux effets néfastes du changement climatique, aux actions anthropiques entraînant d'importants dégâts matériels, parfois des déplacés internes et des pertes en vies humaines. A ce titre, l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) à travers le programme 3 « Protection Civile », coordonne l'ensemble des actions en matière de prévention, préparation et de réponse en situation d'urgences ou de catastrophes au Togo.

4.1.06.1. Analyse diagnostique

Tableau 28: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
• Existence de l'Agence Nationale de la Protection Civile ; • Existence des Plateformes de Réduction des Risques de Catastrophes ; • Existence des instruments de planification pour la réduction des risques de catastrophes (Politique nationale de la Protection Civile, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, Plan National de Contingence, Plan de Préparation et de réponse aux inondations, Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile, Plans Régionaux de contingences (PRC), Plans locaux de réduction des risques de catastrophes). • Disponibilité d'une salle de veille opérationnelle et animée 24h/24h ; • Disponibilité d'un Centre d'appel à travers le numéro vert « 170 » ; • Existence d'un diagnostic des capacités logistiques des zones à risques d'inondation fait avec l'appui de Handicap international ; • Elaboration et diffusion des bulletins d'information, de prévention et d'alerte aux catastrophes.	• Insuffisance du matériel d'intervention d'urgence (Véhicules, Motos, Tuyaux d'évacuation, Motopompes, Equipements de Protection Individuelle, etc.) ; • Insuffisance de magasins de stockage ; • Faible mobilisation des ressources financières ; • Insuffisance de pré positionnement de kits non vivres au profit des communautés vulnérables.

Opportunités	Menaces
• Disponibilité de deux modèles de prévision des crues (FUNES sur le fleuve Mono et FEWS sur le fleuve Oti) pour la gestion transfrontalière des bassins de ces deux fleuves ; • Engagement du Corps des sapeurs-pompiers au côté du MSPC ; • Disponibilité des PTF à financer : - l'animation du système d'alerte précoce ; - l'élaboration des cartographies des zones à risques ; - l'élaboration de la cartographie participative des zones inondables habitées dans les communes vulnérables ; - l'élaboration et la diffusion des bulletins d'information, de prévention et alerte aux catastrophes ; - la sensibilisation des populations sur les risques de catastrophes ; - l'évaluation systématique des dommages et pertes suites aux inondations et autres aléas climatiques - l'assistance aux sinistrés des aléas climatiques ; - les projets.	• Aléas hydrométéorologiques tels que les inondations et les vents violents, occasionnant de nombreuses victimes et d'importants dégâts matériels y compris des exploitations agricoles dans la partie nord et sud du pays ; • Situation sécuritaire perturbant les activités socio-économiques, réduisant l'espace humanitaire, augmentant les tensions sociales et les conflits inter communautaires, et qui engendre des déplacements des populations.

4.1.06.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 29: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE -----													
P1	Pilotage et soutien des services du MSPC	2 262 410	5 000	0,2%	32 801	1,4%	2 224 609	98,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MSPC	1 938 558	0	0,0%	18 000	0,9%	1 920 558	99,1%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	268 040	0	0,0%	3 300	1,2%	264 740	98,8%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Prospective, planification, programmation, suivi-évaluation et gestion du système d'info	7 657	0	0,0%	2 584	33,7%	5 073	66,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Formation	38 155	0	0,0%	8 917	23,4%	29 238	76,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Genre et équité	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	Sécurité intérieure et transfrontalière	24 630 802	0	0,0%	242 107	1,0%	24 388 695	99,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.1	Lutte contre la criminalité	21 488 386	0	0,0%	104 265	0,5%	21 384 121	99,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.2	Maintien et rétablissement de l'ordre public	140 722	0	0,0%	132 203	93,9%	8 519	6,1%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.3	Développement de la police de proximité	8 000	0	0,0%	1 000	12,5%	7 000	87,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.4	Gestion des flux migratoires	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.5	Renforcement de la sécurité routière	3 950	0	0,0%	0	0,0%	3 950	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.6	Coopération sécuritaire internationale	5 301	0	0,0%	1 885	35,6%	3 416	64,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.7	Renseignement intérieur	7 818	0	0,0%	2 754	35,2%	5 064	64,8%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.8	Lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme	2 976 626	0	0,0%	0	0,0%	2 976 626	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	Protection civile	2 069 863	1 676 470	81,0%	0	0,0%	393 393	19,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.1	Amélioration de la résilience des populations face aux risques de catastrophes en mati	2 059 944	1 676 470	81,4%	0	0,0%	383 474	18,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.2	Suivi du respect de la réglementation en matière de création de sociétés de gardiennag	9 919	0	0,0%	0	0,0%	9 919	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P4	Dotation du MSPC	1 137 007	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1 137 007	100,0%	
A4.1	Dotation du MSPC	1 137 007	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1 137 007	100,0%	
	TOTAL	30 100 082	1 681 470	5,6%	274 908	0,9%	27 006 697	89,7%	0	0,0%	1 137 007	3,8%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MSPC, 2025

Ce tableau renseigne sur la part du budget par programme par rapport aux différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée). En effet, sur un budget total de 30.100.082.000 alloués au ministère ; il ressort que 5,6% est favorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 1.681.470.000 tandis que 0,9% est défavorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 274.908.000. On note également que les activités cotées neutres et non cotées représentent respectivement 89,7% et 3,8% du budget total du ministère. Les parts des cotations favorables au budget vert se concentrent essentiellement au niveau du programme P3 « Protection civile » soit 81%.

Tableau 30: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	en milliers de FCFA	en % du LFI
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA			
	MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE									
P1	Pilotage et soutien des services du MSPC	2 262 410	5 000	0	2 224 609	0	32 801	0	5 000	0,2%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MSPC	1 938 558	0	0	1 920 558	0	18 000	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	268 040	0	0	264 740	0	3 300	0	0	0,0%
A1.3	Prospective, planification, programmation, suivi-évaluation et gestion d	7 657	0	0	5 073	0	2 584	0	0	0,0%
A1.4	Formation	38 155	0	0	29 238	0	8 917	0	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	Sécurité intérieure et transfrontalière	24 630 802	0	0	24 388 695	0	242 107	0	0	0,0%
A2.1	Lutte contre la criminalité	21 488 386	0	0	21 384 121	0	104 265	0	0	0,0%
A2.2	Maintien et rétablissement de l'ordre public	140 722	0	0	8 519	0	132 203	0	0	0,0%
A2.3	Développement de la police de proximité	8 000	0	0	7 000	0	1 000	0	0	0,0%
A2.4	Gestion des flux migratoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.5	Renforcement de la sécurité routière	3 950	0	0	3 950	0	0	0	0	0,0%
A2.6	Coopération sécuritaire internationale	5 301	0	0	3 416	0	1 885	0	0	0,0%
A2.7	Renseignement intérieur	7 818	0	0	5 064	0	2 754	0	0	0,0%
A2.8	Lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme	2 976 626	0	0	2 976 626	0	0	0	0	0,0%
P3	Protection civile	2 069 863	1 676 470	0	393 393	0	0	0	1 676 470	81,0%
A3.1	Amélioration de la résilience des populations face aux risques de cata	2 059 944	1 676 470	0	383 474	0	0	0	1 676 470	81,4%
A3.2	Suivi du respect de la réglementation en matière de création de société	9 919	0	0	9 919	0	0	0	0	0,0%
P4	Dotation du MSPC	1 137 007	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Dotation du MSPC	1 137 007	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	30 100 082	1 681 470	0	27 006 697	0	274 908	0	1 681 470	5,6%

Source : Outil de marquage du budget vert du MSPC, 2025

Ce tableau ressort la part du budget en lien à l'axe « climat ». On note, une part totale de 5,6 % favorable au segment adaptation soit, 1.681.470.000. Concernant les dépenses en lien avec le segment atténuation, elles sont défavorables pour un montant de 274.908.000 soit 0,9%. Pour la répartition du budget en fonction des différents programmes par rapport à l'axe climat et au segment adaptation, le programme P3 recouvre la quasi-totalité du budget, soit 81% (1.676.470.000) dudit programme affecté aux actions d'adaptation.

Tableau 31: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL		
			Favorable	Défavorabl	Neutre	Favorable	Défavorabl	Neutre	Favorable	Défavorabl	Neutre	Favorable	Défavorabl	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE																	
P1	Pilotage et soutien des services du MSPC	2 262 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MSPC	1 938 558	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	268 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Prospective, planification, programmation, suivi-évaluation et gestion du système d'inform	7 657	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Formation	38 155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Sécurité intérieure et transfrontalière	24 630 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Lutte contre la criminalité	21 488 386	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Maintien et rétablissement de l'ordre public	140 722	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Développement de la police de proximité	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.4	Gestion des flux migratoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.5	Renforcement de la sécurité routière	3 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.6	Coopération sécuritaire internationale	5 301	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.7	Renseignement intérieur	7 818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.8	Lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme	2 976 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Protection civile	2 069 863	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Amélioration de la résilience des populations face aux risques de catastrophes en matière	2 059 944	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Suivi du respect de la réglementation en matière de création de sociétés de gardiennage	9 919	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Dotation du MSPC	1 137 007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Dotation du MSPC	1 137 007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	30 100 082	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MSPC, 2025

Ce tableau décrit la part du budget en lien avec l'axe « environnement ». Sur une part totale de 5,6% favorable au budget vert, celle de l'axe relatif à l'environnement est nul.

4.1.06.3. Approches de solutions et perspectives

Dans le cadre de la budgétisation verte, les approches de solutions et perspectives du département sont entre autres actions de :

- Créer la cellule climat et environnement au sein du ministère et la rendre opérationnelle en renforçant les capacités des membres ;
- Renforcer les capacités des points focaux de la budgétisation verte ;
- Appuyer les communes dans la mobilisation des ressources internes et externes pour la mise en œuvre des plans locaux RRC ;
- Poursuivre l'élaboration des plans locaux RRC au profit des communes ;
- Poursuivre la cartographie communautaire des zones à risques des régions ;
- Renforcer les capacités du personnel du ministère sur la thématique climat et environnement ;
- Renforcer les capacités des acteurs des plateformes RRC ;
- Poursuivre le plaidoyer auprès du gouvernement et ses partenaires pour la mobilisation des ressources additionnelles ;
- Asseoir un système d'alerte précoce multirisque ;
- Promouvoir l'éveil de la culture du risque.

Encadré 3: De la gestion des catastrophes

Dans le cadre du renforcement de la résilience des communautés face aux risques de catastrophes, les actions du MSPC sont relevées à deux niveaux.

- **Dans le Grand Lomé** : Les inondations représentent le principal risque récurrent qui affecte le Grand Lomé. Pour minimiser l'impact de ces inondations dans cette zone, les autorités du pays investissent dans les actions de résilience. Le ministère de la sécurité et de la protection civile, qui assure la présidence de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes, coordonne les actions des sectoriels concernés, en vue de la prévention et de l'atténuation des inondations. Un Plan annuel de préparation et de réponse (PPR) aux inondations dans le Grand Lomé est élaboré et mis en œuvre afin de réduire leurs impacts sur les populations et leurs biens. En 2024, le gouvernement a alloué, pour le compte de ce PPR, **un milliard sept cent quarante-quatre millions cinq cent mille (1 744 500 000) francs CFA** pour les travaux d'entretien des bassins et motopompes, le pompage des bassins, le suivi du curage de 22 km de caniveaux, l'acquisition de nouvelles motopompes et groupes électrogènes, des tuyaux, etc.

- **Sur toute l'étendue du territoire national** : les actions menées dans le sens du renforcement de la résilience des populations sur l'ensemble du territoire sont celles de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Elles consistent en la mise à disposition des populations riveraines des cours d'eau, des embarcations et gilets de sauvetage, la surveillance et pompage des eaux des bassins, au pré positionnement des vivres et non vivres, l'évaluation rapide post sinistres ; soutien et compassion du gouvernement aux victimes ; assistance humanitaire (en vivres, non vivres) aux ménages et écoles (tôles et pointes) touchés, etc. A titre d'exemple, en 2023, **14 726 ménages** classés sous pressions de crise alimentaire, familles hôtes, déplacés, sinistrés des vents violents, incendie, etc ; **15 établissements scolaires et un orphelinat** ont bénéficié de l'assistance humanitaire faite sur toute l'étendue du territoire national (Rapport d'activité 2023). Pour répondre de façon diligente aux chocs et catastrophes, l'ANPC a un accord de partenariat avec l'ANSAT, facilitant la mobilisation des stocks alimentaires en cas de catastrophe. Ces assistances sont suivies de sensibilisation pour des comportements respectueux de l'environnement.

510



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET
SECONDAIRE

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.07. Section 510 : Ministère des enseignements primaires et secondaires (MEPS)

Le ministère des enseignements primaire et secondaire (MEPS) a pour mission de coordonner les activités du système éducatif togolais dans le but d'asseoir un enseignement de qualité, accessible au plus grand nombre et adapté au monde moderne.

Cette mission s'inscrit dans le plan sectoriel de l'éducation (PSE) qui se décline, pour le ministère des enseignements primaire et secondaire en deux axes, à savoir : étendre la couverture au préscolaire (ODD 4.2) et développer un enseignement fondamental de qualité qui prend en compte le primaire et le secondaire général avec pour objectif prioritaire l'atteinte de l'ODD 4.1.

Cependant, la multiplication et l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, la sécheresse ou les vagues de chaleur représentent une menace pour la vie des enfants et la qualité des apprentissages. Elles aggravent le taux de décrochage scolaire des couches vulnérables (les filles et les enfants en situation de handicap, particulièrement). Face à cette situation, le MEPS opte pour une approche résiliente et une amélioration du cadre d'étude. Aussi entend-il contribuer à la compréhension des enjeux liés au climat et à l'environnement à travers le marquage de ses lignes budgétaires.

4.1.07.1. Analyse diagnostique

Tableau 32: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES
- Mise en place de la cellule d'appui à la budgétisation verte du ministère par décision N°247/2024/MEPS/CAB/SG du 9 septembre 2024 ; - Existence d'un document des normes et standards en matière d'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement en milieu scolaire au Togo ; - Existence du guide de l'enseignant pour l'intégration de la RPC dans les curricula scolaires - Existence d'une division en charge de la sauvegarde environnementale et sociale	- Difficultés de gestion des déchets dans les établissements scolaires ; - Faible appropriation des CDN par les acteurs au sein du secteur.
OPPORTUNITES	MENACES
- Existence des documents sur les ODD en lien avec les changements climatiques - Apports multiformes des ONG, du secteur privé et des collectivités locales au secteur de l'éducation dans les formations liées aux changements climatiques et à la protection de l'environnement.	- Inondations dans les établissements scolaires - Décrochage scolaire - Risques sécuritaires

4.1.07.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 33: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE												
P1	Pilotage et soutien des services du MEPS	17 014 571	5 000	0,0%	90 800	0,5%	16 918 771	99,4%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MEPS	13 347 755	0	0,0%	62 300	0,5%	13 285 455	99,5%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	1 452 793	0	0,0%	10 000	0,7%	1 442 793	99,3%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	1 622 538	0	0,0%	4 000	0,2%	1 618 538	99,8%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	Elaboration des curricula et manuels scolaires	103 043	0	0,0%	1 500	1,5%	101 543	98,5%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	Prospective, Planification, Statistiques et Suivi-évaluation	227 875	0	0,0%	2 500	1,1%	225 375	98,9%	0	0,0%	0	0,0%
A1.6	Gestion du système d'information	112 936	0	0,0%	2 500	2,2%	110 436	97,8%	0	0,0%	0	0,0%
A1.7	Genre et équité	31 200	0	0,0%	0	0,0%	31 200	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.8	Coordination et expertise des activités pédagogiques et administratives en cours dans les établiss	111 431	0	0,0%	8 000	7,2%	103 431	92,8%	0	0,0%	0	0,0%
A1.9	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P2	Enseignements Préscolaire et Primaire	106 254 614	442 254	0,4%	74 050	0,1%	105 678 310	99,5%	0	0,0%	60 000	0,1%
A2.1	Coordination et suivi des actions du préscolaire et primaire	230 547	0	0,0%	2 500	1,1%	228 047	98,9%	0	0,0%	0	0,0%
A2.2	Qualité de l'enseignement au préscolaire et primaire	106 024 067	442 254	0,4%	71 550	0,1%	105 450 263	99,5%	0	0,0%	60 000	0,1%
P3	Enseignement secondaire général	59 939 830	0	0,0%	38 700	0,1%	59 901 130	99,9%	0	0,0%	0	0,0%
A3.1	Coordination et suivi des actions du secondaire général	142 675	0	0,0%	3 000	2,1%	139 675	97,9%	0	0,0%	0	0,0%
A3.2	Qualité de l'enseignement au secondaire général	59 797 155	0	0,0%	35 700	0,1%	59 761 455	99,9%	0	0,0%	0	0,0%
	TOTAL	183 209 015	447 254	0,2%	203 550	0,1%	182 498 211	99,6%	0	0,0%	60 000	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MEPS 2025

Ce tableau met en évidence la répartition du budget par programme en fonction des différentes cotations : favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée. Pour un budget total de 183.209.015.000 alloués au ministère, il apparaît que 0,2% est coté favorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement, soit 447.254.000. En revanche, 0,1% du budget est défavorable à ces enjeux, ce qui représente 203.550.000. Par ailleurs, les activités cotées neutres et celles non cotées, représentent respectivement 99,6% et 0,1% du budget total. Cela correspond à 182.498.211.000 pour les activités neutres et 60.000.000 pour celles non cotées. Les parts des cotations favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement se concentrent au niveau des programmes 1 « Pilotage et soutien des services du MEPS » et 2 « Enseignements Préscolaire et Primaire », avec respectivement 0,05% (5.000.000) et 0,4% (442.254.000).

Tableau 34: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	en milliers de FCFA	en % du LFI
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA		
	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE									
P1	Pilotage et soutien des services du MEPS	17 014 571	0	0	31 200	5 000	90 800	0	5 000	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MEPS	13 347 755	0	0	0	0	62 300	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	1 452 793	0	0	0	0	10 000	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	1 622 538	0	0	0	0	4 000	0	0	0,0%
A1.4	Elaboration des curricula et manuels scolaires	103 043	0	0	0	0	1 500	0	0	0,0%
A1.5	Prospective, Planification, Statistiques et Suivi-évaluation	227 875	0	0	0	0	2 500	0	0	0,0%
A1.6	Gestion du système d'information	112 936	0	0	0	0	2 500	0	0	0,0%
A1.7	Genre et équité	31 200	0	0	31 200	0	0	0	0	0,0%
A1.8	Coordination et expertise des activités pédagogiques et administratives en cour	111 431	0	0	0	0	8 000	0	0	0,0%
A1.9	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	5 000	0	0	5 000	100,0%
P2	Enseignements Préscolaire et Primaire	106 254 614	20 000	0	250 485	84 854	74 050	0	104 854	0,1%
A2.1	Coordination et suivi des actions du préscolaire et primaire	230 547	0	0	0	0	2 500	0	0	0,0%
A2.2	Qualité de l'enseignement au préscolaire et primaire	106 024 067	20 000	0	250 485	84 854	71 550	0	104 854	0,1%
P3	Enseignement secondaire général	59 939 830	0	0	0	0	38 700	0	0	0,0%
A3.1	Coordination et suivi des actions du secondaire général	142 675	0	0	0	0	3 000	0	0	0,0%
A3.2	Qualité de l'enseignement au secondaire général	59 797 155	0	0	0	0	35 700	0	0	0,0%
	TOTAL	183 209 015	20 000	0	281 685	89 854	203 550	0	109 854	0,1%

Source : Outil de marquage du budget vert du MEPS 2025

Ce tableau présente la répartition des différentes cotations liées à l'axe "Climat" dans le budget du MEPS. Ainsi, sur le budget total de 183.209.015.000 alloués au ministère, 89.854.000 sont favorables à l'atténuation, soit 0,05%. En revanche, 0,1% du budget global, soit 203.550.000, est défavorable. En ce qui concerne l'adaptation, et 20.000.000 sont favorables et 281.685.000 sont cotés neutre. Les parts des cotations favorables à l'atténuation se concentrent au niveau des programmes 1 « Pilotage et soutien des services du MEPS » (5.000.000) et 2 « Enseignements Préscolaire et Primaire » (84.854.000).

Tableau 35: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT	
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMARE ET SECONDAIRE															
P1	Pilotage et soutien des services du MEPS	17 014 571	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 887 571	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MEPS	13 347 755	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 285 455	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	1 452 793	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 442 793	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	1 622 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 618 538	0	0,0%
A1.4	Elaboration des curricula et manuels scolaires	103 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101 543	0	0,0%
A1.5	Prospective, Planification, Statistiques et Suivi-évaluation	227 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225 375	0	0,0%
A1.6	Gestion du système d'information	112 936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 436	0	0,0%
A1.7	Genre et équité	31 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.8	Coordination et expertise des activités pédagogiques et administratives en cours dans les établis	111 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 431	0	0,0%
A1.9	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Enseignements Préscolaire et Primaire	106 254 614	0	0	0	228 000	0	0	105 000	0	0	4 400	0	105 427 825	337 400	0,3%
A2.1	Coordination et suivi des actions du préscolaire et primaire	230 547	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	228 047	0	0,0%
A2.2	Qualité de l'enseignement au préscolaire et primaire	106 024 067	0	0	0	228 000	0	0	105 000	0	0	4 400	0	105 199 778	337 400	0,3%
P3	Enseignement secondaire général	59 939 830	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 901 130	0	0,0%
A3.1	Coordination et suivi des actions du secondaire général	142 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139 675	0	0,0%
A3.2	Qualité de l'enseignement au secondaire général	59 797 155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 761 455	0	0,0%
	TOTAL	183 209 015	0	0	0	228 000	0	0	105 000	0	0	4 400	0	182 216 526	337 400	0,2%

Source : Outil de marquage du budget vert du MEPS 2025

Ce tableau récapitule la répartition des différentes cotations de l'axe "Environnement" dans le budget du MEPS. À l'analyse des données, il apparaît que les activités visant à atteindre les objectifs des différents programmes du ministère n'ont aucun impact significatif sur le segment biodiversité. Pour le segment eau, 0,1% du budget global est coté favorable, soit 288.000.000. Concernant la lutte contre la pollution, 0,1% du budget est favorable. Dans le domaine de la lutte contre les déchets, 4.400.000 du budget est favorable. Par ailleurs, 99,5% du budget total est coté neutre, ce qui équivaut à 182.216.526.000. Les parts des cotations favorables à l'eau, à la pollution et au déchet se concentrent essentiellement au niveau du programme 2 « Enseignements Préscolaire et Primaire ».

4.1.07.3. Approches de solutions et perspectives

La vision du plan sectoriel de l'éducation (PSE) à l'horizon 2030, est d'assurer une éducation de qualité accessible à tous. Aussi prend-elle en compte la protection des personnes et la durabilité des infrastructures.

En lien avec la budgétisation verte, le MEPS envisage les approches suivantes afin de relever les défis climatiques et environnementaux :

- Renforcer les capacités des cadres du ministère sur la prise en compte de la thématique climat-environnement ;
- Mettre en place des cellules régionales du budget vert ;
- Elaborer un plan national d'adaptation aux changements climatiques pour le MEPS ;
- Actualiser les curricula de formation avec une prise en compte du climat et de l'environnement ;
- Renforcer la sauvegarde environnementale et sociale dans la formulation et l'exécution des projets ;
- Promouvoir les pratiques écologiques telles que le reboisement et le recyclage des déchets ;
- Promouvoir les projets éco-écoles.

520



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE
L'APPRENTISSAGE**

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.08. Section 520 : Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage (METFPA)

Le ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage (METFPA), régulé par la loi d'orientation de 2002, a pour missions de fournir aux apprenants des compétences théoriques et pratiques adaptées aux mutations technologiques et aux besoins du marché du travail. Un plan stratégique décennal et une stratégie nationale ETFP 2022-2026 ont été élaborés pour améliorer l'accessibilité et la qualité de l'éducation, en cohérence avec la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

Ces dernières années, le sous-secteur veille à l'intégration dans les curricula de formation, des modules qui promeuvent l'agriculture intégrée (par l'association de l'élevage, le maraichage et la pisciculture), l'écoconstruction et les énergies renouvelables.

Malgré les efforts, des diagnostics révèlent une faible adéquation entre la formation professionnelle et les exigences du marché, d'où la nécessité d'ajuster le système aux besoins économiques, sociaux et environnementaux, pour favoriser l'insertion professionnelle et une croissance durable.

4.1.08.1. Analyse diagnostique

Tableau 36: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES
-Existence d'une stratégie de l'ETFP intégrant les enjeux climats et environnementaux. -Existence d'une direction qui s'occupe des questions de formation liée aux énergies renouvelables, à l'utilisation des matériaux bio et à la gestion des déchets. - Prise en compte des enjeux climatiques dans les programmes de formation par la direction en charge de l'élaboration des curricula. - Existence des filières de formation en énergies renouvelables. - Disponibilité d'un document de plaidoyer dans l'atteinte des ODD liés à l'environnement. - Capacité à développer des formations spécialisées en économie verte et transition énergétique.	- Manque de ressources financières et matérielles pour initier des projets verts à grande échelle ; - Inexistence d'un document de politique sectoriel d'adaptation aux changements climatiques ; - Insuffisance de personnel qualifié pour dispenser des formations adaptées aux enjeux environnementaux ; - Faible sensibilisation à la durabilité environnementale dans le système actuel ; - Résistance au changement et aux nouvelles pratiques écologiques dans certains établissements/centres de formations ; -Faible appropriation des CDN (Contributions déterminées au niveau National) par les acteurs au sein du secteur.
OPPORTUNITES	MENACES
- Croissance des emplois verts et durables avec la transition vers une économie verte ; - Demande accrue de formations spécifiques pour accompagner la transition climatique et environnementale ; - Engagement envers les ODD	- Vulnérabilité aux impacts du changement climatique qui pourraient affecter les infrastructures éducatives.

4.1.08.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 37: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE												
P1	Pilotage et soutien aux services du METFPA	5 622 743	5 000	0,1%	34 332	0,6%	5 583 411	99,3%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du METFPA	3 422 615	0	0,0%	12 385	0,4%	3 410 230	99,6%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Gestion et formation des ressources humaines	105 538	0	0,0%	3 500	3,3%	102 038	96,7%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	264 741	0	0,0%	7 000	2,6%	257 741	97,4%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	Evaluation et certification	1 598 042	0	0,0%	4 811	0,3%	1 593 231	99,7%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	124 849	0	0,0%	4 600	3,7%	120 249	96,3%	0	0,0%	0	0,0%
A1.6	Partenariat public/privé	96 958	0	0,0%	2 036	2,1%	94 922	97,9%	0	0,0%	0	0,0%
A1.7	Genre et équité	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.9	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P2	Enseignement technique	5 009 811	0	0,0%	15 289	0,3%	4 994 522	99,7%	0	0,0%	0	0,0%
A2.1	Coordination des activités de l'enseignement technique	5 009 811	0	0,0%	15 289	0,3%	4 994 522	99,7%	0	0,0%	0	0,0%
P3	Formation professionnelle et Apprentissage	4 118 511	0	0,0%	17 600	0,4%	4 100 911	99,6%	0	0,0%	0	0,0%
A3.1	Coordination des activités de la formation professionnelle, de l'apprentissage et promotion de l'err	4 118 511	0	0,0%	17 600	0,4%	4 100 911	99,6%	0	0,0%	0	0,0%
P4	Qualité de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage	1 507 459	0	0,0%	21 896	1,5%	1 485 563	98,5%	0	0,0%	0	0,0%
A4.1	Elaboration/révision des curricula et manuels de formation en APC	140 747	0	0,0%	3 900	2,8%	136 847	97,2%	0	0,0%	0	0,0%
A4.2	Renforcement des capacités des enseignants/formateurs	763 191	0	0,0%	0	0,0%	763 191	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A4.3	Suivi des activités pédagogiques des enseignants et des établissements/centres de formations	603 521	0	0,0%	17 996	3,0%	585 525	97,0%	0	0,0%	0	0,0%
P5	Financement de l'apprentissage, de la formation et du perfectionnement professionnels	2 880 000	1 384 300	48,1%	30 000	1,0%	1 465 700	50,9%	0	0,0%	0	0,0%
A5.1	Coordination des actions du FNAFPP	675 700	0	0,0%	30 000	4,4%	645 700	95,6%	0	0,0%	0	0,0%
A5.2	Financement des projets souples de formation	1 384 300	1 384 300	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A5.3	Financement des formations de type dual coopératif et innovantes	820 000	0	0,0%	0	0,0%	820 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
	TOTAL	19 138 524	1 389 300	7,3%	119 117	0,6%	17 630 107	92,1%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du METFPA, 2025

Ce tableau ressort la part du budget vert par rapport aux différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée). Sur un budget total de 19.138.524.000 alloués au ministère, les dépenses côté favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement s'élèvent à 1.389.300.000, tandis que 0,6% est défavorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement, soit 119.117.000. On note que les activités cotées « neutre » représentent 92,1% du budget total du ministère. La part des cotations favorables aux changements climatiques et la préservation de l'environnement se concentre aux Programme 1 « Pilotage et soutien aux services du METFPA ».

Tableau 38: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE									
P1	Pilotage et soutien aux services du METFPA	5 622 743	0	0	0	0	34 332	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du METFPA	3 422 615	0	0	0	0	12 385	0	0	0,0%
A1.2	Gestion et formation des ressources humaines	105 538	0	0	0	0	3 500	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	264 741	0	0	0	0	7 000	0	0	0,0%
A1.4	Evaluation et certification	1 598 042	0	0	0	0	4 811	0	0	0,0%
A1.5	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	124 849	0	0	0	0	4 600	0	0	0,0%
A1.6	Partenariat public/privé	96 958	0	0	0	0	2 036	0	0	0,0%
A1.7	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Enseignement technique	5 009 811	0	0	0	0	15 289	0	0	0,0%
A2.1	Coordination des activités de l'enseignement technique	5 009 811	0	0	0	0	15 289	0	0	0,0%
P3	Formation professionnelle et Apprentissage	4 118 511	0	0	0	0	17 600	0	0	0,0%
A3.1	Coordination des activités de la formation professionnelle, de l'apprentissage et	4 118 511	0	0	0	0	17 600	0	0	0,0%
P4	Qualité de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et	1 507 459	0	0	0	0	21 896	0	0	0,0%
A4.1	Elaboration/révision des curricula et manuels de formation en APC	140 747	0	0	0	0	3 900	0	0	0,0%
A4.2	Renforcement des capacités des enseignants/formateurs	763 191	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.3	Suivi des activités pédagogiques des enseignants et des établissements/centre	603 521	0	0	0	0	17 996	0	0	0,0%
P5	Financement de l'apprentissage, de la formation et du perfectionnemen	2 880 000	0	0	0	0	30 000	0	0	0,0%
A5.1	Coordination des actions du FNAFPP	675 700	0	0	0	0	30 000	0	0	0,0%
A5.2	Financement des projets souples de formation	1 384 300	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.3	Financement des formations de type dual coopératif et innovantes	820 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	19 138 524	0	0	0	0	119 117	0	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du METFPA, 2025

Ce tableau montre les différentes cotations de l'axe "Climat" dans le budget du ministère. On note 0,6% défavorable à la lutte contre les changements climatiques au segment atténuation soit un montant de 119.117.000. Aucun budget n'a été consacré à l'adaptation aux changements climatiques.

Tableau 39: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT	
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA
	MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE															
P1	Pilotage et soutien aux services du METFPA	5 622 743	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	5 583 411	5 000	0,1%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du METFPA	3 422 615	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 410 230	0	0,0%
A1.2	Gestion et formation des ressources humaines	105 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 038	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	264 741	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	257 741	0	0,0%
A1.4	Evaluation et certification	1 598 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 593 231	0	0,0%
A1.5	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	124 849	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 249	0	0,0%
A1.6	Partenariat public/privé	96 958	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 922	0	0,0%
A1.7	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	5 000	100,0%
P2	Enseignement technique	5 009 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 994 522	0	0,0%
A2.1	Coordination des activités de l'enseignement technique	5 009 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 994 522	0	0,0%
P3	Formation professionnelle et Apprentissage	4 118 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 100 911	0	0,0%
A3.1	Coordination des activités de la formation professionnelle, de l'apprentissage et promotion de l'em	4 118 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 100 911	0	0,0%
P4	Qualité de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissa	1 507 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 485 563	0	0,0%
A4.1	Elaboration/révision des curricula et manuels de formation en APC	140 747	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136 847	0	0,0%
A4.2	Renforcement des capacités des enseignants/formateurs	763 191	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	763 191	0	0,0%
A4.3	Suivi des activités pédagogiques des enseignants et des établissements/centres de formations	603 521	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	585 525	0	0,0%
P5	Financement de l'apprentissage, de la formation et du perfectionnement professionnels	2 880 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 384 300	0	1 465 700	1 384 300	48,1%
A5.1	Coordination des actions du FNAFPP	675 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	645 700	0	0,0%
A5.2	Financement des projets souples de formation	1 384 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 384 300	0	0	1 384 300	100,0%
A5.3	Financement des formations de type dual coopératif et innovantes	820 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	820 000	0	0,0%
	TOTAL	19 138 524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 389 300	0	17 630 107	1 389 300	7,3%

Source : Outil de marquage du budget vert du METFPA, 2025

Ce tableau montre les différentes cotations de l'axe "Environnement" dans le budget du ministère. On note 1.389.300.000 de dépense en faveur de la protection de l'environnement. Les dépenses en lien avec les segments "biodiversité", "eau" et "pollution" sont nulles et 92,1% neutre au segment dominant "déchet", soit un montant de 17.630.107.000 du budget du ministère.

4.1.08.3. Approches de solutions et perspectives

Face à cette situation, l'ETFP est censé répondre à de multiples besoins de nature économique, sociale et environnementale en promouvant une croissance économique équitable, inclusive et durable et favoriser la transition vers les économies vertes et la durabilité environnementale. Cette vision prend en compte la protection des personnes et la durabilité des infrastructures.

Dans le cadre du budget vert, le METFPA entend relever certains défis :

- Renforcer les capacités des cadres du ministère sur les thématiques liées aux enjeux climatiques et environnementaux ;
- Prendre en compte les mesures du CDN spécifiques au secteur de l'ETFP dans la formulation des projets ;
- Elaborer un plan sectoriel d'adaptation aux changements climatiques ;
- Poursuivre l'intégration des enjeux climatiques dans les programmes de formation ;
- Poursuivre le développement des filières spécialisées dans les métiers verts ;
- Renforcer les capacités des formateurs des filières industrielles à la dispensation des formations adaptées aux enjeux environnementaux ;
- Créer des pôles de compétences pour la transition écologique ;
- Soutenir les certifications environnementales ;
- Poursuivre le reboisement de l'intérieur et des alentours des établissements/centres de formation ;
- Suivre et évaluer les résultats verts ;
- Faire des sensibilisations dans les établissements/centres de formation.

530



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

BUDGET VERT TOGO

2025

4.1.09. Section 530 : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) a une mission d'éducation, de formation et de recherche, ainsi que de service à la communauté conformément à la loi n°2017-005⁵ d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Selon cette loi, l'enseignement supérieur est un service public d'intérêt général. La mission du département est mise en œuvre à travers trois programmes : (i) Pilotage et soutien aux services du MESR ; (ii) Enseignement supérieur ; (iii) Recherche et innovation.

A travers le programme "recherche et Innovation", le ministère intervient dans le renforcement des capacités de recherche des universités publiques du Togo et de l'Ecole normale supérieure d'Atakpamé (ENS) en y mettant en place des équipements appropriés afin de soutenir, au moyen de la Recherche et Développement (R&D), des filières d'enseignement spécialisés, notamment les sciences aviaires, l'énergie, les villes durables, le changement climatique et la protection durables des cultures.

4.1.09.1. Analyse diagnostique

Tableau 40: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Structure (écoles doctorales, centres) de recherche dans le domaine du climat et de l'environnement ; - Personnel qualifié pour la recherche	- Insuffisance des équipements de recherches - Insuffisance du budget alloué à la recherche ;
Opportunités	Menaces
- Existence d'un ministère de l'environnement ; - Appui des PTF pour le financement des projets	- Dégradation des espaces ; - Diminution des ressources forestières menaçant ainsi les recherches ; - Déclin de la biodiversité ; - Inondations ; - Sécheresse ; - Fortes chaleurs ; - Erosion côtière

⁵ Loi n° 2017-005 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche

4.1.09.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 41: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE													
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN DES SERVICES DU MESR	556 057	5 000	0,9%	28 200	5,1%	522 857	94,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIONS DU MESR	452 713	0	0,0%	22 000	4,9%	430 712	95,1%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	20 318	0	0,0%	0	0,0%	20 318	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES	50 214	0	0,0%	3 500	7,0%	46 714	93,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS	21 813	0	0,0%	2 700	12,4%	19 113	87,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	PROSPECTIVE, STATISTIQUE ET EVALUATION	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.6	GENRE ET EQUITÉ	6 000	0	0,0%	0	0,0%	6 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.7	APPUI A LA BUDGETISATION VERTE	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	41 369 667	0	0,0%	13 748	0,0%	41 355 920	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.1	APPUI AUX ETUDIANTS	16 511 489	0	0,0%	3 500	0,0%	16 507 989	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.2	COORDINATION DES ACTIVITES DE FORMATION DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES	62 581	0	0,0%	7 773	12,4%	54 808	87,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.3	AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION A L'UNIVERSITE DE LOME	15 284 947	0	0,0%	0	0,0%	15 284 947	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.4	AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION A L'UNIVERSITE DE KARA	7 129 780	0	0,0%	0	0,0%	7 129 780	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.5	Formation et recherche au centre international de recherche et d'étude de langues-village du Ben	121 933	0	0,0%	475	0,4%	121 458	99,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.6	ORGANISATION DE L'EXAMEN DU BACCALAUREAT	1 632 910	0	0,0%	0	0,0%	1 632 910	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.7	ORGANISATION DU OEPS	146 178	0	0,0%	0	0,0%	146 178	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.8	FORMATION DES ELEVES-PROFESSEURS DU PREMIER CYRCLE DU SECONDAIRE	419 823	0	0,0%	0	0,0%	419 823	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.9	AMELIORATION DU SYSTÈME D'ACCES A L'INFORMATION ET LA QUALITE DE LA FORN	60 026	0	0,0%	2 000	3,3%	58 027	96,7%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	RECHERCHE ET INNOVATION	3 652 627	0	0,0%	7 535	0,2%	3 445 092	94,3%	0	0,0%	200 000	5,5%	
A3.1	RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE	96 449	0	0,0%	4 535	4,7%	91 914	95,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.2	PROMOTION DE LA RECHERCHE DANS LES CENTRES D'EXCELLENCE/ PROMOTION	3 493 508	0	0,0%	0	0,0%	3 293 508	94,3%	0	0,0%	200 000	5,7%	
A3.3	PROMOTION DE L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	42 670	0	0,0%	3 000	7,0%	39 670	93,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.4	PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	20 000	0	0,0%	0	0,0%	20 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	TOTAL	45 578 352	5 000	0,0%	49 483	0,1%	45 323 869	99,4%	0	0,0%	200 000	0,4%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MESR, 2025

Ce tableau ressort la part du budget vert par rapport aux différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée). En effet, sur un budget total de 45.578.352.000 alloués au ministère 5.000.000 est favorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement tandis que 0,1% est défavorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 49.483.000. On note que les activités cotées « neutre » représentent 99,4% du budget total du ministère. La part des cotations favorables aux changements climatiques et à la préservation de l'environnement se concentre essentiellement au programme 1 « Pilotage et soutien des services du MESR ».

Tableau 42: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	ADAPTATION						ATTENUATION						TOTAL CLIMAT	
			Favorable		Défavorable		Neutre		Favorable		Défavorable		Neutre			
			en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE															
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN DES SERVICES DU MESR	556 057	5 000	0,9%	0	0,0%	522 857	94,0%	0	0,0%	28 200	5,1%	0	0,0%	5 000	0,9%
A1.1	PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIONS DU MESR	452 713	0	0,0%	0	0,0%	430 712	95,1%	0	0,0%	22 000	4,9%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	20 318	0	0,0%	0	0,0%	20 318	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES	50 214	0	0,0%	0	0,0%	46 714	93,0%	0	0,0%	3 500	7,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS	21 813	0	0,0%	0	0,0%	19 113	87,6%	0	0,0%	2 700	12,4%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	PROSPECTIVE, STATISTIQUE ET EVALUATION	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.6	GENRE ET EQUITÉ	6 000	0	0,0%	0	0,0%	6 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.7	APPUI A LA BUDGETISATION VERTE	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%
P2	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	41 369 667	0	0,0%	0	0,0%	41 355 920	100,0%	0	0,0%	13 748	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A2.1	APPUI AUX ETUDIANTS	16 511 489	0	0,0%	0	0,0%	16 507 989	100,0%	0	0,0%	3 500	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A2.2	COORDINATION DES ACTIVITES DE FORMATION DANS LES ETABLISS	62 581	0	0,0%	0	0,0%	54 808	87,6%	0	0,0%	7 773	12,4%	0	0,0%	0	0,0%
A2.3	AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION A L'UNIVERSITE D	15 284 947	0	0,0%	0	0,0%	15 284 947	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A2.4	AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION A L'UNIVERSITE D	7 129 780	0	0,0%	0	0,0%	7 129 780	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A2.5	Formation et recherche au centre international de recherche et d'étude de lang	121 933	0	0,0%	0	0,0%	121 458	99,6%	0	0,0%	475	0,4%	0	0,0%	0	0,0%
A2.6	ORGANISATION DE L'EXAMEN DU BACCALAUREAT	1 632 910	0	0,0%	0	0,0%	1 632 910	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A2.7	ORGANISATION DU OEPS	146 178	0	0,0%	0	0,0%	146 178	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A2.8	FORMATION DES ELEVES-PROFESSEURS DU PREMIER CYRCLE DU	419 823	0	0,0%	0	0,0%	419 823	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A2.9	AMELIORATION DU SYSTÈME D'ACCES A L'INFORMATION ET LA QUA	60 026	0	0,0%	0	0,0%	58 027	96,7%	0	0,0%	2 000	3,3%	0	0,0%	0	0,0%
P3	RECHERCHE ET INNOVATION	3 652 627	0	0,0%	0	0,0%	3 445 092	94,3%	0	0,0%	7 535	0,2%	0	0,0%	0	0,0%
A3.1	RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE	96 449	0	0,0%	0	0,0%	91 914	95,3%	0	0,0%	4 535	4,7%	0	0,0%	0	0,0%
A3.2	PROMOTION DE LA RECHERCHE DANS LES CENTRES D'EXCELLENC	3 493 508	0	0,0%	0	0,0%	3 293 508	94,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.3	PROMOTION DE L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	42 670	0	0,0%	0	0,0%	39 670	93,0%	0	0,0%	3 000	7,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.4	PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	20 000	0	0,0%	0	0,0%	20 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	TOTAL	45 578 352	5 000	0,0%	0	0,0%	45 323 869	99,4%	0	0,0%	49 483	0,1%	0	0,0%	5 000	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MESR, 2025

Ce tableau montre les différentes cotations de l'axe « climat » dans le budget du ministère. On note 0,1% défavorable à la lutte contre les changements climatiques au segment « atténuation » soit un montant de 49.483.000 et 99,4% « neutre » au segment adaptation, soit un montant de 45.578.352.000.

Tableau 43: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIO DIVERSITE				EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE																
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN DES SERVICES DU MESR	556 057	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIONS DU MESR	452 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	20 318	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES	50 214	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS	21 813	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	PROSPECTIVE, STATISTIQUE ET EVALUATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	GENRE ET EQUITÉ	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	APPUI A LA BUDGETISATION VERTE	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	41 369 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.1	APPUI AUX ETUDIANTS	16 511 489	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	COORDINATION DES ACTIVITES DE FORMATION DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES	62 581	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION A L'UNNVERSITE DE LOME	15 284 947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.4	AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION A L'UNNVERSITE DE KARA	7 129 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.5	Formation et recherche au centre international de recherche et d'étude de langues-village du Ben	121 933	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.6	ORGANISATION DE L'EXAMEN DU BACCALAUREAT	1 632 910	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.7	ORGANISATION DU OEPS	146 178	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.8	FORMATION DES ELEVES-PROFESSEURS DU PREMIER CYRCLE DU SECONDAIRE	419 823	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.9	AMELIORATION DU SYSTÈME D'ACCES A L'INFORMATION ET LA QUALITE DE LA FORM	60 026	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	RECHERCHE ET INNOVATION	3 652 627	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE	96 449	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	PROMOTION DE LA RECHERCHE DANS LES CENTRES D'EXCELLENCE/ PROMOTION	3 493 508	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.3	PROMOTION DE L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	42 670	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.4	PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	45 578 352	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MESR, 2025

Ce tableau présente les différentes cotations de l'axe « Environnement » dans le budget du ministère. Il en ressort qu'aucune dépense n'est en lien avec l'axe environnement.

4.1.09.3. Approches de solutions et perspectives

Comme approches de solutions et perspectives dans le cadre de la budgétisation verte, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche propose, entre autres mesure, de :

- renforcer les capacités des points focaux de la budgétisation verte ;
- créer la cellule climat et environnement au sein du ministère et la rendre opérationnelle en renforçant les capacités des membres ;
- renforcer les infrastructures de recherche ;
- renforcer les capacités du personnel du MESR ;
- promouvoir l'éveil de la culture du risque ;
- poursuivre le plaidoyer auprès du gouvernement et ses partenaires pour la mobilisation des ressources additionnelles.

Encadré 4 : Cuisson Propre « une transition écologique au Togo »

Au Togo, les méthodes traditionnelles de cuisson, telles que l'utilisation de feux ouverts et de fourneaux rudimentaires utilisant du bois de chauffage et du charbon de bois, sont encore largement répandues. En 2022, la part de la biomasse-énergie dans la consommation finale des ménages est de 69 % (Rapport 2023 SIE). Cette forte dépendance en combustibles ligneux contribue significativement aux émissions de gaz à effet de serre et à la déforestation. L'utilisation de la biomasse énergie a des impacts négatifs sur la santé des ménages, notamment des affections oculaires et des infections respiratoires causées par la fumée.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement togolais a mis en place plusieurs initiatives visant à promouvoir des méthodes de cuisson plus propres et plus durables. Parmi ces initiatives, on trouve la libéralisation du secteur de gaz, la promotion des foyers améliorés et la subvention du prix du gaz liquéfié. De janvier à juillet 2022, la subvention sur le prix du gaz butane par le gouvernement se chiffre à près de 10 milliards de F CFA.

Lors du Sommet mondial sur la cuisson propre en Afrique, tenu à Paris en mai 2024, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE a également plaidé pour une adoption plus large de la cuisson au gaz liquéfié et a souligné l'importance de financer des projets liés au crédit carbone pour soutenir cette transition écologique. Il a en outre proposé 4 axes clés pour préserver les puits de carbone en Afrique à travers la cuisson propre. Il s'agit de : (i) subventionner les kits de cuisson pour les rendre plus accessibles ; (ii) assurer la stabilité des prix du gaz liquéfié par des subventions ; (iii) fournir un soutien gouvernemental pour les transitions énergétiques dans les ménages vulnérables et (iv) renforcer la réglementation et la supervision des initiatives de crédit carbone.

Il a fini son plaidoyer en appelant pour une « cuisson plus propre ».

610



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE
PUBLIQUE

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.10. Section 610 : Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP)

Le Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP), conformément au décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres, est chargé de la définition et de la mise en œuvre des programmes d'amélioration de la couverture sanitaire ainsi que des stratégies de prévention et de lutte contre les grandes endémies.

Eu égard aux multiples menaces des changements climatiques sur le système de santé dans son ensemble et leurs effets néfastes qui affectent de nombreuses personnes en les exposant davantage aux risques sanitaires, ce ministère en charge de la santé a décidé d'inscrire l'élaboration du Plan National d'Adaptation du Secteur de la Santé (PNAS) comme une priorité dans la mise en œuvre du Projet de Renforcement du Système Sanitaire. Des études de vulnérabilité ont révélé que le secteur de la santé est vulnérable aux changements climatiques.

Ainsi, en analysant l'incidence environnementale du budget de la santé, le budget vert permet d'éclairer la représentation sectorielle en amont de l'examen de chaque projet de loi de finances. Il a ainsi pour vocation à devenir un support d'aide à la décision, en cohérence avec l'objectif d'un verdissement du budget de l'État fixé par le Ministère pour faciliter la mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

4.1.10.1. Analyse diagnostique

En 2019, le Togo a fait une étude sur la vulnérabilité du secteur de la santé aux effets du changement climatique. L'étude a permis d'identifier et d'analyser les risques sanitaires engendrés par les effets du CC de même que les capacités d'adaptation du système de santé. Cette étude a abouti à l'élaboration d'un plan national d'adaptation pour le secteur de la santé (PNAS) en 2021. La mise en œuvre efficace de ce plan nécessite que les scientifiques travaillent en synergie avec les décideurs, la société civile et toutes les autres parties prenantes.

Dans ce cadre, le tableau suivant illustre bien les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) du budget vert à élaborer.

Tableau 44: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
Les sources de financement internes : 1) Facilitations du gouvernement pour l'élaboration du budget vert exercice 2025, deuxième du genre ; 2) Amélioration du processus d'élaboration du document vert 2025 à partir de la revue qualité du précédent ; 3) Accompagnement des bureaux locaux des partenaires techniques et financiers. 4) Intégration des questions liées aux CC dans le processus budgétaire national 5) Appropriation de la thématique au niveau national.	1) Méconnaissance du financement des secteurs privés dans la lutte contre les effets néfastes des CC ; 2) Difficultés d'accès aux financements des partenaires multilatéraux ; 3) Faible implication des leaders communautaires dans la mise en œuvre des actions sur les questions liées aux CC.
Opportunités/ Défis	Menaces
1) Fonds de financement bilatéraux et multilatéraux ; 2) Existence des mécanismes internationaux de financement climatique 3) Existence des sources privées de financement 4) Création du partenariat public-privé.	1) Manque de procédures d'Identification et de priorisation des principaux risques sanitaires liés aux changements climatiques (CC) ; 2) Manque de procédures d'évaluation des risques et des vulnérabilités aux CC au Togo, assortie de la cartographie des risques et vulnérabilités.

4.1.10.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 45: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE													
P1	Pilotage et soutien aux services du MSHP	21 421 289	66 000	0,3%	0	0,0%	21 355 289	99,7%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MSHP	3 473 639	0	0,0%	0	0,0%	3 473 638	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion des ressources humaines	156 380	0	0,0%	0	0,0%	156 380	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	369 716	0	0,0%	0	0,0%	369 716	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	205 148	0	0,0%	0	0,0%	205 148	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Gestion du système d'information	135 281	0	0,0%	0	0,0%	135 281	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.6	Genre et équité	49 000	49 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.7	Budgétisation verte	17 000	17 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.8	Gestion du système déconcentré de sané	17 015 126	0	0,0%	0	0,0%	17 015 126	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	Lutte contre la maladie	26 263 104	0	0,0%	0	0,0%	26 263 103	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.1	Lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales	14 037 861	0	0,0%	0	0,0%	14 037 861	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.2	Lutte contre le paludisme	10 662 732	0	0,0%	0	0,0%	10 662 732	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.3	Lutte contre la tuberculose	1 139 250	0	0,0%	0	0,0%	1 139 250	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.4	Lutte contre les maladies évitables par la vaccination	150 806	0	0,0%	0	0,0%	150 806	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.5	Lutte contre les maladies tropicales négligées	98 337	0	0,0%	0	0,0%	98 337	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.6	Surveillance des maladies non transmissibles	73 866	0	0,0%	0	0,0%	73 866	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.7	Lutte contre les autres maladies (occulaire, mentale, ...)	100 252	0	0,0%	0	0,0%	100 252	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	Offre et assurance qualité des services et soins de santé	63 646 482	241 042	0,4%	0	0,0%	63 405 441	99,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.1	Infrastrucres sanitaires et équipements médico - techniques	5 514 326	0	0,0%	0	0,0%	5 514 326	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.2	Production du personnel de santé	1 783 880	0	0,0%	0	0,0%	1 783 880	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.3	Santé communautaire	274 198	0	0,0%	0	0,0%	274 198	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.4	Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et jeunes et des personnes âgées	20 350 544	0	0,0%	0	0,0%	20 350 544	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.5	Assurance qualité des soins	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.6	Promotion de la santé	39 004	0	0,0%	0	0,0%	39 004	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.7	Hygiène publique	507 522	241 042	47,5%	0	0,0%	266 481	52,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.8	Médicaments, vaccins, produits sanguins et autres produits de santé	1 436 374	0	0,0%	0	0,0%	1 436 374	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.9	Structures sanitaires et spécificités nationales	33 735 634	0	0,0%	0	0,0%	33 735 634	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P4	Réponse aux urgences sanitaires	3 082 390	0	0,0%	0	0,0%	3 082 390	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.1	Préparations aux urgences de santé publique	3 024 276	0	0,0%	0	0,0%	3 024 276	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.2	Gestion des urgences et crises sanitaires	58 114	0	0,0%	0	0,0%	58 114	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	TOTAL	114 413 266	307 042	0,3%	0	0,0%	114 106 223	99,7%	0	0,0%	0	0,0%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MSHP, 2025

Ce tableau renseigne sur la part du budget par programme par rapport aux différentes cotations de segment du budget vert dans le budget général du ministère. En effet, sur un budget total de 114.413.266.000 alloués au ministère, il ressort que 0,3% est favorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement, soit 307.042.000..

Tableau 46: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE									
P1	Pilotage et soutien aux services du MSHP	21 421 289	66 000	0	21 355 289	0	0	0	66 000	0,3%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MSHP	3 473 639	0	0	3 473 638	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	156 380	0	0	156 380	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	369 716	0	0	369 716	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	205 148	0	0	205 148	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Gestion du système d'information	135 281	0	0	135 281	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	49 000	49 000	0	0	0	0	0	49 000	100,0%
A1.7	Budgétisation verte	17 000	17 000	0	0	0	0	0	17 000	100,0%
A1.8	Gestion du système déconcentré de sané	17 015 126	0	0	17 015 126	0	0	0	0	0,0%
P2	Lutte contre la maladie	26 263 104	0	0	26 263 103	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales	14 037 861	0	0	14 037 861	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Lutte contre le paludisme	10 662 732	0	0	10 662 732	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Lutte contre la tuberculose	1 139 250	0	0	1 139 250	0	0	0	0	0,0%
A2.4	Lutte contre les maladies évitables par la vaccination	150 806	0	0	150 806	0	0	0	0	0,0%
A2.5	Lutte contre les maladies tropicales négligées	98 337	0	0	98 337	0	0	0	0	0,0%
A2.6	Surveillance des maladies non transmissibles	73 866	0	0	73 866	0	0	0	0	0,0%
A2.7	Lutte contre les autres maladies (oculaire, mentale, ...)	100 252	0	0	100 252	0	0	0	0	0,0%
P3	Offre et assurance qualité des services et soins de santé	63 646 482	0	0	58 537 681	0	0	4 867 760	0	0,0%
A3.1	Infrastrucres sanitaires et équipements médico - techniques	5 514 326	0	0	5 514 326	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Production du personnel de santé	1 783 880	0	0	1 783 880	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Santé communautaire	274 198	0	0	274 198	0	0	0	0	0,0%
A3.4	Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et jeunes et des	20 350 544	0	0	15 482 784	0	0	4 867 760	0	0,0%
A3.5	Assurance qualité des soins	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0,0%
A3.6	Promotion de la santé	39 004	0	0	39 004	0	0	0	0	0,0%
A3.7	Hygiène publique	507 522	0	0	266 481	0	0	0	0	0,0%
A3.8	Médicaments, vaccins, produits sanguins et autres produits de santé	1 436 374	0	0	1 436 374	0	0	0	0	0,0%
A3.9	Structures sanitaires et spécificités nationales	33 735 634	0	0	33 735 634	0	0	0	0	0,0%
P4	Réponse aux urgences sanitaires	3 082 390	0	0	3 082 390	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Préparations aux urgences de santé publique	3 024 276	0	0	3 024 276	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Gestion des urgences et crises sanitaires	58 114	0	0	58 114	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	114 413 266	66 000	0	109 238 463	0	0	4 867 760	66 000	0,1%

Source : Outil de marquage du budget vert du MSHP, 2025

Ce tableau montre la part du budget favorable à l'axe « climat ». On note, une part totale de 0,1% favorable au segment adaptation, soit 66.000.000 contre un montant nul pour le segment atténuation. Mais ces deux (02) segments sont respectivement neutres à 95,5% (109.238.463.000) et 4,3% (4.867.760.000).

Tableau 47: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE				EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
			MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE														
P1	Pilotage et soutien aux services du MSHP	21 421 289	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MSHP	3 473 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	156 380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	369 716	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	205 148	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Gestion du système d'information	135 281	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	49 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Budgétisation verte	17 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.8	Gestion du système déconcentré de santé	17 015 126	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Lutte contre la maladie	26 263 104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales	14 037 861	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Lutte contre le paludisme	10 662 732	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Lutte contre la tuberculose	1 139 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.4	Lutte contre les maladies évitables par la vaccination	150 806	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.5	Lutte contre les maladies tropicales négligées	98 337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.6	Surveillance des maladies non transmissibles	73 866	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.7	Lutte contre les autres maladies (oculaire, mentale, ...)	100 252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Offre et assurance qualité des services et soins de santé	63 646 482	0	0	0	0	0	0	241 042	0	0	0	0	0	241 042	0,4%	
A3.1	Infrastrucres sanitaires et équipements médico - techniques	5 514 326	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Production du personnel de santé	1 783 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Santé communautaire	274 198	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.4	Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et jeunes et des personnes âgées	20 350 544	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.5	Assurance qualité des soins	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.6	Promotion de la santé	39 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.7	Hygiène publique	507 522	0	0	0	0	0	0	241 042	0	0	0	0	0	0	241 042	47,5%
A3.8	Médicaments, vaccins, produits sanguins et autres produits de santé	1 436 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.9	Structures sanitaires et spécificités nationales	33 735 634	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Réponse aux urgences sanitaires	3 082 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Préparations aux urgences de santé publique	3 024 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Gestion des urgences et crises sanitaires	58 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	114 413 266	0	0	0	0	0	0	241 042	0	0	0	0	0	241 042	0,2%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MSHP, 2025

Ce tableau illustre la part du budget en lien avec l'axe « environnement ». Sur une part totale de 0,3% favorable au budget vert du ministère, celle de l'axe environnement représente 0,2% (241.042.000) et concerne le segment pollution défavorable (0,2%). Il n'y a pas de dépenses favorables en lien avec les segments biodiversité, déchets et eau, de même pour les dépenses défavorables sur tous les segments de l'axe environnement. Concernant la répartition du budget en fonction des différents programmes, seul le programme P3 « Offre et assurance qualité des services et soins de santé » est favorable à la gestion de pollution pour un budget de 241.042.000, soit 0,2%.

4.1.10.3. Approches de solutions et perspectives

Les approches de solutions consistent, entre autres, à :

- améliorer la gestion des programmes et des systèmes de santé
- renforcer la gouvernance du secteur de la santé pour l'adaptation aux changements climatiques
- renforcer les capacités du personnel sanitaire sur les risques et effets liés aux changements climatiques,
- améliorer les connaissances des populations et des parties prenantes sur les liens entre climat et santé
- Renforcer les capacités de recherche sur la santé et le climat et partager les résultats

Et comme perspectives, il faut :

- présenter, à l'horizon 2050 au niveau du secteur, un fort niveau de résilience lui garantissant de pouvoir anticiper, prévenir et gérer les risques sanitaires liés au climat, en apportant une réponse globale pertinente aussi bien pour le court, le moyen que le long terme.
- implémenter dans le secteur la prise en compte des questions relatives aux CC dans les objectifs et la formulation des nouveaux projets et programmes.
- instaurer une collaboration entre la communauté scientifique et les institutions de mise en œuvre pour atténuer le changement climatique et s'y adapter.
- renforcer la synergie entre tous les acteurs afin de faciliter la diffusion des connaissances aux utilisateurs finaux.

611



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DE L'ACCÈS AUX SOINS ET DE LA
COUVERTURE SANITAIRE**

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.11. Section 611 : Ministère de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire (MASCS)

Le Ministère de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire (MASCS) a pour mission de garantir un accès équitable aux soins de santé pour toute la population. Conformément au décret n°2024-029/PR du 09 avril 2024, le MASCS est chargé de mettre en œuvre la politique d'accès universel aux soins, en collaboration avec le ministère chargé de la Santé, en s'assurant de la qualité des prestations de soins et de l'équité dans l'accès aux services de santé.

Le MASCS s'engage à prendre en compte les enjeux environnementaux et climatiques dans la planification budgétaire.

4.1.11.1. Analyse diagnostique

Tableau 48: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
Désignation des points focaux du budget vert Disposition des plans de gestion environnementale et sociale « PGES » pour tous les projets de construction des formations sanitaires.	Non formalisation de la cellule du budget vert Partage restreint d'expériences et diffusion inappropriée des bonnes pratiques en lien avec la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, Insuffisante connaissance des opportunités de financements disponibles pour le secteur privé dans la lutte contre les impacts des changements climatiques.
Opportunités/ Défis	Menaces
Le soutien des bureaux locaux des partenaires techniques et financiers (agences de coopération bilatérale et organisations internationales), Disponibilité des sources de financement privées, comprenant les ONG, le secteur privé... Existence de la plateforme one Health pour la gestion et réponses aux urgences de santé publique	La difficulté à identifier et prioriser les principaux risques sanitaires liés aux changements climatiques pour la population togolaise Difficulté dans la mise en œuvre effective du Plan National d'Adaptation du Secteur de la Santé (PNAS).

4.1.11.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 49: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
Ministère de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire												
P1	Pilotage et soutien aux services du MASCS	575 975	8 000	1,4%	103 000	17,9%	464 975	80,7%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MASCS	270 495	0	0,0%	60 000	22,2%	210 495	77,8%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	75 480	0	0,0%	0	0,0%	75 480	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	70 200	0	0,0%	19 000	27,1%	51 200	72,9%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	81 600	0	0,0%	16 000	19,6%	65 600	80,4%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	Gestion du système d'information	70 200	0	0,0%	8 000	11,4%	62 200	88,6%	0	0,0%	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	3 000	3 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P2	Offre de soins de santé de qualité au niveau primaire	12 573 351	1 735 947	13,8%	50 000	0,4%	10 787 404	85,8%	0	0,0%	0	0,0%
A2.1	Renforcement des infrastructures et équipements au niveau primaire de soins	12 503 151	1 735 947	13,9%	34 000	0,3%	10 733 204	85,8%	0	0,0%	0	0,0%
A2.2	Renforcement de la qualité des soins au niveau primaire	70 200	0	0,0%	16 000	22,8%	54 200	77,2%	0	0,0%	0	0,0%
P3	Couverture maladie universelle	2 530 000	0	0,0%	15 000	0,6%	2 515 000	99,4%	0	0,0%	0	0,0%
A3.1	Extension de l'assurance maladie à toute la population	30 000	0	0,0%	0	0,0%	30 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.2	Pilotage de l'assurance maladie universelle	500 000	0	0,0%	0	0,0%	500 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.3	Mise en oeuvre du programme national d'accompagnement de la femme enceinte : WEZOU	2 000 000	0	0,0%	15 000	0,8%	1 985 000	99,3%	0	0,0%	0	0,0%
	TOTAL	15 679 326	1 743 947	11,1%	168 000	1,1%	13 767 379	87,8%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MASCS, 2025

Ce tableau fournit des informations sur la répartition du budget par programme en fonction des différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée). Sur un budget total de 15.679.326.000 alloués au ministère, 11,1% (1.743.947.000) sont consacrés aux initiatives de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement. En revanche, 1,1% du budget (168.000.000) est alloué aux dépenses considérées comme défavorables à ces objectifs. Par ailleurs, on constate que les activités cotées neutres représentent la part la plus importante, soit 87,8% du budget, tandis que les activités non cotées sont nulles. Il est également à noter que les parties du budget jugées favorables se concentrent principalement sur les infrastructures de santé et la couverture maladie, soulignant ainsi une priorité accordée à l'amélioration des services de santé.

Tableau 50: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	Ministère de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire									
P1	Pilotage et soutien aux services du MASCS	575 975	8 000	0	464 975	0	103 000	0	8 000	1,4%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MASCS	270 495	0	0	210 495	0	60 000	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	75 480	0	0	75 480	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	70 200	0	0	51 200	0	19 000	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	81 600	0	0	65 600	0	16 000	0	0	0,0%
A1.5	Gestion du système d'information	70 200	0	0	62 200	0	8 000	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	3 000	3 000	0	0	0	0	0	3 000	100,0%
P2	Offre de soins de santé de qualité au niveau primaire	12 573 351	1 735 947	0	10 787 404	0	50 000	0	1 735 947	13,8%
A2.1	Renforcement des infrastructures et équipements au niveau primaire de soins	12 503 151	1 735 947	0	10 733 204	0	34 000	0	1 735 947	13,9%
A2.2	Renforcement de la qualité des soins au niveau primaire	70 200	0	0	54 200	0	16 000	0	0	0,0%
P3	Couverture maladie universelle	2 530 000	0	0	2 515 000	0	15 000	0	0	0,0%
A3.1	Extension de l'assurance maladie à toute la population	30 000	0	0	30 000	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Pilotage de l'assurance maladie universelle	500 000	0	0	500 000	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Mise en oeuvre du programme national d'accompagnement de la femme enc	2 000 000	0	0	1 985 000	0	15 000	0	0	0,0%
	TOTAL	15 679 326	1 743 947	0	13 767 379	0	168 000	0	1 743 947	11,1%

Source : Outil de marquage du budget vert du MASCS, 2025

Ce tableau ressort la part du budget en lien à l'axe « climat ». On note, une part totale de 11.1 % favorable au segment adaptation soit, 1.743.947.000. Concernant les dépenses en lien avec le segment atténuation, elles sont défavorables pour un montant de 168.000.000 soit 1,1%. Pour la répartition du budget en fonction des différents programmes par rapport à l'axe climat et au segment adaptation, le programme P2 « Offre de soins de santé de qualité au niveau primaire » recouvre 1.735.947.000 du budget dudit programme affecté aux actions d'adaptation.

Tableau 51: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL		
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	
	Ministère de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire																
P1	Pilotage et soutien aux services du MASCS	575 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MASCS	270 495	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	75 480	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	70 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	81 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Gestion du système d'information	70 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Offre de soins de santé de qualité au niveau primaire	12 573 351	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Renforcement des infrastructures et équipements au niveau primaire de soins	12 503 151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Renforcement de la qualité des soins au niveau primaire	70 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Couverture maladie universelle	2 530 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Extension de l'assurance maladie à toute la population	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Pilotage de l'assurance maladie universelle	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Mise en oeuvre du programme national d'accompagnement de la femme enceinte : WEZOU	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	15 679 326	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MASCS, 2025

Ce tableau met en lumière la répartition des fonds en lien avec l'axe « environnement » dans le budget du ministère. On constate que les montants associés aux thématiques spécifiques de la biodiversité, de l'eau, de la pollution, et des déchets sont inexistantes ou négligeables.

4.1.11.3. Approches de solutions et perspectives

Pour l'année 2025 les actions prioritaires du MASCS en matière de budgétisation sensible au climat et à l'environnement sont :

- Formaliser la cellule de budgétisation verte,
- Identifier des points d'entrée pour intégrer les considérations climatiques dans les politiques de santé et les revues des dépenses publiques,
- Mettre en place un dispositif de suivi des dépenses liées aux initiatives de santé face aux changements climatiques et de l'environnement, y compris le suivi des actions d'adaptation et le rapportage des résultats obtenus.

740



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA
SOLIDARITÉ ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME**

BUDGET VERT TOGO

2025

4.1.12. Section 740 : Ministère de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme

Le ministère de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme (MASSPF) a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de protection sociale, des personnes vulnérables, d'équité et d'égalité de genre, de promotion de la femme, ainsi que de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. A cette mission s'ajoute le volet "solidarité" à cause de la nouvelle dénomination du ministère.

La problématique des changements climatiques interpelle divers secteurs d'activité, dont celui de l'action sociale. En lien avec les effets néfastes du changement climatique et de la protection de l'environnement, le ministère dispose en son sein une direction de la gestion des catastrophes (DGC), un centre permanent des sinistrés de Logopé (CPSL), une agence de solidarité nationale (ASN) et les directions régionales pour contribuer à travers leurs interventions au renforcement de la résilience des victimes. A cet effet, le ministère a mis en place plusieurs politiques, notamment la politique nationale de l'action sociale dont l'une des orientations stratégiques porte sur le renforcement de la résilience des populations victimes de catastrophes naturelles et/ou anthropiques et des personnes en situation de mobilité.

Ce présent document met en exergue l'analyse diagnostique du ministère, la présentation des résultats de marquage des dépenses vertes, les approches de solutions et les perspectives.

4.1.12.1. Analyse diagnostique

L'analyse diagnostique a fait ressortir les forces et les faiblesses inhérentes au ministère d'une part, les opportunités et les menaces liées à des facteurs externes audit ministère, qui le concurrencent ou le favorisent sur le plan social en rapport au renforcement de la résilience des populations victimes de catastrophes naturelles et/ou anthropiques.

Tableau 52: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Existence d'une politique nationale de l'action sociale - Existence effective des services du ministère au niveau central (Direction de la gestion des catastrophes, le Centre permanent des sinistrés de Logopé, Agence de solidarité nationale) et au niveau déconcentré (Directions régionales et préfectorales) - Disponibilité des centres communautaires - Existence d'une ligne budgétaire pour secours et réparation des sinistrés	- Absence d'une politique claire en matière de climat et d'environnement ; - Absence de financement pour les projets initiés dans le cadre du renforcement de la résilience des couches vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique ; - Faible mobilisation des ressources financières destinée aux activités de changement climatique/protection de l'environnement.
Opportunités	Menaces
-Engagement du politique en faveur de la budgétisation verte ; -Mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous.	- Chevauchement des missions du ministère avec l'ANPC dans le cadre de la gestion des catastrophes naturelles ; -Faible implication du ministère dans la gestion des fonds de Secours et réparation des sinistrés ; -Conséquences socioéconomiques exacerbées ces dernières années par le changement climatique ; -Dégradation progressive de l'environnement par des actions anthropiques

4.1.12.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 53: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

Tableau 6: Part des différentes cotations de segment du budget vert dans le budget du ministère

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE DE LA SOLIDARITE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME												
P1	Pilotage et soutien aux services du ministère	1 585 450	5 000	0,3%	61 480	3,9%	1 518 970	95,8%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	1 364 955	0	0,0%	54 980	4,0%	1 309 975	96,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	49 113	0	0,0%	2 500	5,1%	46 613	94,9%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, programmation et suivi-évaluation	39 575	0	0,0%	3 000	7,6%	36 575	92,4%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	Gestion et suivi évaluation du système d'information	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.7	Formation	126 807	0	0,0%	1 000	0,8%	125 807	99,2%	0	0,0%	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P2	Promotion de l'action sociale et solidarité	803 353	254 181	31,6%	8 654	1,1%	540 517	67,3%	0	0,0%	0	0,0%
A2.1	Insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées	363 712	0	0,0%	4 654	1,3%	359 057	98,7%	0	0,0%	0	0,0%
A2.2	Protection des personnes âgées en situation de précarité	26 985	0	0,0%	1 400	5,2%	25 585	94,8%	0	0,0%	0	0,0%
A2.3	Assistance sociale et solidarité aux indigents, aux déplacés internes et aux victimes de catastrophes	378 059	254 181	67,2%	1 600	0,4%	122 278	32,3%	0	0,0%	0	0,0%
A2.4	Assistance aux réfugiés	34 597	0	0,0%	1 000	2,9%	33 597	97,1%	0	0,0%	0	0,0%
P3	Protection de l'enfant	413 688	0	0,0%	5 664	1,4%	408 024	98,6%	0	0,0%	0	0,0%
A3.1	Prévention de toutes formes de vulnérabilité des enfants	87 316	0	0,0%	3 300	3,8%	84 016	96,2%	0	0,0%	0	0,0%
A3.2	Prise en charge des enfants vulnérables	326 372	0	0,0%	2 364	0,7%	324 008	99,3%	0	0,0%	0	0,0%
P4	Genre et promotion de la femme	896 392	120 000	13,4%	6 568	0,7%	769 824	85,9%	0	0,0%	0	0,0%
A4.1	Renforcement des capacités nationales sur les questions d'équité et d'égalité de genre	499 622	0	0,0%	3 000	0,6%	496 622	99,4%	0	0,0%	0	0,0%
A4.2	Renforcement des capacités entrepreneuriales inclusives des femmes	342 938	120 000	35,0%	2 568	0,7%	220 370	64,3%	0	0,0%	0	0,0%
A4.3	Renforcement du dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre	53 832	0	0,0%	1 000	1,9%	52 832	98,1%	0	0,0%	0	0,0%
P5	Alphabétisation et éducation non formelle	187 778	0	0,0%	5 095	2,7%	182 683	97,3%	0	0,0%	0	0,0%
A5.1	Développement des programmes d'alphabétisation des jeunes et adultes	162 381	0	0,0%	3 795	2,3%	158 586	97,7%	0	0,0%	0	0,0%
A5.2	Développement des programmes d'éducation non formelle en faveur des enfants déscolarisés pr	25 397	0	0,0%	1 300	5,1%	24 097	94,9%	0	0,0%	0	0,0%
	TOTAL	3 886 660	379 181	9,8%	87 461	2,3%	3 420 018	88,0%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MASSPF, 2025

Ce tableau ressort la part du budget par programme par rapport aux différentes cotations (favorables, défavorables, neutres et non cotées). En effet, sur un budget total de 3.886.660.000 alloués au ministère, 9,8% sont favorables aux changements climatiques, soit 379.181.000 tandis que 2,3% sont défavorables soit, 87.461.000. Quant aux activités cotées neutres, elles représentent 88% du budget total, soit 3.420.018.000. Les parts des cotations favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement se concentrent essentiellement au niveau de l'action 3 du programme 2 « Assistance sociale aux indigents et aux personnes victimes de catastrophes naturelles et ou anthropiques », soit 46,8%.

Tableau 54: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE DE LA SOLIDARITE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME									
P1	Pilotage et soutien aux services du ministère	1 585 450	5 000	0	1 518 970	0	61 480	0	5 000	0,3%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	1 364 955	0	0	1 309 975	0	54 980	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	49 113	0	0	46 613	0	2 500	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, programmation et suivi-évaluation	39 575	0	0	36 575	0	3 000	0	0	0,0%
A1.5	Gestion et suivi évaluation du système d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Formation	126 807	0	0	125 807	0	1 000	0	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	Promotion de l'action sociale et solidarité	803 353	254 181	0	540 517	0	8 654	0	254 181	31,6%
A2.1	Insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées	363 712	0	0	359 057	0	4 654	0	0	0,0%
A2.2	Protection des personnes âgées en situation de précarité	26 985	0	0	25 585	0	1 400	0	0	0,0%
A2.3	Assistance sociale et solidarité aux indigents, aux déplacés internes et aux victimes	378 059	254 181	0	122 278	0	1 600	0	254 181	67,2%
A2.4	Assistance aux réfugiés	34 597	0	0	33 597	0	1 000	0	0	0,0%
P3	Protection de l'enfant	413 688	0	0	408 024	0	5 664	0	0	0,0%
A3.1	Prévention de toutes formes de vulnérabilité des enfants	87 316	0	0	84 016	0	3 300	0	0	0,0%
A3.2	Prise en charge des enfants vulnérables	326 372	0	0	324 008	0	2 364	0	0	0,0%
P4	Genre et promotion de la femme	896 392	108 000	0	769 824	12 000	6 568	0	120 000	13,4%
A4.1	Renforcement des capacités nationales sur les questions d'équité et d'égalité de genre	499 622	0	0	496 622	0	3 000	0	0	0,0%
A4.2	Renforcement des capacités entrepreneuriales inclusives des femmes	342 938	108 000	0	220 370	12 000	2 568	0	120 000	35,0%
A4.3	Renforcement du dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre	53 832	0	0	52 832	0	1 000	0	0	0,0%
P5	Alphabétisation et éducation non formelle	187 778	0	0	182 683	0	5 095	0	0	0,0%
A5.1	Développement des programmes d'alphabétisation des jeunes et adultes	162 381	0	0	158 586	0	3 795	0	0	0,0%
A5.2	Développement des programmes d'éducation non formelle en faveur des enfants	25 397	0	0	24 097	0	1 300	0	0	0,0%
	TOTAL	3 886 660	367 181	0	3 420 018	12 000	87 461	0	379 181	9,8%

Source : Outil de marquage du budget vert du MASSPF, 2025

Ce tableau ressort la part des dépenses en lien à l'axe « climat ». On note une part totale de 12,9% favorables à l'adaptation, soit 367.181.000. Concernant les dépenses en lien avec le segment atténuation, 12.000.000, soit 0,3% sont favorables et 87.461.000 sont défavorables. Pour la répartition du budget en fonction des différents programmes par rapport au segment adaptation, le programme P2 vient en première position avec 254.181.000 du budget du programme affecté aux actions d'adaptation, suivi du programme 4 avec 13,4%, soit 120.000.000 et du programme 1 avec 0,3%, soit 5.000.000.

Tableau 55: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE				EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE DE LA SOLIDARITE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME																
P1	Pilotage et soutien aux services du ministère	1 585 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	1 364 955	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	49 113	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, programmation et suivi-évaluation	39 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Gestion et suivi évaluation du système d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Formation	126 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Promotion de l'action sociale et solidarité	803 353	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées	363 712	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Protection des personnes âgées en situation de précarité	26 985	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Assistance sociale et solidarité aux indigents, aux déplacés internes et aux victimes de catastroph	378 059	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.4	Assistance aux réfugiés	34 597	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Protection de l'enfant	413 688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Prévention de toutes formes de vulnérabilité des enfants	87 316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Prise en charge des enfants vulnérables	326 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Genre et promotion de la femme	896 392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Renforcement des capacités nationales sur les questions d'équité et d'égalité de genre	499 622	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Renforcement des capacités entrepreneuriales inclusives des femmes	342 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.3	Renforcement du dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre	53 832	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P5	Alphabétisation et éducation non formelle	187 778	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.1	Développement des programmes d'alphabétisation des jeunes et adultes	162 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.2	Développement des programmes d'éducation non formelle en faveur des enfants déscolarisés pr	25 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	3 886 660	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MASSPF, 2025

Ce tableau décrit la part du budget vert allouée à l'axe « environnement ». Cependant, les dépenses analysées du ministère ne révèlent aucun impact sur cet axe environnement.

4.1.12.3. Approches de solutions et perspectives

Les différentes approches de solutions et perspectives identifiées pour permettre au secteur de pouvoir renforcer la résilience des populations vulnérables face aux changements climatiques sont entre autres :

Approches de solutions

- Formalisation de la cellule focale budget vert ;
- Formation des cadres de la chaine PPBESE sur la prise en compte du climat et de l'environnement dans les programmes/projets du ministère ;
- Renforcement de l'assistance aux personnes victimes de catastrophes naturelles et / ou anthropiques ;
- Renforcement de la collaboration avec l'ANPC et le ministère de l'économie et des finances.

Perspectives

- Renforcer les capacités des communautés en matière de prévention et d'adaptation aux effets des catastrophes naturelles et / ou anthropiques;
- Renforcer les capacités du personnel et des clusters préfectoraux sur les mécanismes de prise en charge des victimes de catastrophes ;
- Mobiliser les ressources financières à travers l'élaboration des projets en matière de résilience des populations vulnérables face aux changements climatiques

750



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES LOISIRS

BUDGET VERT TOGO

2025

4.1.13. Section 750 : Ministère du sport et loisir (MSL)

Le ministère des sports et des loisirs assure la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière des sports et des loisirs. Il élabore, promeut et coordonne les programmes de développement du sport ainsi que les actions et programmes qui concourent à l'expansion des loisirs.

En outre, le ministère des sports et des loisirs (MSL) veille à la formation des cadres du sport, suit et contrôle les activités des fédérations et associations sportives et de loisirs. Il assure l'organisation et le contrôle du mouvement sportif national.

Au regard de la mission du MSL, il est à noter que la réalisation des infrastructures et la pratique des activités sportives et de loisirs ont un impact sur l'environnement et le climat. De même, les aléas climatiques influent négativement sur la pratique des activités sportives et de loisirs.

4.1.13.1. Analyse diagnostique

Tableau 56: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- existence de la Politique nationale des loisirs et son plan d'actions (PNL-PA) ; - existence d'une politique nationale des sports et son plan d'actions en cours d'actualisation (PNS-PA) ; - prise en compte des impacts environnementaux dans les études de faisabilité pour la construction des infrastructures sportives et de loisirs.	- inexistence d'un acte juridique mettant en place une cellule focale budget vert ; - faible prise en compte des thématiques environnements et climats dans les programmes de développement des sports et de promotion des loisirs.
Opportunités	Menaces
- existence de la composante « Sport et développement » du projet PEUL ; - collaboration avec l'ANASAP ; - existence des partenaires techniques et financiers exigeant le respect des normes environnementales dans la réalisation des infrastructures sportives et de loisirs.	- changement climatique ; - pollution de l'environnement.

4.1.13.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 57: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS												
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIR	851 615	5 000	0,6%	186 959	22,0%	659 656	77,5%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MSL	782 464	0	0,0%	181 459	23,2%	601 005	76,8%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources matérielles et financières	17 546	0	0,0%	3 000	17,1%	14 546	82,9%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Gestion des systèmes d'information	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	43 605	0	0,0%	2 500	5,7%	41 105	94,3%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	3 000	0	0,0%	0	0,0%	3 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P2	SPORTS	3 621 837	0	0,0%	31 600	0,9%	3 590 237	99,1%	0	0,0%	0	0,0%
A2.1	Renforcement des infrastructures et équipements sportifs	35 369	0	0,0%	2 600	7,4%	32 769	92,6%	0	0,0%	0	0,0%
A2.2	Diversification de la pratique des activités sportives et appui aux fédérations sportives nationales	3 576 847	0	0,0%	27 000	0,8%	3 549 847	99,2%	0	0,0%	0	0,0%
A2.3	Promotion de la santé des acteurs sportifs	9 621	0	0,0%	2 000	20,8%	7 621	79,2%	0	0,0%	0	0,0%
P3	LOISIRS	35 393	0	0,0%	2 568	7,3%	32 825	92,7%	0	0,0%	0	0,0%
A3.1	Promotion de la pratique des loisirs pour tous	35 393	0	0,0%	2 568	7,3%	32 825	92,7%	0	0,0%	0	0,0%
P4	Promotion de la pratique des sports	950 463	0	0,0%	3 200	0,3%	947 263	99,7%	0	0,0%	0	0,0%
A4.1	Coordination de la gestion du FONADES	50 463	0	0,0%	3 200	6,3%	47 263	93,7%	0	0,0%	0	0,0%
A4.2	Appui à la pratique des sports	900 000	0	0,0%	0	0,0%	900 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL		5 459 308	5 000	0,1%	224 327	4,1%	5 229 981	95,8%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MSL, 2025

Ce tableau renseigne sur la part du budget par programme par rapport aux différentes cotations. En effet, sur un budget total de 5.459.308.000 alloués au ministère, il en ressort que 5.000.000, soit 0,1% sont favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement, et 224.327.000, soit 4,1% sont défavorables. Les dépenses cotées neutres représentent 95,8% (5.229.981.000) du budget total du ministère. Les parts des cotations favorables à la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement se concentrent essentiellement au niveau du programme 1 « Pilotage et soutien aux services du ministère des sports et des loisirs », soit 0,6%. Aucune dépense du budget n'est ni cotée mixte ni non cotée.

Tableau 58: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS									
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTERE DES SPORTS	851 615	5 000	0	659 656	0	28 500	0	5 000	0,6%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MSL	782 464	0	0	601 005	0	23 000	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources matérielles et financières	17 546	0	0	14 546	0	3 000	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des systèmes d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	43 605	0	0	41 105	0	2 500	0	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	3 000	0	0	3 000	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	SPORTS	3 621 837	0	0	3 590 237	0	31 600	0	0	0,0%
A2.1	Renforcement des infrastructures et équipements sportifs	35 369	0	0	32 769	0	2 600	0	0	0,0%
A2.2	Diversification de la pratique des activités sportives et appui aux fédérations sportives	3 576 847	0	0	3 549 847	0	27 000	0	0	0,0%
A2.3	Promotion de la santé des acteurs sportifs	9 621	0	0	7 621	0	2 000	0	0	0,0%
P3	LOISIRS	35 393	0	0	32 825	0	2 568	0	0	0,0%
A3.1	Promotion de la pratique des loisirs pour tous	35 393	0	0	32 825	0	2 568	0	0	0,0%
P4	Promotion de la pratique des sports	950 463	0	0	947 263	0	3 200	0	0	0,0%
A4.1	Coordination de la gestion du FONADES	50 463	0	0	47 263	0	3 200	0	0	0,0%
A4.2	Appui à la pratique des sports	900 000	0	0	900 000	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	5 459 308	5 000	0	5 229 981	0	65 868	0	5 000	0,1%

Source : Outil de marquage du budget vert du MSL, 2025

Ce tableau fait ressortir la part du budget favorable à l'axe « climat » dans le budget du ministère. On note une part totale de 0,1% favorable au segment adaptation, soit 5.000.000. Concernant les dépenses en lien avec le segment atténuation, elles sont défavorables pour un montant de 65.868.000. Pour la répartition du budget en fonction des différents programmes par rapport au segment adaptation, le programme 2 « sport » recouvre la quasi-totalité du budget dudit programme.

Tableau 59: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL		
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	
	MINISTÈRE DES SPORTS ET DES LOISIRS																
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIR	851 615	0	158 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MSL	782 464	0	158 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources matérielles et financières	17 546	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des systèmes d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	43 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	SPORTS	3 621 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Renforcement des infrastructures et équipements sportifs	35 369	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Diversification de la pratique des activités sportives et appui aux fédérations sportives nationales	3 576 847	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Promotion de la santé des acteurs sportifs	9 621	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	LOISIRS	35 393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Promotion de la pratique des loisirs pour tous	35 393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Promotion de la pratique des sports	950 463	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Coordination de la gestion du FONADES	50 463	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Appui à la pratique des sports	900 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A6.9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	5 459 308	0	158 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MSL, 2025

Ce tableau présente la part du budget en lien avec l'axe « environnement ». Sur un budget de 5.459.308.000, la part défavorable à la biodiversité est de 158.459.000, soit 2,9%. Il n'y a pas de dépenses en lien avec les segments eau, pollution et déchets. Concernant la répartition du budget en fonction des différents programmes, seul le programme 1 « Pilotage et soutien aux services du ministère des sports et des loisirs » est défavorable à la biodiversité pour un budget dudit programme, de 158.459.000.

4.1.13.3. Approches de solutions et perspectives

En vue de relever les principaux défis et pallier les faiblesses identifiées au niveau du MSL, les différentes approches de solutions et perspectives ci-après sont identifiées :

- formaliser la mise en place d'une cellule focale budget vert à travers un acte juridique ;
- renforcer les capacités du personnel sur la nécessité de la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ;
- prendre en compte la reconstitution du couvert végétal dans les projets de construction des infrastructures sportives et de loisirs ;
- améliorer la gestion des déchets avant et après les manifestations sportives et de loisirs ;
- faire le suivi de la prise en compte des thématiques «environnement et climat» dans la planification et la mise en œuvre des activités du ministère.

760



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE
LA RÉFORME FONCIÈRE

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.14. Section 760 : Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière (MUHRF)

Le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière (MUHRF) met en œuvre la politique du gouvernement en matière d'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière. Il définit et coordonne les interventions de l'Etat et des différents acteurs dans les opérations d'aménagement spatial, la politique foncière dans les villes et les établissements humains. Il élabore et met en œuvre les projets de développement urbain, de planification et de viabilisation des espaces urbains.

Ces dernières années, des phénomènes climatiques extrêmes deviennent de plus en plus récurrents avec des dégâts sans précédents sur l'environnement et le cadre de vie. Le MUHRF à travers ses attributions mène des actions qui contribuent à la protection de l'environnement, à la résilience au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie des populations notamment les projets d'assainissement, de création d'espace vert, de construction de logements, de gestion de déchets.... Une analyse diagnostique est faite dans les lignes suivantes pour apprécier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du ministère dans le cadre du budget vert.

4.1.14.1. Analyse diagnostique

Tableau 60: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Existence d'une politique nationale de l'urbanisme et du développement urbain ; - existence de la stratégie en matière des espaces verts à Lomé ; - existence du code foncier et domanial prenant en compte les aspects climatiques ; - existence du décret 67/228 du 24 octobre 1967 portant permis de construire ; - Existence d'un projet du code d'urbanisme et de construction - existence des structures au sein du ministère dont les attributions contribuent à la résilience aux changements climatiques et à la protection de l'environnement (Direction générale de l'urbanisme et de l'habitat ; Direction générale de l'information géographique et de la cartographique ; Direction générale des infrastructures et des équipements urbains ; Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique ; Centre de la construction et du logement ; Fonds Spécial pour le Développement de l'Habitat) ; - existence des projets spécifiques contribuant à la résilience aux changements climatiques et à la protection de l'environnement (Projet de construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales de la zone Auba : Construction de caniveaux et de collecteur ; Projet d'assainissement de la zone d'Agoè HOUMBI ; Travaux d'aménagement, d'assainissement et de bitumage des voies d'accès aux sites du projet de renouvellement de l'habitat à Lomé (Aflao-Sagbado)).	- Insuffisance d'informations à référence spatiale à jour et fiables ; - absence d'une politique foncière ; - insuffisance de logements décents ; - non actualisation et faible mise en œuvre de la stratégie en matière des espaces verts ; - manque d'études de suivi évaluation de l'empreinte carbone ou écologique des projets d'infrastructures routières et de logements ; - difficulté de mise en œuvre effective des prestations d'audit de l'exécution des mesures contenues dans les PGES des projets d'infrastructures routières, d'assainissement et de logements ; - faible mobilisation des fonds climat ; - Faible mobilisation des ressources en matière d'assainissement et de salubrité publique ; - faible promotion des matériaux locaux pour la construction ; - insuffisance de renforcement de capacités aux points focaux ; - non application de plans d'urbanisme induisant l'occupation anarchique ; - insuffisance dans la gestion des déchets, - inexistence d'une cellule budget vert.
Opportunités	Menaces
- Priorisation du secteur des établissements humains relevé dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) ; - existence de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement ; - existence de l'ordre national des architectes du Togo (ONAT) ; - existence d'un centre d'enfouissement technique à Aképé ; - existence de l'Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU).	- Risques climatiques (inondations, vents violents, fortes chaleurs) ; - complexité des procédures d'éligibilité des bailleurs.

4.1.14.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 61: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA REFORME FONCIERE												
P1	Pilotage et soutien aux services du MUHRF	331 905	5 400	1,6%	23 000	6,9%	303 505	91,4%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	264 745	400	0,2%	15 000	5,7%	249 279	94,2%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	37 110	0	0,0%	4 000	10,8%	33 176	89,4%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	Prospection, planification, programmation et suivi-evaluation	22 050	0	0,0%	4 000	18,1%	18 050	81,9%	0	0,0%	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	3 000	0	0,0%	0	0,0%	3 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P2	Information géographique	41 252	0	0,0%	4 000	9,7%	37 252	90,3%	0	0,0%	0	0,0%
A2.1	Bornes géodésiques	13 252	0	0,0%	0	0,0%	13 252	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A2.2	Cartographie de masse	8 000	0	0,0%	4 000	50,0%	4 000	50,0%	0	0,0%	0	0,0%
A2.3	Observatoire du développement urbain	20 000	0	0,0%	0	0,0%	20 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
P3	Logement décent	4 528 826	100 000	2,2%	540 795	11,9%	3 888 031	85,9%	0	0,0%	0	0,0%
A3.1	Planification de l'occupation de l'espace urbain et de l'extension spatiale	758 602	0	0,0%	5 000	0,7%	753 602	99,3%	0	0,0%	0	0,0%
A3.2	Contrôle des normes de construction	3 650 177	0	0,0%	531 795	14,6%	3 118 382	85,4%	0	0,0%	0	0,0%
A3.3	Réforme foncière	20 047	0	0,0%	4 000	20,0%	16 047	80,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.4	Production et promotion des matériaux locaux de construction	100 000	100 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P4	Cadre de vie	12 724 378	8 892 257	69,9%	126 600	1,0%	3 705 521	29,1%	0	0,0%	0	0,0%
A4.1	Aménagement de la voirie	8 081 921	5 355 500	66,3%	5 400	0,1%	2 721 021	33,7%	0	0,0%	0	0,0%
A4.2	Assainissement et gestion des déchets	4 600 000	3 495 500	76,0%	120 000	2,6%	984 500	21,4%	0	0,0%	0	0,0%
A4.3	Aménagement paysagers et protection des espaces publics	42 457	41 257	97,2%	1 200	2,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P5	Appui à la promotion immobilière	2 810 758	0	0,0%	22 000	0,8%	2 788 758	99,2%	0	0,0%	0	0,0%
A5.1	Coordination des actions du Fonds	455 843	0	0,0%	22 000	4,8%	433 843	95,2%	0	0,0%	0	0,0%
A5.2	Accompagnement des promoteurs immobiliers	2 354 915	0	0,0%	0	0,0%	2 354 915	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL		20 437 119	8 997 657	44,0%	716 395	3,5%	10 723 067	52,5%	0	0,0%	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MURF, 2025

Ce tableau ci-dessus montre que 44,0% du budget sont favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement pour un montant de 8.997.667.000 sur le budget total du ministère (20.437.119.000). Il faut noter que 3,5% sont défavorables au climat et à l'environnement, soit 716.395.000. Il ressort aussi que les activités cotées neutre et mixte représentent respectivement 52,5% et 0% du budget total du ministère. Les activités en lien avec la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques relevées dans le tableau sont prises en compte dans trois (03) programmes du ministère notamment le programme 1 « pilotage et soutien aux services du ministère » à 1.6% soit 5.400.000, le programme 3 « logement décent » à 2.2% soit 100.000.000 et le programme 4 « cadre de vie » à 69.9% soit 8.892.257.000.

Tableau 62: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA REFORME FONCIERE									
P1	Pilotage et soutien aux services du MUHRF	331 905	5 000	0	303 505	0	23 000	0	5 000	1,5%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	264 745	0	0	249 279	0	15 000	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressouces humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	37 110	0	0	33 176	0	4 000	0	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Prospection, planification, programmation et suivi-evaluation	22 050	0	0	18 050	0	4 000	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	3 000	0	0	3 000	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	Information géographique	41 252	0	0	37 252	0	4 000	0	0	0,0%
A2.1	Bornes géodésiques	13 252	0	0	13 252	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Cartographie de masse	8 000	0	0	4 000	0	4 000	0	0	0,0%
A2.3	Observatoire du développement urbain	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0,0%
P3	Logement décent	4 528 826	100 000	0	3 888 031	0	10 000	0	100 000	2,2%
A3.1	Planification de l'occupation de l'espace urbain et de l'extension spatiale	758 602	0	0	753 602	0	5 000	0	0	0,0%
A3.2	Contrôle des normes de construction	3 650 177	0	0	3 118 382	0	1 000	0	0	0,0%
A3.3	Réforme foncière	20 047	0	0	16 047	0	4 000	0	0	0,0%
A3.4	Production et promotion des matériaux locaux de construction	100 000	100 000	0	0	0	0	0	100 000	100,0%
P4	Cadre de vie	12 724 378	8 151 000	0	3 555 521	0	4 600	0	8 151 000	64,1%
A4.1	Aménagement de la voirie	8 081 921	5 355 500	0	2 721 021	0	3 400	0	5 355 500	66,3%
A4.2	Assainissement et gestion des déchets	4 600 000	2 795 500	0	834 500	0	0	0	2 795 500	60,8%
A4.3	Aménagement paysagers et protection des espaces publics	42 457	0	0	0	0	1 200	0	0	0,0%
P5	Appui à la promotion immobilière	2 810 758	0	0	2 788 758	0	22 000	0	0	0,0%
A5.1	Coordination des actions du Fonds	455 843	0	0	433 843	0	22 000	0	0	0,0%
A5.2	Accompagnement des promoteurs immobiliers	2 354 915	0	0	2 354 915	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	20 437 119	8 256 000	0	10 573 067	0	63 600	0	8 256 000	40,4%

Source : Outil de marquage du budget vert du MURF, 2025

Ce tableau fait ressortir la part du budget favorable à l'axe « climat » dans le budget du ministère. On note une part totale de 40,4% favorable au segment adaptation, soit 8.256.000.000. Concernant les dépenses en lien avec le segment atténuation, elles sont défavorables pour un montant de 63.600.000, soit 1,1%. Pour la répartition du budget en fonction des différents programmes par rapport au segment adaptation, le programme 4 « cadre de vie » recouvre la quasi-totalité du budget dudit programme.

Tableau 63: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL		
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	
	MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA REFORME FONCIERE																
P1	Pilotage et soutien aux services du MUHRF	331 905	0	0	0	0	0	0	400	0	0	0	0	0	0	400	0,1%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	264 745	0	0	0	0	0	0	400	0	0	0	0	0	0	400	0,2%
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	37 110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Gestion du système d'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Prospection, planification, programmation et suivi-evaluation	22 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Information géographique	41 252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Bornes géodésiques	13 252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Cartographie de masse	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Observatoire du développement urbain	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Logement décent	4 528 826	0	530 795	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Planification de l'occupation de l'espace urbain et de l'extension spatiale	758 602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Contrôle des normes de construction	3 650 177	0	530 795	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Réforme foncière	20 047	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.4	Production et promotion des matériaux locaux de construction	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Cadre de vie	12 724 378	41 257	122 000	150 000	0	0	0	0	0	0	700 000	0	0	0	741 257	5,8%
A4.1	Aménagement de la voirie	8 081 921	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Assainissement et gestion des déchets	4 600 000	0	120 000	150 000	0	0	0	0	0	0	700 000	0	0	0	700 000	15,2%
A4.3	Aménagement paysagers et protection des espaces publics	42 457	41 257	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 257	97,2%
P5	Appui à la promotion immobilière	2 810 758	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.1	Coordination des actions du Fonds	455 843	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.2	Accompagnement des promoteurs immobiliers	2 354 915	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	20 437 119	41 257	652 795	150 000	0	0	0	400	0	0	700 000	0	0	0	741 657	3,6%

Source : Outil de marquage du budget vert du MURF, 2025

Ce tableau renseigne sur la part du budget par rapport aux différentes cotations (favorables, défavorables, neutres, mixte et non coté). En effet, sur un budget total de 20.437.119.000 alloués au ministère, la part consacrée à la protection de l'environnement fait ressortir 741.657.000 soit 3,6% et la part défavorable se chiffre à 652.795.000.

4.1.14.3. Approches de solutions et perspectives

Dans le cadre de la budgétisation verte, plusieurs défis restent à relever par le ministère. Il s'agit notamment de :

- mobiliser les ressources pour la construction des logements décents à coût abordable résilients aux effets des changements climatiques ;
- mobiliser les ressources pour la mise en œuvre effective des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et des Plans locaux d'urbanisme (PLU) ;
- insérer dans les dossiers d'appel d'offres des études préalables, le volet étude de suivi évaluation de l'empreinte carbone ou écologique des projets d'infrastructures routières et de logements ;
- promouvoir les matériaux locaux sobres en carbone pour la construction des logements résilients ;
- mobiliser et préserver des réserves foncières ;
- renforcer le suivi environnemental des projets d'infrastructures routières et d'assainissement ;
- réaliser une étude de suivi évaluation de l'empreinte carbone ou écologique des projets d'infrastructures routières et de logements ;
- réaliser régulièrement les audits de l'exécution des mesures environnementales contenues dans les PGES des projets d'infrastructures routières et d'assainissement ;
- renforcer les capacités des points focaux de la budgétisation verte ;
- actualiser la stratégie en matière des espaces verts ;
- élaborer la politique foncière ;
- renforcer les activités de gestion des déchets ;
- instaurer le suivi des artisans de la construction des logements sur le terrain ;
- créer une cellule budget vert et la rendre opérationnelle en renforçant la capacité des membres.

810



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE
VILLAGEOISE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.15. Section 810 : Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural (MAHVDR)

Le ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural (MAHVDR) définit et met en œuvre la politique agricole à travers la promotion de la qualité des produits agricoles et alimentaires. Il a pour mission de : (i) assurer durablement la sécurité alimentaire ; (ii) améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales ; (iii) contribuer à améliorer la balance commerciale ; (iv) accélérer la création d'emplois et réduire la pénibilité du travail et (v) contribuer au développement de l'économie à travers une croissance soutenue du PIB.

Ces dernières années, l'agriculture togolaise qui occupe une place d'intérêt et hautement stratégique pour l'économie, fait face aux aléas climatiques notamment la hausse des températures, les périodes de sécheresse plus fréquentes et intenses, l'irrégularité des pluies, les inondations etc. qui ont comme corollaire une baisse des rendements agricoles. Ainsi, pour y faire face, toutes les interventions du secteur intègrent à la fois les facteurs permettant de contribuer à la prévention et à l'atténuation des effets liés au changement climatique (les GES, la dégradation des sols et de l'environnement...).

4.1.15.1. Analyse diagnostique

Les principaux risques liés au climat dans le secteur agricole sont relatifs à la variabilité saisonnière, l'irrégularité des pluies engendrant des poches de sécheresse plus longues. Selon les CDN, la vulnérabilité du secteur agricole est évaluée à 0,70 et restera élevée pour atteindre la valeur de 0,75 à l'horizon 2050. En réponses, les stratégies sont élaborées en vue de trouver des solutions durables.

Tableau 64: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Existence d'une Politique Agricole du Togo (2016-2030) qui prend en compte les changements climatiques ; - Disponibilité d'un programme national d'investissement alimentaire et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) intégrant des actions de résilience ; - Existence d'une stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique au Togo 2021-2030 - Existence d'une cellule environnementale et sociale au sein du ministère ; - Existence des documents cadres de gestion de sauvegarde environnementale et sociale pour la mise en œuvre des programmes (CGES, PGPP et CPRP) ; - Existence d'un schéma directeur de l'agriculture irriguée ; - Existence de structures de recherche et de vulgarisation avec des acquis importants en termes de technologies et de bonne pratique agricole ; - Existence de la carte de fertilité des sols et la diffusion des fiches de recommandations de fertilisation adaptée pour les principales cultures ; - Déploiement de 120 stations météorologiques pour les prévisions pour une cible de 400 à l'horizon 2025 ;	- Faible appropriation des CDN par les acteurs du secteur ; - Faible mobilisation des fonds climat ; - Faible mobilisation de l'eau et des techniques d'irrigation ; - Insuffisance des biofertilisants et des biopesticides ; - Faible mécanisation agricole pour des techniques adaptées au CC ; - Manque de main d'œuvre agricole ; - Faible adoption du niveau de mécanisation - Forte dépendance de la pluviométrie.
Opportunités	Menaces
- Disponibilité des mécanismes de financement des actions en lien avec l'environnement - Disponibilité des partenaires au développement à appuyer le secteur pour la mise en œuvre des actions sur les CC - Bonne adhésion des acteurs à la base aux initiatives touchant la sécurité alimentaire et nutritionnelle - Processus de digitalisation de l'appui conseil dans le domaine de l'agriculture.	- Problèmes fonciers - Emergence des ravageurs de cultures - Effets néfastes des changements climatiques (inondation, sécheresse, érosion, glissement de terrain) qui aggravent la vulnérabilité du secteur - Porosité des frontières qui facilite l'approvisionnement des produits phytosanitaires non homologués - Augmentation de l'évapotranspiration des plantes - Menaces sécuritaires et sanitaires

4.1.15.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 65: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL													
P1	Pilotage et soutien des services du MAHVDR (SG)	7 288 969	35 000	0,5%	196 362	2,7%	7 057 607	96,8%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	4 306 529	30 000	0,7%	139 362	3,2%	4 137 167	96,1%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion des ressources humaines	126 530	0	0,0%	7 000	5,5%	119 530	94,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	388 080	0	0,0%	23 000	5,9%	365 080	94,1%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Prospective, planification, statistique et suivi-évaluation	225 918	0	0,0%	9 000	4,0%	216 918	96,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Gestion des systèmes d'information	1 844 208	0	0,0%	18 000	1,0%	1 826 208	99,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.6	Formation initiale des agents	389 204	0	0,0%	0	0,0%	389 204	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.7	Genre et équité	3 500	0	0,0%	0	0,0%	3 500	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	Organisation de l'espace agricole et des filières agricoles, animales et halieutiques (DFV)	6 412 164	2 057 849	32,1%	250 300	3,9%	4 104 015	64,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.1	Transformation agro-industrielle	3 714 506	1 443 776	38,9%	230 000	6,2%	2 040 730	54,9%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.2	Accès au financement agricole	2 047 080	614 074	30,0%	7 000	0,3%	1 426 006	69,7%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.3	Développement d'une plateforme numérique de gestion des acteurs et activités des chaines de va	109 339	0	0,0%	6 300	5,8%	103 039	94,2%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.4	Poursuite de la structuration et du renforcement des organisations professionnelles agricoles	71 239	0	0,0%	7 000	9,8%	64 239	90,2%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.5	Cartographie des terres agricoles	470 000	0	0,0%	0	0,0%	470 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	Amélioration de la productivité et valorisation des produits (DPPSE)	23 376 976	11 502 315	49,2%	60 519	0,3%	5 983 664	25,6%	5 830 479	24,9%	0	0,0%	
A3.1	Amélioration des connaissances et des compétences aux nouvelles technologies	3 253 926	2 023 926	62,2%	0	0,0%	1 230 000	37,8%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.2	Amélioration de l'accès des EAF aux intrants	5 934 493	253 757	4,3%	12 700	0,2%	97 750	1,6%	5 570 286	93,9%	0	0,0%	
A3.3	Développement des infrastructures et équipements de productions agricoles	6 628 478	1 739 553	26,2%	39 500	0,6%	4 589 232	69,2%	260 193	3,9%	0	0,0%	
A3.4	Développement des infrastructures et équipements de productions animales	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.5	Amélioration des capacités de transformation des produits agricoles	50 000	0	0,0%	3 319	6,6%	46 681	93,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.6	Promotion de l'irrigation et développement des infrastructures d'accès à l'eau potable en milieu ru	7 510 079	7 485 079	99,7%	5 000	0,1%	20 000	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	
P4	Sécurité alimentaire et résilience des populations (DEFA)	19 445 957	14 445 163	74,3%	0	0,0%	4 667 914	24,0%	332 880	1,7%	0	0,0%	
A4.1	Amélioration de la gestion des risques et des crises alimentaires	15 395 007	10 510 675	68,3%	0	0,0%	4 551 452	29,6%	332 880	2,2%	0	0,0%	
A4.2	Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques	3 934 488	3 934 488	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.3	Amélioration de la protection sociale en milieu rural	65 357	0	0,0%	0	0,0%	65 357	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.4	Développement de production d'aliments riches en nutriments	51 105	0	0,0%	0	0,0%	51 105	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.5	Gestion de la transhumance et du pastoralisme	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	TOTAL	56 524 066	28 040 327	49,6%	507 181	0,9%	21 813 199	38,6%	6 163 359	10,9%	0	0,0%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MAHVDR, 2025

Ce tableau renseigne sur la part du budget par rapport aux différentes cotations (favorables, défavorables, neutres, mixte et non coté). En effet, sur un budget total de 56.524.066.000 alloués au ministère, 49,6% (28.040.327.000) sont favorables ; 0,9% soit 507.181.000 sont défavorables et 38,6% (21.813.199.000) sont neutres au climat et à l'environnement. On note également une part du budget (10,9%) de 6.163.359.000 qui a un impact à la fois favorable et défavorable au climat et à l'environnement (mixte). Les parts du budget favorables au climat et à l'environnement se concentrent essentiellement au niveau des programmes P4 « sécurité alimentaire et résilience des populations » (74,3%) et P3 « amélioration de la productivité et valorisation des produits » (49,2%).

Tableau 66: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL									
P1	Pilotage et soutien des services du MAHVDR (SG)	7 288 969	35 000	0	7 057 607	0	196 362	0	35 000	0,5%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	4 306 529	30 000	0	4 137 167	0	139 362	0	30 000	0,7%
A1.2	Gestion des ressources humaines	126 530	0	0	119 530	0	7 000	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	388 080	0	0	365 080	0	23 000	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, statistique et suivi-évaluation	225 918	0	0	216 918	0	9 000	0	0	0,0%
A1.5	Gestion des systèmes d'information	1 844 208	0	0	1 826 208	0	18 000	0	0	0,0%
A1.6	Formation initiale des agents	389 204	0	0	389 204	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Genre et équité	3 500	0	0	3 500	0	0	0	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	Organisation de l'espace agricole et des filières agricoles, animales et h	6 412 164	1 780 347	0	4 104 015	0	100 300	0	1 780 347	27,8%
A2.1	Transformation agro-industrielle	3 714 506	1 166 274	0	2 040 730	0	80 000	0	1 166 274	31,4%
A2.2	Accès au financement agricole	2 047 080	614 074	0	1 426 006	0	7 000	0	614 074	30,0%
A2.3	Développement d'une plateforme numérique de gestion des acteurs et activités	109 339	0	0	103 039	0	6 300	0	0	0,0%
A2.4	Poursuite de la structuration et du renforcement des organisations professionnelles	71 239	0	0	64 239	0	7 000	0	0	0,0%
A2.5	Cartographie des terres agricoles	470 000	0	0	470 000	0	0	0	0	0,0%
P3	Amélioration de la productivité et valorisation des produits (DPPSE)	23 376 976	7 408 975	0	5 463 664	34 000	60 519	500 000	7 442 975	31,8%
A3.1	Amélioration des connaissances et des compétences aux nouvelles technologies	3 253 926	2 023 926	0	1 230 000	0	0	0	2 023 926	62,2%
A3.2	Amélioration de l'accès des EAF aux intrants	5 934 493	90 000	0	97 750	0	12 700	0	90 000	1,5%
A3.3	Développement des infrastructures et équipements de productions agricoles	6 628 478	1 532 201	0	4 089 232	34 000	39 500	500 000	1 566 201	23,6%
A3.4	Développement des infrastructures et équipements de productions animales	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.5	Amélioration des capacités de transformation des produits agricoles	50 000	0	0	46 681	0	3 319	0	0	0,0%
A3.6	Promotion de l'irrigation et développement des infrastructures d'accès à l'eau p	7 510 079	3 762 848	0	0	0	5 000	0	3 762 848	50,1%
P4	Sécurité alimentaire et résilience des populations (DEFA)	19 445 957	14 208 663	0	4 652 914	30 000	0	0	14 238 663	73,2%
A4.1	Amélioration de la gestion des risques et des crises alimentaires	15 395 007	10 274 175	0	4 536 452	30 000	0	0	10 304 175	66,9%
A4.2	Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques	3 934 488	3 934 488	0	0	0	0	0	3 934 488	100,0%
A4.3	Amélioration de la protection sociale en milieu rural	65 357	0	0	65 357	0	0	0	0	0,0%
A4.4	Développement de production d'aliments riches en nutriments	51 105	0	0	51 105	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	56 524 066	23 432 985	0	21 278 199	64 000	357 181	500 000	23 496 985	41,6%

Source : Outil de marquage du budget vert du MAHVDR, 2025

Sur un montant de 23.496.985.000 (41,6%) du budget favorable au climat et à l'environnement, la part de l'axe climat représentant 41,5% (23.432.985.000) est majoritairement consacré au segment adaptation. Concernant les dépenses en lien avec le segment atténuation, elle est favorable à 1,1% (64.000.000) et défavorables à 0,6% (357.181.000). Selon, la répartition du budget favorable en fonction des différents programmes par rapport au segment adaptation de l'axe climat, le programme P4 vient en première position avec 73,2% (14.238.663.000), suivi du programme P3 avec 31,8% (7.442.975.000) puis le programme P1 qui est évalué à 0,5% (35.000.000). Par contre, concernant l'atténuation, le programme 3 vient en première position avec 34.000.000 suivi du programme 4 avec 030.000.000.

Tableau 67: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE				EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL																
P1	Pilotage et soutien des services du MAHVDR (SG)	7 288 969	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	4 306 529	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	126 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	388 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, statistique et suivi-évaluation	225 918	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Gestion des systèmes d'information	1 844 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Formation initiale des agents	389 204	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Genre et équité	3 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.8	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Organisation de l'espace agricole et des filières agricoles, animales et halieutiques (DFV)	6 412 164	0	3 714 506	0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000	0,1%
A2.1	Transformation agro-industrielle	3 714 506	0	3 714 506	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Accès au financement agricole	2 047 080	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000	0,2%
A2.3	Développement d'une plateforme numérique de gestion des acteurs et activités des chaines de va	109 339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.4	Poursuite de la structuration et du renforcement des organisations professionnelles agricoles	71 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.5	Cartographie des terres agricoles	470 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Amélioration de la productivité et valorisation des produits (DPPSE)	23 376 976	60 000	0	0	3 770 231	0	0	191 109	0	0	0	0	0	0	4 021 340	17,2%
A3.1	Amélioration des connaissances et des compétences aux nouvelles technologies	3 253 926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Amélioration de l'accès des EAF aux intrants	5 934 493	0	0	0	0	0	0	163 757	0	0	0	0	0	0	163 757	2,8%
A3.3	Développement des infrastructures et équipements de productions agricoles	6 628 478	60 000	0	0	28 000	0	0	27 352	0	0	0	0	0	0	115 352	1,7%
A3.4	Développement des infrastructures et équipements de productions animales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.5	Amélioration des capacités de transformation des produits agricoles	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.6	Promotion de l'irrigation et développement des infrastructures d'accès à l'eau potable en milieu ru	7 510 079	0	0	0	3 742 231	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 742 231	49,8%
P4	Sécurité alimentaire et résilience des populations (DEFA)	19 445 957	200 000	0	0	0	0	0	48 000	0	15 000	0	0	0	0	248 000	1,3%
A4.1	Amélioration de la gestion des risques et des crises alimentaires	15 395 007	200 000	0	0	0	0	0	48 000	0	15 000	0	0	0	0	248 000	1,6%
A4.2	Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques	3 934 488	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.3	Amélioration de la protection sociale en milieu rural	65 357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.4	Développement de production d'aliments riches en nutriments	51 105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.5	Gestion de la transhumance et du pastoralisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	56 524 066	260 000	3 714 506	0	3 770 231	0	0	244 109	0	15 000	0	0	0	0	4 274 340	7,6%

Source : Outil de marquage du budget vert du MAHVDR, 2025

Le tableau ci-dessus montre que, sur un budget total de 56.524.066.000, 23.762.366.000 (42,0%) sont favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement, celle de la protection de l'environnement ne représente que 7,6% (4.274.340.000) et repartit suivant les différents segments : eau : 6,7% (3.770.231.000) ; biodiversité : 0,5% (260.000.000) et pollution : 0,4% (244.109.000). Aucun budget n'a contribué à la gestion des déchets.

En ce qui concerne la répartition du budget en fonction des différents programmes, les programmes P3 et P4 sont les plus concernés avec comme part respective 17,2% (4.021.340.000) et 1,3% (248.000.000).

4.1.15.3. Approches de solutions et perspectives

Les différentes approches de solutions identifiées pour permettre au secteur d'être mieux résilient sont entre autres :

- ✓ Intégrer des mesures prioritaires des CDN spécifiques au secteur agricole dans la planification des actions ;
- ✓ Mobiliser davantage des financements et plus spécifiquement des fonds climats ;
- ✓ Elaborer un plan d'adaptation aux CC du secteur agricole ;
- ✓ Promouvoir la production à l'échelle des biofertilisants et des bio pesticides ;
- ✓ Mettre en place une assurance indicielle ;
- ✓ Promouvoir la mécanisation agricole pour le développement des techniques adaptées aux CC ;
- ✓ Renforcer les capacités des membres de la cellule environnementale et sociale ;
- ✓ Développer des outils de mobilisation de l'eau et des techniques d'irrigation.

811



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

BUDGET VERT TOGO

2025

4.1.16. Section 811 : Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA)

Le ministère de l'eau et de l'assainissement a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale en matière de l'eau et de l'assainissement en collaboration avec les ministères et institutions intervenant dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit principalement de satisfaire les besoins en eau et assainissement des populations conformément aux objectifs de développement durable notamment l'ODD6 qui vise l'accès universel à l'eau potable, aux services d'assainissement adéquats et la gestion durable des ressources en eau.

Afin d'atteindre cet objectif global, quatre (4) objectifs opérationnels sont définis à savoir : (i) améliorer la performance du MEA, (ii) préserver les ressources en eau pour les générations présentes et futures ; (iii) assurer l'accès équitable, durable et à un coût abordable à l'eau potable ; (iv) réduire de façon durable et équitable les risques liés aux eaux pluviales, aux eaux usées et excréta.

A l'instar des autres sectorielles, le ministère de l'eau et de l'assainissement procède à la budgétisation verte à travers l'identification et le marquage de ses lignes budgétaires.

Le présent document de budget vert 2025 du département, est structuré en trois (3) points, à savoir :

- Analyse diagnostique du secteur ;
- Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes du département ;
- Approche de solution et perspectives du ministère.

4.1.16.1. Analyse diagnostique

Tableau 68: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Adoption et mise en œuvre de l'approche GIRE - Existence d'une politique nationale de l'eau et de l'assainissement (PNEA) ; - Existence de la loi N°2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau et ses textes d'application ; - Existence de la loi N°2010-006 du 18 juin 2010 portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques ; - Existence des ressources en eau relativement abondantes - Existence d'organismes de gestion des bassins de la Volta et du Mono (ABV, ABM) ; - Existence du Plan d'action national du secteur de l'eau et de l'assainissement (PANSEA) ; - Existence des bases de données de gestion et de suivi des ouvrages d'eau et d'un site web (PROGRES SOFIE et SSISE ; SIIEAU) ; - Existence de projets spécifiques pour la gestion des ressources en eau ; la lutte contre les effets du changement climatique et la protection de l'environnement (PASH MUT, PARC, etc.) ; - Existence du Fonds de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (Fonds GIRE)	- Faible mise en œuvre des documents de politique et stratégies élaborés ; - Connaissance limitée des ressources en eau et de ses utilisations ; - Insuffisance en moyens humains et matériels (logistiques) ; - Faible application de la loi N°004-2010 du 14 juin 2010 portant code de l'eau et ses décrets d'application ; - Faible délégation de gestion du service public de l'eau et de l'assainissement - Prolifération des ouvrages d'eau potable privés ; - Faiblesse du mécanisme de suivi évaluation ; - Faible intégration de la thématique CC dans les documents de politique, stratégies et planification du secteur ; - Faible maîtrise des procédures d'élaboration des projets Fonds verts et fonds d'adaptation ; - Faible concertation et coordination entre les acteurs du secteur. - Faible capacité technique et organisationnelle du cadre de partenariat national - Faible mise en œuvre de la GIRE ; - Faible capacité du ministère à s'approprier de la thématique du budget vert
Opportunités	Menaces
- Existence des mécanismes internationaux de financement des actions climatiques et de protection de l'environnement ; - Forums mondiaux et africains organisés sur l'eau et l'assainissement ; - Engagements internationaux et régionaux en matière de l'eau et assainissement ; - Priorité accordée au secteur de l'eau et de l'assainissement - Disponibilité des PTF à accompagner la mise en œuvre des nouvelles orientations du secteur.	- Inondation et sécheresse ; - Surexploitation des nappes du bassin sédimentaire côtier entraînant la salinité de l'eau ; - Prolifération des forages privés domestiques des eaux ensachées et embouteillées ; - Pollutions d'origines diverses.

4.1.16.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 69: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT													
P1	Pilotage et soutien des services du MEA	1 090 926	262 274	24,0%	100 400	9,2%	728 252	66,8%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MEA	547 498	185 026	33,8%	74 400	13,6%	288 072	52,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	49 708	21 658	43,6%	7 000	14,1%	21 050	42,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Prospective, Planification, programmation, suivi-évaluation et gestion des systèmes d'information	483 720	50 590	10,5%	19 000	3,9%	414 130	85,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	Gestion intégrée des ressources en eau	281 818	150 008	53,2%	8 000	2,8%	123 810	43,9%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.1	Mise en place des instruments de suivi des ressources en eau	281 818	150 008	53,2%	8 000	2,8%	123 810	43,9%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.2	Planification de l'utilisation des ressources en eau	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	Approvisionnement en eau potable	19 479 472	16 340 138	83,9%	120 248	0,6%	3 019 086	15,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.1	Développement des infrastructures d'eau potable en milieu rural	5 225 531	4 464 196	85,4%	93 500	1,8%	667 835	12,8%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.2	Développement des infrastructures d'eau potable en milieu semi urbain	1 694 245	1 443 287	85,2%	0	0,0%	250 957	14,8%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.3	Développement des infrastructures d'eau potable en milieu urbain	12 559 696	10 432 655	83,1%	26 748	0,2%	2 100 294	16,7%	0	0,0%	0	0,0%	
P4	Assainissement collectif des eaux pluviales, des eaux usées et excréta	1 250 917	500 251	40,0%	9 000	0,7%	741 666	59,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.1	Développement des outils de planification et des infrastructures de gestion des eaux pluviales	844 556	470 796	55,7%	9 000	1,1%	364 760	43,2%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.2	Développement des outils de planification et des infrastructures de gestion des eaux usées et des	406 361	29 455	7,2%	0	0,0%	376 906	92,8%	0	0,0%	0	0,0%	
P5	Financement de la Gestion intégrée des ressources en eau	300 000	0	0,0%	22 555	7,5%	277 445	92,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A5.1	Coordination de la mobilisation des ressources du fonds GIRE	234 905	0	0,0%	22 555	9,6%	212 350	90,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A5.2	Mobilisation et accompagnement des exploitants et producteurs d'eau conditionnée	65 095	0	0,0%	0	0,0%	65 095	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	TOTAL	22 403 133	17 252 671	77,0%	260 203	1,2%	4 890 259	21,8%	0	0,0%	0	0,0%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MEA, 2025

Il ressort de l'analyse de ce tableau que 77,0% du budget du Ministère sont favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit un montant de 17.252.671.000. 21,8% du budget sont des dépenses neutres. La part du budget du Ministère défavorable au climat et à l'environnement est de 1,2%. Aucune dépense du ministère n'est ni non cotée ni mixte.

Tableau 70: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT									
P1	Pilotage et soutien des services du MEA	1 090 926	0	0	383 829	0	100 400	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MEA	547 498	0	0	0	0	74 400	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	49 708	0	0	0	0	7 000	0	0	0,0%
A1.3	Prospective, Planification, programmation, suivi-évaluation et gestion des systè	483 720	0	0	378 829	0	19 000	0	0	0,0%
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Gestion intégrée des ressources en eau	281 818	0	0	0	0	8 000	0	0	0,0%
A2.1	Mise en place des instruments de suivi des ressources en eau	281 818	0	0	0	0	8 000	0	0	0,0%
A2.2	Planification de l'utilisation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Approvisionnement en eau potable	19 479 472	426 740	0	80 900	125 940	120 248	77 700	552 680	2,8%
A3.1	Développement des infrastructures d'eau potable en milieu rural	5 225 531	426 740	0	40 300	52 500	93 500	77 700	479 240	9,2%
A3.2	Développement des infrastructures d'eau potable en milieu semi urbain	1 694 245	0	0	0	73 440	0	0	73 440	4,3%
A3.3	Développement des infrastructures d'eau potable en milieu urbain	12 559 696	0	0	40 600	0	26 748	0	0	0,0%
P4	Assainissement collectif des eaux pluviales, des eaux usées et excréta	1 250 917	470 796	0	326 951	0	9 000	360 000	470 796	37,6%
A4.1	Développement des outils de planification et des infrastructures de gestion des	844 556	470 796	0	4 760	0	9 000	360 000	470 796	55,7%
A4.2	Développement des outils de planification et des infrastructures de gestion des	406 361	0	0	322 191	0	0	0	0	0,0%
P5	Financement de la Gestion intégrée des ressources en eau	300 000	0	0	0	0	22 555	0	0	0,0%
A5.1	Coordination de la mobilisation des ressources du fonds GIRE	234 905	0	0	0	0	22 555	0	0	0,0%
A5.2	Mobilisation et accompagnement des exploitants et producteurs d'eau condition	65 095	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	22 403 133	897 536	0	791 680	125 940	260 203	437 700	1 023 476	4,6%

Source : Outil de marquage du budget vert du MEA, 2025

Ce tableau ressort les dépenses favorables au climat qui s'élèvent à 1.023.476.000, soit 4,6% du budget du ministère. Le montant des dépenses favorables au segment « adaptation » est de 897.536.000 alors que celui des dépenses favorables au segment « atténuation » s'élève à 125.940.000, soit une part respective de 4,0% et 0,6%. Les dépenses favorables au segment « adaptation » sont imputables en grande partie au programme 4. Le montant des dépenses défavorables au segment « atténuation » est de 260.203.000 soit un taux de 1,2%. Le montant des dépenses neutres au segment « adaptation » est 791.680.000 et celui des dépenses neutres au segment « atténuation » est de 437.700.000.

Tableau 71: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT	
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT															
P1	Pilotage et soutien des services du MEA	1 090 926	0	0	0	262 274	0	344 423	0	0	0	0	0	0	262 274	24,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MEA	547 498	0	0	0	185 026	0	288 072	0	0	0	0	0	0	185 026	33,8%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	49 708	0	0	0	21 658	0	21 050	0	0	0	0	0	0	21 658	43,6%
A1.3	Prospective, Planification, programmation, suivi-évaluation et gestion des systèmes d'information	483 720	0	0	0	50 590	0	35 301	0	0	0	0	0	0	50 590	10,5%
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	Gestion intégrée des ressources en eau	281 818	0	0	0	150 008	0	123 810	0	0	0	0	0	0	150 008	53,2%
A2.1	Mise en place des instruments de suivi des ressources en eau	281 818	0	0	0	150 008	0	123 810	0	0	0	0	0	0	150 008	53,2%
A2.2	Planification de l'utilisation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Approvisionnement en eau potable	19 479 472	0	0	0	13 971 399	0	2 413 337	1 816 059	0	447 149	0	0	0	15 787 458	81,0%
A3.1	Développement des infrastructures d'eau potable en milieu rural	5 225 531	0	0	0	3 984 956	0	549 835	0	0	0	0	0	0	3 984 956	76,3%
A3.2	Développement des infrastructures d'eau potable en milieu semi urbain	1 694 245	0	0	0	1 365 847	0	168 407	4 000	0	82 550	0	0	0	1 369 847	80,9%
A3.3	Développement des infrastructures d'eau potable en milieu urbain	12 559 696	0	0	0	8 620 596	0	1 695 095	1 812 059	0	364 599	0	0	0	10 432 655	83,1%
P4	Assainissement collectif des eaux pluviales, des eaux usées et excréta	1 250 917	0	0	0	0	0	0	29 455	0	54 715	0	0	0	29 455	2,4%
A4.1	Développement des outils de planification et des infrastructures de gestion des eaux pluviales	844 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Développement des outils de planification et des infrastructures de gestion des eaux usées et des	406 361	0	0	0	0	0	0	29 455	0	54 715	0	0	0	29 455	7,2%
P5	Financement de la Gestion intégrée des ressources en eau	300 000	0	0	0	0	0	277 445	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.1	Coordination de la mobilisation des ressources du fonds GIRE	234 905	0	0	0	0	0	212 350	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.2	Mobilisation et accompagnement des exploitants et producteurs d'eau conditionnée	65 095	0	0	0	0	0	65 095	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	22 403 133	0	0	0	14 383 681	0	3 159 015	1 845 514	0	501 864	0	0	0	16 229 195	72,4%

Source : Outil de marquage du budget vert du MEA, 2025

Ce tableau décrit la part du budget en lien avec l'axe environnement. Les dépenses favorables à l'axe environnement s'élèvent à 16.229.195.000 représentant 72,4% du budget du ministère. Le montant des dépenses favorables au segment « eau » est de 14.383.681.000, soit 64,2%. Celui des dépenses favorables au segment « pollution » s'élève à 1.845.514.000, soit 8,2%. Les dépenses neutres au segment « eau » se chiffrent à 3.159.015.000 soit 14,1%. Aucune dépense n'est cotée sur les segments « biodiversité » et « déchets ».

4.1.16.3. Approches de solutions et perspectives

Dans le cadre de la budgétisation verte, plusieurs insuffisances sont identifiées par le ministère. Pour y remédier, le ministère entend :

- Améliorer la connaissance des ressources en eau ;
- Maîtriser les prélèvements des différents usages et les pollutions ;
- Mobiliser les ressources financières nécessaires notamment les fonds climats pour l'accès universel à l'eau potable, aux services adéquats d'assainissement et pour la gestion durable des ressources en eau ;
- Renforcer les capacités du personnel sur le thématique budget vert ;
- Renforcer l'effectif du personnel du ministère en ressources humaines qualifiées par le recrutement des cadres spécialisés ;
- Poursuivre le processus de la délégation des services publics de l'eau ;
- Poursuivre la vulgarisation du code de l'eau et ses textes d'application ;
- Mener les campagnes de sensibilisation et d'informations sur la pollution de l'eau à l'endroit des différents usagers ;
- Intensifier les actions de contrôle et d'inspection des unités de production des eaux ensachées et embouteillées.

813



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE MARITIME ET DE LA
PROTECTION CÔTIÈRE**

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.17. Section 813 : Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière (MEMPC)

Le Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière (MEMPC) met en œuvre la politique du gouvernement togolais dans le secteur maritime dont l'ambition est de positionner le port de Lomé comme un hub logistique et de transit dans la sous-région et de contribuer à la réduction des risques climatiques majeurs. A ce titre, le MEMPC à travers la promotion de l'économie bleue, le développement des infrastructures, la protection des milieux côtiers et marins ; coordonne l'ensemble des actions dans le secteur maritime et côtier en vue de relever ces différents défis. Cependant, depuis plusieurs années, le secteur maritime est confronté à de plusieurs difficultés liées aux changements climatiques dont la pression sur les infrastructures portuaires, l'érosion côtière, la montée du niveau de la mer et l'acidification des océans.

4.1.17.1. Analyse diagnostique

Ce diagnostic est structuré autour de plusieurs axes afin de mettre en lumière les opportunités de croissance et de développement que le secteur maritime peut offrir au Togo tout en soulignant la nécessité de protéger les écosystèmes côtiers et d'adopter des stratégies d'adaptation résilientes.

Tableau 72: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
Création du MEMPC avec une direction dédiée à la protection côtière et la pollution - Port en eau profonde facilitant le transit des marchandises vers les pays enclavés de l'hinterland - Elaboration du Schéma Directeur d'aménagement du littoral (SDAL) - La loi n° 2021-011 du 20 mai 2021 portant aménagement, protection et mise en valeur du Littoral - La loi n° 2021-011 du 20 mai 2021 relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral	- Vulnérabilité des infrastructures portuaires à l'élévation du niveau de la mer et à l'érosion côtière. - Faible connaissance de l'état de l'environnement marin et côtier rendant difficile l'anticipation ou la gestion des risques liés à la pollution, l'érosion côtière ou la dégradation des écosystèmes - Pollution des zones côtières et marines - Pressions sur les écosystèmes côtiers.
Opportunités	Menaces
- Adhésion aux conventions MARPOL et FALL de l'Organisation Maritime Internationale - Exigences réglementaires internationales en matière des émissions de gaz à effet de serre des navires	- Elévation du niveau de la mer occasionnant les risques de catastrophes naturelles pouvant endommager les infrastructures sur la côte - Acidification des océans et élévation de la température des océans - Pollution des espaces côtiers et marins - Menaces liées aux incidents maritimes et portuaires,

4.1.17.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 73: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE de l'economie maritime et de la protection côtière													
P1	Pilotage et soutien aux services du ministère	216 947	5 000	2,3%	16 107	7,4%	195 840	90,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Coordination des actions du ministère	131 178	0	0,0%	9 360	7,1%	121 818	92,9%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion de la planification et suivi évaluation	22 948	0	0,0%	1 679	7,3%	21 269	92,7%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Gestion des affaires juridiques	20 978	0	0,0%	1 768	8,4%	19 210	91,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Gestion des affaires financières	17 514	0	0,0%	2 000	11,4%	15 514	88,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Gestion des ressources humaines	14 329	0	0,0%	1 300	9,1%	13 029	90,9%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	Transport maritime	1 273 877	501 979	39,4%	1 900	0,1%	769 998	60,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.1	Modernisation du port de Lomé	1 273 877	501 979	39,4%	1 900	0,1%	769 998	60,4%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	Développement de la pêche et de l'aquaculture	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.1	Modernisation de la pêche et developpement de l'aquaculture au Togo	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P4	Développement et protection du littoral	4 228	4 228	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.1	Protection du littoral	4 228	4 228	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	TOTAL	1 495 052	511 207	34,2%	18 007	1,2%	965 838	64,6%	0	0,0%	0	0,0%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MEMPC, 2025

Ce tableau renseigne sur la part du budget par programme par rapport aux différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée). En effet, sur un budget total de 1.495.052.000 alloué au ministère de l'économie maritime et de la protection côtière ; il en ressort que 34,2% sont favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement, soit 511.207.000. On note que les activités cotées neutres, non cotées et défavorables représentent respectivement 64,6%, 0% et 1,2% du budget total du ministère, soit 965.838.000, montant nul et 18.007.000. Les parts des cotations favorables au climat et à l'environnement se concentrent essentiellement au niveau du programme 2 « Transport maritime ».

Tableau 74: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE de l'economie maritime et de la protection côtière									
P1	Pilotage et soutien aux services du ministère	216 947	0	0	0	0	16 107	0	0	0,0%
A1.1	Coordination des actions du ministère	131 178	0	0	0	0	9 360	0	0	0,0%
A1.2	Gestion de la planification et suivi évaluation	22 948	0	0	0	0	1 679	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des affaires juridiques	20 978	0	0	0	0	1 768	0	0	0,0%
A1.4	Gestion des affaires financières	17 514	0	0	0	0	2 000	0	0	0,0%
A1.5	Gestion des ressources humaines	14 329	0	0	0	0	1 300	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Transport maritime	1 273 877	0	0	0	501 979	1 900	0	501 979	39,4%
A2.1	Modernisation du port de Lomé	1 273 877	0	0	0	501 979	1 900	0	501 979	39,4%
P3	Développement de la pêche et de l'aquaculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Modernisation de la pêche et développement de l'aquaculture au Togo	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Développement et protection du littoral	4 228	4 228	0	0	0	0	0	4 228	100,0%
A4.1	Protection du littoral	4 228	4 228	0	0	0	0	0	4 228	100,0%
	TOTAL	1 495 052	4 228	0	0	501 979	18 007	0	506 207	33,9%

Source : Outil de marquage du budget vert du MEMPC, 2025

Ce tableau renseigne sur la part du budget favorable à l'axe « climat ». On note, une part totale de 6,2% favorable au segment adaptation soit 4.228.000 tandis que 1,2% soit 18.007.000 est défavorable à l'atténuation. Les dépenses favorables à l'atténuation sont de 501.979.000 soit 33,6%. Pour la répartition du budget en fonction des différents programmes par rapport à l'axe climat et au segment adaptation, le programme P2 « Transport maritime » et le P4 « Développement et Protection du Littoral » recouvrent respectivement 501.979.000 et 4.228.000.

Tableau 75: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT	
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA
	MINISTERE de l'economie maritime et de la protection côtière															
P1	Pilotage et soutien aux services du ministère	216 947	5 000	0	195 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	2,3%
A1.1	Coordination des actions du ministère	131 178	0	0	121 818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion de la planification et suivi évaluation	22 948	0	0	21 269	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des affaires juridiques	20 978	0	0	19 210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Gestion des affaires financières	17 514	0	0	15 514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Gestion des ressources humaines	14 329	0	0	13 029	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	Transport maritime	1 273 877	0	0	769 998	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Modernisation du port de Lomé	1 273 877	0	0	769 998	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Développement de la pêche et de l'aquaculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Modernisation de la pêche et développement de l'aquaculture au Togo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Développement et protection du littoral	4 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Protection du littoral	4 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	1 495 052	5 000	0	965 838	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0,3%

Source : Outil de marquage du budget vert du MEMPC, 2025

Ce tableau décrit la part du budget en lien avec l'axe « environnement ». Sur une part totale du budget du ministère favorable au climat et à l'environnement, l'axe environnement représente 0,3%, soit 5.000.000 et concerne le segment biodiversité. Il n'y a pas de dépenses en lien avec les segments déchets, pollution et eau. Concernant la répartition du budget en fonction des différents programmes, seul le programme P1 « Pilotage et soutien aux services du ministère » est favorable à la gestion de la biodiversité.

4.1.17.3. Approches de solutions et perspectives

- Continuer le développement du secteur maritime par le renforcement et la modernisation des infrastructures vertes portuaires et littorales
- Continuer la promotion de l'économie bleue
- Accélérer le processus d'aménagement de littoral
- Poursuivre et renforcer les actions de lutte contre la pollution marine
- Soutenir la recherche et l'innovation technologique dans le domaine maritime pour accroître la compétitivité du secteur
- Renforcer les efforts de protection des côtes contre l'érosion côtière
- Améliorer la coordination intersectorielle.

Encadré 5: Le Togo face à l'épineux combat de l'érosion côtière

A l'instar des pays avec littoral de la sous-région ouest africaine, le Togo possède un environnement côtier et marin densément peuplé avec de grandes infrastructures et industries, ainsi que des centres économiques importants. Ces zones côtières subissent de fortes pressions telles que l'érosion et les inondations dues d'une part aux pressions anthropiques (barrage d'Akosombo, le port de Lomé, etc.) et d'autre part aux phénomènes naturels tels que l'élévation du niveau de la mer qui constituent les principales menaces pour la sécurité humaine et les infrastructures publiques et privées.



Ainsi depuis plusieurs années, le Togo intensifie ses investissements dans la lutte contre l'érosion côtière par des activités de mise en place des infrastructures de protection telles que les épis, les brises lames et la restauration des mangroves pour réduire l'impact de ces aléas sur les espaces côtiers. A cet effet On peut citer quelques initiatives majeures :

- La protection de la côte à travers la réhabilitation de 6 épis et le prolongement d'un brise lame à Aného et la construction de 7 nouveaux épis à Agbodrafo sur une distance de 18km pour un coût de 9,109 milliards de FCFA et financés par le gouvernement togolais et ses partenaires.
- Aussi la construction de 22 épis entre Gbodjomé-Agbodrafo sur 7 km (En cours). A ce jour le projet a, entre autres atouts, protégé 8736 personnes contre le risque d'érosion, 2168 ménages contre les risques d'inondation. En plus, 5946 ménages sont moins exposés à la pollution et 71,5% de proportion de bénéficiaires ciblés estiment satisfaisant les

interventions du projet. (Source : *Projet WACA ResIP*)

La construction d'un brise-lame détaché continue sur une longueur de 14 km entre les localités de Katanga et Gbodjomé à l'Est du Port Automne de Lomé et dont les travaux sont en cours ; le but est de contribuer au renforcement de la résilience de la zone côtière. Le coût de ces travaux est estimé à

820



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE
LA CONSOMMATION LOCALE**

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.18. Section 820 : Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale

Le ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale met, en œuvre la politique de l'Etat des secteurs du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale. A ce titre, il est chargé entre autres, du développement du commerce, de la mise en valeur de l'artisanat, du développement du secteur privé, de la promotion et de la distribution des produits et services locaux de qualité.

A cet égard, le département à travers le programme « *Commerce* », coordonne l'ensemble des actions en matière de subventions sur les prix des produits pétroliers et du gaz et de lutte contre les produits illicites sur le marché en vue de soutenir la résilience de la population et de promouvoir la protection de l'environnement.

4.1.18.1. Analyse diagnostique

Tableau 76: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
• Désignation des points focaux Budget vert ; • Existence d'un cadre institutionnel favorable à l'inspection et au contrôle de la qualité et au conditionnement des produits sur le marché ; • Prise en compte des changements climatiques dans la Politique Nationale du Développement du Commerce (PNDC) 2022-2030 ; • Existence de subventions de l'Etat sur le prix du gaz.	• Insuffisance de renforcement des capacités du personnel du ministère en matière du changement climatique et des risques environnementaux ; • Faible appropriation des CDN par les acteurs au sein du secteur ; • Prédominance du secteur informel dans le marché national rendant complexe les actions de contrôle des produits et de lutte contre les fraudes et la contrefaçon ; • Prix élevés de la consignment des bouteilles de gaz domestique ; • Existence de subventions sur le prix des produits pétroliers.
Opportunités	Menaces
• Processus d'accréditation des laboratoires selon certaines normes relatives à la qualité des produits agroalimentaires ; • Existence d'un arrêté interministériel et des procédures d'octroi d'agrément pour l'importation de l'hydrofluorocarbures (HFC).	• Crises inflationnistes; • Faible concertation entre les sectoriels ; • Porosité des frontières constituant un risque permanent pour le marché intérieur.

4.1.18.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 77: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE DU COMMERCE DE L'ARTISANAT ET DE LA CONSOMMATION LOCALE													
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN DES SERVICES DU MCACL	504 030	5 000	1,0%	38 500	7,6%	460 530	91,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MCACL	217 628	0	0,0%	24 000	11,0%	193 628	89,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielle et financières	91 670	0	0,0%	5 000	5,5%	86 670	94,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Gestion du système d'information /Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	71 340	0	0,0%	4 000	5,6%	67 340	94,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.6	Exécution des actions du ministère dans les régions	113 392	0	0,0%	5 500	4,9%	107 892	95,1%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	COMMERCE	35 025 635	9 600 000	27,4%	25 022 693	71,4%	389 311	1,1%	0	0,0%	13 631	0,0%	
A2.1	Développement du commerce intérieur et de la concurrence	34 737 558	9 600 000	27,6%	25 012 193	72,0%	125 366	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.2	Consommation locale	18 676	0	0,0%	1 500	8,0%	17 176	92,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.3	Commerce extérieur	161 296	0	0,0%	2 500	1,5%	158 796	98,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.4	Commerce électronique	15 131	0	0,0%	1 500	9,9%	0	0,0%	0	0,0%	13 631	90,1%	
A2.5	Promotion des exportations	13 140	0	0,0%	1 500	11,4%	11 640	88,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.6	Contrôle du conditionnement des produits	79 833	0	0,0%	3 500	4,4%	76 333	95,6%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	INDUSTRIE	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.1	Développement des petites et moyennes industries	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.2	Transformation des matières premières locales	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.3	Développement des chaînes de valeurs locales, régionales et globales	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.4	Qualité des produits et services	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.5	Normalisation	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.6	Métrologie	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.7	Protection des droits de propriété intellectuelle	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.8	Restructuration et mise à niveau des entreprises	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P4	SECTEUR PRIVE	920 490	0	0,0%	8 500	0,9%	911 990	99,1%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.1	Facilitation des conditions opérationnelles des entreprises	57 725	0	0,0%	5 500	9,5%	52 225	90,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.2	Facilitation du financement du secteur privé	859 165	0	0,0%	1 500	0,2%	857 665	99,8%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.3	Facilitation des partenariats	3 600	0	0,0%	1 500	41,7%	2 100	58,3%	0	0,0%	0	0,0%	
P5	ARTISANAT	719 584	0	0,0%	2 500	0,3%	717 084	99,7%	0	0,0%	0	0,0%	
A5.1	Gouvernance du secteur de l'artisanat	69 584	0	0,0%	2 500	3,6%	67 084	96,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A5.2	Promotion du secteur de l'artisanat	650 000	0	0,0%	0	0,0%	650 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	TOTAL	37 169 739	9 605 000	25,8%	25 072 193	67,5%	2 478 915	6,7%	0	0,0%	13 631	0,0%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MCACL, 2025

Ce tableau renseigne sur la part du budget par programme par rapport aux différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée). En effet, sur un budget total de 37.169.739.000 alloués au ministère, il ressort que 25,8% est favorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 9.605.000.000 tandis que 67,5% est défavorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement, soit 25.072.193.000. On note que les activités cotées neutres représentent 6,7% du budget total du ministère. Les parts des cotations favorables au budget vert se concentrent essentiellement au niveau du programme P2 « Commerce », soit 27,4%.

Tableau 78: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DU COMMERCE DE L'ARTISANAT ET DE LA CONSOMMATION LOCALE									
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN DES SERVICES DU MCACL	504 030	5 000	0	460 530	0	38 500	0	5 000	1,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MCACL	217 628	0	0	193 628	0	24 000	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielle et financières	91 670	0	0	86 670	0	5 000	0	0	0,0%
A1.3	Gestion du système d'information /Prospective, planification, statistiques et suiv	71 340	0	0	67 340	0	4 000	0	0	0,0%
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
A1.6	Exécution des actions du ministère dans les régions	113 392	0	0	107 892	0	5 500	0	0	0,0%
P2	COMMERCE	35 025 635	0	0	389 311	0	25 022 693	0	0	0,0%
A2.1	Développement du commerce intérieur et de la concurrence	34 737 558	0	0	125 366	0	25 012 193	0	0	0,0%
A2.2	Consommation locale	18 676	0	0	17 176	0	1 500	0	0	0,0%
A2.3	Commerce extérieur	161 296	0	0	158 796	0	2 500	0	0	0,0%
A2.4	Commerce électronique	15 131	0	0	0	0	1 500	0	0	0,0%
A2.5	Promotion des exportations	13 140	0	0	11 640	0	1 500	0	0	0,0%
A2.6	Contrôle du conditionnement des produits	79 833	0	0	76 333	0	3 500	0	0	0,0%
P3	INDUSTRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Développement des petites et moyennes industries	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Transformation des matières premières locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Développement des chaînes de valeurs locales, régionales et globales	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.4	Qualité des produits et services	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.5	Normalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.6	Métrologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.7	Protection des droits de propriété intellectuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.8	Restructuration et mise à niveau des entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	SECTEUR PRIVE	920 490	0	0	911 990	0	8 500	0	0	0,0%
A4.1	Facilitation des conditions opérationnelles des entreprises	57 725	0	0	52 225	0	5 500	0	0	0,0%
A4.2	Facilitation du financement du secteur privé	859 165	0	0	857 665	0	1 500	0	0	0,0%
A4.3	Facilitation des partenariats	3 600	0	0	2 100	0	1 500	0	0	0,0%
P5	ARTISANAT	719 584	0	0	717 084	0	2 500	0	0	0,0%
A5.1	Gouvernance du secteur de l'artisanat	69 584	0	0	67 084	0	2 500	0	0	0,0%
A5.2	Promotion du secteur de l'artisanat	650 000	0	0	650 000	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	37 169 739	5 000	0	2 478 915	0	25 072 193	0	5 000	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MCACL, 2025

Ce tableau ressort la part du budget consacrée aux segments (adaptation, atténuation) de l'axe « climat ». On note, une part totale de 6,7% neutre au segment adaptation soit 2.478.915.000. Concernant les dépenses en lien avec le segment atténuation, elles sont défavorables pour un montant de 25.072.193.000, soit 67,5%. Pour la répartition du budget en fonction des différents programmes par rapport à l'axe climat et au segment atténuation, le programme P2 recouvre la quasi-totalité du budget, soit 71,4% (25.022.693.000).

Tableau 79: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	BIODIVERSITE				EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DU COMMERCE DE L'ARTISANAT ET DE LA CONSOMMATION LOCALE																
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN DES SERVICES DU MCACL	504 030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MCACL	217 628	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielle et financières	91 670	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion du système d'information /Prospective, planification, statistiques et suivi-évaluation	71 340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Exécution des actions du ministère dans les régions	113 392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	COMMERCE	35 025 635	9 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 600 000	27,4%
A2.1	Développement du commerce intérieur et de la concurrence	34 737 558	9 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 600 000	27,6%
A2.2	Consommation locale	18 676	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Commerce extérieur	161 296	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.4	Commerce électronique	15 131	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.5	Promotion des exportations	13 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.6	Contrôle du conditionnement des produits	79 833	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	INDUSTRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Développement des petites et moyennes industries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Transformation des matières premières locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Développement des chaînes de valeurs locales, régionales et globales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.4	Qualité des produits et services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.5	Normalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.6	Métrologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.7	Protection des droits de propriété intellectuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.8	Restructuration et mise à niveau des entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	SECTEUR PRIVE	920 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Facilitation des conditions opérationnelles des entreprises	57 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Facilitation du financement du secteur privé	859 165	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.3	Facilitation des partenariats	3 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P5	ARTISANAT	719 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.1	Gouvernance du secteur de l'artisanat	69 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A5.2	Promotion du secteur de l'artisanat	650 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	37 169 739	9 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 600 000	25,8%

Source : Outil de marquage du budget vert du MCACL, 2025

Ce tableau décrit la part du budget en lien avec l'axe « environnement ». Sur une part totale de 25,8% favorable au budget vert du ministère, celle de l'axe environnement représente 25,8% (9.600.000.000) et concerne le segment biodiversité. Il n'y a pas de dépenses favorables en lien avec les segments eau, pollution et déchet. Concernant la répartition du budget en fonction des différents programmes, seul le programme P2 « Commerce » est favorable à la biodiversité pour un budget de 9.600.000.000.

4.1.18.3. Approches de solutions et perspectives

Dans le cadre de la budgétisation verte, les approches de solutions et perspectives du département visent à :

- prendre en compte les indicateurs du CDN, spécifiques au secteur commerce dans la planification des actions ;
- formaliser la cellule climat et environnement au sein du ministère ;
- renforcer les capacités des membres de la cellule climat et environnement ;
- élaborer un plan d'adaptation aux CC des secteurs commerce et artisanat ;
- organiser le sous-secteur du commerce des véhicules pour prendre en compte les CC et la protection de l'environnement ;
- renforcer le contrôle de la qualité des produits sur le marché ;
- prendre en compte le climat dans les objectifs, dans la formulation et l'exécution des nouveaux projets/programmes et ceux en cours au sein du département ;
- œuvrer pour la réduction des prix de consignment des bouteilles de gaz domestique.

formes institutionnelles,
ation des investissements,
régions économiques du Togo,
et région Maritime

821



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.19. Section 821 : Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements (MIPI)

Le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements (MIPI), est chargé d'attirer et de faciliter les investissements au Togo, notamment dans l'installation des industries et d'assurer l'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Investissements et des Zones Franches (API-ZF).

Les activités industrielles pouvant potentiellement générer de la pollution, le ministère exige que ces industries en installation respectent les dispositions environnementales stipulées dans la législation togolaise ainsi que les recommandations issues des études d'impact environnemental et social. Les actions du MIPI sont soutenues par un cadre juridique national, comprenant la loi portant statut de zone franche dans le secteur du textile de 2022, le code des investissements de 2019, la loi sur la zone franche industrielle de 2011, qui mettent toutes l'accent sur les investissements durables.

La présente section porte sur le budget vert 2025 du MIPI. Elle comprend une analyse diagnostique et une analyse approfondie des dépenses budgétaires de 2025 ainsi que les approches de solutions et perspectives du Ministère.

4.1.19.1. Analyse diagnostique

L'analyse diagnostique met en évidence deux axes majeurs des activités de promotion des investissements conduites par le MIPI : (1) l'attraction d'investissements pour améliorer le climat des affaires et, (2) l'attraction d'investissements pour l'installation d'industries au Togo.

Tableau 80: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- La Loi n° 2019-005 du 17 juin 2019 portant code des investissements met en place un cadre juridique pour les investissements durables au Togo. - La SAZOF/APIZF bras opérationnel du ministère, a acquis une expertise significative dans le soutien aux investisseurs. - La mise en place de la cellule verte - La mise en place progressive des institutions de normalisation telle que la Haute Autorité pour la Qualité et l'Environnement.	- Faible niveau de suivi de la mise en œuvre des réglementations lié à l'environnement lors de l'installation des industries au Togo. - Difficulté du ministère à attirer et à mobiliser des investissements verts. - Compréhension limitative de la mission du ministère par les investisseurs locaux. - Faible prise en compte des enjeux climatiques dans la planification des activités du ministère.
Opportunités	Menaces
- Soutien des partenaires internationaux pour la promotion des investissements verts dans les pays en voie de développement - Identification et promotion des investissements favorables au climat et à l'environnement. - Mise en place progressive d'un guichet unique facilitant le parcours des investisseurs	- Concurrence régionale et internationale en matière d'attraction d'investissements verts - Absence d'une fiscalité verte au Togo - Coûts élevés des technologies vertes - Contexte sécuritaire régional instable

4.1.19.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 81: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS												
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN DES SERVICES DU MIPI	225 006	5 000	2,2%	19 000	8,4%	201 006	89,3%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MIPI	198 127	0	0,0%	13 000	6,6%	185 127	93,4%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	8 390	0	0,0%	3 000	35,8%	5 390	64,2%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Planification, programmation, suivi-évaluation	8 489	0	0,0%	3 000	35,3%	5 489	64,7%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	Appui à la Budgétisation Verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P2	PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	2 090 657	102 218	4,9%	3 000	0,1%	1 964 574	94,0%	0	0,0%	20 865	1,0%
A2.1	Promotion des IDE, IDN et contribution à la création des ZES	2 073 828	102 218	4,9%	3 000	0,1%	1 947 745	93,9%	0	0,0%	20 865	1,0%
A2.2	Facilitation des demarches liées à l'investissement	16 829	0	0,0%	0	0,0%	16 829	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
P3	INDUSTRIE	707 616	0	0,0%	13 000	1,8%	694 616	98,2%	0	0,0%	0	0,0%
A3.1	Coordination des actions d'appui au développement industriel	81 055	0	0,0%	4 000	4,9%	77 055	95,1%	0	0,0%	0	0,0%
A3.2	Développement des petites et moyennes industries	17 126	0	0,0%	2 000	11,7%	15 126	88,3%	0	0,0%	0	0,0%
A3.3	Transformation des matières premières locales	14 570	0	0,0%	3 000	20,6%	11 570	79,4%	0	0,0%	0	0,0%
A3.4	Développement des chaînes de valeurs locales, régionales et globales	10 699	0	0,0%	2 000	18,7%	8 699	81,3%	0	0,0%	0	0,0%
A3.5	Qualité des produits et services	127 077	0	0,0%	0	0,0%	127 077	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.6	Normalisation	13 776	0	0,0%	2 000	14,5%	11 776	85,5%	0	0,0%	0	0,0%
A3.7	Métrologie	306 954	0	0,0%	0	0,0%	306 954	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.8	Protection des droits de propriété intellectuelle	56 327	0	0,0%	0	0,0%	56 327	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A3.9	Restructuration et mise à niveau des entreprises	80 032	0	0,0%	0	0,0%	80 032	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
	TOTAL	3 023 279	107 218	3,5%	35 000	1,2%	2 860 196	94,6%	0	0,0%	20 865	0,7%

Source : Outil de marquage du budget vert du MIPI, 2025

Ce tableau présente la part des différentes dépenses dédiées à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement dans le budget du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements. Sur le budget total de 3.023.279.000 alloués au ministère, la part favorable à la préservation du climat et de l'environnement représente 3,5% du budget total 2025 du ministère, soit 107.218.000. La part défavorable, quant à elle marginale, s'élève à 1,2% à hauteur de 35.000.000 du budget. Enfin, la part neutre constitue la majorité avec 94,6%, soit 2.860.196.000 du budget, montrant qu'une large portion du budget du ministère reste sans impact environnemental direct, laissant place à des possibilités d'optimisation future pour une orientation plus verte du budget du ministère.

Tableau 82: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS									
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN DES SERVICES DU MIPI	225 006	0	0	5 000	0	19 000	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MIPI	198 127	0	0	0	0	13 000	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	8 390	0	0	0	0	3 000	0	0	0,0%
A1.3	Planification, programmation, suivi-évaluation	8 489	0	0	0	0	3 000	0	0	0,0%
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Appui à la Budgétisation Verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	2 090 657	0	0	0	102 218	3 000	0	102 218	4,9%
A2.1	Promotion des IDE, IDN et contribution à la création des ZES	2 073 828	0	0	0	102 218	3 000	0	102 218	4,9%
A2.2	Facilitation des demarches liées à l'investissement	16 829	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	INDUSTRIE	707 616	0	0	0	0	13 000	0	0	0,0%
A3.1	Coordination des actions d'appui au développement industriel	81 055	0	0	0	0	4 000	0	0	0,0%
A3.2	Développement des petites et moyennes industries	17 126	0	0	0	0	2 000	0	0	0,0%
A3.3	Transformation des matières premières locales	14 570	0	0	0	0	3 000	0	0	0,0%
A3.4	Développement des chaînes de valeurs locales, régionales et globales	10 699	0	0	0	0	2 000	0	0	0,0%
A3.5	Qualité des produits et services	127 077	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.6	Normalisation	13 776	0	0	0	0	2 000	0	0	0,0%
A3.7	Métrologie	306 954	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.8	Protection des droits de propriété intellectuelle	56 327	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.9	Restructuration et mise à niveau des entreprises	80 032	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	3 023 279	0	0	5 000	102 218	35 000	0	102 218	3,4%

Source : Outil de marquage du budget vert du MIPI, 2025

Le tableau ci-dessus qui présente la part des différentes cotations de l'axe "Climat" dans le budget du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements, détaille la répartition des fonds alloués en 2025 pour les actions liées aux changements climatiques. En 2025 le ministère alloue sur son budget total, un montant de 102.218.000 soit 3,4% aux actions de lutte contre les changements climatiques. Les initiatives d'atténuation favorables au changement climatique représentent 3,4%, soit 102.218.000 du budget. La part d'impact neutre des activités du ministère sur le climat quant à elle, est minime et ne représente qu'un taux de 0,2% du budget, soit 5.000.000. Enfin, il faut souligner que 35.000.000 du budget du ministère, dédié principalement pour les dépenses d'achat de carburant et de lubrifiants nécessaires aux activités du ministère est défavorable à l'atténuation du changement climatique.

Tableau 83: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT	
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS															
P1	PILOTAGE ET SOUTIEN DES SERVICES DU MIPI	225 006	0	0	0	0	0	0	5 000	0	196 006	0	0	0	5 000	2,2%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MIPI	198 127	0	0	0	0	0	0	0	0	185 127	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	8 390	0	0	0	0	0	0	0	0	5 390	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Planification, programmation, suivi-évaluation	8 489	0	0	0	0	0	0	0	0	5 489	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Appui à la Budgétisation Verte	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	2 090 657	0	0	0	0	0	0	0	0	1 964 574	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Promotion des IDE, IDN et contribution à la création des ZES	2 073 828	0	0	0	0	0	0	0	0	1 947 745	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Facilitation des démarches liées à l'investissement	16 829	0	0	0	0	0	0	0	0	16 829	0	0	0	0	0,0%
P3	INDUSTRIE	707 616	0	0	0	0	0	0	0	0	694 616	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Coordination des actions d'appui au développement industriel	81 055	0	0	0	0	0	0	0	0	77 055	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Développement des petites et moyennes industries	17 126	0	0	0	0	0	0	0	0	15 126	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Transformation des matières premières locales	14 570	0	0	0	0	0	0	0	0	11 570	0	0	0	0	0,0%
A3.4	Développement des chaînes de valeurs locales, régionales et globales	10 699	0	0	0	0	0	0	0	0	8 699	0	0	0	0	0,0%
A3.5	Qualité des produits et services	127 077	0	0	0	0	0	0	0	0	127 077	0	0	0	0	0,0%
A3.6	Normalisation	13 776	0	0	0	0	0	0	0	0	11 776	0	0	0	0	0,0%
A3.7	Métrologie	306 954	0	0	0	0	0	0	0	0	306 954	0	0	0	0	0,0%
A3.8	Protection des droits de propriété intellectuelle	56 327	0	0	0	0	0	0	0	0	56 327	0	0	0	0	0,0%
A3.9	Restructuration et mise à niveau des entreprises	80 032	0	0	0	0	0	0	0	0	80 032	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	3 023 279	0	0	0	0	0	0	5 000	0	2 855 196	0	0	0	5 000	0,2%

Source : Outil de marquage du budget vert du MIPI, 2025

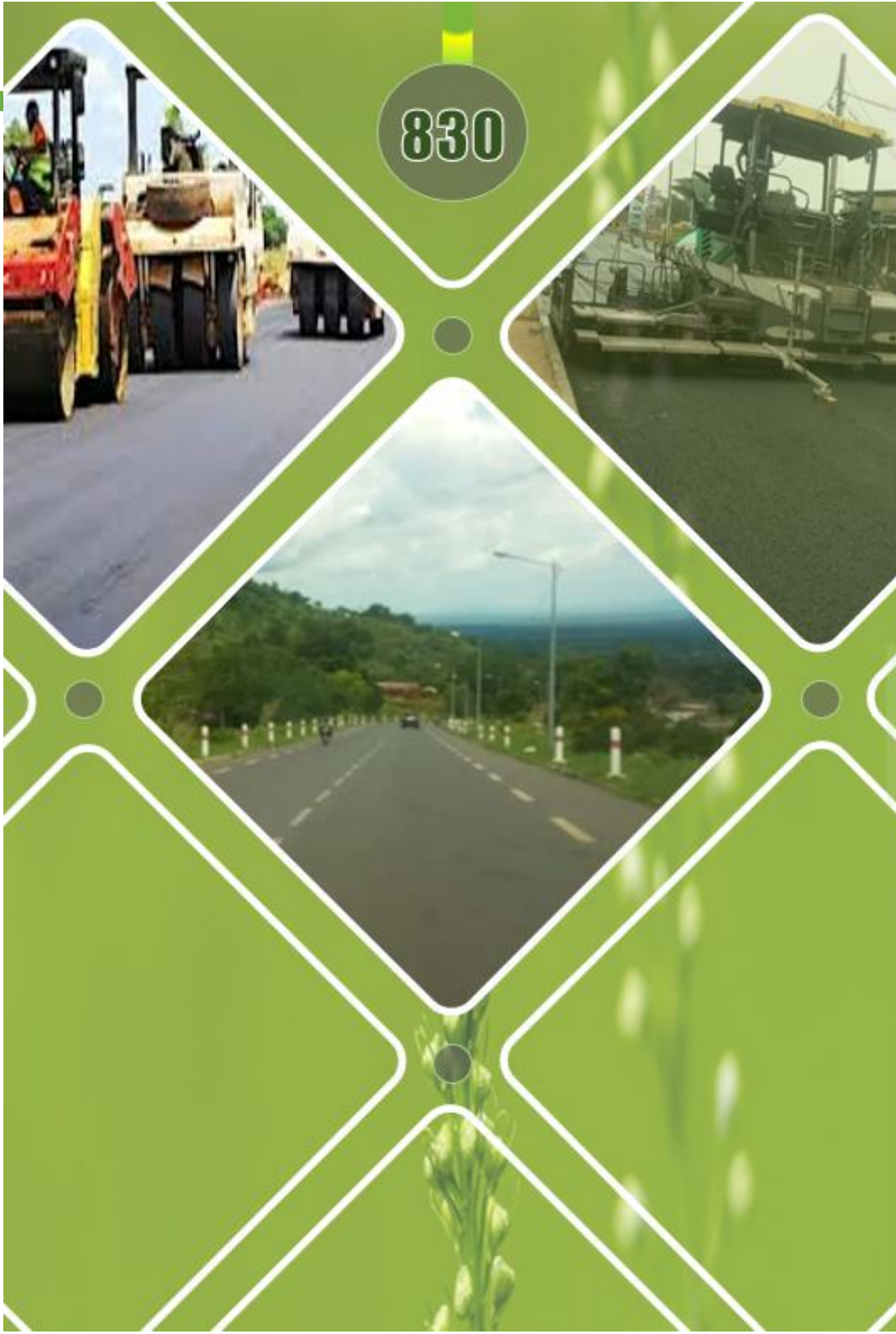
Ce tableau met en évidence l'impact prévu des dépenses du ministère programmées pour 2025 sur différents aspects environnementaux. Sur l'axe environnement, la majorité des activités du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements programmées en 2025, sont neutres sur les segments « Pollution », « Eau », « Biodiversité » et « Déchet ». Plus spécifiquement 94,4%, soit 2.855.196.000 du budget du ministère est neutre à la pollution de l'environnement. Seules les activités de l'action « appui à la budgétisation verte » sont favorables à la réduction de la pollution à hauteur de 0,2% du budget global du ministère.

4.1.19.3. Approches de solutions et perspectives

Afin d'amorcer et de faciliter l'exécution du budget vert 2025 au Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements, le ministère se propose de mettre en œuvre les actions prioritaires suivantes :

- Opérationnalisation de la cellule budget vert ;
- Renforcer la capacité du personnel dans les techniques de mobilisation des investissements verts ;
- Planifier des activités de suivi de la réglementation exigeant aux entreprises de respecter l'environnement lors de leur installation ;
- Veiller au suivi des mesures de réduction de la pollution et de protection de l'environnement lors des visites des entreprises installées ;
- Intégrer la dimension climat et environnement dans la formulation et la planification des activités à partir de 2025.

830



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES
INFRASTRUCTURES

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.20. Section 830 : Ministère des travaux publics et des infrastructures (MTPI)

Le Ministère des travaux publics et des infrastructures a pour mission de développer un réseau routier de qualité afin de stimuler les déplacements entre les régions, faciliter les débouchés des producteurs agricoles, contribuer au développement social du pays et participer à la construction des bâtiments publics ou en facilitant leur accès.

Investi de cette mission, le Ministère réalise d'importants projets de construction, d'entretien et de réhabilitations des routes, des ouvrages d'arts mais aussi des bâtiments publics pour favoriser le développement économique et rendre plus compétitif le corridor logistique reliant ainsi le Togo aux pays voisins et de l'hinterland.

La construction et la réhabilitation de ces infrastructures sont accompagnées de mesures visant à réduire leur impact sur l'environnement conformément aux études d'impacts environnementales et sociales. Le ministère s'assure également de réaliser des ouvrages adaptés aux changements climatiques et respectueux des exigences environnementales.

4.1.20.1. Analyse diagnostique

Le tableau ci-après synthétise les forces, faiblesses, opportunités et menaces du ministère des travaux publics et des infrastructures dans le cadre de l'élaboration du budget vert.

Tableau 84: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Existence d'un cadre institutionnel en matière de questions environnementales ; - Existence de la loi n°2018-010-ARSE portant promotion et production de l'énergie renouvelable au Togo ; - Réalisation des ouvrages augmentant la résilience des populations vulnérables dues au changement climatique ; - Disponibilités des données routières au niveau de la cellule banque des données routières ; - Existence du plan directeur d'assainissement du grand Lomé.	- Insuffisance du personnel ayant le profil indiqué pour la prise en compte de la thématique climat et environnement ; - Non formalisation de la cellule de budgétisation verte ; - Insuffisance des ressources financières pour l'entretien du réseau routier ; - Insuffisance de prise en compte des considérations environnementales dans la définition des prescriptions techniques dans les DAC (surtout les dossiers de fournitures), - Faible suivi des activités de reboisement après la période de garantie, - Défaut de mise en œuvre du plan directeur de l'assainissement du grand Lomé ; - Difficulté de mise en œuvre systématique des prestations d'audit relatives aux mesures du PGES dans les projets,
Opportunités	Menaces
- Existence de la loi cadre sur l'environnement (EIES, PGES, suivi contrôle) ; - Existence du règlement sur la charge à l'essieu (Règlement 14 de l'UEMOA), - Intégration du Togo dans des projets routiers communautaires et internationaux (OCAL, Autoroute de l'unité...), - Disponibilité des partenaires techniques et financiers à appuyer les projets, - Existence d'un décret relatif à la délimitation des emprises	- Faible mise en œuvre du plan d'assainissement globale de la ville de Lomé pour les raccordements des projets routiers ; - Occupation anarchique des emprises des voies et des réserves administratives ; - Non application de plans d'urbanisation

4.1.20.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 85: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES													
P1	Pilotage et soutien aux services du Ministère des Travaux Publics	395 161	5 262	1,3%	20 415	5,2%	369 484	93,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	287 371	0	0,0%	15 415	5,4%	271 956	94,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion des ressources humaines	12 926	0	0,0%	3 500	27,1%	9 426	72,9%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	62 602	0	0,0%	1 500	2,4%	61 102	97,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Formation initiale des agents	20 000	0	0,0%	0	0,0%	20 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Genre et équité	7 000	0	0,0%	0	0,0%	7 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 262	5 262	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	Construction et reconstruction du réseau de routes nationales et des infrastructures	72 995 743	21 147 541	29,0%	621 517	0,9%	50 924 916	69,8%	0	0,0%	301 769	0,4%	
A2.1	Construction de routes nationales neuves	28 708 801	8 227 690	28,7%	594 892	2,1%	19 584 450	68,2%	0	0,0%	301 769	1,1%	
A2.2	Reconstruction de routes nationales	40 322 647	12 869 851	31,9%	25 125	0,1%	27 427 671	68,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.3	Construction et réhabilitation de bâtiments publics	3 964 294	50 000	1,3%	1 500	0,0%	3 912 795	98,7%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.4	Construction et réhabilitation d'autres infrastructures	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	Planification, Etudes, Suivi-Evaluation et Statistiques	1 015 565	0	0,0%	8 000	0,8%	1 007 565	99,2%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.1	Planification et études de projets d'infrastructures	66 891	0	0,0%	4 500	6,7%	62 391	93,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.2	Suivi-évaluation des projets d'infrastructures	917 956	0	0,0%	0	0,0%	917 956	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.3	Statistiques des infrastructures	30 718	0	0,0%	3 500	11,4%	27 218	88,6%	0	0,0%	0	0,0%	
P4	Entretien du réseau de routes nationales et des infrastructures	18 167 093	1 917 081	10,6%	10 122	0,1%	16 239 890	89,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.1	Entretien de routes nationales revêtues	10 779 881	250 054	2,3%	2 000	0,0%	10 527 827	97,7%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.2	Entretien de routes nationales en terre	7 387 211	1 667 027	22,6%	8 122	0,1%	5 712 063	77,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A4.3	Entretien de bâtiments publics et autres infrastructures	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
	TOTAL	92 573 561	23 069 884	24,9%	660 054	0,7%	68 541 854	74,0%	0	0,0%	301 769	0,3%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MTPI, 2025

Ce tableau renseigne la part du budget par programme allouée au ministère selon les différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée). En effet, sur un budget total de 92.573.561.000, il ressort que 24,9% sont favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 23.069.884.000 tandis que 0,7% est défavorable, soit 660.054.000. Les activités cotées neutres et mixtes représentent respectivement 74,0% (68.541.854.000) et nul du budget total du ministère. La part des cotations favorables au budget vert se concentrent essentiellement au niveau du programme P2 « Réseaux de routes nationales ».

Tableau 86: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES									
P1	Pilotage et soutien aux services du Ministère des Travaux Publics	395 161	5 262	0	369 484	0	20 415	0	5 262	1,3%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	287 371	0	0	271 956	0	15 415	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	12 926	0	0	9 426	0	3 500	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	62 602	0	0	61 102	0	1 500	0	0	0,0%
A1.4	Formation initiale des agents	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	7 000	0	0	7 000	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 262	5 262	0	0	0	0	0	5 262	100,0%
P2	Construction et reconstruction du réseau de routes nationales et des in	72 995 743	20 947 541	0	50 924 916	50 000	31 625	0	20 997 541	28,8%
A2.1	Construction de routes nationales neuves	28 708 801	8 227 690	0	19 584 450	0	5 000	0	8 227 690	28,7%
A2.2	Reconstruction de routes nationales	40 322 647	12 719 851	0	27 427 671	50 000	25 125	0	12 769 851	31,7%
A2.3	Construction et réhabilitation de bâtiments publics	3 964 294	0	0	3 912 795	0	1 500	0	0	0,0%
A2.4	Construction et réhabilitation d'autres infrastructures	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Planification, Etudes, Suivi-Evaluation et Statistiques	1 015 565	0	0	1 007 565	0	8 000	0	0	0,0%
A3.1	Planification et études de projets d'infrastructures	66 891	0	0	62 391	0	4 500	0	0	0,0%
A3.2	Suivi-évaluation des projets d'infrastructures	917 956	0	0	917 956	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Statistiques des infrastructures	30 718	0	0	27 218	0	3 500	0	0	0,0%
P4	Entretien du réseau de routes nationales et des infrastructures	18 167 093	1 917 081	0	16 239 890	0	10 122	0	1 917 081	10,6%
A4.1	Entretien de routes nationales revêtues	10 779 881	250 054	0	10 527 827	0	2 000	0	250 054	2,3%
A4.2	Entretien de routes nationales en terre	7 387 211	1 667 027	0	5 712 063	0	8 122	0	1 667 027	22,6%
A4.3	Entretien de bâtiments publics et autres infrastructures	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	92 573 561	22 869 884	0	68 541 854	50 000	70 162	0	22 919 884	24,8%

Source : Outil de marquage du budget vert du MTPI, 2025

Ce tableau ressort la part du budget consacrée aux segments (adaptation, atténuation) de l'axe « climat ». On note, une part totale de 22.919.884.000, soit 24.8% favorable à la lutte contre le changement climatique. Pour la répartition du budget en fonction des différents programmes par rapport à l'axe climat et au segment adaptation, le programme P2 recouvre un budget de 20. 947.541.000, et le programme P4, 1.917.081.000.

Tableau 87: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL		
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES																
P1	Pilotage et soutien aux services du Ministère des Travaux Publics	395 161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	287 371	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	12 926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	62 602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Formation initiale des agents	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Genre et équité	7 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Appui à la budgétisation verte	5 262	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Construction et reconstruction du réseau de routes nationales et des infrastructures	72 995 743	0	589 892	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0,2%
A2.1	Construction de routes nationales neuves	28 708 801	0	589 892	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Reconstruction de routes nationales	40 322 647	0	0	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0,2%
A2.3	Construction et réhabilitation de bâtiments publics	3 964 294	0	0	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	1,3%
A2.4	Construction et réhabilitation d'autres infrastructures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Planification, Etudes, Suivi-Evaluation et Statistiques	1 015 565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Planification et études de projets d'infrastructures	66 891	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Suivi-évaluation des projets d'infrastructures	917 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Statistiques des infrastructures	30 718	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P4	Entretien du réseau de routes nationales et des infrastructures	18 167 093	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.1	Entretien de routes nationales revêtues	10 779 881	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.2	Entretien de routes nationales en terre	7 387 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A4.3	Entretien de bâtiments publics et autres infrastructures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	92 573 561	0	589 892	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0,2%

Source : Outil de marquage du budget vert du MTPI, 2025

Par rapport à ce tableau qui décrit la part du budget liée à l'axe « environnement », le ministère a seulement 150.000.000 de dépense en lien avec le segment eau de cet axe. Par ailleurs, certaines activités sont défavorables à la biodiversité pour un montant de 589.892.000.

4.1.20.3. Approches de solutions et perspectives

A travers la mise en œuvre de ses programmes et projets, le MTPI compte accroître la capacité du pays en infrastructures routières, notamment en termes de résilience et de durabilité.

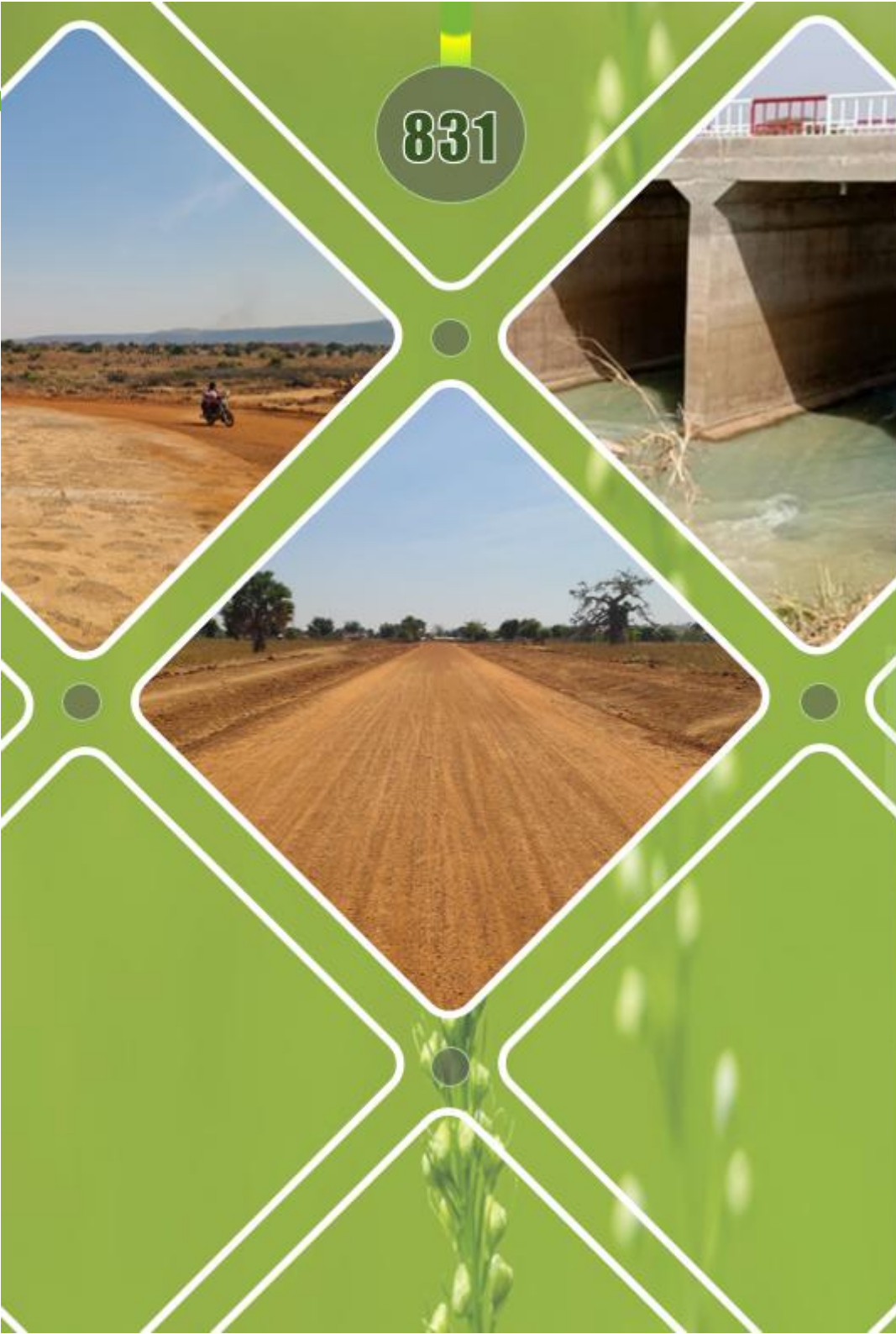
Pour ce faire, le ministère se propose de :

- Renforcer l'effectif du personnel ayant le profil indiqué pour la prise en compte de la thématique climat et environnement ;
- Mettre en place la cellule du budget vert ;
- Mobiliser plus de ressources financières pour l'entretien du réseau routier ;
- Prendre en compte les considérations environnementales dans la définition des prescriptions techniques dans les dossiers d'appel à concurrence de fournitures ;
- Contractualiser avec les collectivités locales, les activités de suivi de reboisement après la période de garantie ;
- Isoler les travaux de mise en œuvre des mesures environnementales dans le processus de passation des marchés ;
- Mettre en place systématiquement un mécanisme d'audit de l'exécution des mesures de PGES dans les projets.

Ces approches de solution contribueront, en perspectives, à revoir les activités du Ministère en termes de formulation des projets et de diversifier les partenariats financiers potentiels.

En définitive la mise en œuvre de l'approche au sein du Ministère sera une occasion de quantifier de façon plus précise les contributions du MTP dans l'intégration des considérations climatiques et environnementales dans les projets d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs.

831



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DU DESENCLAVEMENT ET DES PISTES
RURALES**

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.21. Section 831 : Ministère du désenclavement et des pistes rurales (MDPR)

Le Ministère du désenclavement et des pistes rurales (MDPR) met en œuvre la politique du gouvernement en matière de désenclavement et des pistes rurales.

À ce titre, il assure le développement, la gestion, l'entretien et la réhabilitation du réseau existant des pistes rurales avec ses ouvrages de franchissement et le désenclavement des zones à forts potentiels économiques et agricoles pour favoriser l'intégration économique du milieu rural et faciliter l'accès des populations aux infrastructures, équipements et services sociaux de base.

La construction et la réhabilitation des pistes rurales sont accompagnées de mesures visant à réduire leur impact sur l'environnement, notamment la mise en œuvre des activités de reboisement compensatoire. Le ministère veille aussi à minimiser la déforestation et à renforcer la résilience climatique des infrastructures, contribuant ainsi à un développement économique rural respectueux de l'environnement.

4.1.21.1. Analyse diagnostique

Tableau 88: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Prise en compte des questions environnementales dans les travaux de construction des pistes rurales à travers la réalisation préalable des études d'impact environnementales et sociales (EIES) ; - Reboisement compensatoire dans le cadre des travaux d'aménagement de pistes rurales ; - Restauration et reboisement des zones d'emprunt latéritique.	- Non formalisation de la cellule budgétisation verte ; - Insuffisance de renforcement de capacités des cadres chargés de la budgétisation verte au sein du ministère ; - Pression sur les écosystèmes par l'extension des pistes rurales ; - Insuffisance dans la mise en œuvre des mesures de reboisement compensatoire et de restauration des zones d'emprunt latéritique.
Opportunités	Menaces
- Appui des partenaires au développement qui mettent un accent particulier sur le respect des normes environnementales et sociales ; - Dynamique nationale et internationale de promotion et de mise en œuvre d'infrastructures résilientes, durables et innovantes à faibles impacts environnementaux à travers les ODD ; - Existence de nouvelles technologies pour construire des infrastructures résistantes aux changements climatiques ; -	- Impact négatif des aléas climatiques sur le réseau des pistes rurales à cause de la récurrence des pluies diluviennes et des inondations.

4.1.21.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 89: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE DU DESENCLAVEMENT ET DES PISTES RURALES													
P1	Pilotage et soutien aux services du ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales (	112 869	5 000	4,4%	5 580	4,9%	102 289	90,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MDPR	102 869	0	0,0%	5 580	5,4%	97 289	94,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Prospective, planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	Développement et extension du réseau des pistes rurales	32 131 508	18 084 358	56,3%	5 270	0,0%	3 554 334	11,1%	10 487 546	32,6%	0	0,0%	
A2.1	Maintenance et extentions du reseau des pistes rurales	32 131 508	18 084 358	56,3%	5 270	0,0%	3 554 334	11,1%	10 487 546	32,6%	0	0,0%	
	TOTAL	32 244 377	18 089 358	56,1%	10 850	0,0%	3 656 623	11,3%	10 487 546	32,5%	0	0,0%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MDPR, 2025

Ce tableau renseigne la part du budget par programme par rapport aux différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée). En effet, sur un budget total de 32.244.377.000 alloués au ministère, il ressort que 56,1% sont favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 18.089.358.000 tandis que 0,03% est défavorable, soit 10.850.000. Les activités cotées neutres et mixtes représentent respectivement 11,3% et 32,5% du budget total du ministère.

La part des cotations favorables au budget vert se concentrent essentiellement au niveau du programme P2 « Développement et extension du réseau des pistes rurales », soit 56,3%.

Tableau 90: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DU DESENCLAVEMENT ET DES PISTES RURALES									
P1	Pilotage et soutien aux services du ministère du Désenclavement et des	112 869	5 000	0	102 289	0	5 580	0	5 000	4,4%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MDPR	102 869	0	0	97 289	0	5 580	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Prospective, planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	100,0%
P2	Développement et extension du réseau des pistes rurales	32 131 508	18 084 358	0	3 554 334	0	5 270	0	18 084 358	56,3%
A2.1	Maintenance et extentions du reseau des pistes rurales	32 131 508	18 084 358	0	3 554 334	0	5 270	0	18 084 358	56,3%
	TOTAL	32 244 377	18 089 358	0	3 656 623	0	10 850	0	18 089 358	56,1%

Source : Outil de marquage du budget vert du MDPR, 2025

Ce tableau ressort la part du budget consacrée aux segments (adaptation, atténuation) de l'axe « climat ». On note, une part totale de 18.089.358.000, soit 56,1% favorable au segment adaptation. Concernant les dépenses en lien avec le segment atténuation, elles sont défavorables pour un montant de 10.850.000, soit 0,03%. Pour la répartition du budget en fonction des différents programmes par rapport à l'axe climat et au segment adaptation, le programme P2 recouvre un peu plus de la moitié du budget, soit 56,3% (18.084.358.000).

Tableau 91: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE				EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	
	MINISTERE DU DESENCLAVEMENT ET DES PISTES RURALES																
P1	Pilotage et soutien aux services du ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales (MDPR)	112 869	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MDPR	102 869	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Prospective, planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Développement et extension du réseau des pistes rurales	32 131 508	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.1	Maintenance et extentions du reseau des pistes rurales	32 131 508	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	32 244 377	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MDPR, 2025

Par rapport à ce tableau qui décrit la part du budget en lien avec l'axe « environnement ». Le ministère n'a aucune dépense en lien exclusivement avec cet axe. Toutefois, une part du budget cotée mixte prend en compte des dépenses défavorables à la biodiversité.

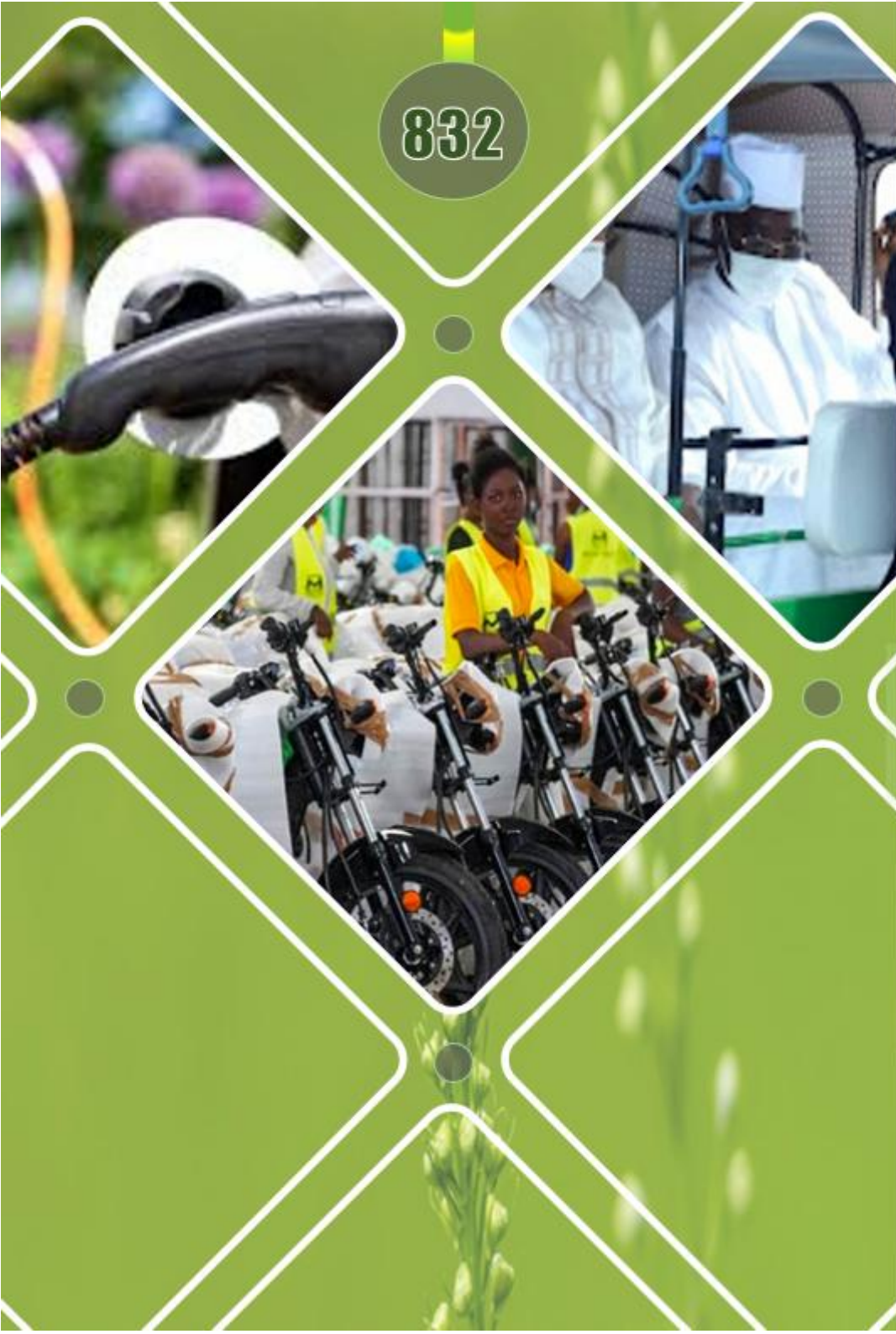
4.1.21.3. Approches de solutions et perspectives

Dans le cadre de la budgétisation verte, les approches de solutions du département sont, entre autres, de :

- formaliser la cellule budgétisation verte ;
- renforcer les capacités des cadres du ministère afin de permettre une meilleure prise en compte des thématiques climat et environnement ;
- renforcer le suivi de la mise en œuvre des mesures de reboisement compensatoire et de restauration des zones d'emprunt latéritique ;
- sensibiliser les communautés locales à l'entretien des zones reboisées de leur ressort après la réception définitive des travaux de pistes rurales ;
- minimiser davantage l'impact environnemental des travaux d'extension de pistes rurales.

En termes de perspectives, le Ministère entend renforcer la prise en compte des questions environnementales dans le montage et la réalisation des infrastructures de pistes rurales.

832



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRE, AÉRIEN
ET FERROVIAIRE**

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.22. Section 832 : Ministère des transports terrestres, aériens et ferroviaires (MTTAF)

Dans sa politique de développement, le secteur des transports en tant que support de la mobilité humaine a toujours été un point d'attention du gouvernement.

Le MTTAF, dispose d'un document de politique nationale des transports dont la vision principale est de fournir des infrastructures modernes et des services de transport intérieurs, qui soient efficaces, sûrs et économiques, à toute la population Togolaise et à tous les secteurs de son économie, avec le minimum d'impact sur l'environnement.

Cependant, les activités du secteur des transports entraînent des conséquences néfastes sur l'environnement. Cette partie du document illustre les efforts à engager par le ministère des transports routiers, aériens et ferroviaires dans le cadre de la lutte contre les effets des changements climatiques et la protection de l'environnement via l'élaboration de son budget vert pour l'exercice 2025. Il s'appuie donc sur l'analyse approfondie du fonctionnement du secteur.

4.1.22.1. Analyse diagnostique

Tableau 92: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Sous-secteur des transports routiers - Mise en place du programme de rajeunissement du parc automobile (loi N° 2019-004 du 17 juin 2019 sur le crédit-bail) ; - Promotion des motos électriques (Décret n° 2021-082/PR du 11 août 2021) ; - Poursuite du renouvellement du parc automobile de la Société des Transports de Lomé (SOTRAL) ; - Extension du centre de contrôle technique de Lomé et obligation de la visite technique ; - Existence d'une convention entre le MTRAF et le ministère de l'environnement dans le cadre de l'information et de la transparence climatique au Togo ; - Prise en compte depuis 2020 dans la loi des finances des mesures fiscales et douanières pour l'exonération de la TVA afin de faciliter l'acquisition des véhicules neufs ; - Sous-secteur aéroportuaire - Mise en œuvre du Programme Mondial d'Accréditation Carbone des Aéroports de l'ACI (Air ports Council International) ; - Mise en place d'un Cadre National pour les Services Climatologiques (CNSC) de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAMET) ; - Existence du Plan National Stratégique (PNS) de l'ANAMET ; - Aménagement d'une nouvelle zone de transit pour régler le problème du flux abondant à l'AIGE.	➤ Sous-secteur des transports routiers - Faible proportion de véhicules électriques dans le parc ; - Incapacité technique de mesurer de la quantité de GES émise dans les transports routiers ; - Faible couverture du réseau de transports publics urbains (SOTRAL) ; - Faible capacité de mobilisation des fonds climat et environnement ; - Faible renforcement de capacité sur les questions liées aux changements climatiques. ➤ Sous-secteur aéroportuaire - Faible densité du réseau d'observation météorologique ; - Vétusté des infrastructures et équipements météorologiques. ➤ Sous-secteur des transports ferroviaires - Faible développement du transport ferroviaire ; - Absence de transport ferroviaire de passagers ; - Vétusté des infrastructures ferroviaires.
Opportunités	Menaces
- Engagement du Togo à travers les CDN pour la contribution à la réduction des émissions des GES ; - Soutien des PTF à la nouvelle politique du Gouvernement en matière des transports ; - Demande croissante de nouveaux besoins météorologiques des utilisateurs ; - Développement des infrastructures routières ; - Existence d'un arrêté N°001/MEF/OTR/CG/CDDI fixant les modalités pratiques d'octroi des avantages fiscaux et douaniers ;	- Vandalisme du réseau ferroviaire ; - Mauvais état des infrastructures routières ;

4.1.22.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 93: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE DES TRANSPORTS ROUTIERS, AERIEN ET FERROVIAIRES													
P1	Pilotage et soutien des services du MTRAF	248 945	5 000	2,0%	34 100	13,7%	209 845	84,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	126 937	0	0,0%	14 200	11,2%	112 737	88,8%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	77 572	0	0,0%	12 000	15,5%	65 572	84,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Prospective, planification, suivi-évaluation	27 904	0	0,0%	6 900	24,7%	21 004	75,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Gestion des systèmes d'information	6 531	0	0,0%	1 000	15,3%	5 532	84,7%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	Transport aérien	3 063 618	50 563	1,7%	77 100	2,5%	2 935 955	95,8%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.1	Croissance du trafic aérien	1 491 130	27 574	1,8%	72 100	4,8%	1 391 456	93,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.2	Mise à niveau des prestations de sécurité	250 000	0	0,0%	0	0,0%	250 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.3	Mise aux normes des installations de l'AINTEG	100 000	0	0,0%	0	0,0%	100 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.4	Mise à niveau des prestations de sûreté	585 205	10 989	1,9%	0	0,0%	574 216	98,1%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.5	Renforcement des capacités des services météorologiques	637 283	12 000	1,9%	5 000	0,8%	620 283	97,3%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	Transports routiers et ferroviaires	24 586 010	1 052 338	4,3%	13 200	0,1%	12 974 892	52,8%	0	0,0%	10 545 580	42,9%	
A3.1	Renforcement des services de transport routier	22 952 020	138 983	0,6%	11 000	0,0%	12 256 457	53,4%	0	0,0%	10 545 580	45,9%	
A3.2	Amélioration du transport urbain	1 613 355	913 355	56,6%	0	0,0%	700 000	43,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.3	Amélioration de la sécurité routière	8 893	0	0,0%	1 200	13,5%	7 693	86,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A3.4	Developpement du transport ferroviaire	11 742	0	0,0%	1 000	8,5%	10 742	91,5%	0	0,0%	0	0,0%	
	TOTAL	27 898 573	1 107 901	4,0%	124 400	0,4%	16 120 692	57,8%	0	0,0%	10 545 580	37,8%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MTTAF, 2025

Ce tableau renseigne sur la part du budget vert par programme par rapport aux différentes cotations. En effet, sur un budget total de 27.898.573.000 alloués au ministère, 4,0% sont favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 1.107.901.000 tandis que 0,4% est défavorable à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 124.400.000. Les dépenses cotées neutres représentent 57,8% du budget total du ministère soit un montant de 16.120.692.000. La part des cotations favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement se concentre essentiellement au niveau du programme P3 « Transport routier et ferroviaire » soit 4,3%.

Tableau 94: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DES TRANSPORTS ROUTIERS, AERIESN ET FERROVIAIRES									
P1	Pilotage et soutien des services du MTRAF	248 945	0	0	117 737	5 000	34 100	92 108	5 000	2,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	126 937	0	0	112 737	0	14 200	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	77 572	0	0	0	0	12 000	65 572	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, suivi-évaluation	27 904	0	0	0	0	6 900	21 004	0	0,0%
A1.5	Gestion des systèmes d'information	6 531	0	0	0	0	1 000	5 532	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	5 000	0	0	5 000	100,0%
P2	Transport aérien	3 063 618	12 000	0	540 994	0	9 100	2 315 672	12 000	0,4%
A2.1	Croissance du trafic aérien	1 491 130	0	0	0	0	4 100	1 391 456	0	0,0%
A2.2	Mise à niveau des prestations de sécurité	250 000	0	0	0	0	0	250 000	0	0,0%
A2.3	Mise aux normes des installations de l'AIN TG	100 000	0	0	0	0	0	100 000	0	0,0%
A2.4	Mise à niveau des prestations de sûreté	585 205	0	0	0	0	0	574 216	0	0,0%
A2.5	Renforcement des capacités des services météorologiques	637 283	12 000	0	540 994	0	5 000	0	12 000	1,9%
P3	Transports routiers et ferroviaires	24 586 010	0	0	45 500	913 355	13 200	12 929 392	913 355	3,7%
A3.1	Renforcement des services de transport routier	22 952 020	0	0	45 500	0	11 000	12 210 957	0	0,0%
A3.2	Amélioration du transport urbain	1 613 355	0	0	0	913 355	0	700 000	913 355	56,6%
A3.3	Amélioration de la sécurité routière	8 893	0	0	0	0	1 200	7 693	0	0,0%
A3.4	Developpement du transport ferroviaire	11 742	0	0	0	0	1 000	10 742	0	0,0%
	TOTAL	27 898 573	12 000	0	704 231	918 355	56 400	15 337 172	930 355	3,3%

Source : Outil de marquage du budget vert du MTTAF, 2025

Ce tableau montre la part du budget consacré aux segments adaptation et atténuation de l'axe « climat ». Elle représente un montant total de 930.355.000 soit un taux de 3,3% dont 0,04% soit un montant de 12.000.000 favorable sur le segment adaptation et 3,29% soit 918.355.000 favorables sur le segment atténuation. Concernant les dépenses défavorables elles représentent 56.400.000 sur le segment atténuation et nulles sur le segment adaptation. Les dépenses neutres sont respectivement 704.231.000 soit 2,5% sur le segment adaptation et 15.337.172.000 sur le segment atténuation. Pour la répartition du budget en fonction des différents programmes par rapport à l'axe climat, la part de la cotation favorable sur le segment atténuation au niveau du programme P3 « transport routier et ferroviaire » représente 3,7% et celle favorable au segment adaptation est de 0,04% soit 12.000.000 pour le programme P2 « transport aérien ».

Tableau 95: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL		
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTÈRE DES TRANSPORTS ROUTIERS, AÉRIENS ET FERROVIAIRES																
P1	Pilotage et soutien des services du MTRAF	248 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	126 937	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources matérielles et financières	77 572	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Prospective, planification, suivi-évaluation	27 904	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Gestion des systèmes d'information	6 531	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Transport aérien	3 063 618	0	68 000	79 289	38 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 563	1,3%
A2.1	Croissance du trafic aérien	1 491 130	0	68 000	0	27 574	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 574	1,8%
A2.2	Mise à niveau des prestations de sécurité	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.3	Mise aux normes des installations de l'AINTG	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.4	Mise à niveau des prestations de sûreté	585 205	0	0	0	10 989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 989	1,9%
A2.5	Renforcement des capacités des services météorologiques	637 283	0	0	79 289	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Transports routiers et ferroviaires	24 586 010	138 983	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 983	0,6%
A3.1	Renforcement des services de transport routier	22 952 020	138 983	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 983	0,6%
A3.2	Amélioration du transport urbain	1 613 355	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.3	Amélioration de la sécurité routière	8 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.4	Développement du transport ferroviaire	11 742	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	27 898 573	138 983	68 000	79 289	38 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177 546	0,6%

Source : Outil de marquage du budget vert du MTTAF, 2025

Dans ce tableau on note que la part des dépenses vertes du ministère favorable à l'axe environnement est de 0,6% soit 177.546.000. Les parts de cotation favorable sur les segments biodiversité et eau sont respectivement de 0,5% (138.983.000) et 0,1% (38.563.000). Sur le segment biodiversité, la part défavorable représente 0,2% soit un montant de 68.000.000 et la cotation neutre prend une proportion de 0,3% qui correspond à un montant de 79.289.000. Cependant sur le segment eau, les cotations défavorable et neutre sont nulles. Aucune dépense n'est effectuée sur les segments pollution et déchet.

4.1.22.3. Approches de solutions et perspectives

Pour faire face aux défis et faiblesses relevés au niveau du secteur des transports, les différentes approches de solutions ci-après sont identifiées :

- Promouvoir le transport en commun surtout en milieu urbain ;
- Promouvoir le covoiturage ;
- Créer les couloirs de bus expérimentaux pour la SOTRAL ;
- Acquérir des bus électriques pour le transport urbain à titre expérimental ;
- Poursuivre le renforcement du cadre juridique et institutionnel du sous-secteur des transports routiers ;
- Renforcer les capacités des services de la météorologie ;
- Elaborer de la politique nationale de la météorologie ;
- Développer le transport ferroviaire (construction de la ligne ferroviaire Lomé-Cinkassé, PAL-PIA);
- Opérationnaliser l'observatoire des transports terrestres ;
- Construire une casse auto pour l'assainissement du parc auto ;
- Poursuivre la réhabilitation des aéroports de l'intérieur du pays pour le développement des vols intérieurs ;
- Instaurer un système de mesure du taux d'émission des gaz des véhicules lors des visites techniques ;
- Faire signer le texte limitant l'âge des véhicules et passer à son application.

840



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DES MINES ET DES RESSOURCES
ÉNERGETIQUES**

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.23. Section 840 : Ministère des mines et ressources énergétiques (MMRE)

Le ministère des Mines et des Ressources Énergétiques a pour mission principale de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière des mines, des hydrocarbures et de l'énergie. Il assure pour le secteur des mines, la gestion du domaine minier de l'Etat et la valorisation optimale des richesses du sous-sol, la coordination et le contrôle de toutes les activités de recherche, d'extraction, d'exploitation et de production. En ce qui concerne les hydrocarbures, il garantit la satisfaction de la demande nationale, la sécurité des approvisionnements et le contrôle des infrastructures pétrolières. Quant au secteur de l'énergie, il assure la construction et le contrôle de la qualité des infrastructures énergétiques de même que la recherche et l'utilisation des énergies renouvelables.

De nombreuses réalisations ont été déjà faites dans ce secteur stratégique sur le Changement Climatique et à l'endroit de l'environnement notamment les reboisements compensatoires, la promotion des énergies renouvelables, les inspections et contrôles des sites miniers et les infrastructures pétrolières respectant les normes en matière de la protection et de la préservation de l'environnement mais aussi la promotion de l'utilisation des carburants alternatifs comme le gaz de pétrole liquéfié.

4.1.23.1. Analyse diagnostique

Afin d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés, le ministère s'appuie sur ses forces et ses opportunités lui permettant d'assurer sa mission. Toutefois, il importe de relever les faiblesses et les menaces auxquelles fait face le département.

Tableau 96: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES
➤ Secteur Energie - Existence de la loi N° 2018-010 relative à la promotion et la production d'électricité à base des sources d'énergies renouvelables ; - Existence d'une agence en charge de la promotion des énergies renouvelables ; - Existence d'une cellule du REDD+ ; - Construction des centrales solaires ; - Existence des Plans d'action nationaux (plan sur la bioénergie, PANER et PANEE) ; - Existence de l'outil Système d'information énergétique (SIE) ; - Existence d'un cadre institutionnel pour le développement énergétique et environnemental ; ➤ Secteur des Mines et des hydrocarbures - Existence d'un arsenal juridique favorable (code minier, code des hydrocarbures et politique nationale de l'énergie prenant en compte le CC et la protection de l'environnement) ; - Existence de directions chargées des inspections et de contrôles miniers, des produits pétroliers et des infrastructures pétrolières ; - Maîtrise des points focaux du ministère en élaboration du budget vert.	➤ Secteur Energie - Maîtrise limitée des technologies liées aux énergies renouvelables. - Insuffisance de formation et de sensibilisation sur les CC et la protection de l'environnement ; - Faible appropriation du PNACC et des différentes mesures d'atténuations sectorielles proposées dans les CDN ; - Prise en compte limitée des questions de changement climatique et environnementales par les entreprises minières ; - La non maîtrise des points focaux du ministère des documents MRV, CDN et PNACC ;
OPPORTUNITÉS	MENACES
➤ Secteur énergie - Forte implication des PTF en faveur du sous-secteur des énergies renouvelables ; - Existence de partenariat public-privé en faveur des énergies renouvelables ; - Existence d'un potentiel (non négligeable) en énergies renouvelables (hydroélectricité) et en énergies renouvelables (solaire, éolien, biogaz) non encore exploité - Existence d'une expertise nationale dans les domaines énergie et environnement - Existence d'un centre de formation en énergies renouvelables à l'université de Lomé ➤ Secteur des mines et des hydrocarbures - Existence des infrastructures de stockage et de distribution des hydrocarbures ; - Existence d'infrastructures portuaires adéquates pour un hub de stockage d'hydrocarbures.	➤ Secteur énergie - Forte dépendance énergétique vis-à-vis de la biomasse énergie - dépendance en énergie vis-à-vis de l'extérieur - Effets néfastes liés aux changements climatiques ➤ Secteur des mines et des hydrocarbures - Commerce illicite des produits pétroliers - Faible concertation entre les sectoriels

4.1.23.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 97: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES		
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	
MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES ENERGETIQUES													
P1	Pilotage et Soutien	650 900	5 000	0,8%	33 500	5,1%	612 400	94,1%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	543 977	0	0,0%	25 000	4,6%	518 977	95,4%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.2	Gestion des ressources financières et matérielles	51 056	0	0,0%	6 500	12,7%	44 556	87,3%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.3	Gestion des ressources humaines	5 702	0	0,0%	0	0,0%	5 702	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.4	Prospection, planification, programmation, statistiques et suivi-évaluation	33 373	0	0,0%	2 000	6,0%	31 373	94,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.5	Gestion du système d'information	6 792	0	0,0%	0	0,0%	6 792	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0,0%	0	0,0%	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
P2	Mines	1 433 811	14 200	1,0%	20 775	1,4%	1 398 836	97,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.1	Développement de laconnaissance du potentiel géologique et minier	1 250 834	0	0,0%	6 400	0,5%	1 244 434	99,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.2	Développement et exploitation durable des ressources minières	118 928	4 000	3,4%	9 575	8,1%	105 353	88,6%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.3	Production de données analytiques pour le soutien à la recherche et contrôle minier	26 575	0	0,0%	2 000	7,5%	24 575	92,5%	0	0,0%	0	0,0%	
A2.4	Promotion de la recherche et sécurisation des infrastructures pétrolières	37 474	10 200	27,2%	2 800	7,5%	24 474	65,3%	0	0,0%	0	0,0%	
P3	Energie	60 426 629	13 355 159	22,1%	3 486 800	5,8%	41 417 885	68,5%	316 985	0,5%	1 849 800	3,1%	
A3.1	Amélioration de l'accès des populations à des services énergétiques fiables, modernes et à coût	24 441 693	7 492 556	30,7%	5 450	0,0%	16 626 702	68,0%	316 985	1,3%	0	0,0%	
A3.2	Développement d'infrastructures durables d'énergie	35 984 936	5 862 603	16,3%	3 481 350	9,7%	24 791 183	68,9%	0	0,0%	1 849 800	5,1%	
	TOTAL	62 511 340	13 374 359	21,4%	3 541 075	5,7%	43 429 121	69,5%	316 985	0,5%	1 849 800	3,0%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MMRE, 2025

Ce tableau des dépenses du budget vert par rapport au budget total du MMRE, montre la part du budget global du ministère qui a fait l'objet de différentes cotations (favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée) selon les programmes qui composent ce budget. En effet, sur un budget total de 62.511.340.000 alloués au ministère, il ressort que 21,4% sont favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 13.374.359.000 tandis que 5,4% sont défavorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement soit 3.541.075.000. Nous notons que les activités cotées neutres, mixtes et non cotées représentent respectivement 69,5% ; 0,5% et 3,0% du budget total du ministère. Les parts des cotations favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement se concentrent essentiellement au niveau du programme P3 « Energie » soit 22,1%.

Tableau 98: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES ENERGETIQUES									
Pilotage et Soutien	650 900	0	0	5 000	5 000	33 500	607 400	5 000	0,8%
Pilotage et coordination des actions du ministère	543 977	0	0	0	0	25 000	518 977	0	0,0%
Gestion des ressources financières et matérielles	51 056	0	0	0	0	6 500	44 556	0	0,0%
Gestion des ressources humaines	5 702	0	0	0	0	0	5 702	0	0,0%
Prospection, planification, programmation, statistiques et suivi-évaluation	33 373	0	0	0	0	2 000	31 373	0	0,0%
Gestion du système d'information	6 792	0	0	0	0	0	6 792	0	0,0%
Genre et équité	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0,0%
Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	5 000	0	0	5 000	100,0%
Mines	1 433 811	0	0	0	10 200	20 775	24 474	10 200	0,7%
Développement de laconnaissance du potentiel géologique et minier	1 250 834	0	0	0	0	6 400	0	0	0,0%
Développement et exploitation durable des ressources minières	118 928	0	0	0	0	9 575	0	0	0,0%
Production de données analytiques pour le soutien à la recherche et contrôle m	26 575	0	0	0	0	2 000	0	0	0,0%
Promotion de la recherche et sécurisation des infrastructures pétrolières	37 474	0	0	0	10 200	2 800	24 474	10 200	27,2%
Energie	60 426 629	0	0	0	13 355 159	3 486 800	41 417 885	13 355 159	22,1%
Amélioration de l'accès des populations à des services énergétiques fiables, m	24 441 693	0	0	0	7 492 556	5 450	16 626 702	7 492 556	30,7%
Développement d'infrastructures durables d'énergie	35 984 936	0	0	0	5 862 603	3 481 350	24 791 183	5 862 603	16,3%
TOTAL	62 511 340	0	0	5 000	13 370 359	3 541 075	42 049 759	13 370 359	21,4%

Source : Outil de marquage du budget vert du MMRE, 2025

Ce tableau montre la part du budget consacré aux segments (adaptation, atténuation) de l'axe « climat » qui est de 13.370.359.000 soit un taux de 21,4% du budget. Les dépenses favorables au segment adaptation représentent 0,2% soit 141.308.000. Concernant le segment atténuation, les montants des dépenses favorables, défavorables et neutres sont respectivement de 13.370.359.000, 3.541.075.000 et de 42.049.759.000. Le programme prépondérant de l'axe climat est le programme P3 « Energie » dont le montant est de 13.355.159.000 soit 22,1% affecté au segment atténuation favorable.

Tableau 99: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE				EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT		
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	
	MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES ENERGETIQUES																
P1	Pilotage et Soutien	650 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du ministère	543 977	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources financières et matérielles	51 056	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.3	Gestion des ressources humaines	5 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.4	Prospection, planification, programmation, statistiques et suivi-évaluation	33 373	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Gestion du système d'information	6 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.6	Genre et équité	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A1.7	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Mines	1 433 811	4 000	0	1 374 362	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	0,3%
A2.1	Développement de laconnaissance du potentiel géologique et minier	1 250 834	0	0	1 244 434	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.2	Développement et exploitation durable des ressources minières	118 928	4 000	0	105 353	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	3,4%
A2.3	Production de données analytiques pour le soutien à la recherche et contrôle minier	26 575	0	0	24 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A2.4	Promotion de la recherche et sécurisation des infrastructures pétrolières	37 474	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P3	Energie	60 426 629	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.1	Amélioration de l'accès des populations à des services énergétiques fiables, modernes et à coût	24 441 693	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
A3.2	Développement d'infrastructures durables d'énergie	35 984 936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	62 511 340	4 000	0	1 374 362	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MMRE, 2025

Ce tableau de « l'axe environnement » décrit la part du budget consacrée aux segments biodiversité, eau, pollution et déchets. Ces segments connaissent une cotation favorable, défavorable et neutre. Seul le segment biodiversité est coté favorable à hauteur de 4.000.000 et neutre pour 1.374.362.000. Quant aux autres segments aucune dépense en lien avec les cotations favorable, défavorable et neutre n'est enregistrée. Ici encore, le programme P2 « Mines » est prépondérant de par son segment biodiversité coté favorable.

4.1.23.3. Approches de solutions et perspectives

Face aux ambitions du Togo à lutter contre les CC et à assurer la protection de l'environnement, des actions sont entreprises, toujours dans la progressivité. C'est le cas de la marche décisive vers l'énergie verte. Pour remédier aux faiblesses identifiées, le ministère entend :

- élaborer un PNA du secteur des mines et de l'énergie ;
- intégrer les mesures des CDN spécifiques au secteur de l'énergie et des mines dans la planification des actions ;
- renforcer les capacités des points focaux budget vert, MRV, CDN, PNACC et d'autres agents du ministère ;
- promouvoir la recherche et développement en énergies renouvelables
- promouvoir les énergies de substitution sobre en carbone ;
- élaborer un référentiel sur les émissions des GES pour le secteur des mines et de l'énergie ;
- réorganiser en collaboration avec le ministère chargé de l'environnement la filière bois énergie ;
- promouvoir l'utilisation des carburants alternatifs comme le gaz de pétrole liquéfié ;
- promouvoir l'utilisation des foyers améliorés adaptés aux besoins des populations ;
- poursuivre la sécurisation des infrastructures pétrolières et garantir la qualité des produits pétroliers ;
- protéger l'environnement à travers le renforcement des missions d'inspections et de contrôles des sites miniers ainsi que des établissements classés conformément à la réglementation en vigueur.

Encadré 6: La promotion des énergies renouvelables : Un pas de plus vers l'accès universel à l'énergie verte au Togo.

Le gouvernement, dans la dynamique de rehausser le mix énergétique au Togo, qui est passé de 20,21% à 35,31% des énergies renouvelables (Rapport d'activités SIE 2023), a entrepris la mise en œuvre de plusieurs actions notamment : (i) création d'une agence dédiée aux énergies renouvelables (AT2ER), (ii) projet de construction de 4 mini-grids solaires d'une capacité totale 600 KWc à TAKPANPIENI, ASSOUKOKO, BAVOU et KOUTOUM.

Aussi a-t-il lancé un vaste chantier de construction d'autres réseaux solaires dans le pays à savoir : (i) construction de 63 mini grids, (ii) 10 mini réseaux intelligents, tous en cours de contractualisation, (iii) programme CIZO avec plus de 200 319 kits solaires installés dans les ménages, (iv) construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Blitta d'une capacité initiale de 50 MWc en 2021 passée à 70 MWc à ce jour et dont les travaux d'extension sont en cours pour une capacité de 100 MWc. D'autres initiatives de construction de centrales solaires à Awandjélo (45MWc), Salimdè (65 MWc) et Dapaong (25MWc) sont en cours et en phase de passation. (v) projet de fourniture, installation et maintenance de 50000 lampadaires avec 45957 lampadaires déployés et installés. Bref, l'ambition du Togo, en matière d'énergies renouvelables, est l'accès pour tous à l'électricité à l'horizon 2030 avec un accroissement de la part du renouvelable à 50% dans le mix énergétique du pays et la réduction des émissions de gaz à effets de serre à 8% à l'horizon 2025.

860



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES FORESTIÈRES**

BUDGET VERT TOGO
2025

4.1.24. Section 860 : Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF)

Les questions liées à la protection de l'environnement, à la gestion durable de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques jouissent d'un caractère transversal ou plurisectoriel. En terme d'attributions ou de missions, le ministère de l'environnement et des ressources forestières est chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de l'environnement et des ressources forestières et veille à la prise en compte de la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les programmes et projets des ministères sectoriels .

La prise en compte de la protection de l'environnement, de la gestion durable de la biodiversité et de la lutte contre les changements climatiques dans les dépenses publiques devra permettre d'assurer un développement durable au Togo.

L'analyse du cadre organisationnel et structurel du ministère permet de relever les défis et enjeux afin d'aller vers une budgétisation sensible à l'environnement et au climat (Budget Vert).

4.1.24.1. Analyse diagnostique

Tableau 100: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Existence d'un encrage institutionnel relatif à l'environnement et au climat (Décret portant création des aires protégées...) ; - Existence d'un cadre législatif et réglementaire pour la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques (Loi-cadre sur l'environnement ; Code forestier, Décret sur les CC, Décret sur le carbone et ses arrêtés d'application...) ; - Existence d'une coordination nationale du système de mesures, notification et vérification (MNV) ; - Existence des documents de politiques, stratégies et plans de développement traitant de l'environnement et des changements climatiques (PFT, PNE, CSIGERN, PNACC, CDN, CN, RB...) ; - Existence d'un guide d'intégration des changements climatiques dans les documents de planification ; - Existence de base de données sur les changements climatiques et les ressources naturelles ; - Existence d'un portail en ligne sur le suivi des forêts.	- Inadéquation du cadre organisationnel du ministère face aux nouveaux défis et enjeux ; - Insuffisance de ressources humaines ; - Difficulté de suivi et de capitalisation des résultats des actions mises en œuvre par les ONG et les OSC ; - Insuffisance de dispositions procédurales (outils, directives et méthodologies) adaptées au contexte spécifique des secteurs ; - Rétention des informations généralement sur le financement par certains bailleurs de fonds ; - Insuffisance de la prise en compte des questions d'atténuation des émissions de GES et de celles relatives à l'adaptation dans les documents de politiques et stratégies nationales ; -
Opportunités	Menaces
- Prise en compte des thématiques environnement et changements climatiques dans les politiques sectorielles ; - Existence d'une expertise nationale sur les thématiques environnement, changements climatiques et gestions des ressources forestières ; - Disponibilité des partenaires techniques et financiers ; - Processus de digitalisation de l'administration publique ; - Mise en place de DATA-CENTER pour la compilation, la sauvegarde et la gestion des données ; - Existence des guichets de fonds climat ; - Capacité de mobilisation de fonds climat par les ONG et OSC ; - Existence des politiques et des stratégies sectorielles intégrant les changements climatiques et la protection de l'environnement.	- Insuffisance de cadre de concertation dans la gestion des déchets, des pollutions et d'assainissement (MSHPAUS, MERF, MATDDT, MUHRF...) ; - Non actualisation des documents sectoriels prenant en compte les questions d'atténuation des émissions de GES et celles relatives à l'adaptation. - Cybercriminalité et menaces informatiques ; - Complexité des procédures d'accès aux guichets climats ; - Non-respect des engagements d'appui financier des grands pays pollueurs ; - Menaces sécuritaires.

4.1.24.2. Présentation des résultats de marquage des dépenses vertes

Tableau 101: Dépenses du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	FAVORABLE		DEFAVORABLE		NEUTRE		MIXTE		NON COTES	
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI	en milliers de FCFA	en % du LFI
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES												
P1	Pilotage et soutien aux services du MERF	1 314 025	79 434	6,0%	31 056	2,4%	1 203 535	91,6%	0	0,0%	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MERF	382 198	48 584	12,7%	20 130	5,3%	313 484	82,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	846 144	25 850	3,1%	6 150	0,7%	814 144	96,2%	0	0,0%	0	0,0%
A1.3	Prospective, planification, statistiques et suivi évaluation	75 483	0	0,0%	4 776	6,3%	70 707	93,7%	0	0,0%	0	0,0%
A1.4	Genre et équité	5 200	0	0,0%	0	0,0%	5 200	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P2	Gestion durable des écosystèmes	7 826 470	4 470 529	57,1%	180 127	2,3%	3 175 814	40,6%	0	0,0%	0	0,0%
A2.1	Gestion durable des terres et des forêts	7 670 837	4 315 679	56,3%	179 344	2,3%	3 175 814	41,4%	0	0,0%	0	0,0%
A2.2	Développement et gestion durable des forêts domaniales	155 633	154 850	99,5%	783	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
P3	Environnement et climat	17 116 130	13 385 275	78,2%	53 863	0,3%	3 556 992	20,8%	120 000	0,7%	0	0,0%
A3.1	Lutte contre les changements climatiques	2 092 900	829 920	39,7%	17 642	0,8%	1 245 338	59,5%	0	0,0%	0	0,0%
A3.2	Préservation des milieux et cadre de vie	13 954 730	11 750 242	84,2%	25 500	0,2%	2 058 988	14,8%	120 000	0,9%	0	0,0%
A3.3	Gestion des Installations classées et des substances dangereuses	109 156	72 435	66,4%	3 721	3,4%	33 000	30,2%	0	0,0%	0	0,0%
A3.4	Evaluations et Surveillance Environnementales	959 344	732 678	76,4%	7 000	0,7%	219 666	22,9%	0	0,0%	0	0,0%
P4	Appui au financement pour la gestion durable des forêts	363 000	259 744	71,6%	4 500	1,2%	98 756	27,2%	0	0,0%	0	0,0%
A4.1	Coordination de la mobilisation des ressources du Fonds	103 256	0	0,0%	4 500	4,4%	98 756	95,6%	0	0,0%	0	0,0%
A4.2	Appui financier à la gestion durable des forêts	259 744	259 744	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	TOTAL	26 619 626	18 194 982	68,4%	269 546	1,0%	8 035 097	30,2%	120 000	0,5%	0	0,0%

Source : Outil de marquage du budget vert du MERF, 2025

Il ressort de l'analyse de ce tableau que les dépenses du MERF qui sont favorables au climat et à la protection de l'environnement représentent 68,4% du budget du ministère soit 18.194.982.000. Les dépenses neutres correspondent à 30,2% soit 8.035.097.000 du budget et celles défavorables au climat et à la protection de l'environnement 1,0% du budget soit 269.546.000. Aucune dépense n'est donc non cotée. Les parts du budget favorables au climat et à l'environnement se concentrent essentiellement au niveau du programme P2 « Gestion durable des terres » (57,1%) et du programme P3 « Environnement et climat » (78,2%).

Tableau 102: Dépenses par « segment de l'axe climat » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025	ADAPTATION			ATTENUATION			TOTAL CLIMAT	
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en % du LFI
	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES									
P1	Pilotage et soutien aux services du MERF	1 314 025	0	0	5 200	0	31 056	98 000	0	0,0%
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MERF	382 198	0	0	0	0	20 130	0	0	0,0%
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	846 144	0	0	0	0	6 150	98 000	0	0,0%
A1.3	Prospective, planification, statistiques et suivi évaluation	75 483	0	0	0	0	4 776	0	0	0,0%
A1.4	Genre et équité	5 200	0	0	5 200	0	0	0	0	0,0%
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
P2	Gestion durable des écosystèmes	7 826 470	461 863	0	176 150	1 245 492	42 519	262 911	1 707 355	21,8%
A2.1	Gestion durable des terres et des forêts	7 670 837	461 863	0	176 150	1 091 928	41 736	262 911	1 553 791	20,3%
A2.2	Développement et gestion durable des forêts domaniales	155 633	0	0	0	153 564	783	0	153 564	98,7%
P3	Environnement et climat	17 116 130	11 109 558	0	3 103 326	547 000	53 863	144 000	11 656 558	68,1%
A3.1	Lutte contre les changements climatiques	2 092 900	246 420	0	1 064 338	300 000	17 642	111 000	546 420	26,1%
A3.2	Préservation des milieux et cadre de vie	13 954 730	10 863 138	0	2 038 988	180 000	25 500	0	11 043 138	79,1%
A3.3	Gestion des Installations classées et des substances dangereuses	109 156	0	0	0	67 000	3 721	33 000	67 000	61,4%
A3.4	Evaluations et Surveillance Environnementales	959 344	0	0	0	0	7 000	0	0	0,0%
P4	Appui au financement pour la gestion durable des forêts	363 000	0	0	0	0	4 500	0	0	0,0%
A4.1	Coordination de la mobilisation des ressources du Fonds	103 256	0	0	0	0	4 500	0	0	0,0%
A4.2	Appui financier à la gestion durable des forêts	259 744	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL	26 619 626	11 571 421	0	3 284 676	1 792 492	131 938	504 911	13 363 913	50,2%

Source : Outil de marquage du budget vert du MERF, 2025

La lecture de ce tableau révèle que 50,2% des dépenses sont consacrées à l'axe climat dans le budget du MERF : 43,5% des dépenses du ministère, soit 11.571.421.000 sont favorables à l'adaptation et 6,7% soit 1.792.492.000 sont favorables à l'atténuation. Selon la répartition du budget favorable en fonction des différents programmes par rapport au segment adaptation de l'axe climat, le programme P3 prend 11.109.558.000 puis le programme P2 prend 461.863.000. Concernant l'atténuation, le programme P2 vient en première position avec 1.245.492.000 suivi du programme P3 avec 547.000.000.

Tableau 103: Dépenses par « segment de l'axe environnement » du budget vert par rapport au budget total

CODE	Programme	LFI 2025 en milliers de FCFA	BIODIVERSITE				EAU			POLLUTION			DECHET			TOTAL	
			Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	ENVIRONNEMENT	en % du LFI	
			en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA	en milliers de FCFA			
	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES																
P1	Pilotage et soutien aux services du MERF	1 314 025	78 584	0	1 101 185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 584	6,0%	
A1.1	Pilotage et coordination des actions du MERF	382 198	48 584	0	313 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 584	12,7%	
A1.2	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	846 144	25 000	0	716 994	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	3,0%	
A1.3	Prospective, planification, statistiques et suivi évaluation	75 483	0	0	70 707	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
A1.4	Genre et équité	5 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
A1.5	Appui à la budgétisation verte	5 000	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	100,0%	
P2	Gestion durable des écosystèmes	7 826 470	2 805 284	137 608	2 646 421	124 900	0	0	0	0	0	11 000	0	0	2 941 184	37,6%	
A2.1	Gestion durable des terres et des forêts	7 670 837	2 803 998	137 608	2 646 421	124 900	0	0	0	0	0	11 000	0	0	2 939 898	38,3%	
A2.2	Développement et gestion durable des forêts domaniales	155 633	1 286	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 286	0,8%	
P3	Environnement et climat	17 116 130	385 854	0	125 640	396 500	0	0	954 528	0	223 400	59 425	0	0	1 796 307	10,5%	
A3.1	Lutte contre les changements climatiques	2 092 900	124 500	0	65 640	158 500	0	0	0	0	0	0	0	0	283 000	13,5%	
A3.2	Préservation des milieux et cadre de vie	13 954 730	261 354	0	60 000	238 000	0	0	207 750	0	25 800	53 990	0	0	761 094	5,5%	
A3.3	Gestion des Installations classées et des substances dangereuses	109 156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 435	0	0	5 435	5,0%	
A3.4	Evaluations et Surveillance Environnementales	959 344	0	0	0	0	0	0	746 778	0	197 600	0	0	0	746 778	77,8%	
P4	Appui au financement pour la gestion durable des forêts	363 000	77 544	0	280 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 544	21,4%	
A4.1	Coordination de la mobilisation des ressources du Fonds	103 256	0	0	98 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
A4.2	Appui financier à la gestion durable des forêts	259 744	77 544	0	182 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 544	29,9%	
	TOTAL	26 619 626	3 347 266	137 608	4 154 202	521 400	0	0	954 528	0	223 400	70 425	0	0	4 893 619	18,4%	

Source : Outil de marquage du budget vert du MERF, 2025

Il ressort de l'analyse de ce tableau que :

- 12,3% des dépenses du ministère sont liées à la conservation de la biodiversité ; 0,5% des dépenses est défavorable à la conservation de la biodiversité et 15,1% du budget du ministère est relatif aux activités n'ayant pas d'impact significatif sur la biodiversité ;
- 521.400.000 des dépenses sont consacrées à la gestion de l'eau ;
- 954.528.000 du budget du ministère est consacré à la gestion de la pollution
- 70.425.000 du budget du ministère est dédié à la gestion des déchets.

4.1.24.3. Approches de solutions et perspectives

- Renforcer la prise en compte des thématiques relatives à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques dans les politiques, programmes et projets des sectoriels ;
- Renforcer la surveillance, la protection et la valorisation des aires protégées ;
- Faire un plaidoyer pour l'adoption des projets de lois sur les changements climatiques et les aires protégées ;
- Actualiser le cadre organisationnel du ministère suivant les nouveaux enjeux et défis climatiques ;
- Renforcer la concertation en matière de gestion des déchets, des pollutions et d'assainissement entre les ministères (MSHP, MERF, MATDCC, MUHRF...) ;
- Faire un plaidoyer pour le recrutement de personnel ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi et de capitalisation des résultats des actions mise en œuvre par les ONG et les OSC ;
- Insuffisance de dispositions procédurales (outils, directives et méthodologies) adaptées au contexte spécifique des secteurs ;
- Renforcer le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour la mise à disposition des informations sur le financement lié aux projets ;
- Veiller à la prise en compte des questions d'atténuation des émissions de GES et de celles relatives à l'adaptation dans les documents de politiques et stratégies nationales ;
- Appuyer les sectoriels à actualiser leurs documents de planification en prenant en compte les questions d'atténuation des émissions de GES et celles relatives à l'adaptation.

4.2. SUIVI DU PROCESSUS DE LA BUDGETISATION ET D'EXECUTION DU BUDGET VERT

4.2.1. Suivi de la budgétisation verte

Le budget vert de l'Etat sera suivi par les parties prenantes aussi bien à la phase de la budgétisation verte qu'à la phase exécution. Ce suivi se fera concomitamment au suivi du budget de l'Etat. Ainsi, le processus de la budgétisation verte sera mené chaque année par les points focaux des ministères et institutions impliqués dans l'élaboration des budgets. Il consiste à respecter le calendrier budgétaire et la rédaction de tous les livrables y relatifs. Cette phase capitale du Projet de loi de finances se déroulera avec la participation des partenaires techniques et financiers qui constitue l'élément clé pour que chacun accepte sa responsabilité dans le cadre de la mise en œuvre du BV. Les intervenants accepteront d'autant mieux cette responsabilité s'ils se sentent investis d'un pouvoir de gestion et de décision dans cette mise en œuvre.

4.2.2. SUIVI DE L'EXECUTION DU BUDGET VERT

Cette activité sera menée principalement par les ordonnateurs et leurs collaborateurs avec l'appui des structures prévues pour le suivi. Ils rendront compte, chacun en ce qui le concerne, des résultats obtenus au niveau des différents programmes budgétaires des ministères et en assureront leur diffusion à l'ensemble des acteurs. Des rapports et comptes rendus réguliers seront produits et partagés. Il s'agit quasiment du même dispositif que celui existant pour le reporting du budget de l'Etat et de l'exécution du Programme d'investissement public (PIP). Pour ce faire la prise en compte du climat et de l'environnement dans le reporting budgétaire peut s'illustrer dans plusieurs documents infra-annuels et annuels. Grâce aux fonctionnalités du SIGFIP, les différents rapports pourront être enrichis d'informations sur le climat et l'environnement. Il s'agit principalement : des rapports d'exécution du budget vert, des rapports trimestriels et annuels d'exécution du budget de l'Etat, le rapport de la Cour des comptes, le rapport d'exécution annuelle du PIP, les lois de règlement, les RAP et CA.

En résumé, Il reviendra nécessaire d'assurer le renforcement de l'articulation entre les outils de programmation infra-annuelle de l'exécution du budget, afin de développer les outils, dont les plans de passation des marchés, d'engagement et de travail annuel déclinant les actions en activités et, à terme, une nomenclature spécifique pour l'exécution. Il en est de même de la nécessité d'assurer l'inclusion de la reddition des comptes sous le prisme du climat et de l'environnement, dans un processus continu infra-annuel, afin de bien articuler les CA des ordonnateurs (phase administrative), les CDG des CPE (phase comptable), les rapports trimestriels d'exécution budgétaire (DGBF), et le PLR (DGBF). Le système de suivi sera assuré pour l'essentiel par le système d'information en vigueur.

CONCLUSION

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont actuellement au cœur de la gestion des finances publiques. Le Togo a amorcé des réformes dans les secteurs socioéconomiques de développement pour assurer une transition vers une économie verte en vue de garantir la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. Pour bien enraciner le processus, le gouvernement a entrepris, l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs documents de référence en matière de développement, notamment le Plan national de développement (PND 2018-2022) et la Feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025. Il a également procédé à la mise en œuvre des engagements communautaire, régional et international.

Entamée en 2024 dans une approche progressive avec neuf (9) ministères pilotes identifiés sur la base de la vulnérabilité aux changements climatiques des secteurs dans lesquels ils interviennent et de leur potentielle mitigation. Au titre de l'exercice 2025, la réforme de la budgétisation verte est élargie à treize (13) autres ministères et deux (2) institutions de la République, faisant un total de vingt-quatre (24) ministères et institutions. Le processus de la budgétisation verte a abouti à l'élaboration du présent DBV qui sera annexé au projet de loi de finances, exercice 2025.

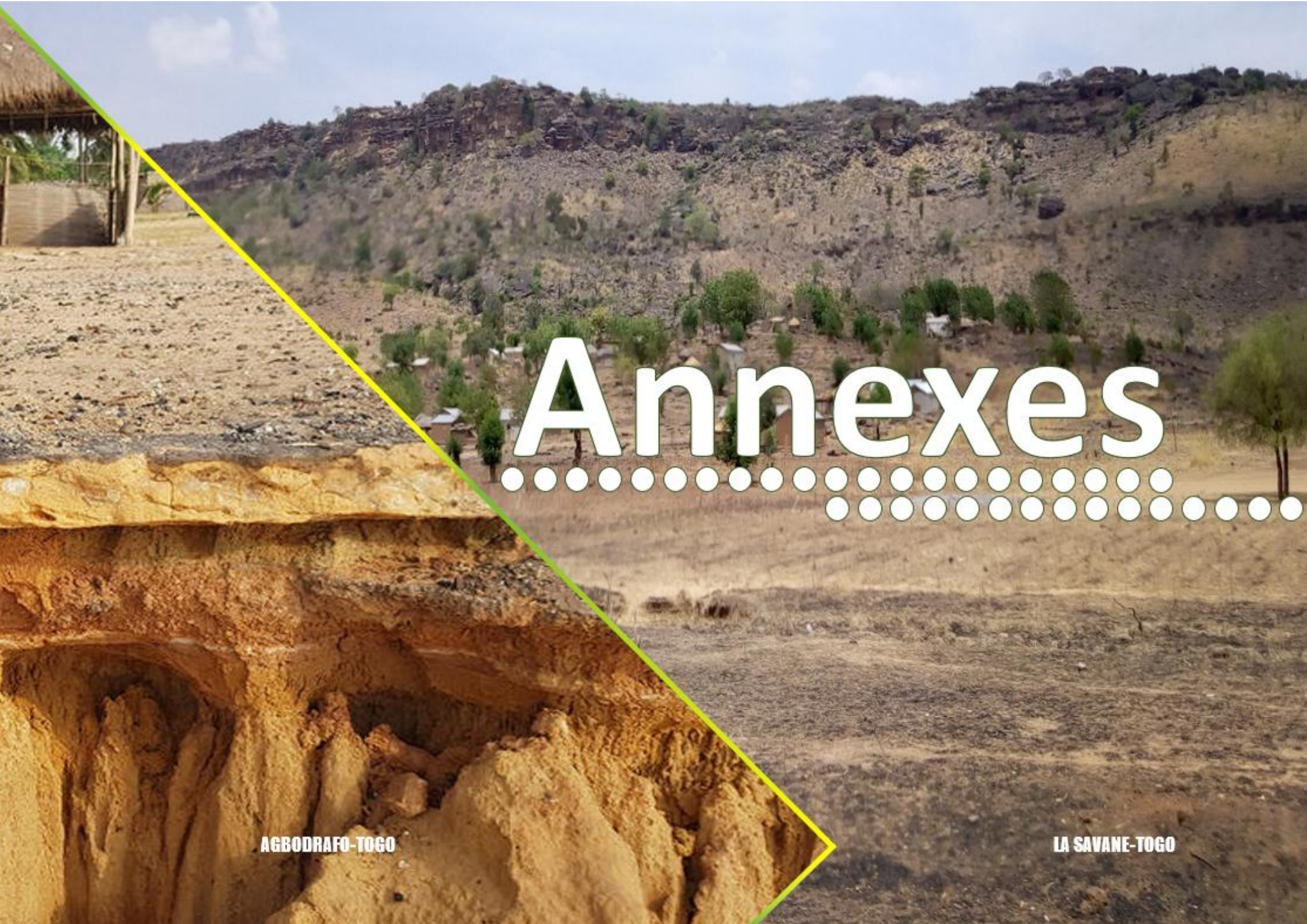
Par ailleurs, il s'avère nécessaire de donner une base légale aux différents instruments de la budgétisation verte pour rendre permanentes la production et la soumission au Parlement les informations et analyses issues du DBV.

Pour y parvenir, des outils devront être élaborés et mis à jour au niveau des phases de planification et de budgétisation ; de même, le renforcement des capacités d'une masse critique d'acteurs sans exclusion est indispensable.

Le suivi de l'exécution des dépenses vertes sera assuré à travers les rapports trimestriels d'exécution du budget, rapports annuels de performances (RAP) et la loi de règlement. D'autres perspectives concernent entre autres :

- l'élargissement du champ de marquage en prenant en compte les recettes fiscales et non fiscales ;
- le renforcement de l'intégration des réponses aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement dans la planification stratégique et dans la programmation des investissements ;
- le renforcement de l'analyse des risques budgétaires découlant des chocs climatiques et environnementaux ;
- le renforcement du dialogue de gestion ministérielle avec l'intégration des questions et des parties prenantes en charge des changements climatiques et de l'environnement.

Le coût de l'inaction sera très énorme et préjudiciable aux économies des pays en développement. Aussi la synergie d'actions des partenaires techniques et financiers (PTF) est-elle sollicitée pour élargir la budgétisation verte à tout le secteur public dans un délai raisonnable.



Annexes

AGBODRAFO-TOGO

LA SAVANE-TOGO

ANNEXES 1 : REPARTITION DES PROJETS / REFORMES ET AMBITIONS PAR AXE DE LA FDR

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		PROJETS ET REFORMES PRIORITAIRES	
1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix	1	Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous	P1	Attribution de l'identité pour tous
			P2	Mise en place du Registre Social Unique
			P3	Mise en place de la Couverture Santé Universelle
			P4	Elaboration d'un plan de réponse aux urgences sanitaires
			P5	Poursuite de la politique d'électrification pour tous
			P6	Augmentation de l'accès en eau potable
			P7	Construction de 20 000 logements sociaux
			P8	Création d'une banque digitale pour tous
	2	Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail	P9	Augmentation des capacités d'accueil scolaire
			P10	Amélioration de la qualité de l'enseignement
			P11	Réforme de la politique d'orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires
2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie	3	Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous	Pr(i) Pr(ii) Pr(iii)	- Adoption de la loi de programmations militaires - Diminution du taux de criminalité dans le pays - Amélioration de l'efficacité du système judiciaire
	4	Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois	P12	Amélioration des rendements agricoles
			P13	Extension du réseau routier rural
			P14	Accélération du MIFA
			P15	Agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé
			R1	Réforme de la politique foncière agricole
	5	Affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services	P16	Construction de l'Autoroute de l'Unité
			P17	Amélioration de la compétitivité du secteur logistique via la réforme du port et la digitalisation
			P18	Consolidation du positionnement stratégique de l'aéroport
			P19	Création d'une offre touristique de loisirs

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		PROJETS ET REFORMES PRIORITAIRES	
3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures	6	Créer de véritables industries extractives et transformatrices	P20	Construction d'un parc industriel autour du Port de Lomé
			P21	Lancement d'une unité de production d'engrais phosphatés
			P22	Accélération de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières
	7	Faire du Togo une référence régionale dans le digital	P23	Extension de la couverture réseau internet fixe et mobile
			P24	Renforcement du raccordement internet au réseau mondial
			P25	Digitalisation des principaux services publics
			P26	Développement de l'écosystème digital
			R2	Réforme de la réglementation numérique
	8	Renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs	P27	Augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité
			P28	Optimisation du portefeuille de participations de l'Etat
			P29	Restructuration et privatisation des deux banques publiques
			P30	Opérationnalisation de l'API-ZF
			R3	Modernisation du Code du Travail
			R4	Renforcement des mécanismes d'appui aux TPME
	9	Solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics	P31	Augmentation des ressources publiques
			P32	Transformation et restructuration des sociétés d'Etat
			P33	Élaboration du plan de développement de 10 principales municipalités
			P34	Attraction et développement des talents dans la fonction publique
			R5	Décentralisation de l'Etat
	10	Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays	P35	Réponse aux risques climatiques majeurs
			P36	Programme de mobilité verte
			R6	Réforme de la législation environnementale

ANNEXES 2 : DEPENSES PAR AXE, SEGMENT, COTATION ET PAR NATURE ECONOMIQUE DU BUDGET VERT 2025

Section 130 Premier Ministère

NATURE ECONOMIQUE DES DEPENSES	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												MIXTE 4	NON CÔTE 90
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable 11	Défavorable 12	Neutre 13	Favorable 21	Défavorable 22	Neutre 23	Favorable 31	Défavorable 32	Neutre 33	Favorable 41	Défavorable 42	Neutre 43	Favorable 51	Défavorable 52	Neutre 53	Favorable 61	Défavorable 62	Neutre 63		
Dépenses ordinaires	1 331 389	5 000	0	1 186 389	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																					0
Personnel	416 378	0	0	356 378	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	900 011	5 000	0	815 011	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	156 090	0	0	156 090	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPIP	156 090	0	0	156 090	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital																					
TOTAL	1 487 479	5 000	0	1 342 479	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 170 Cour des comptes

NATURE ECONOMIQUE DES DEPENSES	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												MIXTE	NON CÔTÉ
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable 11	Défavorable 12	Neutre 13	Favorable 21	Défavorable 22	Neutre 23	Favorable 31	Défavorable 32	Neutre 33	Favorable 41	Défavorable 42	Neutre 43	Favorable 51	Défavorable 52	Neutre 53	Favorable 61	Défavorable 62	Neutre 63		
Dépenses ordinaires	1 218 104	5 000	0	916 716	0	90 084	115 596	0	0	0	0	0	0	0	0	90 708	0	0	0	0	0
Charges financières																					0
Personnel	778 596	0	0	663 000	0	0	115 596	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	439 508	5 000	0	253 716	0	90 084	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 708	0	0	0	0	0
Transferts Courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	1 341 139	0	0	774 453	0	0	147 720	0	0	0	0	0	0	0	0	418 966	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPIP	71 545	0	0	0	0	0	71 545	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	1 269 594	0	0	774 453	0	0	76 175	0	0	0	0	0	0	0	0	418 966	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	1 269 594	0	0	774 453	0	0	76 175	0	0	0	0	0	0	0	0	418 966	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital																					
TOTAL	2 559 243	5 000	0	1 691 169	0	90 084	263 316	0	0	0	0	0	0	0	0	509 674	0	0	0	0	0

Section 240 Ministère du développement a la base, de l'inclusion financière, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes

PROGRAMMES/ ACTIONS/ PROJET/ ACTIVITÉS	LFI 2025	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	Mixte
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	8 110 947	830 000	0	6 221 555	1 000 000	59 392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																				0	
Personnel	265 208	0	0	265 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	210 739	5 000	0	146 347	0	59 392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	7 635 000	825 000	0	5 810 000	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	12 762 907	5 826 843	0	6 637 389	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 675	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPIP	109 180	0	0	109 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	12 653 727	5 826 843	0	6 528 209	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 675	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	365 399	0	0	365 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	12 288 328	5 826 843	0	6 162 810	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 675	0	0	0	0
Transferts en capital																					
TOTAL	20 873 854	6 656 843	0	12 858 944	1 250 000	59 392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 675	0	0	0	0

Section 310 Ministère des armées

DEPENSES PARNATURE ECONOMIQUE	LFI 2025	CLIMAT						EVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE	
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET					
	en milliers de FCFA	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63			
Dépenses ordinaires	94 981 234	5 000		0	10 397 201		0	5 395 276		0		51 069 181		0		0		0		0		28 137 496
Charges financières																					0	0
Personnel	64 836 324		0		47 628		0		0		45 978 228		0		0		0		0		0	18 833 388
Biens et Services	30 144 910	5 000		0	10 349 573		0	5 395 276		0		5 090 953		0		0		0		0		9 304 108
Transferts Courants	0	0		0		0			0			0		0		0		0		0		0
Dépenses en capital	24 195 574		0		8 182 750		0		0		109 990		0		0		0		0		0	15 902 834
Dépenses d'investissement HPIP	3 065 788		0		453 110		0		0		109 990		0		0		0		0		0	2 502 688
Programme d'investissement public	21 129 786		0		7 729 640		0		0			0		0		0		0		0		13 400 146
Investissement financés sur RI	19 789 151		0		6 389 005		0		0			0		0		0		0		0		13 400 146
Investissement financés sur RE	1 340 635		0		1 340 635		0		0			0		0		0		0		0		0
Transferts en capital																						
TOTAL	119 176 808	5 000		0	18 579 951		0	5 395 276		0		51 179 171		0		0		0		0		44 040 330

Section 410 Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	Mixte
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	16 883 936	5 000	0	14 579 586	0	299 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000	0	0	0	0
Charges financières																				0	0
Personnel	2 504 923	0	0	2 504 923	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	1 074 013	5 000	0	769 663	0	299 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	13 305 000	0	0	11 305 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000	0	0	0	0
Dépenses en capital	18 266 165	0	0	15 824 536	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 441 629	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPP	303 850	0	0	303 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	17 962 315	0	0	15 520 686	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 441 629	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	2 365 408	0	0	2 234 217	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131 191	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	15 596 907	0	0	13 286 469	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 310 438	0	0	0	0
Transferts en capital																				0	0
TOTAL	35 150 101	5 000	0	30 404 122	0	299 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 441 629	0	0	0	0

Section 430 Ministère de la sécurité et de la protection civile

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE	
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET					
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63			
Dépenses ordinaires	28 870 195	1 681 470	0	25 776 810	0	274 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 137 007
Charges financières																					0	0
Personnel	23 866 115	776 470	0	23 089 645	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	2 734 080	5 000	0	1 317 165	0	274 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 137 007
Transferts Courants	2 270 000	900 000	0	1 370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	1 229 887	0	0	1 229 887	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPP	751 900	0	0	751 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	477 987	0	0	477 987	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	477 987	0	0	477 987	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital																						
TOTAL	30 100 082	1 681 470	0	27 006 697	0	274 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 137 007

Section 510 Ministère des enseignements primaires et secondaires

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	170 133 668	0	0	31 200	5 000	192 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 904 718	0	0
Charges financières																			0	0	
Personnel	162 513 589	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	162 513 589	0	0
Biens et Services	3 353 509	0	0	31 200	5 000	192 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 124 559	0	0
Transferts Courants	4 266 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 266 570	0	0
Dépenses en capital	13 075 347	20 000	0	250 485	84 854	10 800	0	0	0	0	228 000	0	0	105 000	0	0	4 400	0	12 311 808	0	60 000
Dépenses d'investissement HPIP	7 064 887	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 064 887	0	0
Programme d'investissement public	6 010 460	20 000	0	250 485	84 854	10 800	0	0	0	0	228 000	0	0	105 000	0	0	4 400	0	5 246 921	0	60 000
Investissement financés sur RI	1 335 678	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 400	0	1 301 278	0	10 000
Investissement financés sur RE	4 674 782	0	0	250 485	84 854	10 800	0	0	0	0	228 000	0	0	105 000	0	0	0	0	3 945 643	0	50 000
Transferts en capital																					
TOTAL	183 209 015	20 000	0	281 685	89 854	203 550	0	0	0	0	228 000	0	0	105 000	0	0	4 400	0	182 216 526	0	60 000

Section 520 Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	16 204 045	0	0	0	0	119 117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 389 300	0	14 695 628	0	0
Charges financières																				0	0
Personnel	10 319 345	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 319 345	0	0
Biens et Services	2 996 146	0	0	0	0	119 117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 389 300	0	1 487 729	0	0
Transferts Courants	2 888 554	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 888 554	0	0
Dépenses en capital	2 934 479	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 934 479	0	0
Dépenses d'investissement HPIP	207 675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	207 675	0	0
Programme d'investissement public	2 726 804	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 726 804	0	0
Investissement financés sur RI	115 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 410	0	0
Investissement financés sur RE	2 611 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 611 394	0	0
Transferts en capital																					
TOTAL	19 138 524	0	0	0	0	119 117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 389 300	0	17 630 107	0	0

Section 530 Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE	
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET					
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63			
Dépenses ordinaires	41 915 467	5 000	0	41 860 984	0	49 483	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																					0	0
Personnel	757 155	0	0	753 096	0	4 058	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	422 802	5 000	0	372 378	0	45 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	40 735 510	0	0	40 735 510	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	3 662 885	0	0	3 462 885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
Dépenses d'investissement HPIP	169 377	0	0	169 377	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	3 493 508	0	0	3 293 508	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
Investissement financé sur RI	729 680	0	0	529 680	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
Investissement financé sur RE	2 763 828	0	0	2 763 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital																					0	0
TOTAL	45 578 352	5 000	0	45 323 869	0	49 483	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000

Section 610 Ministère de la santé et de l'hygiène publique

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE	
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET					
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63			
Dépenses ordinaires	51 449 413	66 000	0	51 383 413	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																				0	0	
Personnel	35 839 449	0	0	35 839 449	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	2 399 147	56 000	0	2 343 147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	13 210 817	10 000	0	13 200 817	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	62 963 853	0	0	57 855 050	0	0	4 867 760	0	0	0	0	0	0	241 042	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPP	107 584	0	0	107 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	62 856 269	0	0	57 747 466	0	0	4 867 760	0	0	0	0	0	0	241 042	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	5 805 740	0	0	5 765 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 042	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	57 050 529	0	0	51 981 768	0	0	4 867 760	0	0	0	0	0	0	201 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital																						
TOTAL	114 413 266	66 000	0	109 238 463	0	0	4 867 760	0	0	0	0	0	0	241 042	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 611 Ministère e de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025	CLIMAT						EVIRONNEMENT												Mixte	Mixte
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	3 129 895	10 000	0	2 991 395	0	184 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Charges financières																				0	
Personnel	41 975	0	0	41 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Biens et Services	557 920	10 000	0	434 420	0	169 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts Courants	2 530 000	0	0	2 515 000	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses en capital	12 549 431	1 735 947	0	10 834 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses d'investissement HPIP	116 480	0	0	137 480	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Programme d'investissement public	12 432 951	1 735 947	0	10 697 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Investissement financés sur RI	2 207 780	172 947	0	2 034 833	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Investissement financés sur RE	10 225 171	1 563 000	0	8 662 171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts en capital																					
TOTAL	15 679 326	1 745 947	0	13 825 879	0	184 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Section 740 Ministère de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						EVIRONNEMENT												Mixte	Mixte	
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET					
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63			
Dépenses ordinaires	3 343 674	259 171	0	2 999 733	0	84 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																					0	
Personnel	2 017 019	39 171	0	1 977 838	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	230 455	5 000	0	140 695	0	84 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	1 096 200	215 000	0	881 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	542 986	108 000	0	420 285	12 000	2 701	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPP	32 960	0	0	32 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	510 026	108 000	0	387 325	12 000	2 701	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	510 026	108 000	0	387 325	12 000	2 701	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital																						
TOTAL	3 886 660	367 171	0	3 420 018	12 000	87 461	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 750 Ministère des sports et des loisirs

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	4 007 859	5 000	0	3 936 991	0	65 868	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																				0	0
Personnel	636 531	0	0	636 531	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	201 328	5 000	0	130 460	0	65 868	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	3 170 000	0	0	3 170 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	1 451 449	0	0	1 292 990	0	0	0	0	158 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPIP	989 590	0	0	989 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	461 859	0	0	303 400	0	0	0	0	158 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	461 859	0	0	303 400	0	0	0	0	158 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital																					
TOTAL	5 459 308	5 000	0	5 229 981	0	65 868	0	0	158 459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 760 Ministère e de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	Mixte
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	1 839 883	105 000	0	929 626	0	63 600	0	41 257	0	0	0	0	0	400	0	0	700 000	0	0	0	0
Charges financières																				0	0
Personnel	542 937	0	0	501 680	0	0	0	41 257	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	476 946	5 000	0	407 946	0	63 600	0	0	0	0	0	0	0	400	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	820 000	100 000	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	700 000	0	0	0	0
Dépenses en capital	18 597 236	8 151 000	0	9 643 441	0	0	0	0	652 795	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPIP	2 411 105	0	0	2 411 105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	16 186 131	8 151 000	0	7 232 336	0	0	0	0	652 795	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	14 756 016	8 151 000	0	5 802 221	0	0	0	0	652 795	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	1 430 115	0	0	1 430 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital																					
TOTAL	20 437 119	8 256 000	0	10 573 067	0	63 600	0	41 257	652 795	150 000	0	0	0	400	0	0	700 000	0	0	0	0

Section 810 Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	Mixte
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	17 881 722	6 344 799	0	5 389 787	0	240 862	0	0	150 000	0	22 231	0	0	163 757	0	0	0	0	0	5 570 286	
Charges financières																				0	
Personnel	5 370 993	2 234 799	0	2 506 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 837	0	0	0	0	0	475 286	
Biens et Services	790 729	5 000	0	528 716	0	240 862	0	0	0	0	7 231	0	0	8 920	0	0	0	0	0	0	
Transferts Courants	11 720 000	4 105 000	0	2 355 000	0	0	0	0	150 000	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 095 000	
Dépenses en capital	38 642 344	17 088 186	0	15 888 412	64 000	116 319	500 000	230 000	0	0	3 784 000	0	20 000	343 354	0	15 000	0	0	0	593 073	
Dépenses d'investissement HPP	107 120	0	0	107 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Programme d'investissement public	38 535 224	17 088 186	0	15 781 292	64 000	116 319	500 000	230 000	0	0	3 784 000	0	20 000	343 354	0	15 000	0	0	0	593 073	
Investissement financés sur RI	6 894 940	1 400 159	0	4 808 269	600	12 319	500 000	400	0	0	114 000	0	20 000	19 000	0	0	0	0	0	20 193	
Investissement financés sur RE	31 640 284	15 688 027	0	10 973 023	63 400	104 000	0	229 600	0	0	3 670 000	0	0	324 354	0	15 000	0	0	0	572 880	
Transferts en capital																					
TOTAL	56 524 066	23 432 985	0	21 278 199	64 000	357 181	500 000	230 000	150 000	0	3 806 231	0	20 000	507 111	0	15 000	0	0	0	6 163 359	

Section 811 Ministère de l'eau et de l'assainissement

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	Mixte
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	1 025 359	20 796	0	8 900	0	136 955	0	0	0	0	306 419	0	552 289	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																				0	0
Personnel	400 015	20 796	0	0	0	0	0	0	0	0	301 419	0	77 800	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	475 344	0	0	8 900	0	136 955	0	0	0	0	5 000	0	324 489	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	21 377 773	876 740	0	782 780	125 940	123 248	437 700	0	0	0	14 077 262	0	2 606 726	1 845 514	0	501 866	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPP	189 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189 590	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	21 188 183	876 740	0	782 780	125 940	123 248	437 700	0	0	0	14 077 262	0	2 417 136	1 845 514	0	501 866	0	0	0	0	0
Investissement financé sur RI	4 230 984	876 740	0	41 160	52 500	90 500	437 700	0	0	0	1 910 250	0	593 134	229 000	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financé sur RE	16 957 199	0	0	741 620	73 440	32 748	0	0	0	0	12 167 012	0	1 824 002	1 616 514	0	501 866	0	0	0	0	0
Transferts en capital																					
TOTAL	22 403 133	897 536	0	791 680	125 940	260 203	437 700	0	0	0	14 383 681	0	3 159 015	1 845 514	0	501 866	0	0	0	0	0

Section 813 Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE	
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET					
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63			
Dépenses ordinaires	331 420	4 228	0	0	0	18 007	0	5 000	0	304 185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																				0	0	
Personnel	202 501	4 228	0	0	0	0	0	0	0	198 273	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	108 919	0	0	0	0	18 007	0	5 000	0	85 912	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	1 163 632	0	0	0	501 979	0	0	0	0	661 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPP	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	1 143 632	0	0	0	501 979	0	0	0	0	641 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	1 143 632	0	0	0	501 979	0	0	0	0	641 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital																						
TOTAL	1 495 052	4 228	0	0	501 979	18 007	0	5 000	0	965 839	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 820 Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE	
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET					
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63			
Dépenses ordinaires	37 126 479	5 000	0	2 435 656	0	25 072 193	0	9 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 631
Charges financières																					0	0
Personnel	719 157	0	0	709 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 531
Biens et Services	277 129	5 000	0	196 029	0	72 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 100
Transferts Courants	36 130 193	0	0	1 530 000	0	25 000 193	0	9 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	43 260	0	0	43 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement HPP	43 260	0	0	43 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital																					0	0
TOTAL	37 169 739	5 000	0	2 478 916	0	25 072 193	0	9 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 631

Section 821 Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	782 078	0	0	5 000	0	35 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	737 078	0	0	0	0	0
Charges financières																				0	0
Personnel	213 129	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	211 129	0	0	0	0	0
Biens et Services	238 949	0	0	5 000	0	33 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	195 949	0	0	0	0	0
Transferts Courants	330 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	330 000	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	2 241 201	0	0	0	102 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 118 118	0	0	0	0	20 865
Dépenses d'investissement HPP	20 905	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 905	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	2 220 296	0	0	0	102 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 097 213	0	0	0	0	20 865
Investissement financés sur RI	1 577 359	0	0	0	102 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 475 141	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	642 937	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	622 072	0	0	0	0	20 865
Transferts en capital																					
TOTAL	3 023 279	0	0	5 000	102 218	35 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	2 855 196	0	0	0	0	20 865

Section 830 Ministère des travaux publics et des infrastructures

NATURE ECONOMIQUE DES DEPENSES	LFI 2025	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	Mixte	
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET					
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
	en milliers de FCFA	11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63			
Dépenses ordinaires	1 113 095	5 262	0	1 059 296	0	48 537	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																					0	0
Personnel	691 175	0	0	691 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	261 920	5 262	0	208 121	0	48 537	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	160 000	0	0	160 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	91 460 466	22 417 854	0	67 929 326	50 000	21 625	0	0	589 892	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 769
Dépenses d'investissement HPP	45 372	0	0	45 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	91 415 094	22 417 854	0	67 883 954	50 000	21 625	0	0	589 892	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 769
Investissement financé sur RI	55 922 525	18 727 309	0	36 626 265	50 000	11 625	0	0	457 326	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financé sur RE	35 492 569	3 690 545	0	31 257 689	0	10 000	0	0	132 566	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 769
Transferts en capital																						
TOTAL	92 573 561	22 423 116	0	68 988 622	50 000	70 162	0	0	589 892	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 769

Section 831 Ministère du désenclavement et des pistes rurales

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	187 327	5 000	0	171 477	0	10 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Charges financières																				0	
Personnel	128 865	0	0	128 865	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Biens et Services	58 462	5 000	0	42 612	0	10 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts Courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses en capital	32 057 050	18 084 358	0	3 485 146	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 487 546	
Dépenses d'investissement HPI	20 086	0	0	20 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Programme d'investissement public	32 036 964	18 084 358	0	3 465 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 487 546	
Investissement financés sur RI	18 640 763	6 169 020	0	1 984 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 487 546	
Investissement financés sur RE	13 396 201	11 915 358	0	1 480 863	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts en capital																					
TOTAL	32 244 377	18 089 358	0	3 658 623	0	10 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 487 546	

Section 832 Ministère des transports terrestres, aériens et ferroviaires

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE	
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET					
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63			
Dépenses ordinaires	2 120 815	0	0	308 235	5 000	38 604	1 719 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																					0	0
Personnel	561 661	0	0	278 713	0	0	274 705	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	159 154	0	0	29 522	5 000	38 604	45 028	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	1 400 000	0	0	0	0	0	1 400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	25 777 758	12 000	0	407 160	913 355	9 100	13 597 143	138 983	68 000	79 289	38 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 545 580
Dépenses d'investissement HPI	20 085	0	0	51 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	25 757 673	12 000	0	355 660	913 355	9 100	13 597 143	138 983	68 000	79 289	38 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 545 580
Investissement financé sur RI	2 978 421	12 000	0	310 160	913 355	3 100	1 553 954	0	68 000	79 289	38 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement financé sur RE	22 779 252	0	0	45 500	0	6 000	12 043 189	138 983	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 545 580
Transferts en capital																						
TOTAL	27 898 573	12 000	0	715 395	918 355	47 704	15 316 876	138 983	68 000	79 289	38 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 545 580

Section 840 Ministère des mines et des ressources énergétiques

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025 en milliers de FCFA	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE	
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET					
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre			
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63			
Dépenses ordinaires	1 650 747	0	0	5 000	5 200	61 075	1 393 912	4 000	0	191 560	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières																				0	0	
Personnel	382 172	0	0	0	0	0	210 450	0	0	171 722	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	246 575	0	0	5 000	5 200	61 075	161 462	4 000	0	19 838	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts Courants	1 022 000	0	0	0	0	0	1 022 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	53 616 382	0	0	0	13 365 159	3 480 000	40 655 847	0	0	1 182 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316 985	1 849 800
Dépenses d'investissement HPP	43 003	0	0	0	10 000	0	73 003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	53 573 379	0	0	0	13 355 159	3 480 000	40 582 844	0	0	1 182 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316 985	1 849 800
Investissement financés sur RI	3 314 398	0	0	0	101 688	0	1 945 208	0	0	1 182 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 000	0
Investissement financés sur RE	50 258 981	0	0	0	13 253 261	3 480 000	38 637 636	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	258 985	1 849 800
Transferts en capital																						
TOTAL	55 267 129	0	0	5 000	13 370 359	3 541 075	42 049 759	4 000	0	1 374 362	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316 985	1 849 800

Section 860 Ministère de l'environnement et des ressources forestières

DEPENSES PAR NATURE ECONOMIQUE	LFI 2025	CLIMAT						ENVIRONNEMENT												Mixte	NON CÔTE
		ADAPTATION			ATTENUATION			BIODIVERSITE			EAU			POLLUTION			DECHET				
		Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre	Favorable	Défavorable	Neutre		
		11	12	13	21	22	23	31	32	33	41	42	43	51	52	53	61	62	63		
Dépenses ordinaires	2 946 574	0	0	192 604	153 564	68 796	0	1 701 963	0	524 211	0	0	0	150 000	0	150 000	5 435	0	0	0	0
Charges financières																				0	0
Personnel	2 312 087	0	0	187 404	153 564	0	0	1 582 871	0	388 247	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et Services	334 487	0	0	5 200	0	68 796	0	119 092	0	135 964	0	0	0	0	0	0	5 435	0	0	0	0
Transferts Courants	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	150 000	0	0	0	0	0
Dépenses en capital	23 673 052	11 571 421	0	3 092 072	1 638 928	63 142	504 911	1 575 655	137 608	3 501 632	599 556	0	0	793 178	0	69 666	5 282	0	0	120 000	0
Dépenses d'investissement HPP	244 080	0	0	0	0	0	0	182 200	0	61 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement public	23 428 972	11 571 421	0	3 092 072	1 638 928	63 142	504 911	1 393 455	137 608	3 439 752	599 556	0	0	793 178	0	69 666	5 282	0	0	120 000	0
Investissement financés sur RI	3 162 663	103 650	0	10 000	1 030 500	26 000	318 319	306 650	0	715 000	0	0	0	582 678	0	69 666	0	0	0	0	0
Investissement financés sur RE	20 266 309	11 467 771	0	3 082 072	608 428	37 142	186 592	1 086 605	137 608	2 724 752	599 556	0	0	210 500	0	0	5 282	0	0	120 000	0
Transferts en capital																					
TOTAL	26 619 626	11 571 421	0	3 284 676	1 792 492	131 938	504 911	3 277 618	137 608	4 025 843	599 556	0	0	943 178	0	219 666	10 717	0	0	120 000	0

ANNEXES 3 : EQUIPE DE REDACTION DU BUDGET VERT 2025

N°	NOM ET PRENOMS	TITRES	STRUCTURES
SUPERVISION			
1	Kpowbié Tchasso AKAYA	Secrétaire général	MEF
2	Koffi Aoufoh DIMIZOU	Secrétaire général	MERF
3	Essokiza ANAKPA	Directeur Général du Budget et des Finances	MEF/DGBF
ENCADREMENT TECHNIQUE			
1	Amina BILLA BAMBARA	Conseillère Résidente du FMI au près du MEF	MEF
2	Komi BOUAKA	Directeur du Budget	MEF
3	Akouvi S. KOUHOUE / HOTONYO	Point focal national budgétisation verte	MEF/DGBF
4	Kokou Mawudoudzi ASSIGNON	Inspecteur central du trésor, point focal budgétisation verte	MEF/DGBF
5	Pissanibè KOLA	Point focal budgétisation verte	MEF/DGBF
6	Méry YAOU	Directrice de l'environnement	MERF
7	Kokouvi G. AKPAMOU	Directeur de la planification et du suivi évaluation	MERF
8	Koffi Yovo NOVISSI	Administrateur des finances (concepteur de l'outil BV Togo)	MEF
REDACTEURS			
NOYAU D'EXPERTS			
1	Amina BILLA BAMBARA	Conseillère Résidente du FMI au près du MEF	MEF
2	Komi BOUAKA	Directeur du Budget	MEF
3	Akouvi S. KOUHOUE / HOTONYO	Point focal national budgétisation verte	MEF/DGBF
4	Kokou Mawudoudzi ASSIGNON	Point focal budgétisation verte	MEF/DGBF
5	Pissanibè KOLA	Point focal budgétisation verte	MEF/DGBF
6	Kokou Marc ETOU	Comptable	MEF/DGBF
7	Méry YAOU	Directrice de l'environnement	MERF
8	Kokouvi G. AKPAMOU	Directeur de la planification et du suivi évaluation	MERF
3	Dr Komlan EDOU	PFM_Art 6	MERF
4	Cdt Kodjo DOSSOU	Ingénieur des Eaux et Forêt	MERF
5	Cdt Komlan Viho TOGBOSSI	Ingénieur des Eaux et Forêt	MERF

N°	NOM ET PRENOMS	TITRES	STRUCTURES
6	DETSE Komla	Environnementaliste	MERF
7	Yawo DANDJESSO	Planificateur	MERF
8	Komi SOSSOU	Environnementaliste	MERF
9	Eya Sopi K. AHAWO	Environnementaliste	MERF
10	Sakibou ABOU	Comptable	MERF
11	Yawo M. ADJIKTA	Gestionnaire	MERF
12	Sawaba ALE	Ingénieur environnementaliste	MPDC
13	Sophie A. AGBAVO	Economiste	MPDC
14	Noukèa KPETA	Macroéconomiste	AN
15	Yannick AMEDOME-MIN-DIANEY	Analyste de projets	PR
16	Téou ANI	Administrateur civil	CdC
17	Kodzo ALAGBO	Chargé de mission	PM
18	Midayaname DAMOBE	Juriste	SGG
19	Koffi Yovo NOVISSI	Administrateur des finances (concepteur de l'outil BV Togo)	MEF/ DGTCP
20	Tinin DONKO	Gestionnaire	MEF/DGBF
21	Raouf Aboudou TCHABI-DJOGOU	Directeur des finances	MEF/DGBF
22	Tchalaye ZATO	Administrateur des finances	MEF/DGBF
23	Yaya AMADOU	Inspecteur central du trésor	MEF/ DGTCP
24	Kpante KPANDJA	Inspecteur central du trésor	MEF/ DGTCP
25	Gnam Kangbéne BIGOU-LARE	Economiste planificateur	MEF/ OTR
26	Dr Ampiah Kokou SODJI	Analyste macro économiste	MEF/ UPF
27	Ametefe KORTO	Directeur des opérations budgétaire	MEF/ DNCF
28	Tchilalo M. KAO	Juriste	MEF/ DNCCP
29	Ahoté ATCHARE	Administrateur des finances	MEF/SP-PRPF
30	Hodalo BEDE KPATCHA	Macroéconomiste	MEF/DGEAE
31	Komlan Nyonato BADAGBON	Informaticien	MEF
32	N. Kafitou BARNABO	Informaticien	MEF
33	Tete Sefako LAWSON-KPEKUI	Informaticien	MEF

N°	NOM ET PRENOMS	TITRES	STRUCTURES
34	Yawo Seyram WONU	Informaticien	MEF
35	Agnité M. D. AKAKPOVI A.-K.	Informaticien	MEF
POINTS FOCALX SECTORIELS			
36	Ayigan d'ALMEIDA	Point focal	MTRAF
37	Falilou B. LANGOE	Point focal	MTRAF
38	Kokou EGA	Point focal	MTRAF
39	K. Felix AMEWONOU	Point focal	MTPI
40	Nouridini AROUNA	Point focal	MTPI
41	Dr Lémmy EKPENTE	Point focal	MAHVDR
42	Sélomé DAHAN	Point focal	MAHVDR
43	Apouh TCHEIN	Point focal	MAHVDR
44	KPANOGA M'Dakena	Point focal	MUHRF
45	Atchando SEKRO	Point focal	MUHRF
46	Koffi A. AGBOLI	Point focal	MUHRF
47	Yedoubam KOLANI	Point focal	MEA
48	Pabalamwè PATAHOUI	Point focal	MEA
49	Abla A. TOZO	Point focal	MEA
50	Tété Ségbéaya ELLO	Point focal	MMRE
51	Tomkouani AYAO	Point focal	MMRE
52	DAVI Été M	Point focal	MMRE
53	Awaou GNAMA	Point focal	MDPR
54	Sébastien B. BADJASSILONA	Point focal	MDPR
55	Djifa Kokou AGBEDANOU	Point focal	MSHP
56	Medanou GBOBADA	Point focal	MSHP
57	MAMAH-WATTARA Kamalou	Point focal	MSPC
58	BOMDA - BAGNA Djessoua Urbain	Point focal	MSPC
59	MIHESSO Koffi Adantor	Point focal	MSPC
60	AKOETE Kodjo	Point focal	MASPFA

N°	NOM ET PRENOMS	TITRES	STRUCTURES
61	DOGBLE Yawo Atana	Point focal	MASPFA
62	Dr TINDJO Djagri	Point focal	MASPFA
63	ESSO-WAVAIÏNA Moustapha	Point focal	MATDCC
64	POUYO Samah E.	Point focal	MATDCC
65	PIYINDA Eloani	Point focal	MATDCC
66	TOSSOUKPE Mawuko Jérémie	Point focal	MDBIFJEJ
67	TOSSIM Hodalo A.	Point focal	MDBIFJEJ
68	BOANE Seïdou Ablatf	Point focal	MDBIFJEJ
69	AKAKPO K. Augustin	Point focal	MASCS
70	ISSA Aboubakar	Point focal	MASCS
71	KPEGUE Aklesso	Point focal	MASCS
72	HOUESSOY Yao Vigninou	Point focal	MSL
73	KAO Piham Kevine	Point focal	MSL
74	AKOTIE Gasanga	Point focal	MSL
75	AFANTCHAO Négnon	Point focal	MEMPC
76	ALASSANI Mossalo	Point focal	MEMPC
77	KOUTEMA Dikagma	Point focal	MEMPC
78	BATAWA Malaaba	Point focal	MCACL
79	OURO-AKONDO B. Difezi	Point focal	MCACL
80	KOUTOUKLOUI Kangnikoé	Point focal	MCACL
81	NAWANTI K. Flavien	Point focal	MIPI
82	FATONDJI Cunégonde E.	Point focal	MIPI
83	TCHIKPATCHOU Watchautime	Point focal	MEPS
84	TERAOU Essodonda	Point focal	MEPS
85	SENYIKEY Ferrand	Point focal	MEPS
86	ANAHLUI Ablz N.	Point focal	MESR
87	ATTIOGBE Yaovi	Point focal	MESR
88	IDRISSOU Mouhamed	Point focal	MESR

N°	NOM ET PRENOMS	TITRES	STRUCTURES
89	CE. AGBA Manzamesso	Point focal	MA
90	BOUWE	Point focal	MA
91	YIPEDE Kémihoede Féminon	Point focal	MA
92	DAVON Etonam K. M.	Point focal	METFPA
93	OUSMANE D. Annatou	Point focal	METFPA
94	ADROLOH Komla	Point focal	METFPA
	INFOGRAPHIE		
1	Amina BAMBARA BILLA	Conseillère Résidente du FMI au près du MEF	MEF
2	Akovi S. KOUHOUE / HOTONYO	Point focal national budgétisation verte	MEF/DGBF
3	Kokou Mawudoudzi ASSIGNON	Point focal budgétisation verte	MEF
4	Komlavi Mawuli ADJOGBLE	Informaticien	MEF
5	Magnima Wilfried MAYABA	Informaticien	MEF
6	Komlan Nyonato BADAGBON	Informaticien	MEF
7	N. Kafitou BARNABO	Informaticien	MEF
8	Tete Sefako LAWSON-KPEKUI	Informaticien	MEF
9	Yawo Seyram WONU	Informaticien	MEF
10	Pasnam AZOTI TAWI	Informaticien	MEF
11	Koffi Yovo NOVISSI	Administrateur des finances (compileur du document)	MEF

ANNEXES 4 : GLOSSAIRE

Action	:	Composante d'un programme visant un public particulier d'utilisateurs ou de bénéficiaires ou correspondant à un mode particulier d'intervention de l'administration. C'est un élément de précision du contenu d'un programme. Les actions vont exprimer des segments de la politique du programme. Elles rendent plus lisible la politique publique portée par le programme.
Activité	:	Décomposition du niveau encore global que constitue l'action, une activité est un ensemble de tâches entreprises ou de travaux menés en vue de produire des réalisations ou des résultats spécifiques. On peut dire qu'une activité est une « sous-action ».
Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques naturels	:	Ensemble de mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés aux changements climatiques ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.
Agenda 21 ou action 21	:	Plan adopté lors du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992 et visant à rendre le développement durable sur le plan social, économique et environnemental.
Axe stratégique	:	Dimension d'une politique ou stratégie dont l'intitulé a un caractère général qui est difficilement quantifiable et regroupe en fait un ensemble d'objectifs qui eux, sont plus facilement exprimables en plans d'actions.
Budget de l'Etat	:	Ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile, toutes les ressources et toutes les charges permanentes de l'Etat. Il comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux du Trésor.
Budget programme	:	Cadre de programmation, de budgétisation et d'évaluation qui met l'accent sur la relation entre les dotations budgétaires (montants alloués) et les résultats. Il est une approche de la gestion des dépenses publiques axée sur les résultats plutôt que sur les ressources et les moyens avec des présentations des programmes comprenant des objectifs, des résultats, des indicateurs assortis des cibles et des financements.

Budget vert	:	Document qui retrace les recettes et les dépenses budgétaires selon leur contribution ou impact à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement.
Budgétisation :	:	Expression chiffrée des plans d'actions retenues dans le cadre de la mise en œuvre des programmes ou projets sur une année. Elle consiste donc à allouer aux programmes ou projets les ressources nécessaires à la réalisation de leurs tranches annuelles.
Catastrophe naturelle	:	Dégâts causés par tout phénomène naturel affectant les populations, les infrastructures et les secteurs productifs de l'activité économique avec une gravité et une ampleur telles qu'il dépasse les capacités locales de réponse. Exemples : cyclone, tornade, tempête, raz de marée, inondation, tremblement de terre, éruption volcanique, glissement de terrain, incendie de forêt, épidémie, épizootie, maladies agricoles et sécheresse, etc...
Changements climatiques	:	Modifications de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter la variabilité naturelle du climat observé au cours de périodes comparables.
Climat	:	Valeurs moyennes des paramètres météorologiques (précipitations, températures, nébulosité...) mesurées sur de longues périodes (30aine d'années) et sur des secteurs géographiques vastes et bien définies (zones climatiques).
Cible de résultat	:	Résultat attendu à une échéance temporelle définie
Dépenses neutres	:	Dépenses sans effet, sans impact significatif sur l'environnement.
Développement durable	:	Mode de développement qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs.
Eaux usées	:	Eaux souillées déjà utilisées dans une activité domestique ou industrielle ou eaux résiduelles d'une communauté ou d'une industrie rejetée après usage.
Écologie	:	Science qui étudie les interactions entre les êtres vivants avec leur environnement et entre eux au sein de cet environnement.

Écosystème	: Complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.
Effet de serre	: Phénomène naturel de piégeage par l'atmosphère de la fraction du rayonnement solaire réémis par la terre. Il est amplifié par les rejets excessifs de gaz majeurs.
Efficacité	: Comparaison entre un objectif préalablement fixé et un résultat effectivement obtenu.
Efficience	: Comparaison entre un résultat effectivement obtenu et les moyens utilisés.
Energie verte	: Une énergie est dite "verte" lorsqu'elle est à la fois propre et renouvelable, c'est à dire qu'elle provient de sources durables et qu'elle n'émet pas ou très peu de gaz à effet de serre.
Environnement	: Ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux, économiques et culturels, dont les interactions influent sur le milieu ambiant, sur les organismes vivants, sur les activités humaines et conditionnent le bien-être de l'homme.
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) ou SWOT (anglais) : Outil d'analyse stratégique combinant l'étude des forces et des faiblesses d'un système, d'une organisation, d'un secteur avec celle des opportunités et les menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.
Gaz à effet de serre	: Constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge.
Indicateur de performance	: Représentation chiffrée qui mesure la réalisation d'un objectif et permet d'apprécier le plus objectivement possible l'atteinte d'une performance. C'est un indice, une mesure, un nombre, un fait, une opinion ou une perception qui décrit un état ou une situation, et détermine les changements apportés à cet état ou à cette situation au cours d'une période donnée.
Loi de finances de l'année ou loi de finances initiale	: Loi qui prévoit et autorise pour chaque année civile l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.

Loi de finances rectificative	: Elles modifient, en cours d'année, les dispositions de la loi de finances de l'année.
Loi de règlement	: Loi qui constate les résultats financiers de chaque année civile et rend compte de l'exécution du budget ainsi que de l'utilisation des crédits.
Lutte contre le changement climatique	: Correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes.
Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols	: Prévention, contrôle et résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.
Objectif	: Résultat à atteindre par un responsable ou une unité de travail dans un délai donné avec des moyens adéquats.
Opérateurs publics	: Organismes distincts de l'Etat, à statut juridique public ou privé, à qui sont confiées des missions de service public. Dotés de la personnalité morale, ils bénéficient de financements de l'Etat et sont placés sous le contrôle direct de l'Etat. Leurs activités contribuent à l'atteinte des objectifs d'un programme.
Plan d'urgence	: Organisation rapide et rationnelle, sous la responsabilité d'une autorité déterminée, des moyens de toute nature pour faire face à une situation d'une extrême gravité.
Planification	: Processus qui fixe (pour un individu, une institution, une collectivité territoriale ou un Etat), après études et réflexions prospectives, les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi de celles-ci pour une période déterminée.

Politique publique	: Ensemble de mesures prises ou d'interventions d'une autorité investie de puissance et/ou de légitimité publiques en vue d'agir dans un domaine spécifique de la société ou du territoire pour résoudre un problème public. Elle est donc une partie des missions permanentes assignées à un ministère avec un périmètre significatif du point de vue des citoyens.
Pollution	: Toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par un acte susceptible : i) d'influer négativement sur le milieu de vie de l'homme et des autres espèces vivantes ; ii) de provoquer une situation préjudiciable à la santé, la sécurité, le bien-être de l'homme, de la flore et de la faune ou les biens collectifs et individuels.
Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	: Fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.
Programmation	: Processus qui consiste à décliner les actions afférentes à chaque programme ou projet et à projeter les cibles des résultats sur la période.
Programme	: Ensemble cohérent d'activités d'un organisme poursuivant une finalité générale. Regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme et qui relèvent d'un même ministère.
Projet	: Ensemble d'actions coordonnées et interdépendantes qui visent l'atteinte d'un objectif dans le temps et dans l'espace.
Protection de l'environnement	: Ensemble des techniques et mesures destinées à préserver les éléments de la biosphère contre les effets néfastes de l'activité humaine.
Résultats socio-économiques	: Effets sur la société, sur l'économie, attribuable au programme considéré, à plus ou moins long terme, favorable ou défavorable. Ces effets peuvent être influencés par des facteurs exogènes, par exemple, les conditions climatiques.

Suivi de performance	Processus continu (permanent) de collecte et d'analyse de l'information visant à apprécier la mise en œuvre des programmes au regard des résultats escomptés. Le suivi de la performance s'inscrit dans le rapport contractuel entre l'organisme considéré et sa tutelle.
Vision	Expression qualitative d'un ensemble de buts à atteindre à un horizon lointain donné. C'est une projection de l'image finale souhaitée pour un secteur ou un pays à cet horizon. Elle est construite à partir des aspirations des populations identifiées dans un processus participatif.
Vulnérabilité	Degré auquel un système est susceptible, ou se révèle incapable, de faire face aux effets néfastes des changements climatiques, notamment à la variabilité du climat et aux conditions climatiques extrêmes. Elle est fonction de la nature, de la magnitude et du taux de variation climatique auxquels un système se trouve exposé, sa sensibilité et sa capacité d'adaptation.



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Economie
et des Finances

Direction Générale du Budget
et des Finances

www.finances.gouv.tg

www.togoreforme.gouv.tg

www.dgbftg.org